GUERRE ET RELIGION EN GAULE

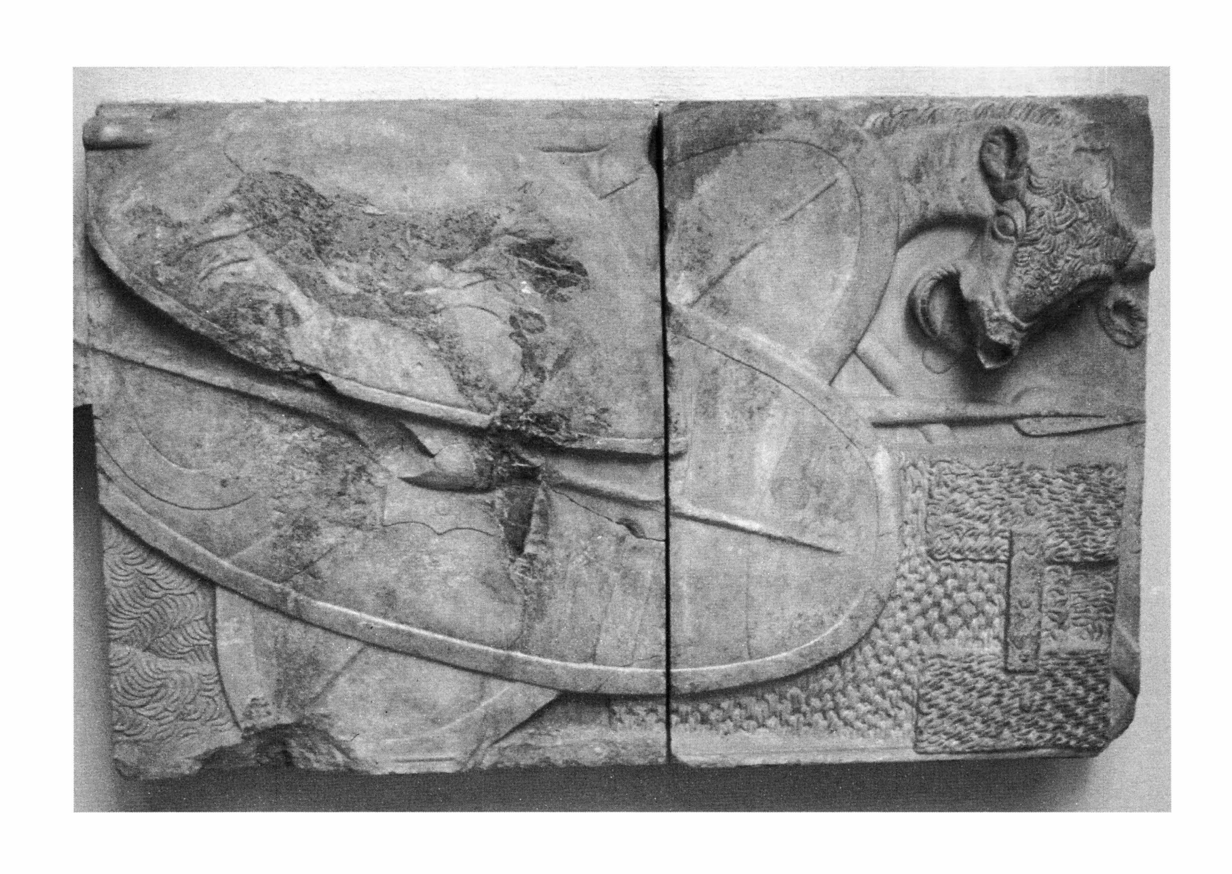
Essai d'anthropologie celtique



GUERRE ET RELIGION EN GAULE

ESSAI D'ANTHROPOLOGIE CELTIQUE

Jean-Louis BRUNAUX



Représentation d'armes gauloises à Pergame (Turquie)

Cet ouvrage est la thèse d'une Habilitation à Diriger les Recherches
soutenue le 18 décembre 2003
à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

L'auteur remercie respectueusement
Christian Goudineau, Professeur au Collège de France,
pour les conseils et les encouragements
qu'il lui a prodigués

ainsi que les autres membres du jury,
O. Buchsenschütz, A. Haffner, I. Ralston,
J. Scheid, Professeur au Collège de France
et A. Testart dont les critiques et les conseils
ont, pour une part, été mis à profit
dans les pages qui suivent.

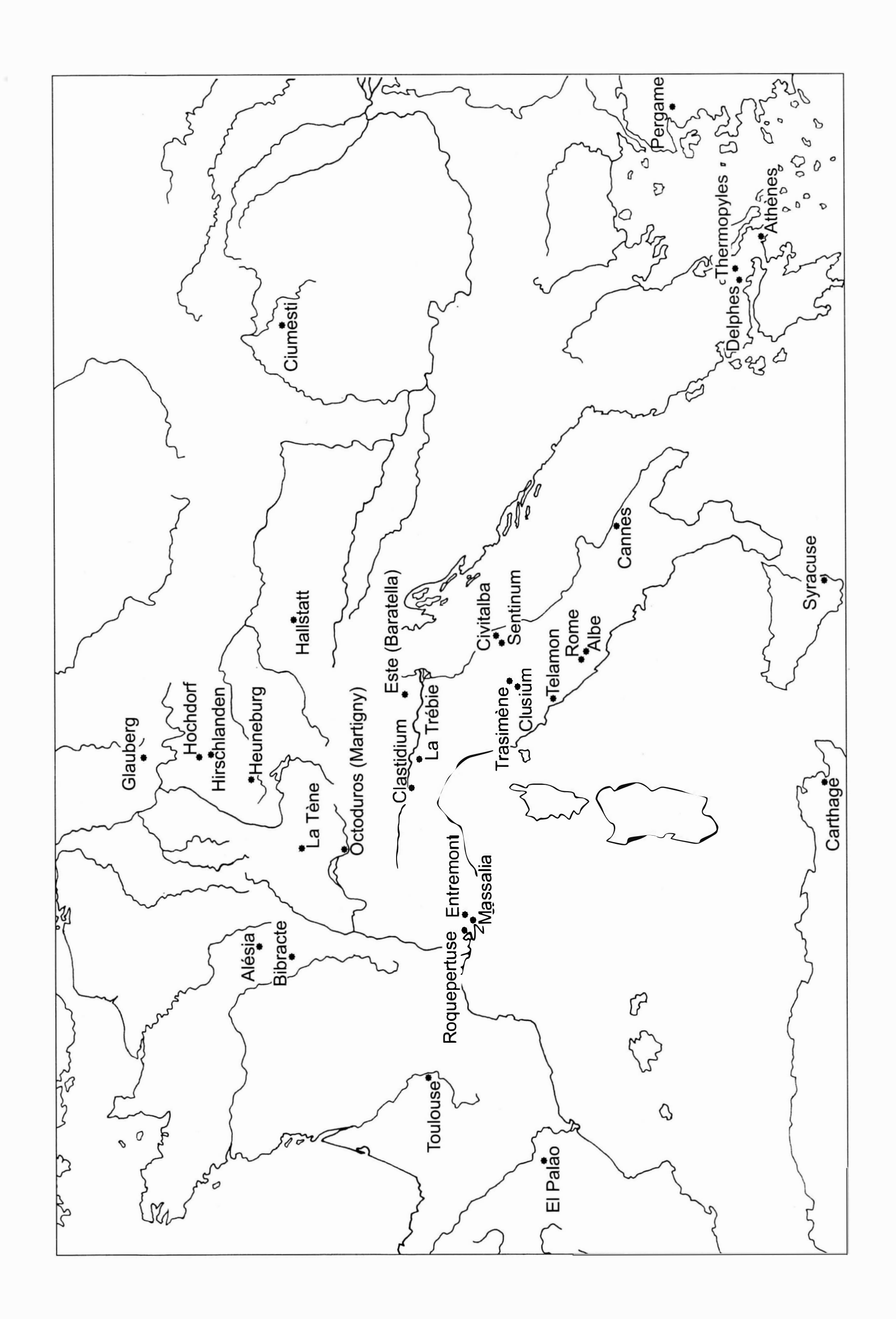


Fig. 1 - Carte des sites (hors Gaule du Nord) mentionnés dans le texte.

INTRODUCTION *

Le titre de cet ouvrage peut paraître présomptueux. Sait-on vraiment ce qu'est l'anthropologie sociale ? Quels sont nos moyens pour appliquer cette science humaine ou ce domaine de l'étude historique à des peuples qui sont sans histoire propre et qu'on n'appréhende que par les témoignages qu'ont laissés sur eux leur voisins ou des vestiges matériels que l'archéologie révèle avec difficulté ? Ces questions devraient suffire à décourager. Mais il y a dans notre entreprise une certaine provocation ou tout au moins une détermination à considérer les Celtes de la Gaule avec un autre regard que celui de l'historien d'art ou du nostalgique d'un passé à la fois mythique et exotique.

Depuis trois quarts de siècle, les traces matérielles qu'ont laissées les Celtes sont seulement perçues comme des objets d'études archéologiques, susceptibles d'entrer dans des typologies et des chronologies. Témoins de construction et d'aménagements humains, objets, fragments d'objet sont analysés avec les méthodes de la mercerie archéologique : chaque chose dans sa boîte, chaque boîte sur son étagère réservée à telle région, à telle période. L'historien a fait place à l'archéologue qui souvent, hormis son travail de découvreur, limite son action à ce rangement, cet inventaire méthodique, agrémenté de pesées, de statistiques, de chiffres, sans lesquels le travail ne paraîtrait pas scientifique. Les seules fantaisies que ce dernier s'autorise sont les comparaisons entre des pièces provenant parfois de lieux éloignés et l'étude des influences que les unes ont pu avoir sur les autres. Chercher à déterminer l'influence d'une civilisation voisine est même considéré comme un exercice hasardeux, risqué pour la crédibilité de celui qui le tente. Les milliers voire les millions de restes matériels et de traces que livrent les moissons abondantes des archéologues ne suscitent qu'un seul type de recherche, celui de la nomenclature.

Le temps des synthèses historiques et sociologiques est bien loin. Le dernier grand essai d'histoire des Celtes en Gaule remonte au début du XXe siècle (1907 à 1920), c'est l'*Histoire de la Gaule* de Camille Jullian. Quant à la seule étude réellement anthropologique (à l'époque, très influencé par Durkheim, on parlait de sociologie), elle date de 1932 ; c'est le volume XXI de la célèbre collection de "L'évolution de l'humanité", *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique* par Henri Hubert. Certes ces deux œuvres ont bien vieilli. Elles évoquent encore le mythe d'une "nation gauloise" qui heureusement depuis a été remisé dans les tiroirs sans fond de l'histoire évènementielle. Elles font une part trop grande aux premiers concepts de l'ethnologie durkheimienne : les totem, mana, et autre tabou, eux aussi rangés définitivement dans le musée des accessoires théoriques. Elles ignorent totalement la notion d'Etat, l'importance de l'économie, le rôle du commerce. On pourrait pousser ces critiques assez loin mais l'utilité ne s'en impose pas car quand nous lisons ces deux œuvres nous "sautons" automatiquement ou nous parcourons avec une bienveillance quelque peu condescendante les passages incriminés. Ils ne nous gênent plus. Ils témoignent seulement d'une époque et de ses modes intellectuelles. Leur lecture nous remplit, au contraire, d'une réelle nostalgie, un temps où l'historien, la plume à la main, envisageait sereinement et avec une grande assurance d'aller à la rencontre de la société celtique, du Gaulois et d'écrire l'histoire d'un peuple.

De 1930 à nos jours, si plus rien ne s'est passé dans le domaine celtique, des investigations, nourries des apports des jeunes sciences humaines, se sont heureusement développées sur des territoires voisins, surtout en terre grecque. Cela s'est fait au prix de bouleversements théoriques profonds qui ne sont probablement pas encore achevés. La conception d'une véritable sociologie qui s'attacherait à l'étude des sociétés anciennes a été abandonnée, à juste raison : il est apparu difficile d'associer deux disciplines aussi problé-

* Les mots latins et grecs translittérés sont expliqués dans le texte, mais on retrouvera leur traduction dans l'index général.

matiques que la sociologie, science au statut ambigu, et l'histoire, pratique ou discours sans règles admises par tous[1]. Aujourd'hui d'ailleurs plus personne ne s'aventure à le faire. On parle désormais d'anthropologie et d'anthropologie sociale. Pour autant on ne dispose pas à ce jour d'une théorie générale pour cette discipline, encore moins d'un essai sur son application aux sociétés disparues. Heureusement quelques chercheurs brillants ont balisé cette nouvelle voie de recherche. La figure de proue est Louis Gernet qui a ouvert la voie non seulement dans le domaine de la religion grecque[2] où des disciples tout aussi inspirés ont ensuite poursuivi son œuvre dans la lignée de J.-P. Vernant, mais aussi dans le domaine du droit[3]. Le génie de Louis Gernet, on le sait, est d'avoir le premier associé l'étude des institutions au sens le plus large, basée sur celle des mots et de leur emploi, à la psychologie et à la méthode sociologique héritée de Durkheim. Ses successeurs ont ajouté un outil supplémentaire, la lecture des images et ont largement exploré le domaine des mythes. Les résultats obtenus ont véritablement révolutionné notre vision du monde grec. Pour autant les essais d'une telle anthropologie appliquée aux autres civilisations antiques demeurent peu nombreux, avant tout parce que nulle autre société humaine antique n'a laissé derrière elle une masse aussi imposante d'œuvres littéraires, d'écrits législatifs et de documents iconographiques, autorisant des études sémantiques dans le sens le plus large, véritable base de l'étude de la société et des individus qui la composent.

Précisément le monde celtique est l'exemple presque caricatural de ces civilisations du passé qui, par comparaison avec la Grèce, paraissent n'avoir laissé quasiment aucun témoignage. Et il peut paraître insensé ou illusoire de vouloir y traiter des grands problèmes de civilisation que sont la structure sociale, les caractères de la religion, les premières formes du droit, l'émergence du politique, les premières institutions. La civilisation celtique nous a malheureusement légué trop peu de vestiges pour que ces questions soient examinées d'emblée, comme on peut le faire pour les civilisations de l'Antiquité dite classique. Cela ne veut pas dire que tout espoir de recherche dans ces directions nous soit interdit à jamais. J'espère ici, à travers quelques exemples, montrer le contraire.

La documentation concernant les Celtes en général et les Gaulois en particulier, qu'elle soit de nature historique ou archéologique, est, d'une manière générale, trop pauvre pour qu'une seule de ces grandes questions puisse être abordée isolément. Actuellement seuls deux domaines complémentaires paraissent se prêter aux conditions d'analyse, ce sont ceux de la guerre et de la religion. Ils ont en commun cette particularité précieuse pour notre analyse d'avoir suscité des témoignages aussi nombreux et explicites dans la littérature antique qu'ils ont laissé des traces matérielles dans le sol, abondantes et propres à l'interprétation, une fois qu'elles ont été reconnues pour ce qu'elles sont [4]. Il n'y a à cela nul hasard. Les Celtes, ainsi que les autres peuples dits "barbares" furent surtout connus des Grecs et des peuples latins comme des ennemis potentiels ou réels. Mais, à la différence des autres peuples indigènes qui vivaient à leur périphérie, ils leur servirent très tôt de mercenaires. Cette occupation qui fut pendant deux ou trois siècles la base de l'économie de nombreux peuples celtiques a occasionné de multiples mentions littéraires de leurs faits d'armes, autant par les hommes qui eurent à les utiliser que par ceux qui durent les affronter. La religion qui tenait la plus grande place dans la vie des Gaulois fut également matière à littérature. C'est un thème récurrent, depuis Hérodote, des textes exotiques: les Barbares se distinguent essentiellement des Grecs par leurs mœurs et leurs croyances religieuses. Ce poncif est resté vrai jusque chez les encyclopédistes byzantins.

La présence massive dans le sol de vestiges matériels redevables à ces deux domaines (la guerre et la religion) n'est pas plus étonnante. Les activités guerrières ont nécessité en cinq siècles la production de plusieurs millions d'armes, de chars et de pièces de harnachement dont une part non négligeable a pu être abandonnée sur les champs de bataille, faire l'objet de trophées guerriers, servir d'offrandes aux dieux et, dans une moindre mesure, accompagner les morts dans leur sépulture. Ce sont ces objets qui reflètent le mieux les progrès de la technologie du fer. On connaît infiniment mieux l'armement des Celtes à toute époque que l'outillage agricole ou celui de la menuiserie par exemple. Les restes matériels et les traces engendrés par les activités religieuses ne sont pas moins nombreux. Ce sont de véritables lieux de culte aménagés où des rites réguliers nécessitaient une abondante matière, victimes sacrificielles animales par centaines, offrandes d'objets

– souvent des armes – par milliers. Les os animaux, les fragments d'armes, de céramiques, de bijoux qu'on retrouve avec une abondance assez inimaginable sur ces lieux sacrés, ne sont pas moins instructifs que les témoignages littéraires, ils nous livrent un autre point de vue. Encore faut-il ne pas les considérer comme de simples pièces archéologiques propres seulement aux classements typologiques et chronologiques. Il faut les resituer dans leur ensemble anatomique ou fonctionnel d'origine (l'os provient du squelette de tel animal, la pièce métallique d'une arme particulière, une épée, un bouclier, etc.) et comprendre ensuite ce qui leur est arrivé, comment ont-ils été tués ou détruits, quels sont les gestes qui peuvent être associés à telle trace de coup, à telle modification de la matière ? Depuis les travaux d'André Leroi-Gourhan, ce type d'analyse est bien connue mais elle reste peu appliquée aux périodes protohistoriques ou historiques. On l'a appelée "ethno-archéologie". Elle est, en quelque sorte, le pendant de l'étude anthropologique fondée sur les textes.

La méthode mise en œuvre dans cet essai sera donc celle d'une double lecture des textes antiques et des *realia* archéologiques. On cherchera à faire se compléter les deux sources documentaires. Lorsqu'elles évoquent les mêmes sujets, on examinera bien évidemment si l'archéologie peut apporter une confirmation à la lecture des textes. Si ce n'est pas le cas, on cherchera à comprendre les raisons des apparentes contradictions. Il faut savoir cependant que l'équilibre entre les deux points de vue, celui de l'historien et celui de l'archéologue demeure, dans le domaine des Celtes mais plus encore dans celui des autres peuples dits "barbares", en partie factice. Les deux types de documents, dans la grande majorité des cas, ne parlent pas l'un et l'autre de la même chose, aussi leur message ne se recoupe-t-il pas toujours, la contradiction pas plus que le dialogue ne naît forcément de leur opposition. Le meilleur exemple nous est donné par les sépultures. Elles sont, depuis les plus anciennes fouilles, la part la plus représentative et celle qui paraît aux archéologues la plus exemplaire parmi les témoignages archéologiques du monde celtique. Or les auteurs antiques ne les mentionnent jamais, à l'exception de César qui nous fait une description des funérailles qui paraît issue d'un autre monde ou d'un autre âge, un tableau qui n'étonnerait pas si on le trouvait sous la plume d'Homère ou d'Hérodote. Les vestiges archéologiques, pour leur plus grand nombre, proviennent d'installations (sépulture comme on l'a dit, habitation, lieu de travail) qui sont liées à la vie quotidienne. Or de ces activités habituelles et des évènements les plus courants de la vie humaine (naissance, rites de passage, funérailles, rites religieux fondamentaux, pratiques sociales les plus communes, etc.) les auteurs de l'Antiquité, à de rares exceptions près, ne parlent jamais. De telles évocations n'avaient aucun intérêt pour eux, ni pour leurs lecteurs, dans la mesure où les uns et les autres pensaient – souvent à tort – que les coutumes de ces voisins étaient les mêmes que les leurs. Ne sont décrits, parce que seuls ils semblent avoir de l'intérêt, que les faits évènementiels, les mœurs, les croyances, susceptibles soit d'alimenter un récit exotique soit une analyse historique telle qu'on la concevait alors, c'est-à-dire argumentée sur les différences de races, de climat, de coutumes, etc. Des faits, en tout cas, qui généralement laissent peu de traces tangibles, telles que celles que l'archéologue peut mettre au jour.

Il est indéniable que ce sont les témoignages littéraires qui apportent la substance la plus riche, parce qu'eux seuls évoquent les croyances, les mœurs sociales, politiques ou religieuses qui dans la majorité des cas n'ont laissé aucun témoin observable par l'archéologue. Cependant les données littéraires, contrairement à ce que pouvaient penser les historiens du XIXe siècle ou du début du XXe siècle ne sont pas directement utilisables. Elles se trouvent disséminées dans une multitude d'œuvres souvent tardives, souvent sous la forme de copies de copies qui rendent l'information originelle difficilement compréhensible et souvent déformée. Il importe donc, quand cela est possible, de retrouver l'origine de l'information, c'est-à-dire l'identité de l'auteur, le lieu et l'époque des faits qu'il décrit. Le travail considérable accompli par les philologues depuis un siècle et demi est pour cette recherche un outil précieux, indispensable assurément. Nous savons maintenant assez précisément ce que César, Strabon et Diodore de Sicile doivent à Poseidonios d'Apamée et il est possible de reconstituer des fragments entiers de l'œuvre perdue de ce philosophe, disciple de Polybe. Cependant ce travail d'histoire littéraire, s'il permet d'identifier un certain nombre d'auteurs dont les ouvrages ont aujourd'hui disparu, ne peut pas à lui seul déterminer si ces auteurs avaient livré les sources ori-

ginales ou si eux-mêmes s'étaient déjà appuyés sur les travaux de leurs aînés. Dans ce cas on peut s'interroger sur la situation spatiale et chronologique des faits décrits et sur l'identité des peuples celtes en question. C'est précisément là que l'archéologie peut être d'un grand secours. Nous verrons dans les pages qui suivent que bon nombre d'informations que nous lisons sous la plume des trois mousquetaires de l'ethnographie celtique, César, Diodore et Strabon, ont bien été extraites par eux d'un ou plusieurs livres (le XXIII assurément et peut-être le XXX) des *Histoires* de Poseidonios, mais que les faits décrits ne sont pas contemporains du séjour que ce dernier a pu faire en Gaule dans les toutes premières années du Ier siècle av. J.-C. et ne concernent pas les peuples gaulois qu'il a pu rencontrer dans l'arrière-pays côtier de la Méditerranée. Les armes qu'il décrit, les mœurs religieuses qu'il évoque sont celles de Celtes continentaux et plus précisément du nord de la Gaule, qui vivaient deux siècles plus tôt. Autrement dit, l'historien et géographe le plus fiable du monde celtique a lui-même utilisé des auteurs plus anciens qu'il jugeait crédibles et dont il avait peut-être vérifié les sources, Ephore, Timée de Taormine ou Pytheas de Marseille.

Face à la matière littéraire, les faits archéologiques n'auront donc pas seulement valeur complémentaire. Ils seront discriminants là où les données historiques sont déficientes ou problématiques. Ils apporteront les précisions de lieu, de temps, parfois de groupes humains, sans lesquelles la civilisation celtique apparaît comme un magma confus, une sorte d'âge d'or mythique. Ils permettront donc, au moins, d'esquisser les grandes lignes de l'évolution des sociétés celtiques. Mais ils seront surtout précieux chaque fois qu'ils nous donneront une autre image, un contre-point du regard étranger, homme de guerre, voyageur ou commerçant.

La confrontation entre ces deux ordres de sources est fructueuse non seulement dans leur complémentarité, c'est-à-dire quand elles se rejoignent et confirment chacune la véracité de l'autre, mais aussi quand il n'y a pas complémentarité. Si l'archéologie ne conforte pas des faits attestés dans la seule littérature et qui auraient dû normalement laisser des traces matérielles, on aura là peut-être l'exemple d'un *topos* parfaitement imaginaire, imputable au seul historien ou géographe antique et à sa culture. Inversement, si des données archéologiques, correspondant à des faits qui auraient dû susciter l'intérêt des savants anciens, s'avèrent surfaites, il y aura lieu de s'interroger sur la valeur de ces données, sur les raisons de leur bonne conservation et sur l'absence, probablement, explicables, d'autres vestiges matériels. Car il est bien évident que la connaissance de la civilisation celtique s'exerce sur un champ où s'affrontent l'omniprésence du *topos* antique et la dictature archéologique du détritus.

Parce qu'elles s'écartent largement du domaine de la quotidienneté, les activités religieuses et guerrières échappent aux travers qui viennent d'être signalés. Les façons d'honorer les dieux gaulois paraissaient souvent suffisamment différentes de celles des Grecs et Romains pour avoir fait l'objet de quelques descriptions circonstanciées et d'innombrables mentions, plus ou moins allusives. Les mœurs guerrières ont pareillement inspiré les écrivains antiques, tant la puissance belliqueuse des Celtes a fasciné la plupart des peuples méditerranéens. Enfin, comme il vient d'être dit, ces activités souvent complémentaires ont produit une masse considérable de traces matérielles qui se prêtent particulièrement à la confrontation avec les témoignages écrits. Il est donc manifeste que ces deux domaines de la vie sociale des Celtes se prêtent le mieux à l'analyse que l'on veut faire de cette société. Ils sont une introduction idéale à l'anthropologie de la Gaule celtique.

Pour autant la guerre et la religion ne sont pas les domaines où l'état de la société à une période donnée s'exprime avec le plus de lisibilité. En elles les archaïsmes se maintiennent de la façon la plus tenace, même si dans une société aussi hiérarchisée ceux-ci reflètent plus une tradition institutionnelle qu'ils ne sont le signe d'un appauvrissement culturel. Le droit, la philosophie, les sciences de la nature sont mieux susceptibles de refléter les idées nouvelles, le dynamisme de la société. Malheureusement ce sont des territoires de l'intelligence humaine qui pour les Celtes nous demeurent difficilement accessibles. La guerre et la religion ont l'avantage au moins d'être l'expression la plus emblématique de la civilisation celtique, une sorte de quintessence. Comme l'affirmait Mommsen, *"les Celtes furent les lansquenets de l'Antiquité."* Si l'on

en croit César, ils étaient aussi, comme on le disait des Etrusques, les plus religieux des hommes[5]. A la différence du droit et de la science qui sont des créations au départ purement artificielles et limitées, la guerre et la religion sont moins des domaines que des formes d'expression à travers lesquelles c'est toute la société qui transparaît. En cela elles sont des clés essentielles pour la compréhension de cette civilisation.

Cadre géographique et historique de l'étude

Contrairement à ce que suggère son titre évoquant une application générale, étendue à toute la Gaule à l'âge du Fer, cet essai a des limites précises dans le temps comme dans l'espace géographique. Les deux sources documentaires utilisées, les textes antiques et l'archéologie, les imposent. Il importe de les préciser, afin que le lecteur ne se méprenne ni sur la portée des conclusions auxquelles on pourra aboutir ni sur la pertinence de l'argumentation utilisée à cet effet. La Gaule, avant la conquête romaine, est une mosaïque d'entités ethniques qui diffèrent par les institutions sociales et politiques, parfois par la langue mais qui baignent dans un même univers culturel, c'est-à-dire qu'elles partagent des idées en grande partie communes sur les croyances religieuses, mythologiques, eschatologiques. Tout ce qui aura trait à ces dernières aura donc une valeur générale, même s'il faut envisager la possibilité d'exception chez tel peuple particulier. En revanche, ce qui touche à la politique, à l'organisation de la société, la justice, le droit, les formes de l'économie, ne vaudra que localement, là où le fait a été mis en évidence, mais avec une forte probabilité d'être vrai au moins pour quelques peuples voisins, voire pour une grande partie de la Gaule. Celle-ci n'ayant jamais formé une nation, il est, en effet, impossible d'y entreprendre des analyses de société qui se voudraient générales. Toute étude de ses habitants et de leur mode de vie réalisée à l'échelle du pays dans son entier est donc vouée à l'échec. C'est cette même raison qui rend indispensable, chaque fois que l'on étudie un phénomène précis, de le situer dans son milieu d'origine, celui d'un peuple ou d'un espace géographique à un moment donné de son histoire.

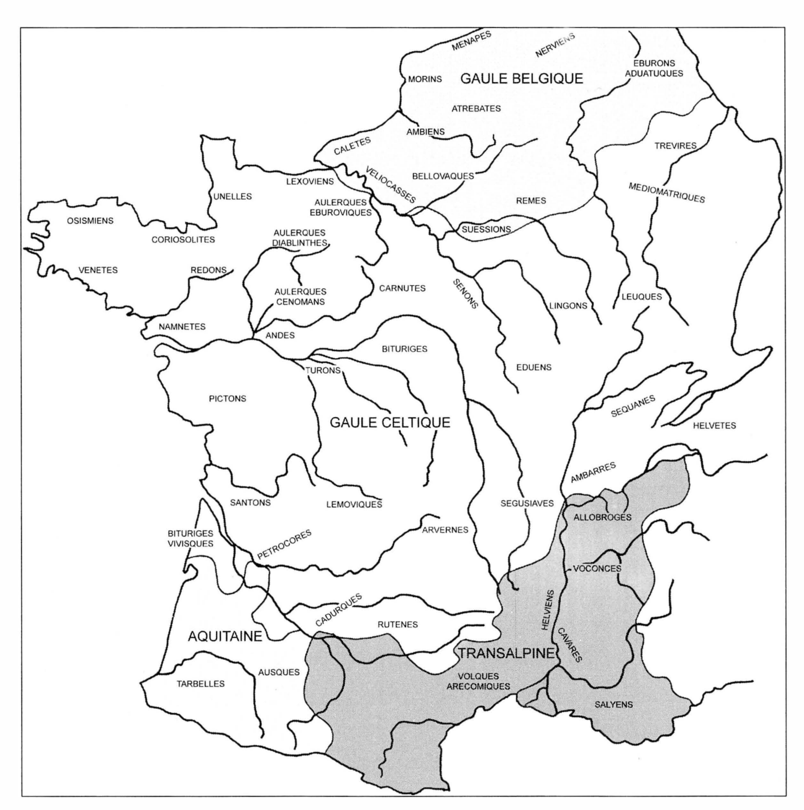
Les limites que dessinent les textes antiques sont, d'une part, celles du corpus lui-même et du choix qu'on y a volontairement opéré. N'ont été retenues que les informations concernant l'époque celtique proprement dite, c'est-à-dire celle qui va du Ve siècle av. J.-C. à la conquête romaine. Bien évidemment une grande partie des écrits dont on dispose ont été rédigés sous l'Empire romain mais on sait qu'ils le furent d'après des informations plus anciennes. La très grande masse des documents évoque des faits datant du Ier siècle av. J.-C. Mais un certain nombre remontent aux deuxième et troisième siècles. Quelques informations, assez disparates, datent de la découverte des Celtes par les Grecs au début du IVe siècle. C'est dans cet ensemble qu'ont été privilégiées les données qui ont trait aux Celtes de la Gaule qui sont le sujet de cette étude. Celles-ci représentent, en fait, la plus grande partie des textes que l'on possède sur les Celtes. Mais on ne s'est pas interdit d'utiliser les informations, assez nombreuses et précises, que l'on a sur leurs parents cisalpins, ces derniers étant à l'origine des Gaulois de la Celtique qui ont migré en Italie du nord au début du IVe siècle. De la même manière, ont été pris en compte un certain nombre de témoignages sur les Celtes qui envahirent la Grèce et la Macédoine au début du IIIe siècle, parmi lesquels se trouvaient assurément des peuples belges, et ceux sur le mercenariat celtique qui fut en grande partie alimenté par des Gaulois de Celtique puis par des Belges. En revanche, ont été écartés tous les écrits concernant des Celtes dont on est sûr qu'ils n'étaient ni gaulois ni proches parents de ceux-ci, c'est le cas des Celtibères, des Bretons insulaires, des Germains ou des peuples alpins nommément désignés comme des Ligures. Il semble, en effet, que les différences culturelles entre ces peuples, partiellement "celtisés" et les Celtes de la Gaule soient trop fortes pour que les données concernant les premiers puissent être attribuées automatiquement aux seconds. En résumé, les textes antiques retenus décrivent, pour l'essentiel, les Gaulois des trois derniers siècles précédant notre ère et, pour une part plus faible, les Cisalpins et les Celtes migrants à la même période.

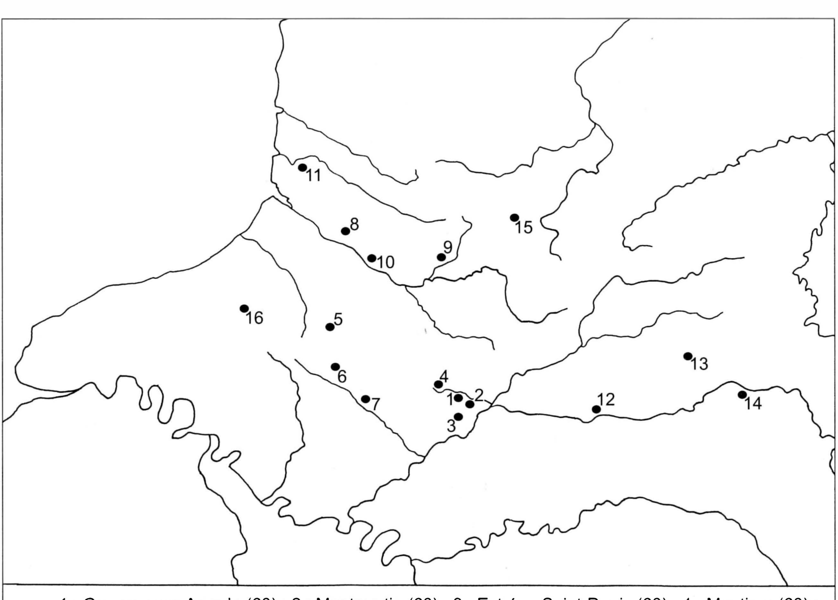
La documentation matérielle livrée par la pratique archéologique impose des limites plus drastiques encore. Cette documentation comprend, pour l'essentiel, les objets manufacturés, les vestiges de l'habitat et parfois de la fortification, ceux des lieux sacrés et funéraires. Les uns et les autres sont très dépendants des contextes régionaux qui varient suivant la présence sur place de ressources naturelles (minerais, matériaux de construction, végétaux, etc.) et des possibilités qui s'offrent à l'agriculture et à l'élevage mais aussi suivant leur proximité avec des voies commerciales importantes, de la mer, des comptoirs commerciaux ou des territoires conquis par la puissance romaine. Ces différents facteurs expliquent des expressions matérielles très diverses aussi bien dans le domaine de la production d'objets que dans les façons d'aménager les lieux ou de construire. Celles-ci s'ajoutant à des traditions culturelles issues de la diversité ethnique déjà évoquée, on obtient des images régionales fort différentes voire disparates qui, en bien des domaines, interdisent toute analyse à l'échelle de la Gaule.

Les résultats des travaux archéologiques des trente dernières années font ainsi progressivement apparaître cinq grands domaines régionaux qui présentent une cohérence certaine, tant dans les productions matérielles que dans les aménagements architecturaux. Le sud-est de la Gaule, correspondant approximativement à l'ancienne province *Transalpine* des Romains, est séparée par les archéologues du reste de la Gaule, à cause des influences étrangères que depuis longtemps on y a mis en évidence, celles de Marseille, des Ibères, des Romains mais aussi des Ligures. Depuis quelques décennies, le centre-est de la Gaule se révèle également comme une entité géographique et ethnique assez nette, marquée à la fois par les conséquences de la présence en cette région de la brillante culture hallstattienne et par des relations commerciales manifestes avec le monde italique dès le IIe siècle av. J.-C. Cette culture matérielle mise en évidence par les archéologues recouvre assez bien le territoire que César, au début de la *Guerre des Gaules*[6], indique être occupé par ceux qui se nomment eux-mêmes "Celtes". La troisième région dont l'archéologie dessine les contours depuis une vingtaine d'années, est le nord de la Gaule, en gros toute la région située entre la Seine et le Rhin. La production matérielle y est empreinte d'un archaïsme certain. Les armes et les vestiges témoignant des manifestations religieuses y sont abondantes. Là encore on se trouve face à une entité géographique signalée par César dès le début de son œuvre. C'est le domaine des Belges, des peuples qui ont envahi puis occupé la plus grande partie de ces territoires ou qui ont exercé une profonde influence sur les Celtes autochtones qui s'y trouvaient déjà, notamment dans toute la partie orientale (Ardennes française et belge, Luxembourg, Sarre). La quatrième région correspond également à celle signalée par César. C'est le pays des Aquitains, moins grand que les autres entités géographiques, mais tout aussi individualisé par la production matérielle et par l'influence ibérique. La dernière région, non évoquée par César dans sa description liminaire certainement pour des raisons de clarté et de simplification, mais dont la réalité ethnique et politique apparaît bien dans le récit des évènements de la conquête qui lui fait suite, est la Bretagne. Strabon[7], s'appuyant très certainement sur l'opinion de Poseidonios d'Apamée, considère, au contraire, les Vénètes comme des Belges. Il est vrai que l'archéologie fait apparaître un certain nombre de points communs entre les deux entités et que la Basse-Normandie, à leur jonction, ressortit par les découvertes archéologiques à la fois de l'une et de l'autre. Mais nous ne suivrons pas Poseidonios dans cette opinion. Il paraît, au vu des découvertes spécifiques de cette région, plus judicieux de faire de l'Armorique au sens large une entité autonome que ses caractères géographiques renforcent pleinement.

Ces cinq régions ne se prêtent pas également au type d'analyse qui est envisagée ici. En Bretagne et dans le centre-est, les vestiges et les objets qu'on peut associer aux pratiques guerrières et aux manifestations religieuses sont trop rares pour être d'une quelconque valeur. Les tombes de guerrier sont quasi absentes dans l'ouest de la Gaule. De la même manière, les lieux de culte dans le centre-est, demeurent très rares et ceux qui pourraient être identifiés comme tels, sont problématiques ou encore en cours de fouille. L'Aquitaine livre depuis quelques années des témoignages sur les pratiques religieuses, ainsi que sur l'armement, mais cette région paraît trop petite pour servir de base à cette étude, contrairement aux propos de César[8] qui pensait qu'elle occupait le tiers de la Gaule (fig. 2). Le sud-est de la Gaule présente une situation beaucoup plus

Fig. 2 - Carte de la Gaule, telle que la décrit César.





1 : Gournay-sur-Aronde (60) ; 2 : Montmartin (60) ; 3 : Estrées-Saint-Denis (60) ; 4 : Montiers (60) ;
5 : Morvillers-Saint-Saturnin (60) ; 6 : Saint-Maur (60) ; 7 : Bratuspantium (60) ; 8 : Bouchon (80) ;
9 : Ribemont-sur-Ancre (80) ; 10 : Chaussée-Tirancourt (La) (80) ; 11 : Dompierre-sur-Authie (80) ;
12 : Villeuneuve-Saint-Germain (02) ; 13 : Saint-Thomas (Bibrax) (02) - 14 : Acy-Romance (08) ;
15 : Mœuvres (59) ; 16 : Fesques (Seine-Maritime).

Fig. 3 - Principaux sites de Gaule du Nord mentionnés dans le texte.

favorable pour une étude de ce genre. Cependant, comme il vient d'être dit ici, les influences des civilisations méditerranéennes voisines sont trop marquées pour que les observations qui y seront faites aient valeur générale pour le reste de la Gaule.

La seule région qui échappe à ces défauts est le nord de la Gaule (fig. 3) dont la particularité la plus évidente est justement d'offrir une abondance de témoignages matériels qui ont trait à la guerre et aux pratiques religieuses. Une telle occurrence est d'ailleurs unique sur le territoire celtique européen: c'est ici que le plus grand nombre de lieux de culte a été mis en évidence et que l'on connaît le mieux l'armement à toutes les époques, entre le Ve siècle av. J.-C. et la conquête romaine. D'une façon générale, la documentation archéologique y est équilibrée, puisque les vestiges de l'habitat et ceux des sépultures y sont également bien représentés.

L'histoire de son peuplement celtique est relativement bien connue et les nombreuses découvertes archéologiques récentes confirment les informations historiques dont on dispose sur le sujet. Au début du second âge du Fer (Ve siècle av. J.-C.), la partie orientale du territoire (Champagne, Ardennes, Sarre) était occupée par une population relativement nombreuse bénéficiant d'une culture matérielle assez brillante et directement héritée de la culture hallstattienne. Les archéologues du XIXe siècle qualifiaient cette dernière de "marnienne". Aujourd'hui on n'emploie plus ce qualificatif mais on y distingue plusieurs groupes culturels très proches: Aisne-Marne, Hünsrück-Eiffel, Ardennes. La partie occidentale, à la même époque, connaissait un peuplement beaucoup plus dispersé, des autochtones vivant pauvrement d'élevage et d'un peu d'agriculture. César nous apprend[9] que des Belges, originaires d'au-delà du Rhin, sont venus envahir cette région *antiquitus*, qu'ils s'y sont arrêtés à cause de la fertilité des terres et qu'ils en ont chassé les Gaulois qui la cultivaient. L'indication chronologique paraît vague mais elle est précisée par la phrase suivante[10] qui indique que ces mêmes Belges ont ensuite été les seuls en Gaule à pouvoir résister à l'invasion des Cimbres et des Teutons. Cela se passait du "*temps de nos pères*" (*patrum nostrorum memoria*), dit-il, en fait à la fin du IIe siècle. Pour que les peuples belges aient pu "interdire l'accès de leur territoire" à l'une des plus grandes invasions que la France ait connues au cours de son histoire (on s'accorde pour estimer le nombre des Cimbres et des Teutons à environ 300000), il fallait qu'ils soient solidement installés par tribus et par peuples, qui se respectaient et pouvaient, en cas de péril, s'allier efficacement. Deux ou trois siècles durent être nécessaires à cette adaptation. Camille Jullian[11] plaçait l'arrivée des Belges sur leur nouveau territoire dans les années 300, en s'appuyant, d'une part, sur le fait que Pytheas qui avait voyagé au milieu du IVe siècle sur les rivages de la Manche et de la mer du Nord ne signale pas de Belges à l'ouest du Rhin, alors que Timée au début du IIIe siècle les aurait[12] mentionnés, d'autre part, sur l'évocation par Polybe[13] de grands mouvements de population à cette même époque. Les résultats archéologiques obtenus ces dernières années en Picardie lui donnent, dans l'ensemble, raison: on assiste dans cette région à un accroissement soudain des vestiges archéologiques à cette période, accompagné d'objets de types nouveaux, de constructions inhabituelles qui ne peuvent être rapportées qu'à un apport de population d'origine étrangère. Cependant il faut nuancer ces propos. Camille Jullian, certainement influencé par les descriptions antiques de l'invasion des Cimbres et des Teutons, a imaginé que le déplacement des Belges s'est effectué sur le même mode, celui du déferlement, unique et à longue distance, d'une masse importante de migrants. Il a oublié la description précise que fait Polybe[14] de l'invasion des Gaulois en Cisalpine, par peuples successifs et sur une période visiblement assez longue. Les données archéologiques du nord de la Gaule laissent, en effet, envisager un processus assez similaire à celui qu'a connu l'Italie du nord. Il semble que les premiers Belges, au cours du IVe siècle, soient venus s'installer dans la région qui paraissait la plus favorable, le nord du Bassin Parisien, sur les rives de la Seine. Quelques décennies plus tard, ceux qui prendraient le nom de Bellovaques ou le possédaient déjà se sont établis immédiatement au nord des premiers installés, dans le bassin du Thérain, offrant des paysages et des terres variés. Puis ce fut le tour, toujours plus au nord, de ceux qui prirent le nom d'Ambiens d'occuper au cours de la première moitié du IIIe siècle les rives de la Somme. La poursuite des recherches archéologiques devrait ainsi, peu à peu, placer dans le temps l'arrivée de tous ces peuples qui s'est

poursuivie jusqu'à la fin du IIe siècle. Sur la période la plus récente de l'histoire des Belges (IIe et Ier siècles av. J.-C.), la documentation historique est plus abondante. On la doit surtout à César qui évoque à de nombreuses reprises ces peuples parce qu'ils étaient les plus belliqueux de toute la Gaule, donc les plus dangereux pour le conquérant qu'il était, et parce que, pour cette raison, il eut deux campagnes laborieuses à conduire chez eux.

Cette région a formé pendant trois siècles une véritable entité ethnique homogène et soudée dont on sent encore la réalité au milieu du Ier siècle av. J.-C. face aux troupes de César. Elle avait son nom qui s'inscrit dans la série des grands territoires celtiques, à l'appellation ethnonymique, le *Celticum*, au centre de la Gaule et d'où seraient parties les plus anciennes migrations, l'*Insubrium* en Cisalpine, le *Cantium* dans l'île de Bretagne, territoire occupé par cent clans de Belges, le *Boiohaemum*, territoire des Boïens en Europe centrale. Ce nom est le *Belgium*. Le mot[15], utilisé pourtant à deux reprises par César, a longtemps été suspecté d'être une correction ou une interpolation tardive. Les historiens allemand et anglais, Hachmann[16], Hawkes[17], Dunning[18], ont démontré avec force conviction, et sur des arguments philologiques, qu'il n'en est rien. Depuis, les travaux archéologiques ont amplement confirmé leur thèse[19]. Le *Belgium* forme une véritable entité ethnique et culturelle sur un territoire formant une sorte de noyau, entre Manche, Seine, Oise et vallée de l'Authie. Là se trouverait le territoire initial des premiers Belges arrivés, entre le IVe et le IIe siècle. Ces derniers lui auraient donné naturellement leur nom comme le firent les Insubres de la région de Milan quand ils décidèrent de s'y installer[20]. Très rapidement, les Belges du *Belgium* se seraient assuré l'hégémonie d'une grande partie des territoires du nord de la Gaule, englobant notamment les peuples rème et suessione qui n'étaient pas belges mais furent inclus dans les confédérations guerrières et diplomatiques du début du Ier siècle av. J.-C. C'est à l'ensemble de ces peuples confédérés qu'aurait été réservée l'expression "*Belgae*". Cette documentation historique relativement abondante sur les Belges devrait éviter une distorsion trop forte entre les données littéraires d'ordre général qui concernent sans distinction l'ensemble des Gaulois et les données archéologiques limitées à la partie septentrionale de la Gaule et dont on a vu qu'elles ne sont pas susceptibles d'être appliquées automatiquement aux autres régions. Face à cette difficulté qu'il y aurait à lire des textes concernant certains Gaulois et à étudier les traces qu'auraient laissées d'autres Gaulois, nous bénéficions également d'une chance particulièrement opportune pour cette étude. Il se trouve, en effet, que bon nombre de textes qu'on qualifiera d'"ethnographiques" et qui ont été collectés par nos trois auteurs habituels (César, Diodore et Strabon) ont été rédigés d'après l'observation des Celtes du nord de la Gaule[21] et probablement par un ou plusieurs auteurs dont l'œuvre a disparu, Timée dont il a déjà été question, mais peut-être aussi Ephore et Pytheas. Cette heureuse conjonction est d'autant plus précieuse que ces textes ethnographiques sont dans l'analyse qui suit en quelque sorte la pierre angulaire sur laquelle repose une grande partie de l'argumentation.

Notes

1 - Sur ce sujet on peut consulter l'essai toujours d'actualité de Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire ?* Paris, 1971, Le Seuil, notamment le chapitre consacré à l'histoire et la sociologie.

2 - L. Gernet, *Anthropologie de la Grèce antique*. Paris, 1968, Editions François Maspéro.

3 - L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce*. Paris, 1917, Ernest Leroux. Réédité, Paris, 2001, Albin Michel.

4 - Si, depuis les premiers pas de l'archéologie, l'interprétation guerrière a été abondamment requise (parfois bien évidemment à tort), c'est tout le contraire qui s'est produit pour les manifestations matérielles du culte dont les archéologues, il y a peu encore, ne soupçonnaient même pas qu'elles pussent exister.

5 - *Bellum Gallicum*, VI, 16 : "Tout le peuple gaulois se passionne immodérément pour les choses de la religion."

6 - *Id.* I, 1 : "*Gallia est omnis diuisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur.*" (La Gaule est divisée en trois parties : l'une ce sont les Belges qui l'occupent, l'autre les Aquitains, la troisième ce sont ceux qui dans leur propre langue s'appellent Celtes et que dans la nôtre nous appelons Gaulois.)

7 - Strabon, *Géographie*, IV, 4, 1.

8 - B.G., III, 20, 1: "*Aquitaniam..., quae pars, ut ante dictum est, et regionum latitudine et multitudine hominum ex tertia parte Galliae est aestimanda.*"

9 - B.G., II, 4, 1 : "*Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis Rhenumque antiquitus traductos propter ea loca incolerent expulisse.*"

10 - B.G., II, 4, 2: "*solosque esse qui patrum nostrorum memoria omni Gallia uexata Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint.*"

11 - C. Jullian, *Histoire de la Gaule.* Tome I, Paris, 1920, Librairie Hachette, p. 315, note 2. Jullian argumente cette théorie par l'emploi qu'aurait fait de Timée Diodore de Sicile dans son Livre V, quand il distingue au nord de la Gaule les "Galates" des "Celtes" dans l'arrière-pays de Marseille. Je pense que Diodore a emprunté sa source à Poseidonios mais que ce dernier a fort bien pu s'inspirer lui-même de Timée, puisque l'armement des Gaulois et leurs mœurs religieuses évoquées dans ces passages sont ceux que l'archéologie permet aujourd'hui de situer au début du III[e] siècle.

12 - On a pris l'habitude au cours de ces dernières décennies de minimiser la qualité et le nombre des informations recueillies par Timée (cf. P.-M. Duval, *La Gaule jusqu'au milieu du V[e] siècle.* ("Les sources de l'histoire de France"), Tome I[er], Paris, 1971, Picard, p. 203-205). Polybe que l'on considère à juste titre comme l'un des maîtres de l'histoire antique et qui détestait Timée, y est certainement pour quelque chose. Timée fut cependant l'une des sources de Poseidonios, disciple de Polybe, et que l'on ne peut accuser ni de légèreté ni de manque de conscience dans la vérification de ses informations.

13 - Polybe, *Histoires*, II, 19, 1 : "... *un mouvement des Gaulois transalpins*" (après 330 av. J.-C.) II, 20, 6 et 7. "*Cela se passait trois ans avant le débarquement de Pyrrhus en Italie et cinq ans avant la défaite des Gaulois à Delphes. Car à cette époque la Fortune avait répandu chez tous les Gaulois une véritable épidémie belliqueuse.*" (aux environs de 285 av. J.-C. par conséquent).

14 - Polybe, *Histoires*, Livre II, 17, 1 à 7.

15 - Le mot apparaît à deux reprises dans le texte de César, BG, V, 24, 3 (Ms β) et V, 25, 4. La première mention qui n'existe que dans une classe de manuscrit a fait couler beaucoup d'encre et suscité parfois des corrections fantaisistes. Mais la deuxième occurrence ne laisse aucun doute sur l'existence de ce territoire qui ne saurait être celui occupé par tous les Belges, puisque les deux mots *Belgium* et *Belgae* sont employés dans le même texte sans équivalence.

16 - R. Hachmann, The problem of the Belgae seen from the Continent, *Institute of Archaeology Bulletin*, 13, 1976, p. 117-137.

17 - C. Hawkes, New thoughts on the Belgae, *Antiquity*, XLII, 1968, p. 6-16.

18 - C. Hawkes et G.-C. Dunning, The Belgae of Gaul and Britain, *The Archaeological Journal*, LXXXVII, 1930, p. 150-335.

19 - J.-L. Brunaux, Chronologie et histoire : Les lieux de culte dans la genèse du Belgium. *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3/4, 1996, p. 212 sq.

20 - Tite-Live (*Histoire romaine*, V, 34, 9) rapporte que les Insubres décidèrent de s'installer dans cette région parce qu'elle s'appelait *Insubrium* qui était aussi le nom d'un pagus du pays Eduen. Ils y virent un heureux présage. Quoi qu'il en soit de cette coïncidence difficilement interprétable, elle révèle qu'il était habituel aux Celtes de donner à leur nouveau territoire le nom de leur ethnie. Sur ce sujet, cf. C. Peyre, *La Cisalpine gauloise du III[e] au I[er] siècle av. J.-C.*, Paris, 1979, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, p. 27-28.

21 - C'est à Diodore de Sicile que l'on doit cette information capitale. Il écrit, en effet, au Livre V, 27, 4: "παρά τοῖς ἄνω Κελτοῖς" (littéralement "les Celtes d'en haut" qu'il faut traduire par "Celtes du Nord").

PREMIÈRE PARTIE UNE SOCIÉTÉ TOURNÉE VERS LA GUERRE

I.1. L'organisation militaire de la tribu

L'archéologie a le plus grand mal à nous renseigner sur l'organisation humaine des sociétés antiques. Quand elle y parvient, ses résultats paraissent ambigus, surtout si on les oppose à ceux que l'on peut tirer de la documentation littéraire. C'est particulièrement vrai pour les Celtes. L'archéologue met en évidence des faits qui évoquent avant tout la stabilité, l'évolution sur place, la lente adaptation de l'homme au milieu. Alors que la grande majorité des textes ne décrivent que guerres, invasions, déplacements de populations, ici nos deux types de sources paraissent totalement inconciliables. Et l'on pourrait croire que l'une et l'autre ne nous parlent pas des mêmes hommes. Il faudra d'ailleurs se demander dans quelle mesure une telle explication pourrait rendre compte de faits aussi divergents. Seule, en effet, une partie de la population, de par ses fonctions guerrières, avait la possibilité de se déplacer, tandis que la plèbe rurale demeurait à jamais attachée à un sol qui était sa seule chance de survie. Les propos de César qui inaugurent son *excursus* ethnographique et suivant lesquels seuls comptaient les deux classes guerrière et religieuse pourraient confirmer une telle explication qui rendrait justice à la fois aux sources historiques et aux données archéologiques.

La tribu (*tribus* en latin) demeure jusqu'aux grandes réformes d'Auguste le principal type de formation ethnique, même si les peuples ou peuplades (tous deux termes préférables au français "cités" pour traduire le *civitates* latin) sont omniprésents dans la littérature. La peuplade semble être une formation à la fois ethnique, politique et territoriale. Mais c'est dans la tribu que le lien ethnique est le plus fort.

La tribu, comme l'ont noté tous les auteurs, semble à tout moment, dans tout contexte, garder une forme d'autonomie, parfois insoupçonnable. C'est ce qu'a souligné C. Jullian[22]. Néanmoins, même tardivement, puisque les évènements se passent après la conquête césarienne, des tribus sont capables d'obtenir le statut de *civitas*. C'est le cas des Silvanectes. Nous ne savons pratiquement rien des caractères de ce type de formation. Nous supposons qu'elle était un ensemble de familles soudées par la tradition d'une origine commune, la référence peut-être à un même ancêtre mythique. La pérennité de ce type de groupement suppose pourtant que les liens qui rassemblaient les familles étaient très forts. Leur nature, on s'en doute et on y reviendra, était de nature guerrière et religieuse. Cependant la tribu avait une justification essentielle : elle seule donnait des chances de survie à des groupes familiaux, chacun trop faible par le nombre, les moyens financiers ou guerriers. La tribu apparaissait ainsi comme la plus petite formation sociale viable.

Il est donc probable que les rapports fondamentaux entre les hommes de la tribu étaient ceux d'une solidarité économique et guerrière. La tribu permettait à ses participants de prendre un territoire en charge et d'y vivre une existence plus ou moins décente. Elle devait également permettre la défense de ce territoire ou l'acquisition d'un nouveau si l'existant s'avérait impropre à la survie du groupe. Les querelles concernant ces terres sans cesse convoitées, contestées, exigeaient des moyens qui n'étaient pas seulement de défense mais tout autant de conquête. Car pour survivre, il ne fallait pas seulement camper sur ses positions mais toujours tenter de s'agrandir ou d'obtenir l'hégémonie sur ses voisins.

Le mode de vie très rural des populations celtiques nécessitait une entraide permanente, surtout chez les peuples qui se déplaçaient ou dont l'installation était récente. Les Gaulois des IVe et IIIe siècles av. J.-C. pratiquaient surtout l'élevage, si l'on en croit Polybe[23]. Les vastes troupeaux paissaient en commun dans d'immenses pacages. Leur surveillance, leur transport étaient l'œuvre de la communauté. Il en allait de même pour la mise en culture des terres grasses et difficilement labourables du nord de la Gaule. L'élevage et l'agriculture étaient des activités qui classaient la population en deux catégories, ceux qui la pratiquaient et ceux qui en assuraient la gestion et la défense.

C'est ainsi que la tribu s'est progressivement muée en une organisation militaire certainement très structurée. Il fallait, en effet, intégrer tous les *equites*, ces sortes de chevaliers entourés de leurs propres valets d'arme, pour en faire un corps unique, obéissant à un même chef et capable de défendre des intérêts communs. Contenir l'individualisme exacerbé de ces aristocrates imposait la mise en place de pratiques sociales très ritualisées par lesquelles l'individu pouvait accepter de perdre une partie de sa liberté d'action dans la mesure où son prestige personnel ne pouvait que se renforcer. Les assemblées militaires ou religieuses avaient pour fonction première de rendre sa place à chacun, étant entendu que cette place figurait à l'intérieur du groupe.

La force de la tribu qui se traduisait par un véritable conservatisme de ses valeurs tenait surtout à son caractère militaire. Elle était une unité combattante, autonome lors des déplacements, dans la bataille[24] mais aussi dans le partage des fruits de la victoire[25]. C'est certainement la raison pour laquelle la tribu a progressivement été assimilée au mot *pagus*, qui est exclusivement employé par César. *Pagus* désigne l'entité territoriale occupée par la tribu. Il est probable que ce *pagus* fut à l'origine la portion de territoire conquis que l'on attribuait à chaque tribu pour sa participation à la conquête.

La tribu avait ses propres chefs, même si toute opération guerrière était dirigée par un stratège commun, désigné par les *principes* des différentes tribus composant la *civitas*. De la même manière, elle avait ses enseignes propres. Celles-ci, chez les Gaulois cisalpins, sont si nombreuses[26] qu'on peut penser que chaque grande famille avait la sienne propre. Tout cela suppose que chaque tribu avait sa cavalerie et son infanterie, une petite armée en quelque sorte, structurée possédant tous les éléments indispensables à l'activité militaire mais trop peu nombreuse pour être efficace seule.

I.2. Appropriation et occupation du territoire

La conquête du territoire

Toute l'époque de La Tène, depuis les plus anciennes invasions en Italie jusqu'à la conquête romaine, est marquée par les déplacements en toutes directions des peuples celtes. Ces grandes migrations n'avaient rien des invasions désordonnées auxquelles les historiens de l'Antiquité, toujours prompts à dénigrer les Celtes, ont voulu nous faire croire. Organisées plusieurs années à l'avance[27], certainement programmées sur le calendrier religieux, elles tenaient plus du *ver sacrum* italique que de simples expéditions guerrières ou de piratage. La version très mythique des premières grandes invasions attribuées aux neveux du roi Ambigat, Bellovèse et Sigovèse[28] nous en convainc : les Celtes comme leurs populations sœurs italiques étaient accoutumés à ces départs réguliers de toute une partie de leur population, la jeune, qui ne pouvait continuer à vivre sur le sol de ses parents et devait conquérir de nouveaux territoires.

Derrière les récits fabuleux de Tite-Live, de Justin[29] ou d'Appien[30] sur ces plus anciennes invasions des Celtes à avoir laissé une trace dans les sources historiques, on a du mal à concevoir la réalité des faits. Comment imaginer qu'une population grossisse assez vite au point de devoir tout à coup se séparer de toute une nouvelle génération, sous prétexte que la terre qui l'a reçue n'est plus capable de la nourrir ? Il est fort

probable que le problème se posait moins en termes de nombre d'humains qu'en ceux de structure de la société et d'économie. Inconsciemment nous nous représentons un peuple gaulois comme un ensemble de familles réparties sur le territoire et subvenant chacune à ses besoins. La réalité, au moins entre le Ve et le IIe siècle av. J.-C., période où les migrations sont continues, est certainement tout autre. Il faut croire qu'il y a deux populations distinctes, celle guerrière et noble qui conquiert, vient de conquérir le pays ou s'apprête à envoyer sa jeunesse vers de nouvelles conquêtes et celle autochtone qui depuis les temps néolithiques exploite sans grand moyen les terres qu'elle a en charge mais dont elle n'a pas la propriété, en s'occupant des troupeaux et d'un peu d'agriculture. La seconde faisait vivre la première, cette dernière, en contrepartie, la protégeait de nouveaux envahisseurs. Cependant la force de travail engagée ne permettait pas une production suffisante pour une population qui se développait naturellement. Pour la classe guerrière il était plus facile, plus naturel de chercher de nouvelles terres et de nouvelles populations indigènes pour la faire vivre que de se mettre elle-même aux travaux des champs.

Les migrations ritualisées de type *ver sacrum*, le mercenariat, les razzias sur le territoire des peuples voisins étaient donc des réponses à ces difficultés économiques. Si elles morcelaient la population, elles n'avaient pas que des aspects négatifs : elles tissaient des liens entre de multiples tribus sur de grandes étendues du monde celtique et elles diffusaient et uniformisaient la civilisation celtique.

Nous sommes loin du modèle, tenace encore aujourd'hui, des grandes invasions celtiques s'abattant sur des pays entiers, tel que nous le voyons à l'œuvre chez d'Arbois de Jubainville ou Camille Jullian. Tous deux imaginent une Gaule primitivement occupée de Ligures et d'Ibères soudainement envahie par une masse de Celtes occupant tout le centre de la France actuelle et se partageant les terres par peuplades. L'arrivée des Belges puis l'invasion des Cimbres et des Teutons n'auraient été que des rééditions de ces grands mouvements. Henri Hubert a écrit sur cette question des lignes pénétrantes qui nous paraissent infiniment plus justes[31] : "*Lors de ces grands mouvements, les nations directrices paraissent avoir essaimé en se divisant d'une façon régulière. Les unités qui n'ont pas été disloquées en chemin se présentent au point d'arrivée comme des groupes homogènes quelle qu'ait été leur origine ; ce sont en somme des colonies. Les unités disloquées se sont rejointes pour former des unités nouvelles. Ainsi chaque flot nouveau a non seulement modifié la structure ethnique, mais aussi la géographie politique de la Celtique agrandie.*"

Les travaux accomplis en Gaule du nord confirment les hypothèses d'Henri Hubert et apportent des points d'ancrage chronologique. Tandis que la partie occidentale, à La Tène ancienne, est faiblement occupée par une population très faiblement celtisée, la partie orientale est fortement peuplée et très celtisée. Les peuples rème et suessione sont probablement déjà formés ; s'ils sont le fruit d'une invasion, celle-ci n'a pu se produire qu'avant le début du Ve siècle. La rive droite de la Seine paraît, en revanche, avoir bénéficié d'un accroissement d'une population très celtisée au début du IVe siècle av. J.-C. Les Bellovaques ne seraient arrivés qu'au début du IIIe siècle. Les Ambiens seulement dans la première moitié du même siècle.

Camille Jullian déplorait qu'on ne sache rien des modalités de ces invasions et des temps qui les ont suivies[32]. Il est vrai que l'archéologie renseigne rarement sur des évènements ponctuels, tels que les invasions, les guerres et que les textes littéraires sont rarement diserts sur les longues périodes d'adaptation d'un peuple. C'est pourquoi les découvertes de Ribemont sur Ancre nous livrent sur le sujet un témoignage exceptionnel. Il s'agit de deux monuments guerriers, établis sur le champ de bataille ou à sa proximité immédiate. Le premier est une forme de trophée, d'une allure bien particulière. Il est constitué des armes des vaincus mais aussi de leurs dépouilles humaines. Parmi ces restes une dizaine de pièces d'or[33], hémistatères et quarts de statère, nous révèlent l'identité de leurs porteurs, à savoir des vaincus. Ce sont des peuples occupant une région s'étendant de la Basse-Normandie au Maine, probablement des Aulerques ou des Lexoviens. Le second monument est une forme d'*herôon*, un lieu où furent traités les corps des morts du camp vainqueur (fig. 4). Les armes accompagnant ces guerriers diffèrent sensiblement de celles découvertes dans le trophée mais c'est surtout un important ensemble de céramiques provenant d'une fosse-autel qui révèle l'origine belge de ces guerriers. Les vainqueurs sont sans aucun doute ceux qui plus tard prirent dans cette région le

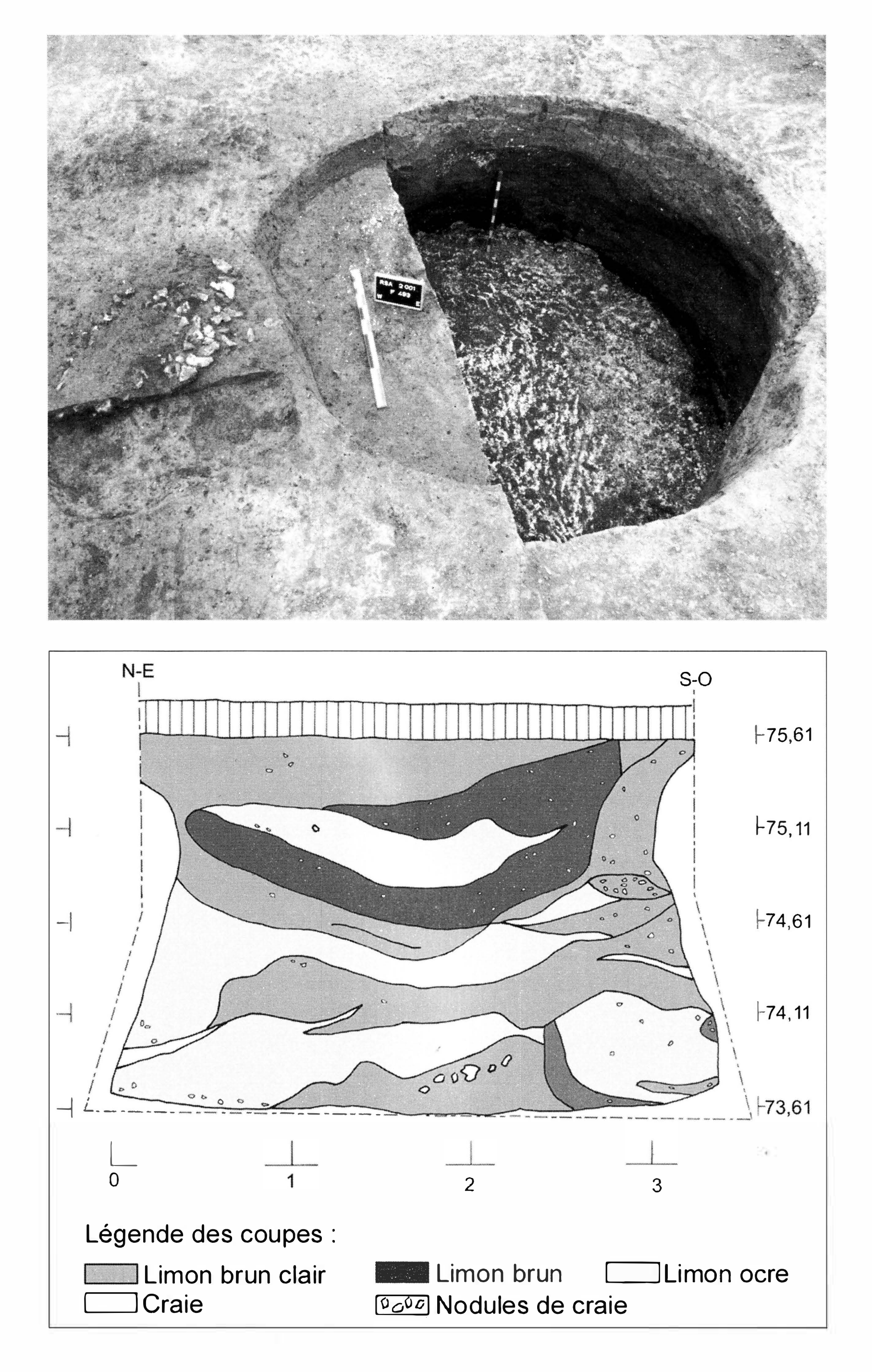


Fig. 4 - Fosse utilisée comme autel dans l'enceinte circulaire *(heroôn)* de Ribemont sur Ancre.

nom d'Ambiens, parce que leur territoire correspond assez exactement au bassin de la Somme (*Ambiani* signifierait, en effet, "les gens de la rivière"[34]). L'archéologie régionale, désormais bien documentée, confirme ces hypothèses. Les traces de La Tène ancienne demeurent très rares. Elles sont ponctuelles et correspondent à des établissements de faible ampleur, situés généralement dans des vallées ou des lieux de passage. A partir du milieu du IIIe siècle, en revanche, l'occupation humaine devient plus générale et s'étend à tous les types de terrains, aussi bien les vallées que les plateaux difficiles à cultiver ou aux terroirs incultes qui à la fin de la période romaine seront regagnés par la forêt.

La bataille de Ribemont a donc opposé une armée armoricaine à une autre d'origine belge. Il est vraisemblable que la première, éloignée de son lieu d'habitat traditionnel, se trouvait alors en mission de contrôle des territoires côtiers le long de la Manche et que la seconde était la tête armée de la migration ambienne. A l'appui de cette thèse on peut verser la curieuse mention par César[35] d'Aulerques, alliés aux Vénètes, Unelles, Osismes, Coriosolites, Esuviens, tous qualifiés de "peuples marins riverains de l'Océan". On peut imaginer que ces Aulerques établis depuis longtemps dans l'ouest de la France avaient acquis l'hégémonie sur une partie des côtes de la Manche et plus précisément sur l'embouchure de la Somme, axe commercial et stratégique d'importance. L'une des conséquences de cette bataille fut pour les Belges vainqueurs l'acquisition d'un nouveau territoire, correspondant en gros au bassin de la Somme, jusqu'à son embouchure dans la Manche[36].

D'Arbois de Jubainville pensait que la confédération des peuples conquérants répartissait ensuite entre chaque peuple les terrains acquis. Comme on vient de le voir, la règle était plutôt que chaque peuple conquière lui-même son nouveau territoire, soit par le fait d'initiative individuelle, soit en récompense de son autonomie stratégique dans le cadre d'une confédération guerrière. La cité, comme le guerrier, recevait une part de butin qui reflétait très exactement ses actions. Aussi ne doit-on pas s'étonner des conceptions qu'ont sur ce sujet les Helvètes[37], pour eux la grandeur du territoire acquis devait être fonction non seulement de l'importance numérique du peuple conquérant, mais aussi, et dans ce cas surtout, de sa puissance militaire. Nous ne disposons d'aucun témoignage sur la façon dont ce territoire était ensuite divisé et distribué à la population. Nous savons que chaque tribu demeurait autonome et avait donc droit à une portion du nouveau territoire, le *pagus*, entité territoriale véritablement assimilée à la tribu. Seuls les guerriers qui avaient participé militairement à la conquête avaient droit à des lots mobiliers (cela comprenait aussi la population conquise) dont ils étaient les propriétaires exclusifs. La propriété du sol revenait à l'Etat, seul légitime propriétaire, exerçant ainsi le droit du vainqueur universellement reconnu dans l'Antiquité. La propriété individuelle, comme l'a fort bien montré d'Arbois de Jubainville[38] ne faisait pas partie des conceptions des Gaulois, pas plus que de celle des Romains de la Rome royale. Il faut distinguer la propriété collective de la jouissance, qu'elle soit commune ou individuelle et précaire. C'est cette dernière, accordée probablement à l'aristocratie guerrière, en même temps que les biens mobiliers conquis, qui s'est muée progressivement en un droit de propriété à l'usage. Cette mutation s'est faite relativement tardivement, peut-être à partir du IIe siècle av. J.-C. et à des époques différentes suivant les peuples. Cependant, à l'époque de César encore, le domaine public est vaste chez de nombreux peuples et les nobles se disputent pour en être les fermiers. Ainsi les Eduens peuvent-ils proposer à César d'accueillir chez eux le peuple entier des Boïens, au lendemain de l'expédition échouée des Helvètes[39]. De même, Arioviste et ses Germains s'étaient installés sur un tiers des terres des Séquanes qui les avaient sollicités dans leur entreprise hégémonique[40].

La propriété individuelle existait cependant mais elle était liée au sol de la maison. Il semble que ce fut là le rôle principal de l'enclos : visualiser le domaine propre plus que le défendre[41]. L'enclos était un privilège que partageaient les dieux (dont les sanctuaires n'étaient rien d'autre que des enclos), l'Etat qui délimitait de cette façon les installations institutionnelles (assemblées, tribunal, etc.) et les aristocrates d'origine guerrière dont le domaine rural était ainsi délimité[42]. L'acte qui consistait à tracer au sol l'emplacement du fossé avait le même sens que le labour symbolique de Romulus marquant les limites de Rome, il était probablement ritualisé, recevant la double caution des dieux et de l'Etat.

Agriculture et élevage

Le but des conquêtes territoriales était le rapt des troupeaux, comme dans la plus haute antiquité, et le désir de profiter de champs qu'une longue mise en culture avait rendu fertiles. Au second âge du Fer, l'élevage l'emportait largement sur la culture des plantes mais celle-ci faisait des progrès constants et prenait une importance accrue. Le produit de ces deux activités était indispensable à tout groupe humain mais l'était plus encore aux tribus celtes migrantes et à leur population guerrière qui devait pouvoir compter sur des réserves inépuisables en bétail et en froment, véritable nerf de la guerre.

Peu de terres se prêtaient à l'exploitation facile de l'activité agricole. L'élevage des ovins s'accommodait de pratiquement tous les terrains, boisés, arides voire rocheux. Mais les bovidés, plus utiles aux armées et aux gros travaux agricoles, exigeaient de véritables pâturages à l'herbe grasse. Le labour surtout nécessitait des terres particulièrement adaptées. Il fallait qu'elles soient à la fois riches et légères pour que le travail à l'araire puisse être effectué. Autrement dit seuls les fonds des larges vallées et leurs larges terrasses convenaient. A La Tène ancienne, dans le nord de la Gaule les vallées des grandes rivières, Seine, Oise, Aisne, Somme, Thérain, connaissaient une dense mise en culture de leurs terres. Il fallut attendre l'arrivée des peuples belges pour que puissent être labourées les terres limoneuses des plateaux de Picardie. Celles-ci étaient trop grasses et trop profondes pour qu'un araire léger puisse les travailler, il leur fallait de solides attelages tirant une charrue adaptée. Mais surtout elles n'étaient pas fertiles naturellement, il fallait les amender avec de la marne, pratique que les Belges ont probablement apportée avec eux[43].

Les fouilles récentes de nombreux établissements agricoles de La Tène moyenne et finale révèlent la présence en abondance de pollens de céréales qui proviennent de leur périphérie immédiate (un rayon de quelques centaines de mètres tout au plus). Il faut donc penser que ces fermes encloses[44], d'une superficie de quelques dizaines d'ares à rarement plus d'un hectare, étaient entourées de leurs champs ensemencés sur une aire relativement réduite, probablement quelques hectares (fig. 5). Cette organisation concentrique autour de la maison permettait la surveillance des richesses (bétail précieux ou utile dans l'enclos, plantations à vue) et la séparation des animaux et des plantes réservées à l'homme. Les troupeaux étaient relégués dans des zones probablement communes de pacage, plus ou moins éloignées de l'habitat. Mais la propriété du bétail était clairement affirmée. Bien des établissements agricoles possèdent un second enclos périphérique à l'enclos principal et qui paraît bien avoir été destiné à recevoir le troupeau, soit pour l'hiver, soit pour des soins ponctuels. De grands fossés disposés en entonnoir devant leur entrée semblent, en effet, avoir été destinés à faciliter le retour de ces bêtes.

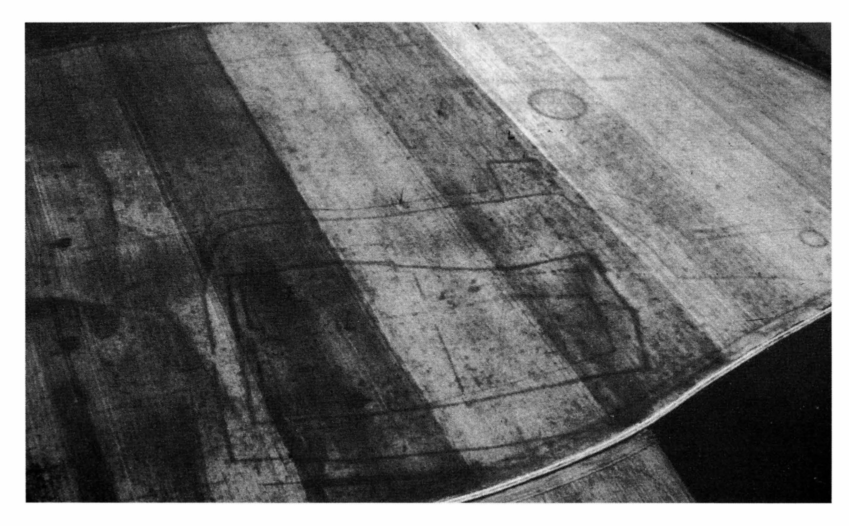


Fig. 5 - Une ferme gauloise avec ses enclos concentriques, telle qu'elle apparaît d'avion. (Erondelle. Somme). (Cliché R. Agache)

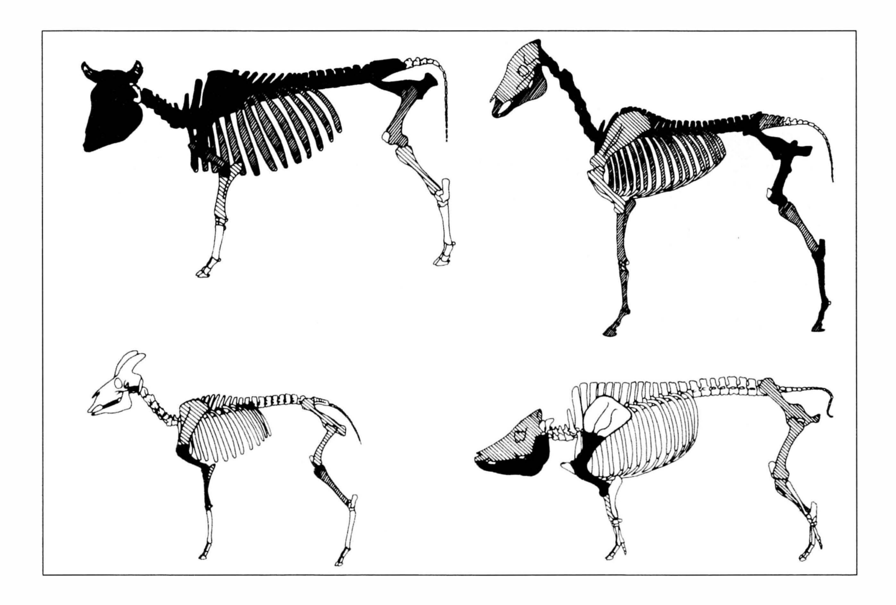


Fig. 6 - Les animaux gaulois nous sont connus essentiellement à travers les ossements découverts en fouille.
Exemple : répartition quantitative des os des différentes espèces dans le sanctuaire de Gournay.

Il est évidemment bien difficile, sans documents comptables, d'évaluer la production de ces fermes. En ce qui concerne les céréales, des données non chiffrées mais suffisamment évocatrices et objectives nous sont livrées par César. Le problème du ravitaillement en blé est, en effet, omniprésent dans le récit de la conquête. Il se pose à la fois autant aux Gaulois qu'aux Romains. Il arrive même que par faute de réserves suffisantes l'un des belligérants doive renoncer à poursuivre une campagne militaire. On pense évidemment au siège d'Alésia. Mais l'exemple le plus frappant est celui de la première campagne contre les Belges. Ceux-ci groupés en une énorme confédération, dix fois plus nombreuse que les troupes de César, renoncent à le combattre parce que leur réserve en céréales n'est pas suffisante[45]. Chaque peuple était pourtant capable d'une importante production dont une part non négligeable était tenue en réserve pour faire face à une éventuelle agression armée, pour assurer le prochain ensemencement et dans quelques cas pour assurer une migration. Les Helvètes accumulent ainsi des provisions pendant trois années avant leur départ. Quand le moment est venu, ces réserves sont si importantes qu'ils ne peuvent les emporter toutes et se résignent à en brûler une partie[46]. En temps normal, ces réserves étaient suffisantes pour que les Leuques avec les Séquanes et les Lingons approvisionnent les troupes de César dans leur campagne contre Arioviste[47] ou que les Rèmes se chargent seuls de cette tâche lors de la première campagne contre les Belges[48].

Les données archéologiques sur la question sont beaucoup moins pertinentes. Tous les habitats livrent leur lot habituel de silos enterrés ou de greniers, destinés au stockage des graines et autres plantes. Mais nous ne connaissons pas toujours leur contenance, leur nombre exact pour une période donnée et surtout nous ignorons l'importance de la population qui pouvait bénéficier de leur contenu. Des informations plus évocatrices, en revanche, nous sont fournies sur l'importance des troupeaux. Dans le sanctuaire de Gournay c'est un minimum d'une cinquantaine de bovidés qui furent sacrifiés en un peu plus d'un siècle (fig. 6). Mais il est vrai qu'il s'agit d'animaux très âgés et qui n'avaient plus guère d'utilité. Beaucoup plus instructif est le cas de l'enceinte de Fesques en Seine Maritime[49]. Dans son fossé de clôture, fouillé sur une portion d'environ 200 m, ce sont les restes d'un nombre minimum de 500 bovidés tous âgés d'un an à un an et demi qui ont été découverts. Vu la longueur du fossé on peut estimer que ce sont probablement plusieurs milliers de jeunes bovidés qui furent consommés dans l'enceinte, avant que leurs os ne soient jetés dans le fossés. Le fait qu'il s'agisse de jeunes animaux est aussi étonnant que leur nombre. Il suppose que le prélèvement de ces animaux sacrifiés s'est fait sur des troupeaux considérables, de plusieurs milliers de bêtes. Autrement c'est la survie même de chaque troupeau qui en aurait pâti. Il est loisible de penser que ce chep-

tel était celui de la communauté qui utilisait ce lieu de réunion, probablement un *pagus*, dépendant peut-être de la *civitas* des Bellovaques.

Les habitats nous livrent également des informations sur la nature de l'alimentation des habitants et par conséquent sur la production de viande. Les données sont très variables mais on constate en général une adéquation entre la qualité des constructions, le nombre d'objets recueillis et la quantité d'ossements découverts. Les petites installations agricoles, situées généralement à l'intérieur d'un petit enclos simple, livrent peu de tessons de céramiques, rarement des objets manufacturés et la quantité des os animaux est faible. Il s'agit surtout de restes de porcs et d'ovins. Et les rejets sont dérisoires parce que les restes ont été récupérés au maximum des possibilités. Les domaines, dits aristocratiques, tel celui de Montmartin, livrent, au contraire, des quantités impressionnantes d'os animaux où toutes les espèces sont représentées[50]. Le bœuf s'y rencontre dans des proportions importantes dans certaines structures. Des restes de grands chevaux indiquent que les habitants utilisaient des chevaux importés provenant vraisemblablement d'Italie.

Ces faits sont certes ponctuels mais ils confirment bien l'image que l'on peut se faire du monde rural gaulois d'après le texte de César. Il faut, pour la Gaule du nord, imaginer un paysage diversifié où l'homme a déjà laissé une forte empreinte : encore quelques grandes forêts mais surtout d'immenses friches ponctuées de bosquets, de taillis, bois et marécages où paissent des troupeaux d'ovins dans les zones les plus pauvres, de vaches dans les plus riches, et des champs sur une surface limitée. Le paysage agricole n'y est pas uniforme mais fortement contrasté ; entre les îlots fertiles que sont les grands domaines aristocratiques s'étendent des terres incultes abandonnées aux troupeaux et à des paysans misérables.

I.3. Structuration de l'espace

Au second âge du Fer la terre conquise a déjà été profondément modelée par l'homme. Les défrichements sont anciens, les terres cultivées nombreuses. Les nouveaux arrivants ne modifient pas substantiellement le paysage. Ils augmentent seulement la place donnée à l'agriculture par les pratiques du marnage et du labour profond.

L'habitat est tributaire de cette utilisation agricole du territoire et d'une économie essentiellement rurale. En Picardie occidentale, dans le nord, en Haute Normandie, les habitations sont liées aux exploitations agricoles éparpillées sur tout le territoire. C'est généralement une maison de maître entourée des quelques cabanes de ses clients et esclaves ou ce sont de multiples petites fermes représentées par une seule habitation. Les villages dits "ouverts" sont rares voire parfois totalement absents. C'est qu'il n'y a aucune nécessité économique à leur développement, pas de gise-



Fig. 7 - L'habitat de Bouchon (Somme) en cours de fouille. (Cliché R. Agache)

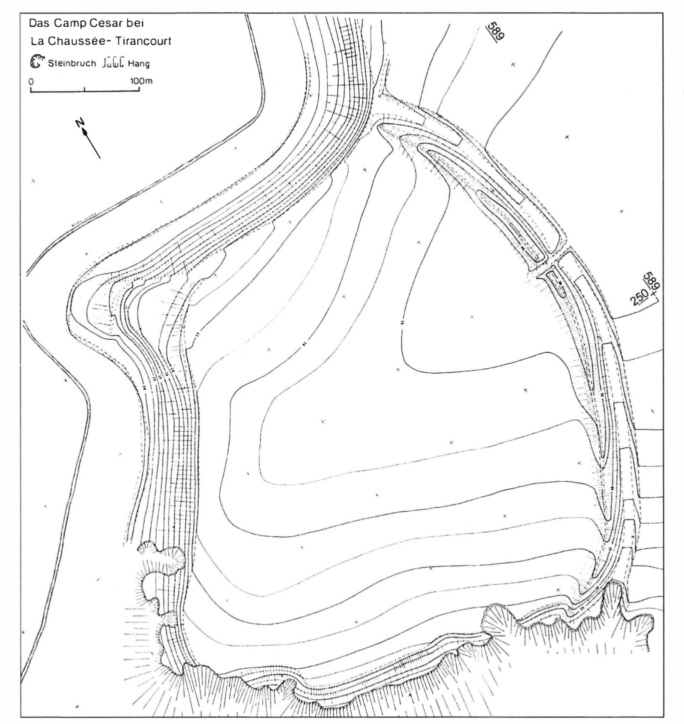




Fig. 8 - La fortification tardive (environs de -30) de La Chaussée-Tirancourt.

ment naturel qui aurait donné naissance à un artisanat de grande ampleur, peu de grands chemins et de carrefours générant une activité commerciale. Cet habitat rural dispersé dont les fouilles de sauvetage donnent une image de plus en plus assurée s'est maintenu jusqu'à l'époque gallo-romaine. La continuité entre les deux époques est souvent parfaite, comme on peut le voir dans le bassin de la Somme. Les *villae*, chaque fois qu'une fouille de sauvetage permet de les étudier, succèdent à un domaine agricole de La Tène finale dont l'habitat peut se trouver à l'emplacement même de la *villa* mais souvent légèrement décalé. Les petites agglomérations, appelées *vicus* par les archéologues, sont extrêmement rares (4 connues seulement par la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin), à l'époque de La Tène moyenne et finale une seule peut être supposée, l'habitat de Bouchon (Somme), partiellement fouillé lors des travaux de construction de l'autoroute A16[51] (fig. 7).

Aux peuples conquérants, comme aux populations autochtones précédentes, devait se poser le problème des limites. Le fruit de la conquête devait être reconnu par les peuples limitrophes puis respecté. Dans un paysage largement ouvert où la propriété foncière individuelle était extrêmement réduite la chose ne devait pas être facile. On s'attendrait à découvrir des frontières puissantes matérialisées par des points de défense ou de fortification : camps, gués et passages protégés. Or pour toute la moitié occidentale du nord de la Gaule il n'en est rien. On ne connaît aucun *oppidum* digne de ce nom datable avec certitude de La Tène moyenne et finale. Et ceux que l'on pensait être caractéristiques de cette région du monde celtique, les *oppida* du "type de Fécamp" se révèlent tardifs et pour certains (le plus représentatif, celui de La Chaussée-Tirancourt ; fig. 8) être l'œuvre du conquérant romain[52]. César confirme indirectement cette réalité, car il ne cite qu'un seul *oppidum* dans cette région, celui de Bratuspantium chez les Bellovaques, enceinte probablement immense (au moins 200 ha) sans aucune commune mesure avec les fortifications qui viennent d'être évoquées et qui pouvait recevoir 400000 personnes[53], soit la totalité de la population bellovaque qui y avait trouvé refuge lors de la première campagne de César.

Il faut donc imaginer que le territoire avait essentiellement des limites naturelles entre les zones de pâturage, rivières, forêts, marécages. Si l'on en croit César lorsqu'il évoque l'invasion des Cimbres et des Teutons et qu'il utilise pour cela à la fois les écrits de Poseidonios qui avait enquêté sur celle-ci mais aussi le témoignage direct des Rèmes[54], les peuples belges se considéraient comme les Gaulois les plus forts militairement et, depuis l'expérience de cette invasion, déclaraient ne plus redouter personne. Ils n'avaient donc pas besoin de fortification. Leur bravoure et leur réputation qui s'étaient fait reconnaître dans toute la Gaule suffisaient amplement à ce que leurs possessions soient respectées de tous. Encore fallait-il que cette réputation soit entretenue. Certains monuments répartis sur le territoire avaient, entre autres, cette fonction. Le plus représentatif est évidemment le trophée de Ribemont, établi sur le champ de bataille lui-même, édifié avec des dizaines de milliers d'armes, des centaines voire un ou plusieurs milliers de cadavres et entretenu pendant près de deux siècles. Ce trophée n'était pas unique en son genre. Les Atrébates en possédaient probablement un à Mœuvres[55]. Mais surtout les grands sanctuaires du type de Gournay jouaient également ce rôle. Leurs murs ornés d'innombrables offrandes d'armes rappelaient à tout moment la vertu guerrière des peuples qui les avaient édifiés. D'ailleurs plusieurs de ces sanctuaires (Saint-Maur, Morvillers-Saint-

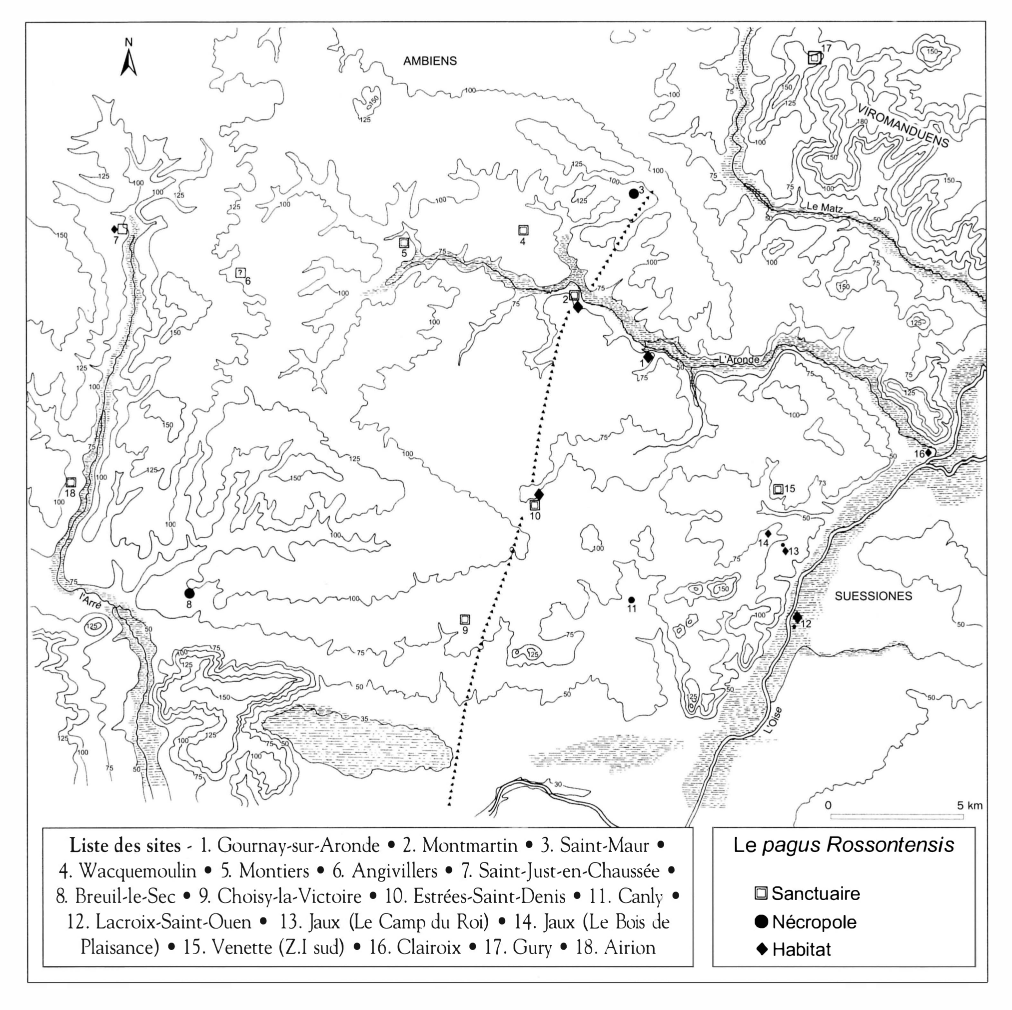


Fig. 9 - Le nord-est du pays des Bellovaques, correspondant au *Pagus rossontensis* de l'époque mérovingienne.

Saturnin, Dompierre-sur-Authie, etc.) se trouvent aux confins du territoire, comme si le message belliqueux qu'ils portaient s'adressait plus spécialement aux peuples limitrophes.

Chez les Celtes la notion de centre géographique paraît avoir été fondamentale. La célèbre mention de l'assise des druides en un point du pays des Carnutes, considéré comme le centre de la Gaule[56], en témoigne, de même que plusieurs toponymes courants dans tout le monde celtique, les *mediolanum*, *medionemeton*, désignant le premier un point (probablement un habitat, un lieu de marché) en position centrale, le second un sanctuaire principal ou situé au centre du territoire. On n'a pas jusqu'à présent pu identifier de tels lieux en Gaule du nord qui pourraient correspondre à la capitale ou à un lieu d'assemblée générale au cœur du territoire d'une *civitas*.

Encore faudrait-il savoir si chaque *pagus* avait sa propre structure topographique, ce qui est hautement probable. Les seules données utilisables sur ce problème nous sont livrées par l'étude de l'environnement des sites de Gournay et de Montmartin. Le sanctuaire et l'habitat se trouvent tous deux au cœur de l'un des quatre *pagi* que l'on attribue habituellement aux Bellovaques (fig. 9). Ce *pagus* correspond à la plaine dite d'Estrées-Saint-Denis qui marque la limite entre l'Ile-de-France et le Plateau Picard. Ce territoire qui a une unité physique est naturellement délimité par des rivières, Matz au nord, Oise à l'est, marais de Sacy-le-Grand au sud, Arré à l'ouest[57]. Or son centre est précisément occupé par le seul habitat ouvert que l'on connaisse chez les Bellovaques, le site des "Sablons" à Estrées-Saint-Denis. Il semble même que ce soit cet habitat central qui ait attiré à lui à la fin du IIe siècle av. J.-C. le lieu de culte qui auparavant se trouvait à Gournay, à 6 km plus au nord[58]. Situé sur un axe routier important, de direction nord-sud, peut-être au carrefour d'une voie perpendiculaire est-ouest, il s'agissait probablement d'un lieu de marché et d'activité artisanale qui a rapidement acquis une fonction communautaire.

Chez les Ambiens, le seul site d'habitat ouvert connu, celui de Bouchon[59] présente des caractéristiques très semblables à celles d'Estrées-Saint-Denis. Il pourrait se trouver en position centrale dans l'un des *pagi* des Ambiens, situé au nord-ouest du territoire. Dominant la vallée de la Somme et peut-être situé sur un chemin plus tard emprunté par la voie d'Agrippa, il possédait aussi, semble-t-il, un petit lieu de culte.

Chaque *pagus* paraît donc avoir eu sa structure topographique propre. En revanche, on ignore tout des relations entre *pagus* et *civitas*. Les chef-lieux de *civitates* gallo-romaines et la mention de César à propos de Bratuspantium laissent penser que chaque peuple avait une place commune, siège des assemblées, peut-être d'un marché, place qui pouvait en cas de danger accueillir l'ensemble de la population, sans être pour autant réellement fortifiée. La colline de Fesques en Seine-Maritime avec son lieu de culte et ce que j'interprète comme le siège d'un tribunal[60] est peut-être l'un de ces lieux. Pour que le peuple reste soudé au-delà de ses tribus constituantes, il fallait qu'il dispose de tels lieux de rencontre qui soient aussi le siège des institutions communes et d'une administration centrale.

I.4. Les mécanismes de la hiérarchie

A la fin de La Tène ancienne et au début de La Tène moyenne deux types de hiérarchie sociale s'opposent. La première, héritière du premier âge du Fer, est fondée sur la richesse et les privilèges et elle a pris une forme héréditaire. La seconde, au contraire, repose entièrement sur les valeurs guerrières. Jusqu'au début de La Tène finale ces deux système de classement des hommes sont en concurrence. Ils finiront par laisser la place à un troisième, de nature politique cette fois.

La royauté

La royauté chez les Celtes, souvent mentionnée par les auteurs antiques, n'en est pas moins très méconnue, parce que les informations dont on dispose sont assez peu nombreuses, disparates, apparemment

contradictoires et en tout cas tardives. Aussi Camille Jullian n'évoque-t-il que les derniers temps de cette institution[61]. H. Hubert, de son côté, s'appuie presque exclusivement sur les données insulaires[62]. Ni l'un ni l'autre ne s'intéressent vraiment à la nature de cette royauté. Henri Hubert laisse seulement entendre que le *rix* gaulois serait assez proche du *rex* latin ou du rajah des Hindous. Il désignerait seulement une certaine dignité, essentiellement de nature religieuse. Si la linguistique comparative semble accréditer cette nature très particulière de la royauté, au point d'en faire l'une des "institutions indo-européennes" les plus caractéristiques[63], force est de remarquer que les données littéraires concernant la royauté des Celtes continentaux ne suggèrent jamais la fonction religieuse. C'est même tout le contraire.

Le plus ancien roi connu, Ambigat[64], d'origine biturige, est désigné comme roi de la Celtique. Tite-Live précise que les Bituriges avaient l'*imperium* de la Celtique et que c'est chez eux qu'était recruté le roi de la Celtique. Il s'agit donc là d'une royauté suprême ou confédérale qui n'excluait certainement pas l'existence d'un roi à l'intérieur de chaque cité. C'est peut-être pour distinguer le premier des autres que le même Tite-Live[65] parle de *reguli* à propos de ces rois de Cisalpine. Ces rois de cité seraient donc des roitelets. Mais il existait également, au moins jusqu'à la fin du IIIe siècle av. J.-C., des rois de *pagus*. Ce sont eux que Polybe désigne par l'expression "οἱ κατὰ μέροσ ἡγεμόνες"[66], "chefs de secteur", à propos des Allobroges.

La royauté n'était donc pas une et indivisible mais elle comportait des degrés. La base en était probablement les rois des tribus, devenus assez vite les rois des *pagi*. Ce système s'est conservé en Irlande où, comme l'indique Henri Hubert, "*il y avait toute une hiérarchie de rois échelonnés depuis le roi de la 'tuath' jusqu'au roi suprême d'Irlande*"[67].

Cette royauté n'est donc pas d'essence divine. Elle est en principe héréditaire, en ce que les rois sont recrutés dans des familles royales. Mais plusieurs familles peuvent entrer en concurrence. Et surtout la prééminence de chacune n'est jamais assurée une fois pour toutes. La royauté n'est pas tenue des dieux et légitimée par eux. Elle est plutôt le reflet, l'émanation des équilibres politiques de la cité, de sa puissance quand le pouvoir politique n'est pas contesté, de sa faiblesse parfois.

Un épisode célèbre, relaté à la fois par Polybe[68] et par Tite-Live[69], est à cet égard, très éclairant. Lors de son passage chez Allobroges en 218, Hannibal croise sur sa route les armées de deux frères entrés en guerre pour le pouvoir. L'aîné, Brancus, est roi, il est soutenu par le sénat et par les chefs de la cité. Son jeune frère lui dispute la royauté. Tite-Live précise que ce dernier n'a pas le droit pour lui mais que la jeunesse du pays a pris parti pour lui et qu'ils ont pour eux la force. Hannibal arrive à point nommé : il devait rencontrer le roi et probablement le sénat pour obtenir d'eux l'autorisation de traverser le pays. On lui répond qu'il doit tout d'abord aider les Allobroges à retrouver leurs institutions avant d'obtenir d'eux une réponse. Le jugement d'Hannibal est conforme à la raison et aux traditions institutionnelles : il aide l'aîné à vaincre son cadet et lui restitue sa royauté (*imperium majori restituit*).

Cet épisode fait évidemment penser à ces querelles entre aristocrates se disputant la magistrature suprême qu'aura à arbitrer un siècle et demi plus tard César. A vrai dire, les ressemblances sont même très grandes entre le conflit des deux frères allobroges et celui des deux célèbres frères éduens, Diviciac et Dumnorix. Dans les deux cas, les aînés se placent du côté de la légitimité, de la tradition. Le sénat et les grands chefs (qui ont souvent obtenu eux-mêmes des magistratures) les soutiennent. Les prétendants se présentent au contraire comme des hommes nouveaux, disposant d'un pouvoir financier, probablement d'une clientèle importante, et s'appuient, semble-t-il, sur l'assemblée des citoyens.

L'anecdote allobroge et la comparaison éduenne sont susceptibles de révéler quelques-uns des aspects de la royauté gauloise dans les derniers siècles de l'indépendance. A l'évidence, comme on l'a vu, la royauté n'était pas de droit divin et pouvait être remise en cause par les assemblées. C'est assez dire qu'il s'agissait d'une qualité qui devait être reconnue, avant tout par le sénat et par les pairs du roi. En quoi consistait le pouvoir royal ? C'est certainement l'évolution voire la disparition de l'institution qui nous offrent sur elle les meilleures informations.

On constate qu'à la royauté de type Brancus, succède un système bicéphale où la magistrature est répartie sur deux têtes, d'un côté le magistrat civil et de l'autre, le stratège, tous deux élus pour une période déterminée. On peut donc présumer qu'antérieurement le roi cumulait les deux magistratures qu'on a pris soin par la suite de séparer nettement. Pour autant, ce pouvoir n'apparaît pas considérable car il était partagé, au moins depuis le IIIe siècle av. J.-C., avec le sénat et peut-être chez quelques peuples avec l'assemblée des citoyens. Si l'on en croit Tite-Live[70], c'est le sénat et les autres grands chefs qui légitimaient le pouvoir du roi: "*quod ea senatus principatumque sententia fuerat.*" Le rôle du roi semble avoir été celui qui fut imparti plus tard au magistrat et au stratège des régimes aristocratiques: il lui revenait de choisir les grandes orientations, de conduire la cité, mais toujours en accord avec ses pairs ou avec le sénat qui représentaient justement ces derniers. Son action était plus proche de celle d'un chef.

L'exemple d'Ambigat illustre bien cette qualité du roi. C'est à lui que revient de prendre la décision d'une sorte de *ver sacrum*, d'en décider la date et les modalités. Quelles étaient les autres fonctions du roi? La documentation sur le sujet est peu diserte. Rien n'autorise à penser qu'il avait conservé des fonctions sacerdotales importantes comme le fit le *rex* latin. Il est sûr, en revanche, qu'il garda son rôle militaire de premier plan. Nombreuses sont les mentions de rois gaulois combattant aux premières lignes. Tite-Live indique même que deux petits rois Mœnicaeptus et Vismarus, périrent lors d'un affrontement contre Scipion[71] (XXIV, 42, 8) à Auringis.

Son pouvoir politique, par le manque de centralisation due à l'importance des *pagi*, était certainement limité mais il était aussi valorisé par compensation de façon symbolique: le roi était le chef de l'assemblée de la peuplade. Il avait la faculté insigne de convoquer cette assemblée ainsi que le conseil armé, prélude à toute opération belliqueuse. En quelque sorte, le roi gaulois était le prédécesseur du premier magistrat des *civitates* du temps de César. Il en a quasiment toutes les prérogatives.

Ce concept assez particulier de royauté ne doit rien à la notion d'un royaume qui lui serait lié. Chez les Celtes continentaux le royaume n'existe pas. A ceci il y a plusieurs raisons. La première est d'ordre structurel: la cité ne possède pas de territoire unifié, elle comprend un certain nombre de *pagi*, chacun irréductible. Si le royaume devait exister, il le serait au niveau du *pagus*. La *civitas* n'apparaît pas comme une entité stable, aux frontières définitives. Elle est, au contraire, une structure souple, capable d'absorber ou de perdre un ou deux *pagi*, d'accueillir de nouveaux peuples ou de se séparer d'une part non négligeable de sa population. L'autre raison tient à la nature même des peuples celtiques, peuples conquérants qui n'ont jamais perdu toute trace de nomadisme. Les Celtes n'étaient pas attachés de façon quasi filiale à une terre. Ils ne s'adaptaient pas à un territoire mais demandaient à un territoire de se plier aux besoins de la population. Ainsi, les Helvètes estimaient que leur territoire n'était pas en rapport avec leur nombre, ni leur gloire militaire ni leur réputation de bravoure[72], c'est pourquoi ils n'hésitèrent pas à le quitter.

Les rois gaulois sont donc avant tout des princes, plus ou moins puissants et régnant sur des territoires plus ou moins vastes. On connaît d'eux surtout leurs privilèges, des vêtements caractérisant leur statut[73], des armes exceptionnelles, la possession de chars d'apparat[74] leur permettant de se déplacer librement sur leurs terres, la possibilité de tenir constamment table ouverte, de recevoir au cours des festins les meilleurs morceaux et d'y siéger à la place d'honneur. Ces rois, ces roitelets, ces princes dont Poseidonios a pris plaisir à décrire les curieuses façons de vivre offrent de multiples points de comparaison avec les βασιλεῖς du monde homérique. Poseidonios lui-même s'en était aperçu et quand il décrivait les manières de table des chefs celtes il ne put s'empêcher de recopier le vers 321 du VIIIe champ de l'*Iliade*: "*Ajax eut l'honneur de recevoir les meilleurs morceaux du dos (du bœuf).*"[75] C'était probablement l'une des raisons de l'intérêt qu'avait le philosophe néo-pythagoricien à s'intéresser à ces lointains barbares: ils gardaient pour lui quelque chose de l'âge d'Or, ils appartenaient à ce qu'Hésiode appelait "*la race des héros*".

Les princes gaulois des IVe et IIIe siècles av. J.-C. avaient le statut complexe et fragile des βασιλεῖς homériques qu'a si bien décrit Evelyne Scheid-Tissinier[76]. Celui-ci trouve son origine dans le pouvoir économique dû à ses richesses personnelles (propriété foncière, troupeaux, bien précieux). Ce pouvoir est lui-

même doublement justifié par l'intimité que le roi garde avec les dieux garants de l'ordre du monde et par sa fonction guerrière qui permet la défense de la communauté. Ce statut se concrétise par des privilèges qui permettent de situer le βασιλεύς sur l'échelle des honneurs. Le roi est, en quelque sorte, celui qui peut se prévaloir des plus grandes marques d'honneurs, il est "le plus roi". La position du βασιλεύς ne présente donc pas que des avantages. Il est redevable à ses pairs, à ses proches de la place qu'ils veulent bien lui reconnaître. De là naît un échange de services, de cadeaux, de bienfaits qui est, en tous points, comparable à celui de la clientèle dans le monde gaulois.

On ignore tout du système de désignation du roi. Certes il y avait dans le choix une part due à l'hérédité mais celle-ci n'écartait pas toute concurrence : il pouvait exister plusieurs familles royales prétendant au même titre mais il y avait surtout dans une même famille plusieurs héritiers potentiels qu'il fallait départager. A haute époque, avant l'apparition des premières assemblées, les chefs devaient y tenir un rôle majeur. Il est possible qu'ensuite le sénat ait pu jouer dans cette nomination le plus grand rôle. Mais cet accord des grands de la cité n'était probablement pas suffisant. Il existait peut-être également une sanction plus populaire, une sorte de plébiscite par acclamation lors de l'assemblée du peuple. Sinon, on ne comprend pas comment Catiscos, Orgétorix et Dumnorix aient pu envisager de devenir rois chacun dans leur pays[77]. L'opération devait être relativement facile, au point qu'il avait fallu envisager des mesures drastiques pour empêcher toute tentative du retour à la royauté : la peine de mort était promise à celui qui voudrait restaurer la royauté.

L'aristocratie

La documentation littéraire nous renseigne essentiellement sur l'époque la plus récente, celle qui a précédé ou qui est marquée par la conquête romaine. Poseidonios et ceux qui l'ont copié évoquent une situation plus ancienne, le IIIe et le IIe siècle av. J.-C. Mais on ne dispose d'aucun élément sur l'époque antérieure qui serait celle de la fin du premier âge du Fer et le début du second. On peut présumer qu'alors il n'y avait qu'une forme d'aristocratie, celle que j'ai désignée plus haut comme le premier type, héritée du premier âge du Fer, fondée sur la propriété des richesses foncières et mobilières. Cette aristocratie de nature princière n'était pas ou plus uniforme. L'appartenance familiale, la proximité ou l'éloignement de la branche princière tenait probablement lieu de hiérarchie.

C'est peut-être cette hiérarchie de l'ancienne aristocratie princière qu'évoque la notion un peu floue pour nous de *nobilitas* si souvent évoquée par les auteurs latins et César particulièrement. Celui-ci emploie le terme *nobilitas* pour désigner un groupe ou l'ensemble des nobles d'une *civitas*, mais plus rarement[78] pour désigner la qualité ou le statut d'un noble, exercice déjà difficile pour parler d'un noble romain[79] mais plus encore à propos d'un Gaulois. On le voit bien avec l'emploi des autres termes *nobilis* et *nobilissimus*. Il semble bien qu'au Ier siècle un certain flottement devait régner, qu'on se prétendait noble sans en avoir toutes les preuves ou sans qu'on ait l'assentiment de ses pairs. C'est pourquoi jamais César ne désigne un personnage particulier comme un *nobilis* mais toujours comme *nobilissimus* ou *summa nobilitate*[80]. Qu'entend-il par là ? Le cas de l'Eduen Convictolitavis apporte une réponse. En VII, 32, 4, il est dit *antiquissima familia natu* et plus tard, en VII, 67, 7, désigné comme *nobilissimus*. Il semble bien donc qu'être noble tient avant tout à sa naissance dans une famille très ancienne et participant au pouvoir depuis longtemps. L'expression "*summo loco natus*" est d'ailleurs le synonyme exact de *nobilissimus*. César l'emploie pour Eporédorix (VII, 39, 1) dont il dit par ailleurs (VII, 67, 7) qu'il est *nobilissimus* mais aussi de Tasgetios (V, 25, 1) le Carnute dont il est nous est précisé que ses ancêtres avaient obtenu jadis le *regnum*.

Le qualificatif de "noble" dans le texte de la *Guerre des Gaules* n'a rien d'une banalité. Il est rarement utilisé et seulement pour quelques personnages : Orgétorix, Cotos, Cavarillos, Eporédorix, Convictolitavis, Suros et indirectement pour Tasgetios, Litaviccus, Vercingétorix. On remarquera que la plupart de ces hommes appartiennent aux peuples les plus anciennement fixés en Gaule, éduen, carnute, rème, helvète, arverne. On s'étonnera, en revanche, que des personnages aussi importants que Dumnorix, Diviciac,

Correos, Commios ne soient jamais qualifiés de "nobles". A l'évidence, cette qualité avait un sens bien défini, elle ne s'appliquait, comme il est dit de Convictolitavis, qu'aux membres des "plus anciennes familles", autrement dit des familles dont la généalogie orale permettait de remonter les filiations sur plus d'un siècle, certainement deux ou trois.

Ainsi le récit de la *Guerre des Gaules*, si on prête attention au vocabulaire employé, révèle une situation conflictuelle entre une aristocratie héréditaire et une aristocratie "nouvelle", fondée sur d'autres valeurs que la pureté de la lignée, ce sont le pouvoir de la clientèle, des charges politiques ou administratives, la puissance guerrière, l'argent. Ce conflit n'était pas nouveau. Dès la fin du IVe siècle av. J.-C., avec l'arrivée de tribus très militarisées, l'aristocratie de "type princier" s'est vu opposer les seigneurs de la guerre, des chefs disposant d'une petite armée personnelle, dévoués à eux corps et âme. L'opposition fut tout d'abord militaire. Des roitelets, des princes de l'ancienne aristocratie durent périr lors des immigrations du IIIe siècle. Ils furent naturellement remplacés par les chefs des armées victorieuses. Les nouveaux venus ne se réclamaient pas moins de familles illustres, ils se trouvaient tout à coup à la tête d'un patrimoine considérable. Valeurs de l'aristocratie ancienne et valeurs guerrières se mêlèrent donc pour donner naissance à une nouvelle aristocratie aux connotations plus ou moins belliqueuses. Le *Bellum Gallicum* en garde l'écho. C'est chez les peuples de la Celtique, les plus anciens, les plus puissants et qui n'ont pas eu à subir d'importantes immigrations qu'on parle encore de *nobilitas*. A l'inverse chez les peuples les plus récents de Belgique on ne revendique que la puissance militaire[81]. Néanmoins dans la Gaule tout entière encore au milieu du Ier siècle ce sont les valeurs militaires qui dominaient à ce point que César désigne l'ensemble des aristocrates par le terme général d'*equites*. Cette dénomination n'est pas une facilité de langage ou de classification. Elle n'est pas employée au hasard par le général romain qui sait que ses lecteurs penseront automatiquement aux représentants de l'ordre équestre. En fait l'ambiguïté du terme qui rend sa traduction impossible (le mot veut dire à la fois "cavalier" dans le sens militaire et "chevalier" avec une connotation noble) convient parfaitement pour désigner ces aristocrates qui revendiquent avant tout leur statut de chefs de guerre et qui se conduisent comme des nobles entourés d'une petite cour.

Le terme d'*equites* est probablement une trouvaille de César. Car il n'existe pas d'équivalent dans les textes grecs, notamment de Poseidonios qu'il consultait lorsqu'il rédigea son *excursus ethnographique*. Il est sûr en tout cas qu'il s'appliquait parfaitement à une image de l'aristocratie qui était celle des IIIe et IIe siècles, une aristocratie fondée sur les valeurs militaires. Alors que ce n'était peut-être pas le cas pour l'aristocratie du premier âge du Fer et du début de l'époque de La Tène, au IIe et au début du Ier siècle la noblesse a un devoir qui prime sur tous les autres, elle doit participer à la guerre et c'est cette obligation – qui est en même temps un honneur – qui justifie sa place dans la société. César le dit explicitement dans son *excursus*[82]: "*aliquod bellum incidit, omnes in bello versantur*" et il nous cite des exemples concrets. Ainsi chez les Eduens qui semblent avoir eu en Gaule les institutions plus avancées, toute la noblesse et tout le sénat avaient péri au cours des affrontements contre les Germains[83]. De la même manière les troupes romaines avaient anéanti toute la noblesse nervienne et notamment les membres de son sénat. Sur 600 sénateurs seuls trois avaient survécu[84]. Cette obligation morale avait donc quelque chose de tout à fait terrible qui fait évidemment songer à celle qu'avaient la plupart des citoyens grecs à servir comme hoplite[85].

Ces exemples montrent aussi que si le sénat était bien une assemblée de la noblesse, ses membres étaient exclusivement des guerriers. Il est aussi probable que l'origine même de cette assemblée de l'élite soit à chercher dans le monde de la guerre. Il n'est guère imaginable, en effet, que ce soit un groupe de conseillers du roi, des anciens qui ait pu transformer leur réunion occasionnelle en une assemblée aussi large et aussi hiérarchisée. Il est plus tentant d'y voir la pérennisation en temps de paix du *concilum armatum*. Ceux qui avaient décidé la guerre, s'étaient surtout engagés à l'organiser, à la rendre possible, à en assurer le financement, à veiller à régler tous les problèmes matériels. Ces tâches n'étaient pas ponctuelles, elles pouvaient même prendre beaucoup de temps. Ainsi il avait fallu trois ans pour préparer le départ des Helvètes. L'issue de la guerre, qu'elle fût heureuse ou malheureuse, n'exigeait pas moins d'intendance. Ces tâches s'assimilè-

rent de plus en plus à une véritable activité administrative et politique qui incombait toujours aux mêmes personnages ou au mêmes familles, celles qui avaient les moyens financiers et la clientèle nécessaire mais qui avaient aussi un savoir-faire en la matière. La régularité, quasi annuelle, des opérations militaires dont nous parle César à plusieurs reprises, rendit ces réunions de travail régulières. Le sénat, en ses premiers temps, certainement dans le courant du IIIe siècle av. J.-C., ne dut pas être autre chose.

Le peuple, les citoyens et les esclaves

Parmi les ethnologues des Celtes César est le seul à nous dire quelques mots du peuple. Dans son tableau descriptif il en fait même un portrait, négatif cependant. Selon lui, seuls les *equites* et les druides comptent[86]. Les gens du peuple ne sont guère traités autrement que des esclaves, ils ne peuvent avoir aucune initiative et ne sont consultés sur rien. Beaucoup d'entre eux, sous le poids des dettes, se donnent en esclavage à des nobles. A croire ce qui est écrit au Livre VI, hors de l'aristocratie, il n'y aurait qu'une vaste classe, confuse, regroupant quelques hommes libres mais sans aucun pouvoir, des clients en quasi état de servage et des esclaves. Comme c'est souvent le cas pour les questions de société, le texte de la *Guerre des Gaules* proprement dit livre des données qui paraissent entrer en contradiction avec ces généralités. Mais déjà l'*excursus* apportait une contradiction de taille : au VI, 11, 4, lorsqu'il décrit la vie politique gauloise, César indique que tout homme du peuple trouve secours et protection auprès du chef du parti auquel il adhère. Il n'est évidemment question dans ces lignes que des hommes libres, autrement dit des citoyens. Parmi les hommes libres il faut évidemment compter les clients qui se sont mis au service d'aristocrates mais qui ne peuvent être pour autant considérés comme des esclaves. Si les chefs de parti s'appuient bien évidemment sur d'autres membres de leur classe sociale, mais aussi sur les gens du peuple, cela suppose que ces derniers ont un réel pouvoir politique, même si celui-ci est individuellement limité (certainement un droit de vote dans un nombre restreint de consultations). Les hommes du peuple sont donc des citoyens et l'on comprend pourquoi le chef de parti se doit de les protéger, il monnaye ainsi leur suffrage.

Les citoyens ont donc un pouvoir certain mais indirect. L'Eduen Liscos explique à César que quelques hommes politiques grâce à l'*auctoritas* qu'ils ont sur le peuple, ont un pouvoir plus important que les magistrats eux-mêmes[87]. Les députés bellovaques chargés d'annoncer la reddition lors de la campagne de 51 ne disent pas autre chose au conquérant romain. A cause de Corréos, qualifié de *concitator multitudinis*, jamais le pouvoir du sénat ne fut aussi fort que celui de la plèbe[88].

En réalité, le mot de plèbe, employé par César d'une façon générale, n'est que la transposition du mot gaulois, lui-même utilisé de manière méprisante pour désigner une masse, une multitude d'hommes qu'on n'arrive pas à caractériser par des valeurs traditionnelles, celles de l'aristocratie. Cette façon de parler devait être celle de bien des interlocuteurs de César, des aristocrates, des descendants des familles dirigeantes qui ne comprenaient ou ne voulaient pas entendre parler de l'évolution de la société gauloise. Une grande partie du peuple était constituée de citoyens à part entière. Ils participaient au cens, votaient et avaient aussi des obligations militaires (rappelons-nous que seuls les druides en étaient dispensés) certainement moins contraignantes que celles des *equites*. A cet égard le fameux discours de Critognatos[89] apporte un témoignage formel. Il évoque directement cette notion de citoyenneté qui ne peut s'appliquer qu'aux membres de la plèbe défenseurs d'Alésia. "*On ne doit les regarder ni comme des citoyens ni les admettre dans notre assemblée*", dit-il en parlant de ceux qui envisagent de se rendre.

Il est sûr qu'à date ancienne (au moins avant le IIIe siècle av. J.-C.), ces hommes n'étaient pas des citoyens à part entière, seuls l'étaient les représentants de l'aristocratie. Nous sommes quasiment aussi peu instruits sur ces origines de la plèbe gauloise qu'on l'est sur celles de la plèbe romaine. On ne sait s'il y eut un équivalent gaulois de Servius pour accomplir la réforme qui lui aurait donné sa place. On peut en tout cas présumer que l'élargissement de la notion de citoyenneté eut des causes militaires. Les actions belliqueuses étaient non seulement un élément essentiel mais encore moteur de la société celtique. César pour justifier

son arrivée en Gaule[90] explique que les Belges sont continuellement en guerre contre les Germains, dans des combats presque quotidiens (*fere cotidianis proeliis*). A la même époque toute la noblesse éduenne a été décimée par la guerre contre les mêmes Germains. La guerre causait donc des ravages importants dans la population et plus particulièrement dans celle qui se trouvait en première ligne, ces quasi professionnels de la guerre qu'étaient les aristocrates. Il y avait des époques où la mortalité guerrière devait être plus forte que le renouvellement naturel des générations[91]. Rien que pour cette raison il fallait ouvrir les rangs de l'armée aux non-nobles. Mais ce n'était pas la seule raison : le développement des guerres, l'affrontement avec des peuples comme les Germains qui combattaient en masse amenèrent à concevoir des corps d'armée beaucoup plus importants dont le récit de la *Guerre des Gaules* justement nous donne une bonne image. Les *equites* gaulois déjà habitués à aller à la guerre en compagnie de leurs clients qui leur servaient de servants d'armes durent accepter des mobilisables civils pour des rôles non négligeables dans l'appareil militaire ; ils devinrent majoritairement des fantassins, tandis que les aristocrates se spécialisaient dans la cavalerie.

Cette obligation militaire dont César parle indirectement à propos des druides[92], semble être au début du Ier siècle av. J.-C. un phénomène général en Gaule et qui n'est pas récent. Diodore reprenant les informations de Poseidonios remontant au moins à la fin du IIe siècle indique que les chevaliers gaulois emmenaient avec eux à la guerre des hommes pauvres (c'est-à-dire non aristocrates) mais libres et qui leur servaient de conducteurs de chars ou d'écuyers[93]. Il fallait forcément que cette obligation militaire s'accompagne de contreparties. La plus importante était la reconnaissance de la qualité de citoyens pour ces hommes qui n'étaient que libres. La notion de citoyenneté, sur laquelle il nous faudra revenir plus bas, dut être au IIIe et au début du IIe siècle relativement limitée, certainement encore floue mais cependant importante non seulement pour ces nouveaux citoyens mais aussi pour l'aristocratie qui les acceptait. Dans la vie quotidienne cette qualité se traduisait par une estime publique, par la possibilité d'assister au conseil armé, puis à la véritable assemblée politique qui en a émané mais aussi par le pouvoir de se laisser convaincre ou acheter à chaque brigue.

Les exemples ne sont pas rares dans la guerre des Gaules d'hommes qui s'appuient sur la plèbe pour réussir leur ascension politique : Viridomar[94], Correos[95], Luctérios[96], Drappès[97], etc. Si ces derniers ont pu prendre le pouvoir ou mener des actions guerrières, c'est la preuve que la plèbe avait un réel pouvoir politique qui s'accompagnait de moyens économiques non négligeables.

Tous les hommes n'étaient évidemment pas libres. Il y avait des esclaves dont on sait relativement peu de chose. César fait mine de confondre esclaves et clients[98]. C'est évidemment pousser le trait trop loin. Il faut précisément distinguer les clients liés étroitement à leur patron parce qu'ils leur sont redevables financièrement mais qui restent des citoyens à part entière et les esclaves, hommes sans droit. L'une des seules informations directes sur ces esclaves est celle que nous donne Poseidonios et qui est reproduite par Diodore[99] à propos du vin. Il nous dit que l'on échangeait un esclave contre une amphore de vin, ce qui nous donne une idée du peu de prix que l'on accordait à ces êtres humains ou au contraire de la très grande valeur que l'on donnait à cette boisson. Il est probable que la plupart des esclaves étaient des prisonniers de guerre et peut-être leurs descendants. Le même Diodore indique[100] que les Celtes n'hésitaient pas à sacrifier ces derniers à leurs dieux. Il s'agit évidemment d'un *topos*. En réalité, hormis des cas exceptionnels, ces prisonniers devenaient des esclaves. Ils étaient une part importante de ces richesses que la guerre rapportait aux vainqueurs et qui étaient l'une des principales ressources économiques de bien des peuples jusqu'au IIe siècle av. J.-C.

NOTES

22 - C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris, Editions Hachette, 1920, Tome II, p. 37.

23 - Polybe, II, 17, 8-12.

24 - César, *Bellum Gallicum*, I, 12, 4-7 ; VII, 64, 5.

25 - Diodore rapporte que les Celtes se partagèrent le territoire italique nouvellement conquis par tribus. Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, livre XIV, 113, 3 : Τῶν οὖν Κελτῶν κατ᾽ ἔθνη διελομένων τὴν χώραν.

26 - Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, 30; XXXIII, 23 et 36.

27 - Tout le premier chapitre du *Bellum Gallicum* est, à cet égard, très explicite. La migration des Helvètes avait nécessité trois années de préparation.

28 - Tite-Live, V, 34.

29 - Justin, *Epitoma Historiarum Philippicarum*, XXIV, 4.

30 - Appien, *Celtica*, II, 1.

31 - H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique*, Paris, La Renaissance du Livre, 1932. p. 143.

32 - C. Jullian, *op. cit.*, Tome 1, p. 247.

33 - L.-P. Delestrée, L'or du trophée latènien de Ribemont, témoin d'une bataille oubliée, *Revue Numismatique*, 2001, 2, p. 177-215.

34 - G. Dottin, *La langue gauloise*. Paris, 1918, Librairie Klincksieck, p. 91.

35 - B.G., II, 34.

36 - Seule la partie haute du basin, correspondant aux 30 premiers km du cours du fleuve, fut abandonnée aux *Viromandui*. Avec la large ouverture de leur pays sur la mer, les Ambiani ont pu faire figure de peuple marin. C'est ce que pourrait suggérer les texte ambigu de *BG*, III, 9, 10, à propos des alliances que nouent les Vénètes avec leurs voisins côtiers. Les manuscrits de la classe α donnent le nom de peuple ambiliatos qui n'est absolument pas connu par d'autres mentions. Les manuscrits β donnent, au contraire, ambianos. A notre avis, rien ne permet de privilégier la première version.

37 - B.G., I, 2.

38 - H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*. Paris, 1890, éd. Ernest Thorin.

39 - B.G., I, 28, 5.

40 - B.G., I, 31, 10.

41 - Sur ce sujet, cf. les actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre "Des enclos, pourquoi faire ?", *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1/2, 2000.

42 - J.-L. Brunaux, Propriétés divines, possessions humaines. La fonction symbolique de l'enclos. *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1/2, 2000, p. 271-8.

43 - K. Fechner, G. Louwagie et R. Langohr, Données nouvelles sur l'agriculture protohistorique le long du tracé occidental du TGV en Wallonie. *Lunula*, VI, Tongeren 1998, p. 77-82.

44 - R. Agache, *La Somme pré-romaine et romaine*. Amiens, Société des Antiquaires de Picardie, 1978, p. 155 sq.

45 - B.G., II, 10, 4.

46 - B.G., I, 5, 3.

47 - B.G., I, 40, 11.

48 - B.G., II, 3, 3.

49 - E. Mantel *et alii*. *Le sanctuaire de Fesques (Seine-Maritime)*. Berck-sur-Mer, 1998, *Nord-Ouest Archéologie*, n° 8.

50 - J.-L. Brunaux et P. Méniel, *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du III[e] au II[e] s. av. J.-C.* Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1997 (DAF n° 64).

51 - L. Baray, Les cimetières à crémation de la basse vallée de la Somme d'après les découvertes de l'Autoroute A 16 Nord. in *Les rites de la mort en Gaule du Nord à l'âge du Fer. Revue Archéologique de Picardie*, n° 1/2, 1998, p. 211-231.

52 - J.-L. Brunaux, S. Fichtl u. C. Marchand, Die Ausgrabungen am Haupttor des "Camp César" bei La Chaussée-Tirancourt (Dépt. Somme, Frankreich). *Saalburg Jahrbuch*, n° 45, 1990, p. 5-23.

53 - B.G., II, 4, 5 et 13, 2-3.

54 - B.G., II, 4, 2-3.

55 - A. Salomon, "Le charnier gaulois de Mœuvres", *Bull. Soc. Préh. Franç.*, tome 10, 1913, p. 319-322.

56 - B.G., VI, 13, 10.

57 - Montmartin, *op. cit.*, figure 188.

58 - *ibid.* p. 242 sq.

59 - Cf. supra L. Baray, *op. cit.*

60 - Cf. mon analyse dans *Les religions gauloises*, Paris, Editions Errance, 2000, 2e édit., p. 168-170.
61 - C. Jullian, *op. cit.*, II, p. 43-45.
62 - H. Hubert, *op. cit.*, p. 265-268.
63 - E. Benveniste, *op. cit.*, II, p. 9-15.
64 - Tite-Live, *Histoire romaine*, V, 34.
65 - Tite-Live, *op. cit.* XXI, 29, 6; XXIV, 42, 8 et XXXIII, 36.
66 - Polybe, *Histoires*, III, 50, 2.
67 - H. Hubert, *op. cit.*, p. 265.
68 - Polybe, *op. cit.*, III, 49, 8-13.
69 - Tite-Live, *op. cit.*, XXI, 31.
70 - Tite-Live, *op. cit.*, XXI, 31, 7.
71 - Tite-Live, *op. cit.*, XXIV, 42, 8.
72 - B.G., I, 2, 5.
73 - Athénée, *Les Deipnosophistes*, VI, 249, b. Il cite Nicolas de Damas (*FHG*, III, 418) qui rapporte l'histoire du roi Adiatomus chez les Sotiani. Celui-ci était entouré de *siloduri*, qui avaient, entre autres privilèges, celui de porter les mêmes vêtements que le roi.
74 - Athénée, *op. cit.*, IV, 152, e-f.
75 - Reproduit par Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 28.
76 - E. Scheid-Tissinier, *L'homme grec aux origines de la cité (900-700 av. J.-C.)*, Paris, Editions A. Colin, 1999, p. 71 sq.
77 - B.G., I, 3, 1 à 6.
78 - B.G., II, 6, 4 et VVI, 45, 2.
79 - Sur ce sujet, cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République.* Paris, Editions Les Belles Lettres, 1963. p. 224-227 et 430-439.
80 - B.G., I, 1, 1 ; I, 7, 3 ; I, 18, 6 ; I, 31, 7 ; II, 6, 4 ; VII, 67, 7 ; VIII, 45, 2.
81 - B.G., II, 4, 2 et VIII, 6, 2.
82 - B.G., VI, 15, 1.
83 - B.G., I, 31, 6 et VI, 12, 3.
84 - B.G., II, 28, 2.
85 - V.D. Hanson, *Le modèle occidental de la guerre*, Paris, Editions Les Belles Lettres, 1990, p. 127 sq.
86 - B.G., VI, 13, 1.
87 - B.G., I, 17, 1.
88 - B.G., VIII, 21, 4.
89 - B.G., VII, 77.
90 - B.G., I, 1, 3.
91 - La moindre bataille causait des pertes massives dans l'aristocratie qui combattait en première ligne. Le millier de morts qu'il faut imaginer lors de la bataille de Ribemont comprend exclusivement des guerriers "d'élite", puissamment armés, dont beaucoup de chefs. On peut dès lors comprendre que lors d'une campagne belliqueuse, la classe aristocratique pouvait disparaître presque complètement.
92 - B.G., VI, 14, 1.
93 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
94 - B.G., VII, 39
95 - B.G., VIII, 21
96 - B.G., VIII, 32
97 - B.G., VIII, 30
98 - B.G., VI, 13, 1.
99 - Diodore, *op. cit.*, V, 26
100 - Diodore, *op. cit.*, V, 32.

Deuxième Partie
Les lois et les nécessités de la guerre

II.1. Les raisons de la guerre

La guerre chez les Celtes tenait une place au moins aussi importante que celle qu'elle avait en Grèce à l'époque classique ou à Rome à l'époque républicaine. Si son rôle culturel était équivalent, il est sûr que la place qu'elle tenait dans l'économie celtique, dans l'équilibre démographique, dans la cohésion sociale y était encore plus considérable. C'est vrai jusqu'au Ier siècle et chez les Gaulois du nord, si l'on en croit César. Il décrit les Belges comme des peuples toujours en quête de guerre, s'y livrant quasi annuellement avec les Germains surtout. Il ne s'agit pas seulement d'un *topos*. La plupart des peuplades du nord de la Gaule ne disposaient d'aucune ressource naturelle et pratiquaient un commerce très limité[101]. Leur richesse était la même que celle des Gaulois cisalpins que nous décrit Polybe[102], elle consistait en troupeaux et en butin de guerre.

Le caractère belliqueux de ces peuples et leur mode de vie guerrier ne s'expliquent évidemment pas par des lois naturelles comme on le croyait dans l'Antiquité où toutes les nations barbares se devaient d'être belliqueuses. A cet état il y avait des raisons. Lui-même obéissait à un fonctionnement assez rationnel. On aimerait évidemment connaître les premières, à défaut de comprendre vraiment ce dernier. La recherche des raisons de la guerre, tentée déjà par Platon et Aristote[103], et poursuivie jusqu'à nos jours par les historiens de la Grèce, offre encore de nombreuses difficultés. On imagine ce qu'il peut en être pour les Celtes, à propos desquels toutes nos sources sont indirectes. Néanmoins, parce que la question est fondamentale pour une approche ethnographique de cette société, il est nécessaire d'apporter des réponses, même si elles sont partielles et ne sauraient rendre compte totalement de la réalité.

Nous accomplirions dans cette voie un grand pas en avant, si nous savions quand et comment est apparu le phénomène de la guerre généralisée chez les Celtes. Ce que nous savons c'est qu'au IVe siècle av. J.-C. déjà un grand nombre de peuples celtes pratiquaient une intense activité militaire, soit ils se livraient à des invasions plus ou moins lointaines vers l'Italie ou vers la Bohème, soit ils commençaient à offrir leur service comme mercenaires. La puissance et le talent dont ils faisaient alors preuve n'avaient certainement rien de spontané. Et l'on doit imaginer une période d'apprentissage préalable. Faut-il faire remonter son origine dans le premier âge du Fer ? Ce n'est pas sûr. Les petits princes hallstattiens, au moins à travers leur sépultures, ne se montrent pas spécialement comme de redoutables guerriers mais plutôt comme des aristocrates soucieux avant tout de leurs privilèges et de leur image. Les chars qu'ils utilisent devaient plus servir à un transport de nature processionnelle, qu'à des expéditions lointaines et militaires. Néanmoins le développement à cette époque de la métallurgie du fer dut avoir les plus grandes conséquences dans l'art de la guerre. La grande quantité de minerai, son exploitation relativement aisée ont permis la fabrication d'armes dans des quantités jamais atteintes auparavant. Il était désormais possible d'armer des troupes nombreuses et à moindre frais et non plus seulement une élite de guerriers richement équipés, tels que les hoplites au Ve siècle. Mais parallèlement le fer ouvrait la voie à d'autres façons de faire la guerre. Le lourd équipement de bronze limitait la longueur des déplacements et imposait un type de combat frontal et relativement statique, une double poussée sur un champ de bataille choisi et d'une surface relativement restreinte. Ce modè-

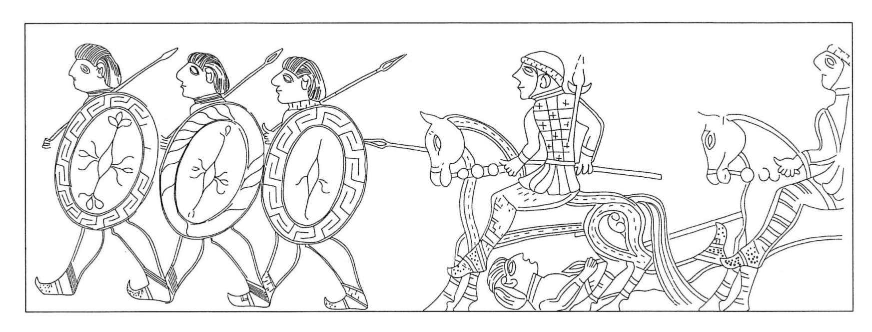


Fig. 10 - Fourreau de Hallsatt (Ve siècle av. J.-C.).

le hoplitique de la guerre fut assez rapidement remis en cause par les innovations technologiques qui découlèrent de l'utilisation du fer. Ce dernier, plus léger, était aussi plus meurtrier. C'est pourquoi il inspira la création d'armes plutôt offensives (lance, pique, javelot, épée) que défensives. La légèreté du matériau et son coût plus faible permirent aussi la multiplication des armes. La panoplie n'était plus limitée à un seul type d'arme offensive mais à un véritable échantillon de toutes les possibilités existantes. La meilleure preuve nous est donnée par les descriptions de Poseidonios[104] nous montrant des guerriers accompagnés de servants d'armes dont le rôle était entre autres de porter toutes ces armes: plusieurs lances et javelots, un bouclier, tandis que le guerrier gardait toujours sur lui son épée.

Ce sont certainement les grands centres culturels de la fin de l'époque hallstattienne, Autriche, Bourgogne, pays des Bituriges notamment, qui avec leurs mines et leurs installations sidérurgiques permirent ce développement, probablement à partir de la fin de la période hallstattienne.

C'est au tout début du Ve siècle que cette économie guerrière commence à se mettre en place. Les tombes de guerriers apparaissent dans les nécropoles de La Tène ancienne. Dans les tombes à char on ne trouve plus de véhicules à quatre roues mais bien d'authentiques engins de guerre. Dès cette période, de véritables troupes armées organisées, structurées apparaissent chez les peuples les plus développés. A cet égard le célèbre fourreau de Hallstatt (fig. 10) offre une image paradigmatique. Sur la bande étroite de la gaine défile, en version réduite, une armée composée de fantassins lourdement équipés suivis de cavaliers qui portent chacun le même équipement. Le caractère décidé et volontaire des guerriers contredit l'hypothèse d'une simple parade militaire. Il faut plutôt y voir une armée en marche, mieux en campagne, si l'on en croit le guerrier étendu par terre, que tue l'un des cavaliers à l'aide de sa lance. Dès le début du Ve siècle de véritables petites armées de guerriers bien équipés se mettaient en place. L'image du fourreau de Hallstatt ne permet pas d'affirmer qu'il s'agisse de mercenaires. Le guerrier mort semble plutôt un Celte.

Ces petites formations militaires étaient utilisées dans des expéditions à courte distance, dans les régions voisines, chez des peuples qui ne disposaient pas ou peu de ressources naturelles et dont la technologie métallurgique était moins avancée. C'est certainement de tels conflits régionaux que décrivait la source ancienne qui fit écrire à Cicéron dans La République: *"Les Gaulois trouvent honteux de se procurer du blé par le travail. Aussi vont-ils, les armes à la main, couper la moisson sur les champs d'autrui."*[105] Le pouvoir des armes permit à des peuples composés de quelques tribus d'étendre leur territoire, d'englober d'autres tribus jusqu'à former les grandes cités qui demeureront puissantes jusqu'à l'arrivée de César, Rèmes, Bituriges, Eduens, Arvernes. Ce sont ces grands peuples qui purent dans le courant du IVe siècle mettre à disposition de leurs puissants voisins méditerranéens des troupes, soit comme d'authentiques mercenaires, soit comme alliés.

C'est, en effet, au cours du IVe siècle av. J.-C., sous la pression des peuples méditerranéens que les Celtes développent une puissance guerrière qui, pendant le Ve siècle, n'était propre qu'aux grands peuples qui viennent d'être cités. Le développement du mercenariat en Grèce puis en Grande Grèce est certainement l'une des causes, cependant indirectes, de ce développement. A partir de la fin du Ve siècle, Athènes fait appel à des mercenaires. On utilise pour cela les Iapygiens et des Etrusques. Mais à leur tour, ces peuples,

et plus particulièrement les Etrusques, doivent faire appel à leurs voisins Ombriens et Vénètes. Le mouvement s'est très vite étendu aux Gaulois de Cisalpine. Et il est possible que dans le vaste marché de mercenaires qui s'est développé en Méditerranée et surtout autour de l'Adriatique, les Vénètes aient joué un rôle capital[106]. Ainsi l'activité guerrière des cités grecques a fonctionné comme une pompe aspirante, attirant les guerriers des peuples voisins, en élargissant de plus en plus son rayon d'action. Ce processus, largement amorcé au début du IVe siècle avec les demandes importantes de Denys de Syracuse, se poursuit au moins jusqu'au dernier quart du IIIe siècle. A la bataille de Télamon en 225 ont été recrutés des Gésates transalpins. Ce n'était pas la première fois qu'on faisait appel à eux. Et il est probable que les peuples italiques continueront à le faire jusqu'à la conquête romaine.

Doit-on croire pour autant que ce sont leurs employeurs qui ont développé chez les Celtes leur amour de la guerre et leur en ont appris l'art ? La réponse ne saurait être aussi tranchée. Les Celtes n'ont pu répondre à ces demandes guerrières que parce qu'eux-mêmes avaient cette passion. Mais il est sûr que la possibilité de mener leurs propres guerres et de participer pendant plus de deux siècles à celles des peuples les plus puissants du monde méditerranéen en a fait des guerriers redoutables et parmi les plus expérimentés du monde de l'Antiquité. Il faut chercher chez les Celtes eux-mêmes les raisons de leur extraordinaire passion belliqueuse.

Les plus profondes sont certainement d'ordre culturel. La plupart des peuples celtes n'avaient rien de sédentaires. Ils n'étaient que de piètres agriculteurs. Seul l'élevage avait leurs faveurs. Aussi n'établirent-ils que très tardivement des établissements fixes et bien structurés. La fameuse description de Polybe des Celtes de la Cisalpine au IVe siècle est probablement vraie pour la plupart des Celtes de cette époque, elle l'est encore pour les plus septentrionaux jusqu'à la fin du IIIe siècle av. J.-C. Rappelons en quels termes il les décrit : *"Ils habitaient des villages non fortifiés et ils étaient étrangers à toute forme d'industrie ; couchant sur des litières, ne mangeant que de la viande, pratiquant seulement la guerre et l'élevage, ils menaient une vie primitive, et ne connaissaient aucune sorte de science et d'art. Leur avoir personnel consistait en troupeaux et en or, parce que c'étaient les seules choses qu'ils pouvaient facilement emmener et transférer à leur gré dans leurs déplacements"* (*Histoires*, II, 17). Les indications données par Polybe sur les richesses de ces Celtes, troupeaux et or, n'ont rien du *topos*. A l'époque où il écrit, la passion de l'or n'est pas uniformément partagée par tous les peuples de l'Antiquité : la plupart des numéraires méditerranéens étaient en argent et l'or était plus ou moins délaissé. Mais c'est surtout l'évocation des troupeaux qui est la plus instructive. Cette importance des troupeaux nous ramène aux époques archaïques de la Grèce où le vol des troupeaux était une des activités les plus courantes, à la fois un jeu et une forme d'enrichissement.

Cette culture de la guerre ne peut se comprendre que si l'on tente de mieux connaître le guerrier, d'en dégager l'identité. Le guerrier celte, même s'il a des mœurs, des rites assez semblables, diffère radicalement du soldat-paysan de la Rome ancienne. Il n'est paysan que par ses propriétés foncières et ses richesses pastorales. Mais il n'est pas un cultivateur. Les raisons tiennent à son histoire. Le guerrier est apparu comme une individualité propre dans l'orbite des princes celtes. Les premiers furent probablement des gardes du corps dont la fonction était plus de défendre les richesses de leur maître que d'aller guerroyer. C'était des clients, recrutés parmi les hommes libres démunis ou même parmi les esclaves. L'usage de la solde ne s'était pas encore développé – il ne le fut que dans le cadre du mercenariat – et les récompenses devaient être des parts dans la redistribution des richesses. Il est probable que l'attribution d'un lot foncier, à l'issue d'une période de service était le privilège le plus remarquable qu'on attribuait aux représentants de cette sorte de garde prétorienne.

L'utilisation des branches cadettes et de leurs représentants ne se présenta jamais comme une sorte de fonctionnariat élitiste où chaque noble suivant sa position familiale se serait vu attribuer une charge déterminée avec une récompense correspondante. Le système ne fonctionnait que sur le mode de la relation de fidélité personnelle[107]. L'aristocrate choisissait ses hommes et la relation de confiance qui s'établissait entre eux et lui était réciproque. De la même manière, un esprit de compagnonnage régnait entre les

hommes eux-mêmes mais il s'établissait aussi entre eux des relations privilégiées qui excluaient tout égalitarisme. C'est probablement ce type de relations très personnalisées au sein de petites cours où les jeux, les joutes étaient les occupations favorites qui développèrent l'émulation et l'esprit de compétition. Ces relations seront examinées dans le chapitre suivant.

Les raids guerriers, les razzias, les vols de bétail qui se multiplièrent au cours du Ier âge du Fer participaient donc d'un état d'esprit qu'on aurait presque envie de qualifier d'agonistique, si le qualificatif ne paraissait trop spécifiquement attaché à la civilisation grecque. Il est sûr en tout cas que dès son apparition la guerre fut pour les Celtes autant une forme de jeu et de plaisir qu'une nécessité économique ou démographique.

Cependant si les raisons d'ordre culturel paraissent avoir été les plus fortes, des motifs plus triviaux imposaient tout autant la guerre aux peuples celtiques. Il y avait évidemment les nécessités économiques qui ont déjà été abordées plus haut. Mais celles-ci n'avaient de réalité que parce qu'elles doublaient les raisons culturelles que l'on vient d'évoquer. L'agriculture dans la plupart des régions occupées par les Celtes pouvait pallier, avec beaucoup d'efforts certes, le manque de richesses naturelles. Le commerce aidant, les produits de la terre et de l'élevage auraient permis à leurs habitants de se procurer les matières indispensables qui leur manquaient. Mais comme l'affirme Cicéron, les Gaulois préféraient avec leurs épées moissonner les champs de leurs voisins. Ils n'avaient aucune passion pour l'agriculture et le commerce. La première fut abandonnée aux populations autochtones soumises. Le second fut entièrement abandonné aux Grecs puis aux Romains, les Gaulois se contentaient de percevoir les droits de passage.

Les raisons démographiques, qui étaient alléguées par les auteurs antiques pour expliquer les migrations celtiques, n'avaient guère plus de réalité. Les Gaulois ne s'estimaient trop nombreux sur un terroir donné que parce que la part de terres cultivées était trop faible et que l'élevage était propriété de la noblesse. Il paraissait plus facile d'envoyer régulièrement une partie des nouvelles générations à la recherche de nouvelles terres à l'aide de ses armes. Mais là encore intervenaient des raisons d'ordre culturel. C'était pour les Gaulois le meilleur moyen d'entretenir des relations lointaines avec d'autres tribus, relations qui se matérialiseraient par des alliances matrimoniales, de parrainage, de fosterage, d'otage et surtout de propriété. La cohésion étonnante du monde celtique ne s'explique que par ce type de relations personnalisées, multiples et lointaines, qui faisaient que le noble était toujours au centre d'un réseau plus ou moins dense de liens souvent forts avec une multitude de ses semblables sur des espaces très vastes.

II.2. L'organisation militaire et les relations entre les guerriers

L'organisation militaire est, d'une certaine manière, le reflet condensé de l'organisation sociale. Elle donne en tout cas une juste mesure de la hiérarchie entre les hommes. Une armée suppose un minimum d'uniformisation et d'égalité qui se traduisent dans la situation du soldat de base, dans son équipement et dans son statut. L'armée hoplitique et l'*exercitus* romain du temps de la République se caractérisent avant tout par l'armement standardisé de leurs éléments constitutifs. L'armée, entendue avec ce sens, n'a existé dans le monde celtique qu'à une époque tardive, au moment de la guerre des Gaules, certainement avant pour des peuples déjà très "romanisés" comme les Eduens, peut-être plus tardivement encore chez quelques petits peuples qui sont restés à l'écart des évènements de la conquête.

Emile Benveniste[108] avait noté cette différence qui se traduit sur le plan lexical. Le celtique utilise le mot **korios* (qui est à rapprocher de l'irlandais *cuire*). Ce mot désignerait plutôt une troupe qu'une armée constituée et surtout une troupe attachée à une tribu constitutive du peuple. C'est ainsi que certains peuples se désignaient par le nombre de **korios* qui les composaient : deux (*Vocorii*), trois (*Tricorii*), quatre (*Petrucorii*). Ces troupes avaient une entière autonomie qu'elles gardèrent souvent jusqu'à la conquête. César nous apprend que dans les armées gauloises les tribus (autrement dit les **corii* de celles-ci demeuraient

séparées). E. Benveniste rapproche **korios* de l'allemand *Heer* qui a donné des dérivés évocateurs *heeren* "dévaster" ou islandais *herian* "faire une razzia". En celtique on ne connaît pas de semblables dérivés ou de mots de la même racine qui permettraient d'assigner au **korios* un sens similaire, celui d'une troupe informelle, "une sorte de compagnonnage guerrier par fidélité aux chefs qu'ils suivent". Mais on verra plus loin que de tels rapports entre guerriers étaient largement connus des Celtes. Et nous avons vu que ces troupes se caractérisaient au plan linguistique avant tout par leur aspect tribal.

Un particularisme aussi fort et qui a résisté si tardivement ne peut s'expliquer que par des raisons profondes qu'il faut rechercher dans l'histoire la plus ancienne des peuples celtiques. La guerre, en tant que véritable phénomène de société, l'apparition de petites troupes armées, les relations de fidélité et de clientèle sous-tendant ces structures, apparurent certainement avant le Vᵉ siècle av. J.-C., c'est-à-dire avant les premières grandes migrations celtiques, et avant les premières utilisations d'un mercenariat celtique. Il est difficile de mieux préciser quand, car cette évolution fut variable d'un peuple à l'autre. La précocité de ces phénomènes a pu dépendre de la proximité avec la région adriatique et des Vénètes qui durent jouer un rôle majeur dans le recrutement des guerriers celtes et comme intermédiaires, d'une façon plus générale, entre Etrusques, Grecs et Celtes. Il est sûr en tout cas que la guerre est apparue comme une entité constitutive de la culture celtique au moment où l'on situe le développement du "monde princier".

La théorie des *Fürstensitze* ("résidences princières") et plus largement d'un monde princier entre les VIIᵉ et Vᵉ siècle a fait récemment l'objet de nombreuses critiques et n'apparaît plus aujourd'hui baignée des certitudes qu'on lui accordait dans les années 1980. Je n'ai pas pour intention ici d'aborder ce vaste problème qui sort très largement de mon sujet d'étude. Mais il est clair que la question de la guerre dans ce cadre théorique se pose avec une acuité certaine. Et il faut s'étonner qu'elle n'ait pas, à ma connaissance, été examinée dans le cadre de cette controverse, comme l'une des principales voies de recherche. Il est évident, en effet, qu'au Vᵉ siècle une aristocratie guerrière est déjà en place et que les Celtes sont capables de participer à la plupart des conflits méditerranéens. Une telle situation ne s'est pas créée en quelques décennies mais s'est développée sur un ou deux siècles, c'est-à-dire dès les débuts du premier âge du Fer.

Si princes il y a eu, ce sont eux qui ont développé ou qui ont permis cette culture guerrière. Il y a donc lieu de se demander dans quelle mesure l'économie et la hiérarchie sociale si particulière ont pu contribuer à l'émergence de la guerre ou au contraire si c'est la généralisation de la guerre dans tout le bassin méditerranéen qui est pour une part responsable de l'émergence des soi-disant princes. Il faut tout d'abord remarquer que, contrairement à ce qu'on a pu écrire un peu trop rapidement[109], l'aristocratie hallstattienne ne se présente pas d'emblée comme une "aristocratie guerrière". Dans les sépultures de haut niveau, les armes restent rares. Les armes défensives sont tout à fait absentes. Les chars répondent plus à une volonté ostentatoire qu'à une fonction militaire. Hormis l'épée, qui n'apparaît que comme un insigne parmi d'autres, rien dans les sépultures aristocratiques ne désigne le défunt comme un farouche guerrier encore moins un chef de guerre. Les valeurs qui sont affichées par le matériel de ces sépultures sont d'un tout autre ordre : richesse, luxe, apparat, goût pour le banquet, désir de faire état de certains insignes honorifiques, en résumé vanité ostentatoire, toutes valeurs bien différentes de celles arborées par les guerriers celtes des siècles suivants, au premier plan desquelles se situait la *virtus*, morale et honneur du combattant.

On peut se demander s'il ne faut pas seulement chercher dans le monde des "princes" hallstattiens la simple origine de ce qui ne se développera pleinement qu'au cours de La Tène ancienne. Mais dans ce cas, l'évolutionnisme peine à rendre compte d'un phénomène dont les deux caractéristiques principales sont la puissance et la rapidité de sa mise en place. L'évolution sur place, en un mouvement naturel, a forcément été encouragée et fortifiée par des influences extérieures. Au départ, de simples rapports de dépendance économique auraient donné lieu à la constitution de troupes privées autour de l'aristocrate. Des faveurs foncières ou une redistribution de biens auraient été monnayées contre des servitudes militaires. Un tel système est assez proche de la féodalité. Notre documentation sur cet "âge obscur" de l'époque celtique est évidemment beaucoup trop faible pour qu'un tel schéma analytique soit d'une quelconque pertinence.

Mais cette hypothèse a au moins le mérite de poser la question cruciale de la nature de l'aristocratie hallstattienne. La plupart des critiques concernant la théorie des *Fürstensitze* portent en réalité sur la nature princière du territoire qui serait une "principauté" comme l'a appelé Patrice Brun et dont la résidence dite princière serait en quelque sorte la capitale ou le pôle central, elles portent également sur une systématisation de ce modèle qui se traduirait par la couverture dense de telles principautés sur tout le "*Westhallstattkreis*" (domaine hallstattien occidental). Le mobilier, plus ou moins riche, d'un certain nombre de sépultures ne permet pas chaque fois d'identifier des princes qui auraient gouverné un territoire assez vaste et surtout assez structuré pour qu'une forteresse centrale fasse figure de capitale. Cette constatation soulève à nouveau des problèmes considérables sur la nature de la hiérarchie de l'habitat mais aussi sur celle du réseau des sépultures environnantes. Les témoins de cette hiérarchie se traduisant à de multiples niveaux ne sont pas suffisamment établis pour qu'on puisse se livrer à une restitution aussi complexe et structurée, a récemment souligné Eggert[110]. En revanche, l'hypothèse de l'apparition de seigneurs fonciers paraît crédible. Leur origine évidemment pose les plus grands problèmes. Elle est peut-être très haute et peut remonter en plein âge du Bronze. L'acquisition foncière dont on a vu qu'elle ne se généralisa que tardivement (au cours du Ier siècle av. J.-C.) fonctionna peut-être sur un mode primitif, assez semblable à celui qu'on voit en Grèce archaïque où des lots de terre (la première forme du *temenos*) furent tout d'abord attribués à des héros (probables guerriers) en récompense d'actions spectaculaires. Ces terres attachées désormais physiquement à une personne dont le seul mérite propre justifiait la propriété (ou tout au moins la jouissance) ne furent pas seulement une source de richesse, elles furent surtout le symbole, matérialisé sous la forme la plus visible, du statut de leur attributaire qui, comme le mot grec "héros" le suggère clairement, se place entre les hommes et les dieux. La meilleure preuve nous en est justement donnée par l'évolution du mot *temenos* qui désignera très vite le terrain de la divinité[111]. Un tel privilège faisait de celui qui en bénéficiait un "seigneur".

Très certainement les lots de terre n'étaient prélevés que sur des territoires conquis. Il était inconcevable de s'octroyer une part de la terre originelle de la tribu. En revanche les territoires nouvellement acquis et qui n'étaient pas immédiatement occupés devaient être fermement contrôlés, parfois à distance et avec des moyens de coercition. Seuls des hommes disposant de moyens militaires et surtout intéressés personnellement à cette opération pouvaient la mener à bien. Le lot était non seulement une récompense mais aussi l'assurance que le nouveau territoire serait contrôlé et défendu. Cette nécessité imposa la création de petites troupes de quelques guerriers bien équipés, disposant de chevaux voire de chars. Mais la conséquence la plus importante de ces attributions foncières dut être l'émergence d'une forme primitive de vassalité entre le seigneur attributaire et l'un de ses hommes (valet, gaul. **vassus*) à qui il dut très vite confier la responsabilité de cette terre, lui-même étant retenu par ses propres intérêts dans son milieu socioculturel d'origine.

Ces éléments permettent de reconsidérer nos deux questions préalables: l'émergence d'individus qualifiés de "princes" a-t-elle favorisé le développement du phénomène guerre ou, au contraire, est-ce le développement de la guerre qui a renforcé le pouvoir des "princes"? Ces questions paraissent désormais singulièrement caricaturales. Il vaut mieux, à mon sens, parler de petits seigneurs dont certains ont pu apparaître dès l'âge du Bronze. C'est le développement, certainement très lent, des razzias, suivies de vendettas, qui favorisa la création de petites troupes, très éloignées des armées, mais qui finirent par se trouver engagées dans des conflits de plus en plus importants jusqu'à se livrer, à la faveur d'une forte demande méditerranéenne, à un véritable mercenariat.

Nous l'avons vu plus haut, à travers l'analyse sémantique d'un terme tel que **korios*, l'utilisation du mot "armée" à propos des forces militaires celtiques pose problème. E. Benveniste a donné une définition à ce mot qu'il tire de la comparaison avec le germanique *Heer* et d'un passage évocateur de *La Germanie* de Tacite. Rien ne permet de dire que ce soit tout le champ sémantique du mot *Heer* qui se retrouve dans **korios*. Au contraire, les noms de peuples qui ont gardé souvenir du mot **korios* indiquent plutôt une formation institutionnelle, en tout cas stable dans le temps et liée mécaniquement à la structure ethnique du peuple. C'est plutôt l'opposition avec le mot latin *exercitus* qui peut nous apporter des précisions supplé-

mentaires. *Exercitus* qui désigne plutôt l'armée de terre est en fait l'armée du peuple romain sans distinction. Le mot dérive d'un premier *exercitus* de *exerceo* qui désignait l'exercice militaire, l'entraînement, les revues, en clair un fonctionnement régulier et civique étendu à toute la population civique mâle. Rien de tel chez les Gaulois avant le IIe siècle av. J.-C. chez les peuples aux institutions les plus avancées. Ceux qui ont à se battre, soit pour défendre les territoires conquis soit pour en conquérir d'autres, sont plus des guerriers au sens que le français donne préférentiellement à ce mot que des soldats, tels qu'on désigne plus justement les citoyens romains en campagne.

C'est pourquoi il est nécessaire de faire une distinction entre les troupes de guerriers qui caractérisent toute la protohistoire celtique jusqu'aux IIe et Ier siècles et les armées que rencontre César en Gaule.

Tandis que les relations entre les composants d'une même armée se limitent à des règlements universels et toujours d'actualité (en résumé la hiérarchie et la discipline), celles qui unissent les guerriers celtes sont d'une autre nature et pour nous plus difficilement compréhensibles dans la mesure où elles ont disparu de nos sociétés depuis cinq ou six siècles. Elles reposent sur un échange fondamental propre à la plupart des peuples indo-européens, dont on a déjà évoqué deux traductions, la vassalité et le clientélisme. Ce qui est commun à ces formes seigneuriale, politique ou militaire de relation c'est une amitié contractuelle. Deux hommes se lient d'une double dépendance qu'on ne saurait qualifier de réciproque, dans la mesure où les devoirs et les contraintes ne sont pas les mêmes. Il est possible que primitivement ce contrat (l'équivalent du latin *nexum*) n'ait concerné que des hommes de statut social différent : un homme sans bien s'engageait à servir un "noble" en échange de la protection et de la participation à la vie confortable de ce dernier. Il est également possible que primitivement de tels contrats se rapportaient préférentiellement à l'activité militaire : des hommes s'engageaient dans la troupe d'un seigneur, à condition de bénéficier de son mode de vie.

Ce type de relation particulière entre guerriers est heureusement bien documenté en ce qui concerne les Celtes, notamment à travers trois témoignages. Le plus ancien se trouve chez Poseidonios, il est recopié dans l'œuvre d'Athénée, *Les Deipnosophistes*[112]. Sous prétexte de décrire les mœurs de table très originales des Gaulois, Poseidonios recopie un texte plus ancien (en tout cas sensiblement antérieur à la fin du IIe siècle av. J.-C.) qui est, en fait, la description d'un banquet très ritualisé entre guerriers. La seconde partie du récit concerne un grand banquet de plusieurs dizaines de personnes et ce pourrait être celui d'une troupe qui régulièrement fête de cette manière les liens qui l'unissent. On y voit trois types de personnages, les guerriers proprement dits qui se montrent comme des sortes de chevaliers, chacun ayant une place assignée correspondant à son mérite reconnu par les autres, ils sont assis ; les thyréophores ou porte-bouclier qui se tiennent derrière leur maître et restent debout ; les doryphores ou porte-lance qui sont assis en face de leur maître en un même cercle. Tous ces hommes mangent ensemble et les mêmes mets. Et le repas permet un subtil mélange de cet ensemble de petits groupes formés généralement de trois hommes (le "chevalier" ou "maître", son porte-bouclier et son porte-lance).

Ces petites formations guerrières comprenant généralement trois hommes font l'objet du deuxième texte qui se trouve chez Pausanias[113]. Il concerne les Galates. Pausanias nous donne même le nom celtique de ce type de formation "*trimarkisia*" ("ensemble de trois cavaliers", mot forgé sur le celtique **marka* "cheval") dont on doit croire, en conséquence, qu'elle était devenue une institution. Chaque guerrier était accompagné de deux servants d'armes également montés à cheval qui demeuraient en retrait au moment du combat mais veillaient sur leur maître, n'hésitant pas à l'aider ou à le remplacer. Cette formation n'a probablement rien de particulier aux Galates mais semble l'évolution d'une formation plus ancienne, dont la description également transmise par Poseidonios se trouve chez Diodore de Sicile[114]. Celui-ci indique que les chevaliers emmènent à la guerre des servants d'armes qui sont des hommes libres mais recrutés parmi les pauvres. Ces derniers sont utilisés au combat comme conducteur de char et comme porte-bouclier. On voit donc qu'à une époque qui ne peut remonter qu'au IIIe siècle ou antérieurement (à cause de l'usage généralisé du char) l'utilisation de deux servants d'armes était déjà quasiment une règle.

Le troisième texte, également très célèbre, se trouve dans la *Guerre des Gaules*[115]. Il est question d'un petit peuple d'Aquitaine et de leur chef, Adiatuanos, que Nicolas de Damas, dans une autre version du texte[116] qualifie de βασιλεὺς. Adiatuanos, nous dit César, est accompagné de 600 hommes *"qui lui sont dévoués et qu'ils* [les Gaulois] *nomment 'soldures'. Leur condition est la suivante : ils jouissent communément de tous les biens de la vie avec celui auquel ils se sont voués d'amitié* (fig. 11), *si celui-ci meurt de mort violente, ou bien ils supportent ensemble le même sort, ou bien ils se donnent eux-mêmes la mort ; de mémoire d'homme on ne connaît personne qui ait refusé de mourir une fois que fut mort celui auquel il s'était voué d'amitié."* Là il s'agit d'une véritable troupe autour d'un chef, une garde personnelle. Le mode de vie de ces soldures montre bien qu'il s'agit du vestige, certainement anachronique, d'une tradition fort ancienne dont on a par ailleurs de nombreux exemples à date haute, lors des affrontements avec les Romains notamment, les suicides sur le champ de bataille de soldats ne voulant pas survivre à leur maître. L'exemple le plus célèbre est celui d'Anéroeste qui, à la bataille de Télamon[117], quand la défaite fut consommée, alors qu'il s'était réfugié au loin avec ses proches, leur donna lui même la mort avant de se suicider.

Ce type de relations humaines, assez répandues dans le monde indo-européen, nous donne des indications précieuses sur le sens de l'engagement militaire chez les Celtes. Il diffère totalement de ce qu'il est à Rome et que Claude Nicolet[118] a fort bien décrit, *"un dévouement aveugle à la cause de la patrie, qui répond, si l'on veut, à l'instinct de conservation"*. Chez les Celtes, et même chez les Gaulois – n'en déplaise aux tenants d'un nationalisme protohistorique – la notion de patrie était quasi inexistante et les relations (hormis celles du cadre familial ou de celui, plus large, de la tribu) se faisaient d'homme à homme. Il s'agit avant tout d'une relation d'amitié, certainement plus proche de celle qui unit les hoplites que celle de la clientèle entre citoyens romains. En fait, le mot de clientèle utilisé pour les Celtes est certainement trop restrictif, il évoque trop la seule dépendance politique ou celle qui s'exprime dans la vie publique, telle qu'on la pratiquait à Rome. Il faudrait inventer un substantif qui rappelle la qualité de "soldure" et qui sous-entendrait avant tout un attachement personnel. Pour autant, ce type de relation n'est pas si éloigné des conceptions romaines, tout au moins celles qui florissaient au temps de la République et certainement de l'époque royale. C'est ce que suggère César lui-même, à propos de l'affaire Orgétorix qui ouvre quasiment son récit de *la Guerre des Gaules*. Lorsque Orgétorix se présente devant le tribunal, il y vient avec toute sa *familia*, soit dix mille personnes. Le mot de *familia* n'est évidemment pas utilisé au hasard par César. Et on sait qu'ici et dans sa bouche le mot n'a aucune équivalence avec celui de *gens*. Il s'agit bien de l'ensemble de la maisonnée d'Orgétorix,



Fig. 11 - Gravure du XIXe siècle représentant le serment des guerriers gaulois.

de ceux qui sont à son service et vivent sous son toit ou tout au moins grâce à ses libéralités. La suite du texte est tout aussi intéressante. César distingue trois formes de dépendance que connaissent les gens d'Orgétorix, la *familia* que nous venons de voir, les clients proprement dits, enfin les débiteurs. On est tenté de voir dans cet ordre une hiérarchie, non pas forcément de statut mais dans le degré d'affection. Les plus proches habitent avec le maître, les clients (entendus au sens politique) et plus encore les débiteurs sont plus éloignés au sens physique : Orgétorix les a fait venir "de partout" (*undique*).

Sur le plan militaire on retrouve également chez César l'écho de ce type de relation. On apprend ainsi que Dumnorix (fig. 12), l'un des principaux chefs éduens, dispose de sa propre cavalerie[119]. En soi, l'information n'a rien d'étonnant. Ce qui l'est plus, c'est que, bien qu'étant importante par le nombre, celle-ci est entretenue à ses frais et lui sert de garde du corps permanente : "*suo sumptu semper alere et circum se habere.*" L'existence d'une telle garde prétorienne n'est pas sans incidence sur la vision qu'on doit se faire de la vie politique et de l'organisation militaire du peuple gaulois, le plus en avance par ses institutions. Cela signifie que, même en temps de paix, Dumnorix se déplace avec ses cavaliers et qu'il exerce une pression constante (psychologique si elle n'est pas toujours coercitive) sur les décisions de la vie politique. Cela signifie aussi qu'à coup sûr le même Dumnorix prend part aux conflits décidés dans sa cité avec ses propres guerriers et ses propres armes. Autrement dit, il possède une armée dans l'armée. Probablement il monnaie ses services auprès de l'état éduen, comme un chef de mercenaires. On voit bien par là que la notion d'armée chez les Gaulois, même à l'époque la plus récente et chez le peuple le plus proche du monde romain, a encore quelque chose des temps primitifs, de l'époque des princes dirigeant chacun ses troupes.

Une telle autonomie d'une troupe personnelle est observable en pleine guerre des Gaules et même dans le camp de César. Commios ou Comm l'Atrébate accompagne César chez les Bretons avec sa propre cavalerie[120], trente hommes qui rendent un fier service à l'armée romaine. Deux ans plus tard, le même Commios a pour mission toujours avec sa cavalerie de surveiller les Ménapiens vaincus[121]. A six autres reprises, c'est-à-dire pratiquement chaque fois qu'il est question de lui, Commios apparaît entouré de cavaliers et c'est à eux qu'il devra la vie sauve quand il aura changé de camp. En fait, Commios se présente plus comme un chef de cavalerie, que comme une figure politique. On ignore d'ailleurs tout de ses origines. Si César le nomme roi de son peuple dès la première campagne contre les Belges, ce n'est jamais, par la suite, avec ce titre qu'il est présenté. Il est clair que sa notoriété, son prestige tiennent à ses qualités guerrières. Elles lui valent d'être l'un des chefs des deux plus grandes armées gauloises, celle d'Alésia puis celle des Belges dans la deuxième campagne que César dirige contre eux. Dans le cas présent, et surtout en matière de cavalerie, les qualités guerrières de Commios ne tiennent pas à sa seule personne mais bien au groupe qu'il dirige et à la qualité des relations qu'il entretient avec lui.

Ainsi, sur le plan militaire, plutôt que la notion de clientèle, il faudrait évoquer celle de vassalité, qui fait une plus grande part à la réciprocité et à l'honneur. Cette forme celtique de la vassalité semble bien évoquée dans l'*excursus* ethnographique" du Livre VI quand César, recopiant là aussi certainement Poseidonios, distingue à propos de l'entourage des *equites* les clients des *ambacti*. Cette précision entre quasiment en contradiction avec le début du texte (VI, 11, 4 et 13, 2) où César assimile en quelque sorte clientèle et serva-



Fig. 12 - Monnaie éduenne à l'effigie de Dumnorix.

ge et ne voit dans les clients que des pauvres, des hommes ruinés et débiteurs. Cette vision est certainement personnelle et conjoncturelle, alors que la description des *equites* paraît, de toute évidence, anachronique et n'est qu'une simple copie. Les *ambacti* sont l'équivalent des soldures et apparaissent bien comme des hommes qui se sont engagés presque religieusement au service d'un homme et à travers lui à la bonne marche du groupe. Ce qualificatif de vassal, généralement réservé au monde médiéval, ne semble pas tout à fait impropre quand il s'agit des Gaulois, puisque, si l'on suit Marc Bloch[122], ce type de relation s'est d'autant mieux développé en France qu'il le fit sur les anciennes habitudes du patronat gaulois. Le mot vassal est d'ailleurs lui-même d'origine gauloise[123].

Si l'on apporte quelque crédit au témoignage récent de César ou à celui, plus ancien, de Poseidonios, conservé par Athénée, Diodore et Strabon, on en conclura que l'état guerrier d'une partie de la noblesse gauloise était permanent, qu'il n'était pas directement conditionné par un état de guerre déclarée. Aussi les relations entre les guerriers et leur chef sont-elles constantes. Il n'est pas besoin, à chaque entreprise belliqueuse, de restaurer une hiérarchie, de redéfinir les tâches de chacun. La guerre dont César dit qu'elle était quasi annuelle chez bien des peuples[124] n'est que le prolongement naturel, la concrétisation d'un état d'esprit, d'une façon de vivre. Les Celtes d'une manière générale et les chevaliers gaulois apparaissent comme des hommes de guerre, toujours prêts à agir. Aussi n'est-il pas besoin non plus d'élire de nouveaux chefs quand la guerre est décidée. La seule élection qui serait nécessaire est celle du stratège qui coordonnera les multiples troupes appartenant à une même cité. Le problème ne se pose même pas, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Pour éviter toute vacance du pouvoir dans ces périodes cruciales et qui étaient trop souvent répétées, ces stratèges sont élus annuellement, ainsi que le rapporte Strabon[125]. Encore une preuve de cet état de guerre permanent.

La guerre n'est donc qu'une extension du mode relationnel général qui d'ailleurs sous-tend toutes les institutions, celui d'une rivalité bipolaire qui s'exerce à tous les niveaux, celui de la famille, de la tribu, des partis politiques, des confédérations. En ce sens, cette rivalité institutionnelle est plus proche de l'*agôn* en Grèce, entendu dans son sens le plus large, que de l'affrontement politique, tel qu'on le voit à Rome. Quelques témoignages littéraires suffisent à nous convaincre. Le plus précieux est certainement la copie que fait Athénée d'un passage du Livre XXIII de Poseidonios : "*Les Celtes au cours du banquet se battent quelquefois en combat singulier ; car excités par leurs armes ils simulent des combats et parfois en viennent aux mains les uns contre les autres, et quelquefois ils vont jusqu'à se blesser et alors, irrités de ces blessures, si les autres convives ne les arrêtent pas, ils vont jusqu'à se tuer. Jadis c'est au plus puissant que revenait le cuissot de chaque bête. Si quelqu'un s'y opposait, les deux prétendants se levaient et se livraient un duel jusqu'à la mort.*" La description est précieuse, bien qu'elle manque de rigueur "ethnologique", dirions-nous, si nous ne craignions de pêcher par anachronisme. Le "combat contre une ombre", traduction littérale du premier terme employé pour le combat fictif, traduit surtout de la part de son auteur une incompréhension qui est quelque peu dommageable car elle entraîne l'ethnographe vers une forme d'exotisme largement repris d'Athénée qui abreuve son "traité" de tels *mirabilia* et jusqu'aux historiens contemporains. Ainsi Arnaldo Momigliano[126] ne peut s'empêcher de faire une pointe d'humour quand il évoque des "*banquets gaulois soumis à une stricte hiérarchie, dans lesquels les gens se défiaient en des duels à mort sur de délicats points d'honneur, comme celui de savoir qui aurait le meilleur morceau de viande*". Le même passage de Poseidonios est recopié par Diodore[127] avec quelques différences significatives.

Il indique, en effet, que se sont des joutes verbales qui ont lieu dans ces repas et à propos de n'importe quel sujet. Ces affrontements oratoires, certainement stimulés par l'excès de vin ou d'autres boissons, donnent parfois lieu à des défis qui se traduisent par des duels. On notera au passage la grande similitude avec les mœurs chevaleresques médiévales. Ce qui nous intéressera ici c'est le témoignage d'un mécanisme rodé, qui ne doit rien au hasard, un rite lié au banquet.

C'est le banquet qui a pour mission d'illustrer la hiérarchie de l'honneur guerrier. Si celle-ci n'est pas dénoncée au cours du repas, les convives en restent au statu quo, celui qui se fonde sur les résultats militaires, le nombre de victimes, probablement de crânes coupés, sur le bénéfice de ces victoires. Mais si quel-

qu'un prétend mériter la place de l'*aristos* ou si ce dernier constate que son statut n'est pas unanimement reconnu, les joutes verbales et armées ont pour mission de reformuler un nouvel ordre. A l'évidence, ces affrontements ont pour rôle de jouer celui habituellement assumé par la guerre. En Grèce, très tôt les jeux sont venus avantageusement se substituer à ces exercices trop dangereux pour le guerrier comme pour sa communauté. C'est en ce sens qu'on peut effectivement parler d'*agôn* chez les Celtes.

II.3. Les moyens de la guerre

Les moyens de la guerre témoignent avant tout de l'effort que fait non plus seulement l'individu mais le groupe auquel il appartient, voire la société tout entière pour se livrer à une activité qui n'est pas seulement vitale pour elle. Ce sont ces moyens qui traduisent le mieux la place qu'occupe la guerre dans la société. C'est en ce sens qu'ils seront étudiés ici. On voit bien qu'il ne sera pas seulement question des armes mais de l'ensemble de la logistique mise en œuvre.

Ici les évolutions sont très nettes ; on ne les perçoit pas seulement dans l'accroissement des moyens mais aussi dans la complexité croissante de leur mise en œuvre. A l'âge du Bronze, le noble qui pourrait prétendre au titre de guerrier, bien qu'il soit certainement prématuré pour l'Europe occidentale de parler alors de phénomène de guerre, se révèle à nous à travers un armement réduit souvent à sa plus simple expression, une épée ou une lance quelquefois les deux à la fois. Dans bien des cas, la présence d'un mors de cheval auprès de ces armes dans la sépulture indique que le dignitaire est un cavalier. Cela n'a rien qui doive étonner. Un individu seul, armé d'une épée et d'une ou plusieurs lances, n'avait de pouvoir guerrier que s'il était monté sur un cheval qui le faisait dominer un groupe d'ennemis à pied et lui permettait de se déplacer rapidement. A la fin de l'âge du Bronze, se développent deux autres types d'armes. Le plus spectaculaire est un armement défensif importé d'Etrurie ou copié sur des modèles étrusques ou grecs. Ce sont le casque, la cuirasse et les jambières.

Ces éléments sont ceux du fantassin lourdement armé, l'équivalent de l'hoplite. Ils signifient que le "guerrier" est descendu de son cheval et qu'il n'est probablement plus seul mais forme avec quelques pairs une petite troupe qui devait paraître redoutable aux populations agricoles qui parsemaient le territoire. Désormais, ce n'est plus l'individu en tant que tel qui est concerné par l'activité belliqueuse mais ce sont des groupes humains dont on ignore le nombre ainsi que le nombre de ceux qui les composaient. L'autre type d'armes témoigne d'une collectivisation de la guerre. Il s'agit des pointes de flèches industrialisées parfois en grand nombre. Elles révèlent l'existence d'une archerie qui pouvait être importante mais aussi un type de combat nouveau en Europe occidentale : l'assaut de places fortes.

Le premier âge du Fer ne montre guère de changement important dans ces moyens matériels. L'armement évolue peu. On ne note surtout l'apparition d'aucune nouvelle technique. L'évolution, on le sait, se fait sur un autre plan, celui de la hiérarchie sociale. Les petites troupes guerrières que l'on vient d'évoquer se sont probablement constituées autour d'une personnalité suffisamment charismatique pour leur donner le ciment qui en faisait toute l'efficacité. Ces chefs ont dû d'emblée lier avec leurs hommes ces liens très forts qui se sont conservés jusqu'à l'époque de César et qui faisaient l'admiration d'ethnographes tels que Poseidonios ; nous venons de les décrire. Le but de ces guerriers était évidemment l'enrichissement par le butin, la prise de terres et certainement le contrôle des voies commerciales et des sources de matières premières. Assez rapidement les petites armées les plus puissantes se virent à la tête de petits territoires qu'il fallut organiser. Ce sont alors les guerriers qui durent se transformer eux-mêmes, plus que les moyens dont ils bénéficiaient. Les guerriers les plus méritants devinrent des administrateurs, tandis que le chef devenait une sorte de tyran, au sens grec du terme, avant que ne s'instaure, à la faveur de l'histoire, d'authentiques dynasties. Pour défendre ces petits royaumes il fallut recruter de nouveaux guerriers dont la fonction était mieux définie et plus professionnelle.

Le char de combat

On pourrait ergoter longtemps pour décider si ce sont ces professionnels de la chose militaire ou si ce sont les anciens guerriers devenus dignitaires qui se sont ensuite séparés des princes dont les royaumes, à la fin de l'époque de Hallstatt, auraient éclaté. Ce débat, certes passionnant, nous entraînerait trop loin. Notons seulement qu'entre les VIe et Ve siècles av. J.-C. apparaît une nouvelle arme, pleine de signification sur l'état de la société et l'identité de ceux qui l'utilisaient. Cette arme c'est le char de combat (fig. 13). Son origine nous entraînerait également dans un même débat sans fond. Est-il copié des chars étrusques ou est-il un lointain avatar des chars chaldéens, comme le pensait d'Arbois de Jubainville[128] ? La question demeure actuellement sans réponse. Ce qui nous intéressera ici plus particulièrement ce sont les conséquences de son emploi dans l'art de faire la guerre tout d'abord et ensuite dans les relations entre les hommes.

Ce char, à quelques détails technologiques près, est bien connu. Il s'agit d'une caisse légère montée sur un essieu et reliée à un attelage de deux chevaux par un timon fixé à un joug. Hormis les deux roues, l'essieu et le timon solidement charpentés, le reste apparaît comme une garniture légère permettant des déplacements rapides et des manœuvres brusques. Les représentations monétaires et le vocabulaire apportent les informations supplémentaires que la fouille des sépultures à char ne permet pas de révéler. Ainsi le char est muni, sur l'avant et au-dessus de l'attache du timon, d'un siège à deux places sur lequel est assis le cocher. La caisse, à l'arrière, est garnie sur les deux côtés de ridelles légères permettant au guerrier de se maintenir debout. Diodore[129] recopie un texte certainement issu de Poseidonios que Strabon a, en revanche, négligé certainement à cause de l'anachronisme qui s'en serait dégagé : la description qu'il rédigeait à l'époque d'Auguste aurait perdu toute crédibilité. Diodore n'a pas ce souci chronologique et reprend donc une description qui nous ramène certainement au IIIe siècle. *"Dans leurs déplacements et dans les combats, ils se servent de chars attelés à deux chevaux qui portent le conducteur et un guerrier combattant debout. Au cours du combat, ils foncent contre les cavaliers ennemis en lançant sur eux le saunium puis ils descendent du char pour continuer le combat à l'épée."* C'est à peu près la même description, quoique plus précise encore, que fait César au Livre IV (33) à propos des chars bretons : *"La façon de se battre avec ces chars* [esseda] *est la suivante : ils arrivent de toutes parts en lançant leur traits, ainsi par la terreur qu'inspirent leurs chevaux et le vacarme des roues de char, ils jettent le désordre dans les rangs. Puis une fois qu'ils ont pénétré à l'intérieur des escadrons de la cavalerie, ils descendent de leur char et continuent le combat à pied. Pendant ce temps, les conducteurs peu à peu sortent leur char de la mêlée et les placent de telle manière que si les guerriers sont pressés par une multitude d'ennemis, ils soient prêts à les récupérer."*

On le voit bien, à travers ces deux textes, le combat à char est un combat de couples indissociables, guerrier et écuyer, petites unités autonomes et multiples. La technique de combat les rend non seulement inséparables (puisque le combattant ne peut combattre sans son moyen de transport, de la même manière que l'écuyer perd toute protection sans le guerrier qu'il transporte) mais également égaux. Cette subordina-





Fig. 13 - Représentation du combat de chars (a) d'après les représentations monétaires et les textes antiques (b).

tion réciproque s'accompagne d'une reconnaissance mutuelle. Cette appartenance à un même groupe n'équivaut pas pour autant à une égalité de rang. Le guerrier hiérarchiquement garde sa prééminence mais l'écuyer est bien plus que son valet. On a là une nouvelle image des relations particulières entre patron et client.

Comme on l'a dit plus haut, nous ne savons précisément ni quand ni comment ce moyen de combat est apparu chez les Celtes. On a évoqué une mutation de l'ancien char à quatre roues[130]. Un tel changement de fonction rend la théorie difficilement plausible, il aurait nécessité qui plus est une longue période d'adaptation. Or l'adoption du char de combat est relativement soudaine et généralisée. Il faut donc imaginer une puissante influence extérieure. On voit, en tout cas, quels en étaient les avantages. En un temps où en Gaule et dans une grande partie du monde celtique n'étaient connus que les petits chevaux, les équivalents de nos actuels poneys, il n'était guère envisageable de combattre à cheval. Cela pouvait l'être contre des fantassins mais certainement pas contre une cavalerie méditerranéenne dont les chevaux étaient plus hauts, plus puissants et plus mobiles. Le char de combat permettait surtout de combattre d'autres Celtes, d'aller porter le fer assez loin mais aussi de contrôler des territoires conquis dont la surface pouvait être importante.

Le char n'avait cependant pas que des avantages. Il ne permettait le combat que sur des terrains relativement plats, sans obstacles donc des terres cultivées ou pâturées. De la même manière il n'autorisait le déplacement et le combat que pendant une moitié de l'année, de mars à octobre. Mais son plus gros défaut tenait à l'interdiction de toute stratégie. Les chars dans l'armée non seulement étaient autonomes comme une armée dans l'armée mais de surcroît ils apportaient le désordre dans le reste de l'armée, fantassins et cavaliers quand il y en avait. L'utilisation des chars interdisait ou, tout au moins, diminuait les chances de victoire dans les grandes batailles où étaient engagés différents corps de troupe. Elle ne permettait pas aux armées celtiques qui utilisaient ces chars d'être employées comme mercenaires. Et il est vrai qu'il n'existe aucun témoignage littéraire de la présence de chars celtes dans aucune des grandes coalitions méditerranéennes. Très tôt une part non négligeable des peuples celtes se séparèrent de ce moyen de combattre. Et il est remarquable qu'au début du IVe siècle av. J.-C., lors de l'invasion celtique en Italie[131], ni Tite-Live (livre V), ni Diodore (Livre XIV), ni Plutarque (*Camille*) ne fassent mention de char gaulois, alors qu'à plusieurs reprises le premier évoque chevaux et cavaliers. La difficulté de franchir les Alpes est certainement la raison majeure de l'absence de cet instrument qui devait encore être d'un usage courant en Gaule. Il est sûr en tout cas que les relations privilégiées entre les Celtes cisalpins et leurs parents de Gaule centrale durent favoriser la diffusion précoce des grands chevaux méditerranéens.

Le char ne fut pas pour autant abandonné tout de suite en Gaule. Et il nous faut même croire que les Gaulois dès qu'ils furent installés en Cisalpine se mirent à en fabriquer. A la bataille de Sentinum en 295 c'est une charge de chars qui déstabilise l'armée romaine[132]. Cette fois, la source est sûre, on la doit à Fabius Pictor, né quarante ans seulement après la bataille. Tite-Live[133] repris par Orose [134] indique que les chars étaient au nombre de 1000, ce qui est évidemment considérable. L'usage du char est encore indiqué pour la bataille de Clastidium en 222, puisqu'on y voit Viridomar debout sur son char protégé du "grand bouclier belge" et lançant ses traits sur les Romains [135]. En Gaule centrale et méridionale, la technique du combat sur char dut être abandonnée vers la fin du IIe siècle. On voit encore Bituit, monté sur un char, mais il a toutes les chances d'être un char d'apparat que seuls peut-être les chefs utilisaient encore. Florus[136] nous apprend en effet, qu'il était couvert d'argent. Par la suite, il ne sera plus fait mention de char en Gaule et César n'en rencontrera même pas en Belgique où ils semblent être demeurés le plus tardivement.

L'usage du char ne doit pas être seulement considéré d'un point de vue militaire. Sa fabrication et son entretien avaient des incidences économiques et sociales qui ont été évoquées pour les civilisations mycénienne et grecque[137]. En Gaule celles-ci, faute de dénombrements précis et de comptabilité des entrepôts, ne peuvent être abordées sans grande difficulté. On notera cependant deux faits qui ont leur signification. Le premier a déjà été signalé plus haut, c'est la présence d'un millier de chars à Sentinum. Un tel nombre, même s'il doit être réparti sur plusieurs peuples cisalpins, indique, au moins pour les plus importants

d'entre eux, la capacité d'aligner une ou plusieurs centaines de ces véhicules qui exigeaient une véritable intendance, une logistique adaptée. Cela suppose auprès de la force militaire une puissance technologique se traduisant par un corps d'artisans spécialisé comprenant charrons, forgerons et bourreliers. Ceux-ci, à l'évidence, suivaient les guerriers en compagnie des goujats et des vivandiers. Leur entretien était donc à la charge des Etats ou des aristocraties qui en tenaient lieu. Le second fait corrobore le premier. C'est l'écho qu'a laissé aussi bien dans le vocabulaire latin que dans de multiples allusions littéraires la technologie gauloise dans la fabrication des chars. Une telle notoriété ne peut reposer exclusivement sur des témoignages oculaires lors des conflits, elle suppose que les véhicules ont été essayés, utilisés par ceux qui en ont ensuite gardé les noms. Les Gaulois, au moins ceux de la Cisalpine, ont donc dû fabriquer massivement et exporter des chars en tous genres.

L'épée

Les armes, qu'elles soient offensives ou défensives, voient leur évolution directement conditionnée par les moyens de combat et de transport que sont le cheval, le char ou les simples jambes de l'homme. L'épée (fig. 14) apparaît comme l'arme emblématique depuis l'âge du Bronze. C'est l'arme du guerrier individuel, qu'il se déplace à cheval ou sur un char. C'est aussi une marque d'autorité qui dut longtemps fonctionner comme un insigne de pouvoir. A La Tène ancienne (V^{e} et IVe siècles av. J.-C.)[138], les nécropoles montrent généralement chacune une sépulture à char où quasi systématiquement l'inhumé est accompagné de son épée. Il ne fait guère de doute que l'individu était un aristocrate qui détenait un pouvoir militaire et peut-être politique sur sa petite communauté.

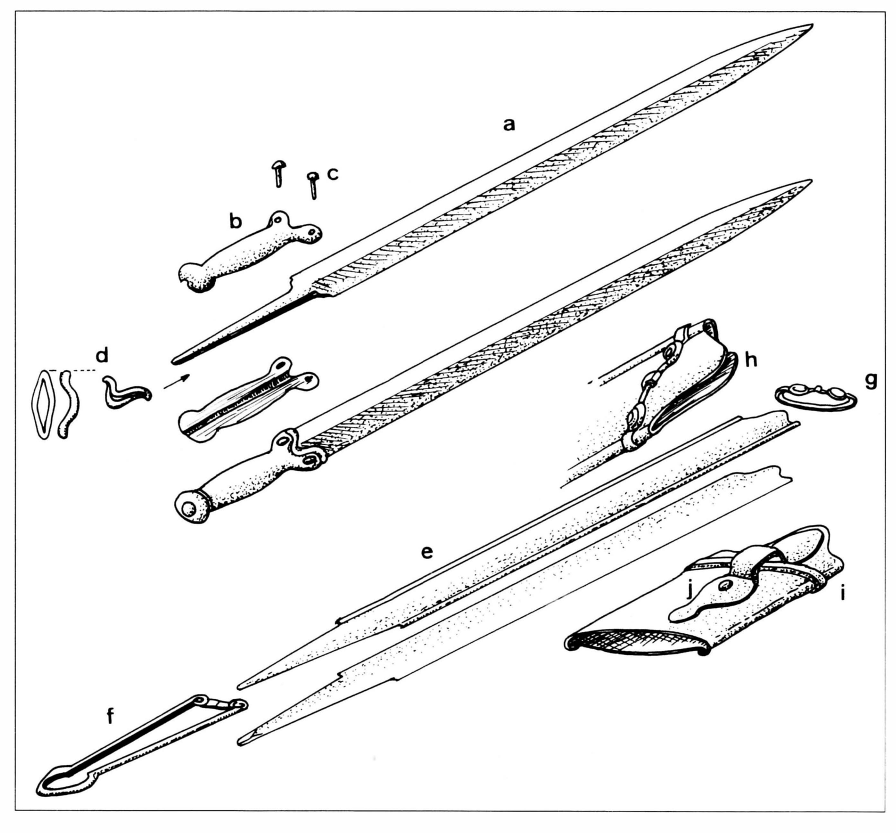


Fig. 14 - Nomenclature de l'épée gauloise et de son fourreau.
a : lame ;
b : poignée en bois ;
c : rivets ;
d : croisière ;
e : plaque en tôle ;
f : bouterolle ;
g : frette ;
h : entrée du fourreau vue avers ;
i : entrée du fourreau vue revers ;
j : pontet ou pièce de suspension.

L'épée se prêtait surtout à des combats individuels, des duels. Et les quelques cas où des combats de ce type sont décrits dans les témoignages littéraires nous montrent toujours des Gaulois utilisant leur épée. Ils le font toujours à pied, même lorsque le combattant bénéficie d'un char : il en descend avant d'engager le duel. Un tel corps à corps nécessite l'utilisation d'une arme assez courte dont la pointe doit être au moins aussi efficace que les tranchants. Ce sont bien là les caractéristiques de l'épée de La Tène ancienne : une lame d'une soixantaine de centimètres dont la forme est effilée et la pointe marquée.

A La Tène moyenne, l'allongement de la lame trahit un changement des manières de se battre. Ce sont les tranchants de l'arme qui sont privilégiés au détriment de la pointe, la taille qui est recherchée plutôt que l'estoc. Cette transformation suppose que le guerrier se trouve généralement dans une position plus haute, soit en char d'où il combat, soit à cheval. Mais l'évolution essentielle se produit à la fin du IVe siècle avec l'apparition d'un système de harnachement adapté à l'épée. Celle-ci, remisée dans un fourreau en fer, est maintenue par une puissante chaîne de bronze ou de fer, assez haut sur la taille, si l'on en croit des représentations, telles que les terres cuites de Civitalba[139], suffisamment en tout cas pour que l'épée pendante ne soit pas une gêne pendant la marche et surtout la course. L'intérêt de ce harnachement réside surtout dans la possibilité qu'il laisse au guerrier d'utiliser dès lors deux armes, l'une offensive, la lance, l'autre défensive, le bouclier. Mais ce système de suspension de l'épée qui se généralise à toute l'Europe celtique au IIIe siècle révèle surtout que les Celtes sont alors des fantassins lourdement équipés dont l'armement relativement uniforme permet de rassembler les guerriers en d'authentiques corps d'armée. L'épée avec son harnachement est immanquablement associée à la lance et au bouclier : de multiples sépultures dites "de guerrier" mais surtout les innombrables panoplies découvertes dans les sanctuaires belges en témoignent.

Piques et lances

Le harnachement de l'épée n'est donc pas une innovation isolée. Elle apparaît en même temps qu'une arme défensive qui deviendra, plus que l'épée, le symbole de l'arme celtique, je veux parler du bouclier. Les exemplaires les plus anciens apparaissent dès La Tène ancienne, au début du IVe siècle av. J.-C., essais timides qu'évoque bien la forme hésitante de l'*umbo*. Mais c'est au cours du IIIe siècle encore que se normalise sa forme. A ces deux innovations il faut ajouter une troisième, plus discrète mais tout aussi lourde de sens, la généralisation de la pique lourde qu'il ne faut pas confondre avec les lances et les javelots de La Tène ancienne qui étaient utilisés comme projectiles depuis le char et au début du combat. La pique n'est pas une arme provisoire et préliminaire. Elle est, au contraire, l'arme principale, celle qu'utilise le fantassin au moment de l'affrontement principal, tandis que l'épée ne sert que dans un second temps, quand le choc des armées fait place à une multitude de corps à corps dispersés sur un terrain beaucoup plus vaste.

Equipé de cette façon (épée et large bouclier au côté, une ou plusieurs piques à la main), le fantassin celte du IIIe siècle présente les plus grandes similitudes avec l'hoplite léger qui marque le IVe siècle. Il faut probablement voir entre les deux phénomènes une relation de cause à effet. On sait que l'hoplite léger succède à l'hoplite lourd à cause d'une généralisation des conflits et au recrutement beaucoup plus large qu'ils ont occasionnés. Or, on sait aussi que c'est au cours du IVe siècle que les Celtes ont surtout développé la pratique du mercenariat. Le rôle de Denys de Syracuse qui emploie des Celtes à partir de 388 eut peut-être un effet déterminant. Nous savons[140] qu'il avait transformé Syracuse en véritable usine de guerre et qu'il avait veillé à équiper ses différents corps de troupe avec des équipements particuliers. Diodore indique que la diversité des modèles fabriqués reflète la diversité ethnique de ces armées : "*Il distribua aussi un modèle de chaque sorte d'arme parce qu'il avait rassemblé des mercenaires de nombreux pays : il voulait équiper chacun de ses soldats des armes qui lui étaient familières.*"[141] Il est probable que les premiers Celtes employés par Denys furent des Cisalpins de l'Adriatique engagés en même temps que des Illyriens[142]. Mais très vite le recrutement s'élargit à un territoire celtique plus vaste. Les Celtes surent s'adapter aux nouvelles stratégies tout en conservant leurs qualités, comme l'avait voulu Denys. Ainsi Xénophon[143] nous montre les cinquante cavaliers celtes et

ibères combattre contre les Thébains, de la même manière que leurs congénères le faisaient avec leur char: "*... ils galopaient, en ordre dispersé, le long de leur front, les attaquaient à coups de javelots, puis, quand les autres les chargeaient, ils se retiraient et recommençaient ensuite, après avoir fait demi-tour, à leur lancer des javelots. Et, au cours de ces opérations, ils descendaient de cheval et prenaient du repos; mais si, pendant qu'ils avaient mis pied à terre, des ennemis leur couraient sus, ils étaient lestes à sauter en selle pour s'enfuir.*" On voit bien là que les cavaliers se livrent aux mêmes manœuvres et surtout utilisent les mêmes armes que s'ils étaient sur un char, mais qu'ils ont su aussi s'adapter à des grands chevaux qui rendaient leurs prouesses pourtant beaucoup plus difficiles.

Tous les textes montrant les Celtes employés comme mercenaires nous les font voir avant tout comme des fantassins. Et c'est encore de cette manière que Diodore[144], résumant un passage de Poseidonios, décrit leur armement. Cette fois il n'est plus question de char ni de cheval mais d'un équipement qui, pièce par pièce, évoque l'infanterie: grand bouclier "de la hauteur d'un homme", casque de bronze, cotte de mailles, épée attachée au baudrier et longue pique. De cette dernière Diodore nous dit plus précisément qu'ils la tiennent la pointe en avant, c'est-à-dire comme des hoplites ou des phalangites macédoniens. La description en est précieuse: le fer est long d'une coudée, soit environ 45 cm et large de moins de deux palmes (soit comprise entre 7,5 cm et 15 cm); la hampe est beaucoup plus longue. Ces mesures sont en parfait accord avec celles que l'on peut calculer sur les plus grands fers de lance rencontrés en Picardie. La seule hampe d'une lance celtique qui soit parvenue jusqu'à nous a été découverte à La Tène, sa longueur est de 2,50 m pour un fer de taille moyenne. On peut donc estimer que les lances et les piques avaient une longueur proche des trois mètres. Les recherches actuelles menées sur le bois conservé dans l'oxyde des fers et talons découverts à Gournay et Ribemont montrent qu'il s'agit le plus souvent de bois débité et non de jeunes arbres, le plus souvent du chêne. Ces déterminations d'essence indiquent bien qu'on a affaire à des armes d'hast pour lesquelles on cherchait avant tout à privilégier la résistance, la rigidité, alors que pour les javelots c'est la légèreté qui était visée avant tout. Leur poids était important, probablement proche des trois kilos, ce qui est moins que les 6 ou 7 kg de la sarisse macédonienne mais qui obligeait le plus souvent le guerrier à la tenir à deux mains. Cependant ce poids n'interdisait pas de l'utiliser momentanément à une seule main, si on bénéficiait, de surcroît, d'une certaine hauteur, ce qui est le cas des cavaliers qui n'ont pas besoin de soulever la lance mais qui, au contraire, mettent à profit sa pesanteur.

Le texte original de Poseidonios était évidemment beaucoup plus détaillé, comme le suggère l'autre résumé qu'en a fait Strabon[145]. Alors qu'il réduit cette description à sa plus simple expression (peut-être parce qu'il a conscience de son anachronisme), il indique que les Gaulois utilisent, à côté de ces piques dont Diodore nous indique le nom gaulois (*lankia*), des javelots dont il nous livre également le nom gaulois (*madaris*). Mais il est vrai que ces armes, surtout cette dernière, étaient encore largement utilisées au moment de la conquête romaine, époque qui précède de peu celle où Strabon écrit sa *Géographie*.

Le bouclier

Autant les armes d'hast ou de jet – même l'épée – s'accordent assez bien avec l'armement des peuples limitrophes et utilisateurs des Celtes comme mercenaires, autant le bouclier (fig. 15)

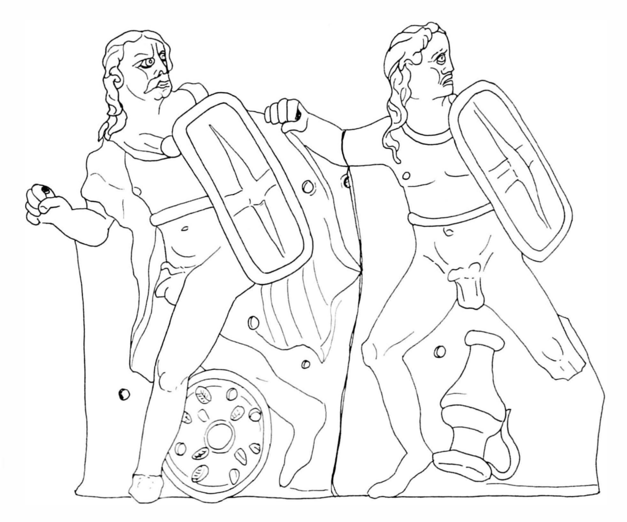
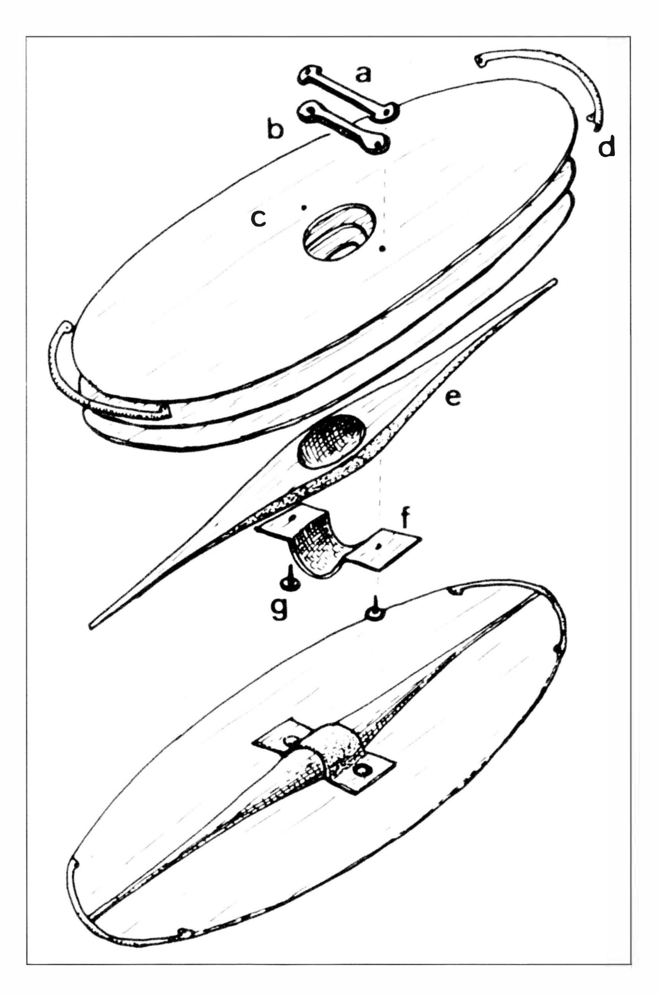




Fig. 15 - Fantassins de la frise de Civitalba.



celtique s'en sépare résolument et demeure une énigme. Comment est-il apparu ? A quoi doit-il sa forme et ses dimensions si particulières ? Ces questions restent quasiment sans réponse à cause de la fragilité du matériau employé (fig. 16), en grande partie des végétaux qui ne laissent que des traces fort incomplètes, même pas le fantôme de l'objet. Pour nous en faire une représentation il nous faut donc faire appel à l'iconographie et aux descriptions antiques. Les premières sont diverses et font apparaître plusieurs types. Le plus courant est un bouclier assez plat à la forme ovale, d'environ 1 m de hauteur. De mêmes dimensions, on trouve aussi des boucliers de forme presque rectangulaire. De plus petites dimensions (aux environs de 70 cm de hauteur), et de forme plutôt rectangulaire, sont les boucliers portés par les cavaliers que l'on voit sur les plaques votives de Baratella (fig. 17)[146], par exemple. Enfin on a quelques représentations de grands boucliers d'une hauteur d'environ 1,30 m ; les meilleurs exemples sont ceux des guerriers de Vachères et de Mondragon (fig. 18) au musée Calvet d'Avignon. Le seul point commun de ces objets est leur partie centrale, matérialisée sur la face externe par l'*umbo* et du côté intérieur par le manipule directement fixé à cet *umbo*. L'*umbo* métallique et la forme très légèrement convexe du plat forment les caractères originaux de cette arme défensive qui, par ailleurs, révèle les plus grandes capacités d'adaptation à des types de combat assez divers.

Fig. 16 *(ci-dessus)* - Nomenclature du bouclier.
a : manipule de fer ;
b : poignée en bois ;
c : planche ;
d : orle ;
e : spina ;
f : umbo ;
g : rivets.

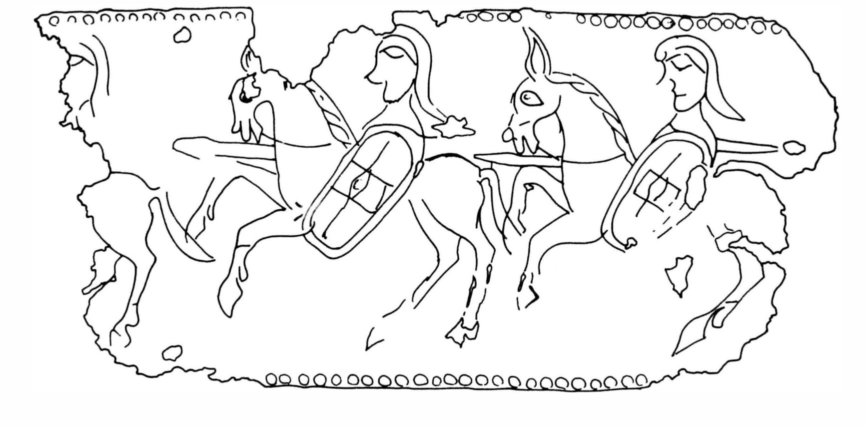
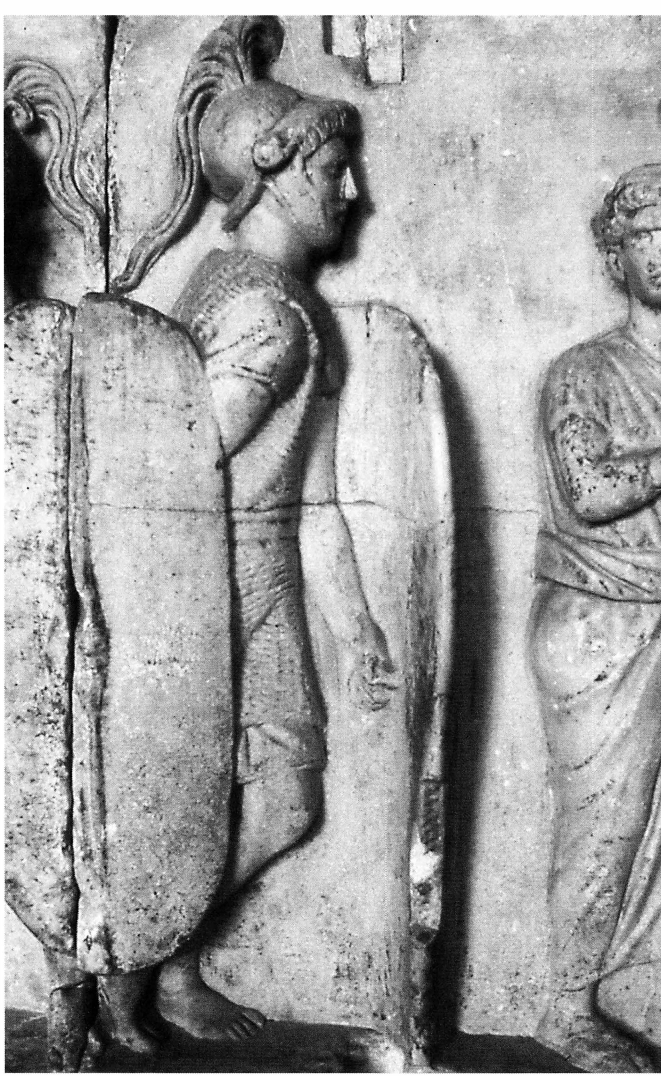


Fig. 17 *(ci-contre)* - Plaque votive de Baratella

Fig. 18 *(à gauche)* - Le guerrier de Mondragon tenant un grand bouclier.
Fig. 19 *(à droite)* - Guerriers romains tenant un bouclier. Frise du temple de Neptune à Rome.





Néanmoins, c'est le bouclier du fantassin, haut et large pour envelopper tout le corps du guerrier qui a le plus marqué les esprits de l'Antiquité. C'est ce type de bouclier qui figurait dans les descriptions du livre XXIII des *Histoires* de Poseidonios et dont Athénée, Diodore et, dans une moindre mesure, Strabon ont gardé le souvenir. Diodore parmi les armes cite en tout premier lieu ce "θυρεός" de la grandeur d'un homme qu'il faut traduire par "bouclier long protégeant les jambes et le torse". Polybe[147] décrivant le même bouclier précise en effet qu'il ne pouvait protéger entièrement le corps et, par conséquent, que les Gaulois grands et torse nu étaient plus vulnérables aux traits de leurs adversaires. Il s'agit donc bien d'exemplaires qui avaient une hauteur supérieure au mètre et inférieure à 1,40 m. Ces objets n'en demeuraient pas moins particulièrement encombrants et lourds, au point que les *equites* s'entouraient de deux servants d'armes, l'un qui tenait les lances, le "doryphore", l'autre qui tenait le bouclier et le transportait ; c'est ce nous

apprend Athénée[148] dans la description fameuse du banquet celtique. Seule la description de Polybe est bien datée, puisqu'elle concerne la bataille de Telamon en 225. Elle est aussi précieuse puisque l'on sait que les informations dont disposa Polybe étaient de première main, il les devait à Fabius Pictor dont Orose[149] rapporte qu'il participa lui-même à cette bataille. Dans le même passage[150] Polybe signale encore que le θυρεός gaulois n'était pas d'une grande fiabilité, la lacune des lignes suivantes du manuscrit de Polybe ne permet pas de savoir précisément pourquoi. Schweighaüser[151] propose de voir dans cette lacune une comparaison avec l'armement romain dont le bouclier notamment était plus grand. On peut donc envisager un décalage chronologique entre les descriptions poséidoniennes et celle de Polybe. Contre toute attente, celles de Poseidonios se rapporteraient à une époque plus haute, toujours à travers un écrit plus ancien dont nous ne connaissons pas l'auteur. Le reste de l'armement, en effet, ainsi qu'un certain nombre de détails de la vie sociale indiquent que les faits se situent plutôt au début du IIIe siècle qu'à sa fin[152].

Le grand bouclier, muni de son *umbo* et de son manipule en position centrale, ressemble évidemment fort au *scutum* romain que les Grecs désignaient d'ailleurs du même mot, θυρεός, que le bouclier gaulois. La représentation de soldats romains tenant un tel *scutum* sur la probable frise du temple de Neptune à Rome (identifiée jadis comme celle de l'autel de Domitius Ahenobarbus) au Musée du Louvre montre l'usage qu'un fantassin pouvait en faire et surtout l'utilité d'un manipule situé en un tel point. L'un des guerriers a son bouclier vertical dont la tranche inférieure repose sur le sol; on voit l'intérieur du bouclier et notamment le bras entièrement tendu dont la main serre le manipule (fig. 19). Sur la partie droite de la frise, un autre homme, muni également d'un semblable grand bouclier dont le bord supérieur se trouve au niveau de ses aisselles, le fait également reposer sur le sol. A l'évidence, il s'agit d'une position habituelle qui suggère pour cette arme une utilisation relativement statique quand les premières lignes devaient recevoir le choc frontal d'un assaut ou quand il s'agissait de former la tortue. La sculpture est datée de la fin du IIe ou du tout début du Ier siècle av. J.-C. L'armement qu'elle représente est donc contemporain voire même sensiblement antérieur. On est étonné des similitudes entre le bouclier romain et celui des Gaulois et, d'une manière plus générale, des ressemblances entre les armements des deux peuples. Les Romains en cette matière comme en bien d'autres étaient pragmatiques: ils ne cherchèrent pas à innover mais copièrent quand le modèle leur paraissait bon, fût-il celui de leurs pires ennemis. Ainsi on attribuait à Camille[153] la réforme de l'armement romain d'après le modèle celtique dont les épées, le bouclier et la pique avaient impressionné leurs adversaires. Le *scutum* pourrait n'être donc qu'une copie, légèrement améliorée, du θυρεός celtique.

L'usage particulier du bouclier comme une sorte de rempart portatif est la raison principale de sa curieuse manipulation, à l'aide d'une poignée en position centrale qui rendait non seulement pénible son transport (le bras étant toujours en position repliée) mais aussi son maintien lors des corps à corps. Il n'est, en effet, pas imaginable que ce bouclier fixé sur la rotule centrale que serait le poignet ait pu servir d'arme quasi offensive, comme certains ont pu l'envisager[154]. La rotation en tous sens autour du pivot que formait le bras tenant le manipule était source de blessures multiples pour le guerrier qui tenait le bouclier: le bord supérieur du plat entraîné par un coup de pique ou d'épée pouvait heurter son visage, le bord inférieur, entraîné de la même manière, pouvait heurter le genou ou la cuisse; dans tous les cas c'est le poignet qui risquait de se briser. On sait que les Grecs avaient pallié ces difficultés en plaçant au centre un brassard dans lequel s'engageait l'avant-bras tandis que la main serrait une poignée fixée au bord du bouclier. Le maintien était plus sûr, moins dangereux pour le corps car les chocs étaient amortis par l'ensemble du bras et ses trois articulations, épaule, coude et poignet. Il faut donc conclure que le bouclier gaulois n'était utilisé qu'en défense statique ou pour dévier des coups et certainement pas de manière offensive. Par ailleurs, on doit imaginer que des poignées et des bretelles souples, certainement en cuir, permettaient un port plus confortable. C'est assurément le cas au Ier siècle av. J.-C., si l'on en croit la description que fait César[155] des difficultés des Helvètes aux prises avec leurs boucliers épinglés les uns sur les autres par les traits romains: après avoir agité longtemps leur bras, beaucoup préférèrent jeter ces mêmes boucliers (*multi ut diu iactato brachio praeoptarent scuta*).

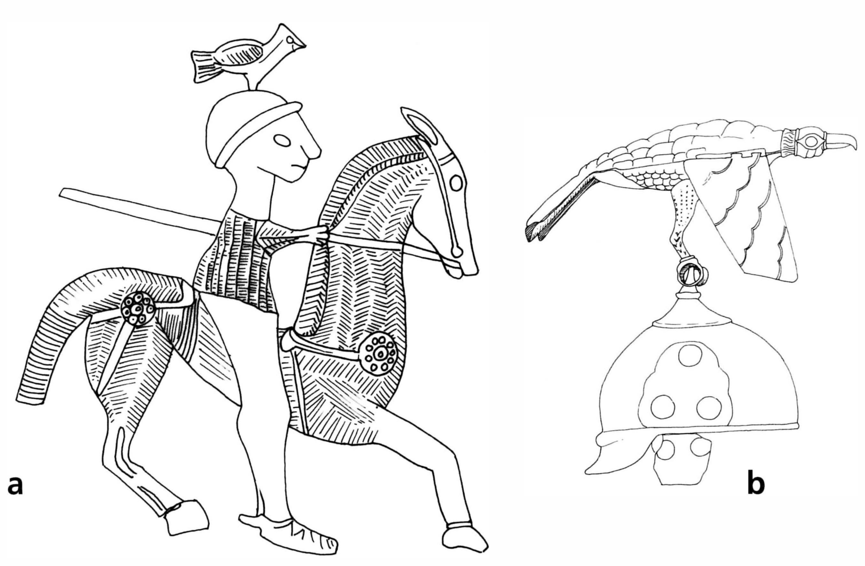


Fig. 20 - Casque orné d'une représentation d'oiseau.
a : sur le chaudron de Gundestrup ;
b : casque trouvé à Ciumesti (Roumanie).

Autres armes défensives

L'équipement du guerrier celte à La Tène moyenne et finale se cantonne quasi exclusivement à ces trois armes, omniprésentes dans les textes antiques, dans les représentations iconographiques comme dans les principaux gisements archéologiques qui en livrent : sanctuaires, sépultures et, depuis peu, habitats. Les autres pièces font toujours figure d'exceptions. Denys d'Halicarnasse[156] nous en fait la description quasi caricaturale, en recomposant le discours que Camille aurait fait à ses troupes : "*Eux* (les Gaulois) *ont la tête nue, ainsi que la poitrine et les flancs ; nues les cuisses et les jambes jusqu'aux pieds, ils n'ont d'autre protection que leurs boucliers. Leurs armes de combat sont les lances et les épées tranchantes d'une excessive longueur.*" Le discours est plus subtil qu'il ne paraît car chaque partie du corps est évoquée par rapport à la place d'un élément potentiel de l'armure qui évidemment est absent de l'équipement gaulois : le casque, le pectoral, la cuirasse et les cnémides.

Bien sûr, le casque n'est pas totalement inconnu des Celtes. On en rencontre un nombre relativement faible à La Tène ancienne et un nombre guère plus important à La Tène finale. Il n'y en a pratiquement pas dans les gisements des IIIe et IIe siècles. Ceux de La Tène ancienne font plutôt figure d'objets de parade, peu fonctionnels pour le combat. Ils paraissent plutôt être le signe distinctif de chefs ou d'aristocrates. A La Tène finale, au contraire, ils sont tout à fait fonctionnels et sont à peine discernables de ceux des légionnaires romains. Ces distinctions chronologiques font encore ressortir davantage le caractère archaïque des informations poséidoniennes qui ont alimenté le passage de Diodore[157] où il est question de casques de bronze ornés de πϱοτομαί représentant des animaux voire des cornes (fig. 20).

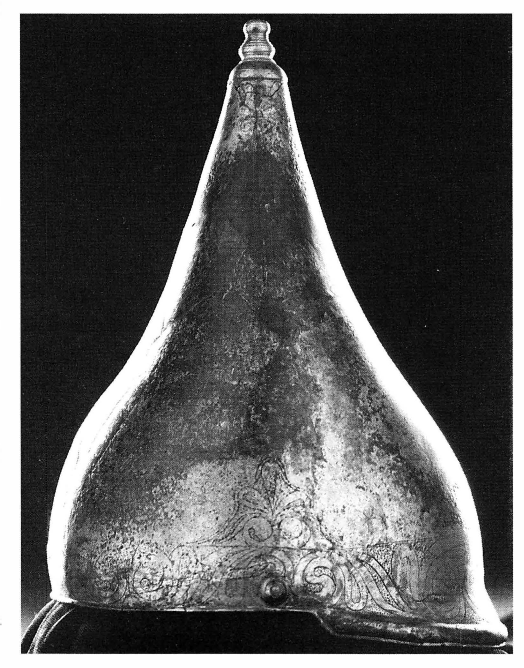


Fig. 21 - Casque découvert dans une sépulture à Berru (Marne).

De tels objets, probablement rares, n'ont pu être observés par des voyageurs qu'à la fin du IVe ou au début du IIIe siècle av. J.-C. Strabon[158], utilisant la même source a judicieusement oublié de telles précisions qui n'avaient plus de réalité, même mythique, à l'époque augustéenne. Le casque n'apparaît comme un élément fonctionnel qu'à la fin de La Tène moyenne et pendant La Tène finale. Il semble bien qu'il soit l'apanage, avec la cotte de mailles, des cavaliers qui pouvaient difficilement conduire le cheval d'une main, de l'autre tenir une lance et un bouclier. Par ailleurs, le bouclier, même de taille réduite, demeurait encombrant pour un cavalier et ne lui permettait pas les acrobaties dans lesquelles justement les cavaliers celtes excellaient. Néanmoins, ces deux pièces défensives durent demeurer assez exceptionnelles, si l'on donne crédit au témoignage des sépultures (fig. 21). Il est vrai que le casque ainsi que la cotte de mailles sont les produits d'une haute technologie : seuls les cavaliers fortunés, les maîtres de cavalerie pouvaient se les procurer.

Autres armes offensives

Strabon, à la différence de Diodore et de Denys d'Halicarnasse qui n'évoquent finalement que l'armement du début de La Tène moyenne, signale l'existence d'autres armes plus conjoncturelles, l'arc (fig. 22), la fronde et une sorte de *pilum* qu'on lance au moyen d'un propulseur. Ces armes appartiennent à un autre type de combat que celui qui a jusqu'ici été évoqué, qui était la bataille rangée de type traditionnel. Ce sont celles qu'utilisent les corps auxiliaires généralement placés aux extrémités de la ligne de bataille. Elles sont aussi les armes habituelles des mercenaires crétois et baléares, largement utilisés par les troupes romaines et carthaginoises. Dans ces armées, tout au long du IIIe siècle av. J.-C., les Celtes étaient engagés comme fantassins de première ligne. Ils ont donc pu être amenés à copier l'utilisation de ces projectiles qui dans bien des batailles s'étaient révélés d'une grande efficacité. Mais c'est probablement dans un nouveau type d'affrontement que les Celtes eurent à utiliser ces techniques, je veux parler des sièges de villes ou d'*oppida* en territoire celtique. Comme le suggère à juste titre Alain Deyber[159], de telles armes sont à mettre au compte de ce qu'il appelle "les troupes légères", en fait des hommes qui n'étaient pas considérés comme d'authentiques guerriers et qui furent recrutés tout au long du Ier siècle av. J.-C. parmi la plèbe des campagnes ou des *oppida*.

Fig. 22 - Monnaie en bronze belge (Morvillers-St-Saturnin) représentant un guerrier agenouillé, tenant un arc.

Chevaux

L'équipement individuel du guerrier ne comprend pas seulement ses armes, il comprend son moyen de transport et ses vêtements ainsi que ses bagages. Le moyen de transport a déjà été abordé lors de la question du char de guerre qui, en dehors des affrontements proprement dits, servait également de moyen de transport pour le combattant, le conducteur et quelques effets personnels. Ce moyen de locomotion autonome fit la force des aristocrates de La Tène ancienne qui, même en petite formation, alliaient rapidité et efficacité. Les chars permettaient des raids limités dans la distance et le temps ; ils avaient surtout l'avantage, en cas d'échec, d'offrir une solution de repli et de fuite d'une grande facilité. Avec la généralisation des grands conflits au IVe siècle av. J.-C. les armées devinrent plus nombreuses et les guerriers aristocrates s'adjoignirent des fantassins de haut rang, eux-mêmes accompagnés de valets d'armes. Ces effectifs nombreux nécessitèrent une logistique plus lourde et plus complexe. Il fallut accompagner les troupes de chariots pour transporter les vivres puis, au retour, pour rapporter le butin. Ces vivres devaient comporter, comme dans

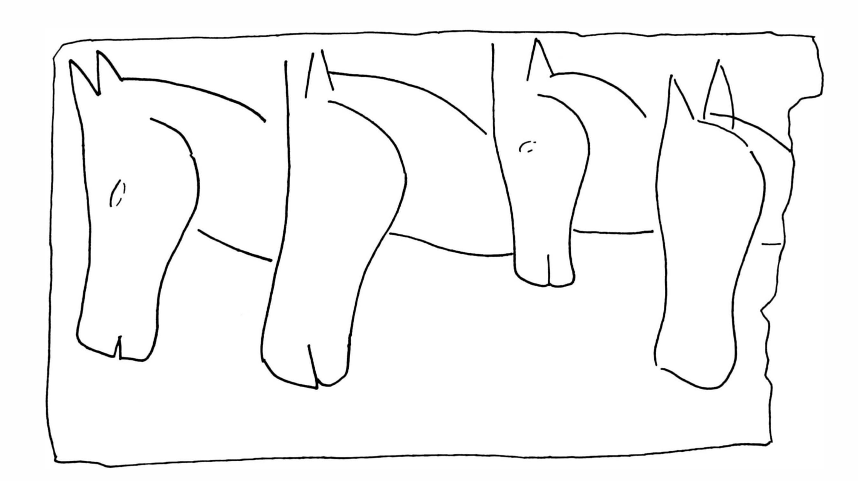


Fig. 23 - Linteau aux chevaux de Roquepertuse.

toutes les armées du monde jusqu'à la Première Guerre mondiale, des troupeaux sur pattes. C'est cette infrastructure qui permettait les déplacements à longue distance, guerre en pays étranger ou migration.

C'est certainement au cours de l'invasion en Cisalpine que les Gaulois découvrirent le grand cheval méditerranéen (fig. 23). Il ne fait nul doute qu'ils cherchèrent très vite à en acquérir et qu'au cours du siècle suivant apparurent les premiers échanges de ces montures avec les Gaulois transalpins. "*Les Gaulois avaient, en effet, la passion des chevaux*, nous dit César[160], *et ils les acquièrent à n'importe quel prix.*" Les recherches récentes effectuées sur les sanctuaires du nord de la Gaule et, plus récemment sur le trophée de Ribemont[161], montrent que ces animaux étaient considérés à l'égal des humains. C'est ce que nous indique aussi précisément la seule mention[162] que l'on possède sur le prix du mercenariat celtique : les Gaulois qui proposent leur service à Persée exigent 10 pièces d'or par cavalier et 5 pièces par fantassin. Ces importations de chevaux méditerranéens étaient si courantes que César s'étonne réellement de leur absence chez les Germains[163]. Et le fait est qu'au moment de la guerre des Gaules, la plupart des chevaux employés à la guerre par les Gaulois étaient de grands sujets, comme le suggère la précaution que prend César, au moment de son entrevue avec Arioviste[164] : il fait donner à ses légionnaires les montures de ses auxiliaires gaulois, afin qu'ils aient les mêmes chances que les cavaliers germains.

L'archéologie n'est pas muette sur le sujet. Ainsi dans l'habitat de Montmartin[165], la zone privilégiée du site, celle qui a livré un matériel de nature aristocratique, les restes de trois grands chevaux ont été identifiés dans une structure datée du IIe siècle av. J.-C. Il est probable qu'à cette époque d'authentiques élevages gaulois produisaient de tels animaux, les importations n'ayant plus d'autres finalités que de renforcer les races ou de créer de nouvelles lignées à partir d'individus de pure race. En effet, l'élevage gaulois qui est évoqué implicitement dans les écrits de César et qui est mentionné dans ceux de Tacite[166] ou d'Apulée[167] à l'époque de Tibère pour le premier ou au IIe siècle apr. J.-C. pour le second, n'a pu se développer et acquérir une grande renommée en quelques décennies. Il s'agissait d'une tradition ancienne.

Le petit cheval à l'époque de La Tène ancienne et jusqu'au IIIe siècle n'en demeurait pas moins un produit de luxe qui ne pouvait être acquis que par des aristocrates ou par l'Etat. Le Paradoxographe du Vatican dans ses *Choses extraordinaires*[168] nous rapporte, dans une compilation d'œuvres certainement anciennes, que "*chez les Gaulois si un criminel donnait un cheval ou une trompette* (à l'Etat ou à la famille de la victime), *il était absous*". Au cours de La Tène moyenne, ce sont évidemment les grands chevaux importés qui connurent ce traitement de faveur, d'où les soldes exorbitantes qui étaient réclamées pour les cavaliers mercenaires. Si l'on en croit Phylarque[169], le cheval était l'objet du butin personnel du guerrier, au même titre que la tête de sa victime. C'est donc au cours de La Tène moyenne que la cavalerie prit progressivement la place des chars de combat, une place qui, en fonction de la relative rareté des grands chevaux, ne

fut pas plus importante. Les fantassins continuaient de former le gros des bataillons. Mais nous verrons dans le chapitre suivant que ce changement s'effectua jusque dans les manières de combattre qui gardèrent bien des aspects du combat à char.

A côté du cheval qui n'était qu'un moyen de déplacement en campagne ou lors des affrontements, les Gaulois utilisèrent un seul animal comme arme véritable, le chien. Seule la littérature antique apporte des informations, leur précision les rend parfaitement crédibles. Strabon[170] indique que les Bretons élèvent des dogues excellents pour la chasse que les Gaulois utilisent également à la guerre. Grattius, à la même époque, dans son poème *la Chasse* (v. 174-181) livre la même information. Bituit, le roi des Arvernes, avait des chiens de guerre fameux dont deux auteurs ont gardé le souvenir, Orose[171] et Appien[172] qui précisent que celui-là avait emmené ses chiens lors d'une ambassade chez les Saluvii. Appien indique, au passage, qu'il est courant chez les Gaulois d'avoir une telle garde de chiens. Arrien ni dans sa *Tactique* ni dans sa *Cynégétique*, livres par ailleurs précieux sur les particularités celtiques en ces deux domaines, n'explique comment ces animaux étaient utilisés. On conçoit qu'ils aient pu former, comme l'indique Appien, la plus redoutable garde du corps. Mais il est probable qu'ils aient été utilisés aussi pour l'attaque.

Les vêtements du guerrier

Dernier élément de l'équipement individuel du guerrier, les vêtements. La question a déjà été abordée lors de l'évocation des "vêtements défensifs", cuirasses, cottes de mailles et casques, elle demeure difficile parce qu'il faut opérer des distinctions tant chronologiques que sociales. Le *topos* de la nudité guerrière est le principal responsable de la confusion qui règne en ce domaine. Cette prétendue nudité n'est en fait qu'une image oratoire, une hyperbole destinée à accentuer la description de laquelle devaient se dégager la terreur que les Celtes inspiraient, leur mépris de la mort, la beauté et la force de leur corps, enfin une preuve supplémentaire de leur barbarie. C'est encore une fois Poseidonios qui nous permet d'y voir clair. Diodore[173] copie, en effet, l'information suivante : "*Certains parmi les Gaulois méprisent la mort au point d'affronter le danger* (du combat) *nus, avec une simple protection autour de la taille.*" Le mot περιεζωμένους n'est pas explicite, il peut s'agir d'un caleçon ou d'un simple linge de bain, voire d'un tablier. Denys d'Halicarnasse[174] confirme, de façon indirecte, mais en précisant la place exacte sur le corps, la présence de cet élément : "*... ils ont la tête nue, nus les flancs et la poitrine, nues les cuisses et les jambes jusqu'aux pieds.*" Il ne s'agit pas d'un caleçon comme certains traducteurs trop rapides l'ont proposé mais plus sûrement d'un lambrequin, cette sorte de jupette composée de pièces rectangulaires mobiles fixées à une ceinture. Les pièces peuvent être en métal mais aussi en cuir ou en étoffe épaisse. Ce lambrequin généralement associé à la cuirasse notamment chez les guerriers grecs a pour but de protéger le bas-ventre tout en n'entravant pas la course. C'est bien cet élément d'armure qui est représenté sur les plus anciennes représentations de Celtes, celles de Glauberg, d'Hirschlanden, de Hallstatt (fourreau) et de Roquepertuse (fig. 24), par exemple.

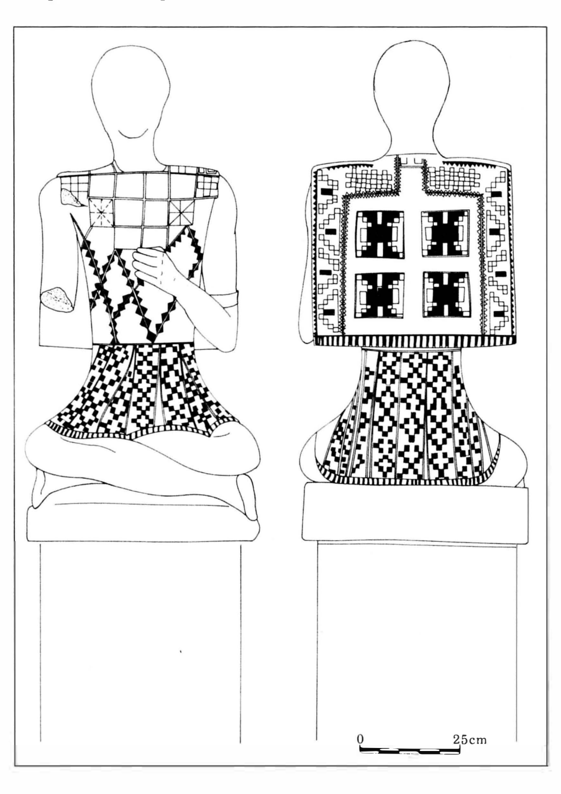


Fig. 24 - Guerrier de Roquepertuse. Vêtu d'une sorte de jupette, en fait un lambrequin qui prolonge la cuirasse sous la ceinture.

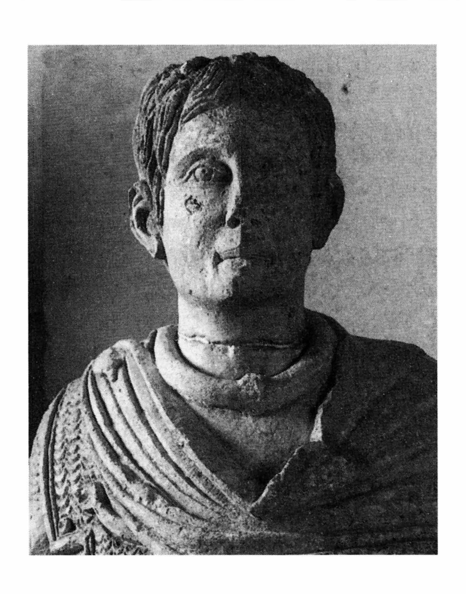
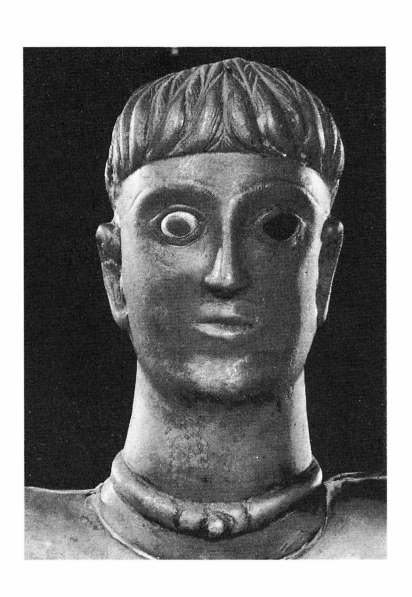


Fig. 25- Le port du torque est un poncif de la statuaire celtique.



Tandis que la cuirasse est devenue plus rare quand l'usage du bouclier s'est généralisé, seul ce lambrequin a persisté. On le voit encore sur le guerrier assis de Vix (cf. fig. 59).

Les descriptions de Diodore et de Denys nous renvoient à une période qui va du début du IVᵉ siècle à la fin du IIIᵉ siècle av. J.-C. où les fantassins lourdement armés ont largement dominé les armées celtiques. La description fameuse de la bataille de Télamon par Polybe[175] nous montre probablement l'une des dernières utilisations de ces fantassins d'élite, ces Gésates qui ne combattaient qu'avec leurs armes et ce seul lambrequin. La mention du port de parures en or sur ces mêmes fantassins occupant les premières lignes suffit à nous convaincre qu'il s'agit de l'élite de la nation. La nudité du torse paraît donc être un privilège, lié à celui de porter de façon ostentatoire des parures en or (fig. 25). Cette coutume donne l'impression, à la lecture de Polybe, d'être un véritable archaïsme conservé par les seuls Transalpins, tandis que les Insubres, Boïens et Taurisques sont vêtus de braies et de sayons dont il est précisé qu'ils constituent une protection efficace contre les traits qui leur sont lancés par les Romains. Il faut donc croire que ces vêtements étaient d'étoffe épaisse et résistante. Ils étaient si pratiques contre les projectiles, contre le froid et dans la grande liberté qu'ils autorisaient au corps dans le combat, qu'ils furent par la suite introduits dans l'équipement des militaires romains. La nudité, même partielle, des Gaulois, qui plus est, des Transalpins ne répond donc à aucune nécessité tactique. Elle est de l'ordre du symbolique voire du rituel. Elle n'est d'ailleurs pas sans rapport avec un rite proche de la *devotio* romaine, connu essentiellement par la reddition de Vercingétorix[176]; elle en serait en quelque sorte les prémices, une annonce métaphorique qui, si l'on en croit les commentateurs antiques, était parfaitement comprise des adversaires.

Enseignes, trompettes

Bien qu'étant d'incurables individualistes, les guerriers gaulois avaient dû mettre en place quelques moyens collectifs dans l'usage de la guerre. On peut les ordonner en deux catégories, l'une symbolique, l'autre purement matérielle. Et l'on s'étonnera que soient absents les moyens purement stratégiques, telles que les machines de guerre ou de siège. Une fois de plus se révèle le caractère hautement sacralisé de la guerre dans laquelle le guerrier ne répond finalement que devant les divinités, sans avoir à se soucier de la collectivité à laquelle il appartient. L'enseigne est évidemment le meilleur symbole de la collectivité guerrière. Il n'est pas sûr que cette insigne militaire ait été une véritable création celtique, parallèle en quelque sorte à la conception qu'en avaient les Romains. Les plus anciennes mentions nous sont données par Tite-Live[177]

et concernent la Cisalpine au début du IIe siècle av. J.-C. On peut se demander dans quelle mesure les grandes confédérations guerrières d'Insubres et de Boïens n'ont pas été amenées, pour des raisons de commandement et de simple organisation, à copier un modèle romain. Il est, en effet, curieux que le seul type d'enseigne gauloise qui soit attestée tant par l'iconographie que par la numismatique ou deux découvertes archéologiques (Illonse et Soulac-sur-Mer), l'enseigne à l'image du sanglier (fig. 26), soit justement l'une des cinq enseignes que possédaient les légions romaines avant la fin du IIe siècle. Il est évidemment bien difficile de trancher cette question des origines. Il est sûr en tout cas que la pratique du mercenariat et des grandes confédérations guerrières la rendirent indispensable. Les guerriers éparpillés lors des longues marches, dans les immenses campements mais surtout au cœur de la bataille devaient pouvoir retrouver facilement leur bataillon d'origine. La ressemblance entre les insignes gauloises et romaines était encore si forte lors de la guerre des Gaules qu'elle conduisait parfois à des méprises; ainsi Considius[178] croit reconnaître à leurs insignes des Romains, ce sont en fait ses ennemis. A cette époque, ces signes symboliques des différentes communautés militaires avaient acquis une puissance sacrée si forte que les conjurés de 52 av. J.-C., à défaut de pouvoir lier leur pacte par un échange d'otages comme il en est coutume, prêtent serment sur un faisceau de ces enseignes militaires, *"cérémonie religieuse qui est pour les Gaulois la plus importante"*, nous dit César[179].

Si l'utilisation de ce signe de reconnaissance et d'appartenance est peut-être relativement tardive, celle du signal sonore paraît plus ancienne. Dans son résumé de l'ethnographie celtique de Poseidonios, Diodore[180] signale les trompettes d'une forme particulière et qui produisent un son rude. L'information, datée par la description d'un armement attribuable au début de La Tène moyenne, se rapporte donc au IIIe siècle av. J.-C. A la fin de ce même siècle, à propos de la bataille de Télamon, Polybe apporte des précisions supplémentaires. A côté des trompettes droites sont utilisés des cors, certainement confectionnés dans des cornes de bovidés. Leur nombre, écrit-il, était incalculable et la clameur qui s'en dégageait paraissait inonder toute la plaine. Les trompettes droites ou carnyx étaient confectionnées en cuivre, leur ouverture ayant généralement l'aspect d'une gueule d'animal fantastique ouverte. Leur réalisation exigeait un savoir-faire de haut niveau qui en faisait tout le prix. Je rappelle que le Paradoxographe du Vatican (*cf. supra*) faisait de cette trompette l'équivalent d'un cheval comme *pretium doloris*. La balustrade du propylée du temple d'Athéna

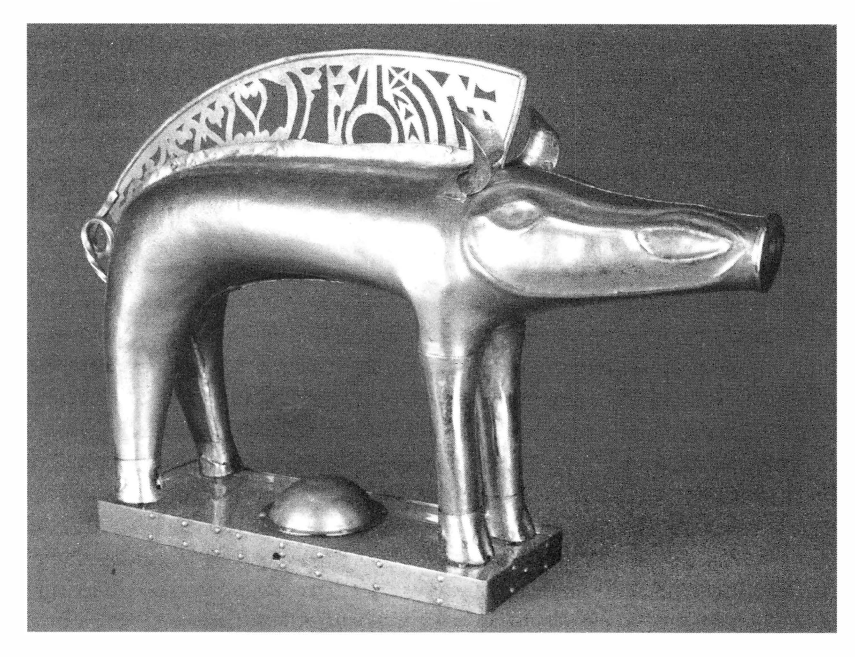


Fig. 26 - Reconstitution de l'enseigne de Soulac-sur-Mer (Gironde).



Fig. 27 - Porteurs de carnyx sur le chaudron de Gundestrup.

à Pergame (cf. fig. 41) donne une représentation de cette trompette. On en voit également sur le chaudron de Gundestrup (fig. 27). A ces moyens sonores artificiels s'ajoutaient évidemment ceux de l'homme, cris et chants de guerre dont il est inutile de rappeler l'importance chez les Celtes d'une manière générale et chez les Gaulois en particulier. Les deux étaient de véritables armes psychologiques dont le but était de terroriser l'ennemi juste avant l'assaut, une façon de le déstabiliser, de lui faire perdre ses moyens. Tacite[181], affirme qu'"*en toute bataille ce sont les yeux les premiers vaincus*", il aurait pu écrire les "*yeux et les oreilles*".

Les expéditions guerrières, même les plus brèves et les moins éloignées de la patrie, nécessitaient un minimum d'intendance. Les Celtes avaient la réputation dans tout le bassin méditerranéen de déplacer des armées encombrées de bagages. Ceux-ci étaient tellement nombreux et lents qu'ils étaient le talon d'Achille de ces troupes par ailleurs rapides et souvent très efficaces au combat. Les bagages formaient une multitude de chariots qui traînaient derrière l'armée. A la différence du soldat romain qui portait lui-même tout son équipement personnel, le guerrier celte ne tenait qu'une partie de ses armes, était accompagné de ses deux servants d'armes et d'un nombre variable de serviteurs et de clients qui, à l'arrière, avaient en charge les vivres et l'équipement du couchage. Il est probable que les armées se déplaçaient également avec leurs propres troupeaux qui permettaient de nourrir les hommes quand le pillage sur place ne suffisait pas. Cette seconde armée qui suivait la première constituée exclusivement de guerriers, pouvait atteindre des chiffres considérables. Diodore[182] indique que l'armée de Brennus était suivie de 2000 chariots et d'une foule de "*gens que l'on rencontre habituellement sur les marchés ainsi que de nombreux commerçants*". L'information est intéressante car elle suggère que c'est une réduction, quelque peu microcosmique de la société, qui se déplace alors. Il n'y figure pas que les nobles entourés de leurs *familiae* au sens latin, mais aussi des professionnels du commerce et de l'artisanat qui offraient non seulement leurs services pour nourrir l'armée mais aussi pour revendre et écouler directement une partie du butin. On sait, en effet, que tant en Cisalpine qu'en Macédoine et en Grèce du nord, les armées celtiques furent parfois amenées à faire demi-tour et à rentrer chez elles, uniquement parce qu'elles étaient encombrées d'un butin qui ne leur permettait plus d'avancer.

Ce sont là les principaux moyens de la guerre, essentiellement individuels, qui sont mis en œuvre par les Celtes entre le IVe et le Ier siècle av. J.-C. Nous allons voir maintenant comment le choix de ces armes, de ces équipements sont justifiés par des façons de combattre qui demeurent jusqu'au Ier siècle assez particulières dans le monde antique.

II.4. Les façons de combattre

Elles se sont beaucoup transformées au cours des cinq siècles qui nous intéressent. Et cependant, jusqu'à la guerre des Gaules, elles gardent encore de nombreux aspects archaïques. Ce caractère contradictoire s'explique évidemment par la pesanteur des traditions qui ici, comme dans le domaine de la religion, garde le plus de force, mais aussi parce qu'en Gaule on ne procéda jamais à une réforme militaire de grande ampleur, comme il y en eut en Grèce ou à Rome. Il faut ajouter que les manières de combattre différaient beaucoup d'un peuple à l'autre, comme la seule lecture de la *Guerre des Gaules* suffit à s'en persuader. Il n'est donc pas envisageable d'entreprendre une description générale et chronologique. On se contentera ici d'évoquer les principales manières de se battre dans une perspective évolutive qui restera évidemment formelle.

Le combat individuel de type archaïque

Il s'agit plus d'une manière de se battre que d'une forme de combat régulière. Elle est, en effet, attestée dans des batailles rangées, qui – si l'on en croit les auteurs antiques qui ne se sont attachés à décrire que les faits et gestes des seuls nobles des premières lignes – prennent l'allure d'une démultiplication de duels entre chefs. La meilleure évocation se trouve dans la copie de Poseidonios qu'a faite Diodore[183] : "*Ils ont l'habitude, quand les guerriers sont rangés en ordre de bataille, de s'avancer hors des rangs et de provoquer les plus braves de ceux qui leur sont opposés en un combat singulier, en agitant leurs armes de façon à terroriser leurs adversaires. Si quelqu'un accepte le combat, ils chantent le courage de leurs ancêtres, vantent leur propre vertu, injurient celui qui leur fait face, l'humilient et en fin de compte enlèvent à l'avance par leurs paroles toute témérité à leur âme.*" Le préambule laisse entendre qu'ensuite se déroule un duel préalable entre les chefs dont l'issue est généralement souvent déterminante pour celle de la bataille. L'armée qui voit son ou ses chefs l'emporter aquiert immédiatement un moral propre à la faire vaincre, tandis que l'armée adverse interprète la mort du sien comme un mauvais présage qui s'ajoute au handicap que représente pour elle la perte de l'un de ses stratèges.

Tite-Live, à deux reprises[184], confirme l'existence au moins mythique, de ces combats singuliers qui prennent l'allure de véritables ordalies. Le premier concerne Titus Manlius qui réussit à vaincre le géant gaulois auquel il prend le torque qui lui vaudra son surnom. Le second n'est autre que Marcus Valerius qui dans un duel similaire se fait aider d'un corbeau providentiel qui lui vaudra également son surnom. Bien sûr, il s'agit d'histoires fabuleuses et peut-être d'ailleurs de mythes dérobés aux Celtes eux-mêmes[185] qui cependant reposent sur des réalités historiques, des manières de combattre qui paraissaient étranges aux Romains et auxquelles, dans quelques cas, ils durent se plier. Ce qui nous intéressera ici c'est la chronologie qu'on peut attribuer à ces coutumes quasi rituelles. Avec Tite-Live nous sommes en plein IVe siècle av. J.-C. Poseidonios reprend des informations qui, comme on l'a déjà dit, remontent à la fin du IVe siècle ou au tout début du IIIe. Il est donc concevable qu'on ait là des souvenirs de façons de combattre plus anciennes, remontant peut-être au début de La Tène ancienne, quand les combattants étaient encore peu nombreux et que le poids des armes reposait avant tout sur les épaules de quelques chefs à la figure héroïque. Ces trois descriptions laissent supposer que les combats se déroulaient en trois temps. Les deux armées disposaient leurs hommes en deux fronts opposés, comme pour une bataille rangée. Ensuite intervenaient les duels singuliers. Puis ou, parfois en même temps, la mêlée s'engageait qui mettait cette fois aux prises des soldats de moindre condition.

Ce type de combat ne fut pratiqué, selon toute vraisemblance, que pendant une courte période, quand les guerres gardaient encore un aspect nettement tribal. Quelques guerriers du plus haut rang se battaient au nom de leur communauté tout entière. Le combat prenait alors une allure héroïque et c'est certainement ce côté suranné qui plaisait à Poseidonios. L'ordalie n'était pas loin. Le rappel des exploits des ancêtres, de la pureté de la lignée indique bien que le guerrier était avant tout le représentant d'un groupe

ethnique, lui-même défendu par sa divinité. Derrière chaque guerrier, c'est en fait un dieu qui prend fait et cause pour un peuple, comme on le voit dans l'*Iliade*. Les chefs revêtus de leur armement prestigieux montés sur des chars qui servaient autant à la parade qu'au combat étaient investis d'une telle mission, certainement jusqu'à la fin de La Tène ancienne.

Les petites formations guerrières

Pendant l'âge du Bronze et le premier âge du Fer, le guerrier apparaît, à travers les sépultures, les dépôts ou le matériel récolté dans les habitats, comme un solitaire. Il est le seul à posséder d'authentiques armes qui paraissent redoutables à ses adversaires. Il combat seul ou avec quelques pairs. Il ne s'agit pourtant que d'une étape transitoire. La généralisation des armes telles que la lance ou l'épée oblige le guerrier à s'équiper d'un armement complet comprenant tant les armes offensives que défensives. Cet attirail, copié sur les modèles grecs et étrusques, était fort lourd et nécessita immédiatement l'aide de servants d'armes. Ce sont notamment ceux que l'on voit dans la description de Poseidonios[186], le doryphore et le thyréophore. Il est probable qu'initialement ces derniers n'étaient que de simples valets d'armes, surtout des porteurs lors des déplacements. Mais le mode très particulier des relations de patron à client chez les Celtes en a fait plus que des goujats. S'ils ne faisaient pas figure d'authentiques guerriers par l'absence d'une arme qui leur fût propre, ils devinrent des partenaires indispensables. C'est cette qualité que le mot *cliens* ne peut traduire et qui sous la plume de César est rendue par les mots celtiques eux-mêmes, "*silodure*" ou "*soldure*"[187] et "*ambact*"[188].

Ce n'est pas, en effet, une relation strictement hiérarchique qui unit ces hommes mais bien un lien très fort qui tient autant de la parenté que de l'amitié virile. Il n'est pas la traduction du pouvoir de commander de l'un et du devoir d'obéissance des autres. Il est plutôt la matérialisation tactique d'un instinct de survie partagé au même degré par chacun des partenaires. L'"ambact" est celui qui gravite littéralement "autour" du guerrier, comme un garde, un serviteur, un ami. Quant au "soldure", il suffit de renvoyer à ce que César lui-même en écrit : Adiatuanos, roi des Sotiates, était entouré de 600 "soldures" qui étaient entièrement dévoués et partageaient avec lui les bienfaits de son amitié et de ses largesses mais aussi la mort quand elle se présentait, notamment à la guerre. Nicolas de Damas[189], évoquant les mêmes faits, précise que le mot "soldure" veut dire en grec "εὐχωλιμαῖος", celui qui s'est dévoué à quelqu'un, à la suite d'un authentique vœu (εὐχωλή).

Le combat sur un char impliquait par essence une formation de base d'au moins deux hommes, le combattant et l'écuyer, véritable couple dans lequel les relations ne pouvaient se nourrir de la seule autorité. La sécurité de chacun dépendait de la perspicacité de l'autre. Chacun était l'aveugle, en même temps que le paralytique. Mais, en réalité, déjà ce couple était un véritable trio où le cheval comptait autant que les deux humains. Il devait répondre à toutes les exigences du conducteur, c'est pourquoi il lui fallait aussi être protégé par le combattant qui devait autant veiller sur lui que sur le cocher. Le cocher lui-même vivait au rythme de son cheval : il le guidait mais restait attentif à ses fatigues. Il connaissait son endurance et soignait son corps et ses sabots certainement mieux qu'il ne prenait soin de lui-même. Le traitement étonnant du cheval en milieu funéraire et surtout dans la sphère cultuelle (les exemples de Gournay et de Ribemont sont très éclairants) reflète bien la place qu'occupe le cheval pour l'homme et plus particulièrement pour le guerrier. Autant pour le combattant à char que pour le cavalier la survie du cheval est synonyme de sa propre survie. Et ce sentiment était réciproque : le cheval savait qu'il pouvait compter sur son maître.

Une telle façon de combattre, nécessitant une confiance absolue en ses autres partenaires, devait s'ancrer profondément dans les esprits de ceux qui la pratiquaient. Aussi n'est-il guère étonnant qu'on la retrouve quasi inchangée dans la pratique de la cavalerie, quand l'usage des chars a été abandonné. La triade guerrière apparaît sous une nouvelle forme qui nous est bien connue par le témoignage de Pausanias[190] qui en donne également le nom. Il s'agit de la *trimarkisia* formé du préfixe **tri* signifiant "trois" et du suffixe

**marka*, "le cheval". Pausanias nous explique que chaque guerrier est monté sur son propre cheval mais se fait accompagner *"de deux domestiques, bons cavaliers eux-mêmes et possédant également leur cheval"*. Ces hommes se tiennent en arrière du corps de bataille et ne quittent jamais des yeux leur maître qui combat. Si son cheval succombe, ils se portent à son secours, lui cèdent un nouveau cheval. Si le guerrier lui-même est blessé, ils le récupèrent et l'un des deux valets le remplace au combat. Comme on le constate, il s'agit de la formation de guerre la plus réduite mais aussi la plus efficace qu'on puisse imaginer : parce que le guerrier n'est jamais seul, il est donc lui-même plus téméraire. Formation la plus efficace également pour l'armée. De cette manière, en effet, les premières lignes ne s'amenuisent pas immédiatement et quand elles se dégarnissent c'était au bout d'un temps beaucoup plus long que celui qu'avait mis à le faire le front adverse.

Il existe un troisième ensemble de petites formations, cette fois de nature mixte. Tite-Live[191] l'évoque, à propos des Celtes d'Illyrie qui proposent leur service à Persée. Ce sont 10 000 cavaliers et autant de fantassins. *"Ces derniers"*, précise Tite-Live, *"dont la vitesse égalait celle des chevaux, dans l'action montaient ceux dont le cavalier venait de succomber."* On retrouve une fois encore un couple qui avait peut-être sa propre façon de combattre, une alliance d'intérêt entre un fantassin qui était pénalisé par l'encombrement et la lourdeur de ses armes et un cavalier dont le cheval restait très vulnérable.

L'existence de telles formations révèle que le guerrier gaulois, même à haute époque, n'était pas ce furieux individualiste, gagné par le *furor*, que nombre de textes antiques décrivent. Il était au contraire fortement lié à ses servants d'armes ou plutôt à des guerriers de seconde ligne. Poseidonios indique, en effet, qu'ils sont recrutés parmi des hommes libres mais pauvres. Ce sont les corps de mercenaires, semble-t-il, qui avaient généralisé ces associations tout en les standardisant, ce qui était une condition sine qua non pour qu'elles puissent être efficaces et s'intégrer à des armées étrangères plus nombreuses. Dans les armées celtes normales, ces groupes variaient par la forme et par la taille. Les plus riches s'entouraient du plus grand nombre de ces ambacts, de ces συμπεριφερουμένους αὐτῷ, comme le traduit en sa langue Polybe[192]. On ne laisse pas d'être étonné par la persistance du phénomène au milieu du Ier siècle av. J.-C. avec ce roi Adiatuanos qui s'entourait d'une véritable garde prétorienne à l'intérieur de sa propre armée.

L'infanterie

Parce que les clivages sociaux se révélaient, peut-être plus qu'ailleurs, à la guerre, avec cette distinction irréductible entre guerriers de haut rang et valets ou soldats de seconde ligne, les corps homogènes, tels que l'infanterie ou la cavalerie, ne sont apparus que tardivement et certainement à la faveur du mercenariat et de la participation à des confédérations étrangères. Ainsi l'existence d'authentiques corps de fantassins n'apparaît-elle qu'en Cisalpine au cours des évènements de la seconde moitié du IIIe siècle av. J.-C., lors de la première soumission de la Cisalpine par les Romains puis lors de l'expédition d'Hannibal. La durée de ces expéditions guerrières et les lourdes pertes humaines finirent par niveler les différences sociales d'où n'émergeaient plus que les chefs qui négociaient la solde et distribuaient les dividendes de la guerre.

Auprès des fantassins carthaginois, lourdement équipés, les Celtes apprirent à combattre en première ligne à affronter aussi bien l'infanterie que la cavalerie romaines. A la Trébie[193], on les voit lutter à côté des Africains et lutter avec eux pied à pied un long moment. L'insistance que met Hannibal à les placer en première ligne et au centre du front montre que les Celtes avaient acquis une véritable réputation de fantassins vaillants. C'est ce que prouvent les pertes considérables qu'ils ont à subir. A la Trébie, l'armée d'Hannibal pourtant victorieuse, laisse surtout des Gaulois sur le champ d'honneur. A Trasimène[194], les 15 000 victimes de l'armée d'Hannibal sont pour l'essentiel des Gaulois. A Cannes[195], le même Hannibal perd 4 000 Gaulois et seulement 1 500 Africains et Ibères.

Comme l'indique Tite-Live dans l'extrait cité plus haut concernant les Celtes d'Illyrie, les fantassins étaient des guerriers d'élite dont l'entraînement était particulièrement poussé. Ils étaient capables de courir auprès des chevaux, comme ils pouvaient résister aux chocs les plus violents. Cette tradition d'une infante-

rie gauloise résistante et aguerrie s'est maintenue chez certains peuples, les Belges notamment, jusqu'à la conquête romaine. Dès les premiers évènements de la guerre des Gaules, les Helvètes[196] font savoir à César qu'ils ont appris de leurs pères et de leurs ancêtres à vaincre dans des combats loyaux, c'est-à-dire dans des batailles rangées. La description[197] de nombreux combats montre qu'alors l'infanterie a l'habitude de former une ligne de bataille très forte et dense que César n'hésite pas à appeler "phalange". Dans celle-ci, les hommes sont littéralement côte à côte et leurs boucliers se chevauchent de façon à ne créer aucun intervalle où les traits pourraient atteindre leur torse. Aussi arrive-t-il souvent qu'un *pilum* traverse deux boucliers à la fois[198]. Mais il est vrai que ce type de formation décrite en 58 av. J.-C. chez un peuple aussi belliqueux que les Helvètes dont les mœurs guerrières sont proches de celles des Belges n'est par la suite quasiment plus évoquée. Si ce n'est à propos des Nerviens en 57[199] : César nous les présente, avec une sincère admiration, avançant en rangs très serrés, dévalant à grande vitesse une colline pour escaler aussi rapidement une colline opposée ; enfin se battant pied à pied, les fantassins n'hésitant pas monter sur les cadavres de leurs frères d'armes qui s'entassent et finissent par constituer un véritable rempart.

L'infanterie belge n'est pas seulement capable de former une ligne très serrée, voire une véritable phalange et de maintenir ses positions, elle est habituée à des manœuvres plus complexes qui révèlent expérience, entraînement et surtout une discipline rigoureuse. Ainsi lors du siège de Bibrax[200], les assiégeants belges inondent littéralement les défenseurs sur les remparts d'une grêle de traits, de façon à désorganiser totalement mais un court moment cette défense située dans une position supérieure. C'est alors que les mêmes assiégeants forment une véritable tortue qui leur permet d'accéder sans difficulté à la porte, ainsi qu'aux murailles, mettant le feu à la première, sapant les secondes.

La cavalerie

Les premiers corps de cavalerie celtes n'apparaissent dans les témoignages écrits qu'avec les grands conflits de Cisalpine au IIIe siècle av. J.-C. Auparavant, les cavaliers s'intégraient dans les armées mais certainement de façon désordonnée. Les seules formations qui avaient une réelle autonomie étaient des gardes personnelles autour des plus riches guerriers. Cependant les guerriers celtes, tels qu'ils se sont présentés pour la première fois aux Grecs, aux Etrusques et aux Romains pendant le IVe siècle, et tels qu'ils paraissent dans leurs représentations les plus anciennes, sur les vases à figures rouges (stamnos falisque de l'Akademisches Kunstmuseum de Bonn, cf. fig. 55), les stèles de Bologne ou les terres cuites de Civitalba par exemple, sont toujours montrés à pied. Un embryon de cavalerie était peut-être apparu dès l'époque des chars de combat. Sur le fourreau de Hallstatt (cf. *supra* fig. 10), on peut voir quatre cavaliers légèrement armés d'une lance suivre un bataillon de fantassins équipés plus lourdement. On a le sentiment que les cavaliers sont là pour épauler les fantassins, leur porter assistance, mais pas vraiment pour mener des actions autonomes. Ces dernières pouvaient être conduites contre des armées celtiques, c'est-à-dire contre des fantassins et quelques cavaliers possédant également de petits chevaux. On combattait alors, d'égal à égal. Mais il est bien évident que de tels cavaliers ne pouvaient s'affronter ni à des cavaliers montés sur des grands chevaux méditerranéens, ni à des corps de fantassins équipés comme des hoplites, pouvant résister au choc de ces petits chevaux tout en leur infligeant de terribles blessures.

Une cavalerie réellement offensive, c'est-à-dire montée par des guerriers dont c'était le principal moyen de combattre, ne fut possible que grâce à l'emploi de chevaux d'une taille supérieure à celle des petits chevaux indigènes. Ces grands chevaux qui sont malgré tout moins hauts que nos actuels pur-sang et qui mesurent aux environs d'1,50 m au garrot, correspondent aux actuels doubles-poneys. Ces chevaux les Celtes les rencontrèrent en Italie, probablement dès le début du IVe siècle et en Illyrie peut-être à une date plus ancienne (fig. 28). Les Vénètes de l'Adriatique étaient, en effet, réputés[201] depuis fort longtemps comme d'excellents éleveurs de chevaux et il est probable qu'ils furent les premiers à les diffuser dans tout l'arc alpin. Mais c'est certainement avec la conquête de la Cisalpine que les Gaulois prirent l'habitude de ces hautes



Fig. 28 - Les chevaux sont abondamment illustrés dans l'art celtique, comme c'est le cas à Mouries dès le début du Ier âge du Fer.

montures. On peut penser que c'est à la faveur des échanges occasionnés dans le cadre du mercenariat transalpin que les chevaux méditerranéens furent introduits en Gaule transalpine. Il est courant, en effet, que les utilisateurs des mercenaires gaulois offrent à leur chef de l'or, des tissus ainsi que de tels chevaux.

Monter le cheval à la guerre devint donc entre les IVe et IIIe siècles le privilège des chefs qui étaient également des aristocrates. Etre cavalier nécessitait des dépenses importantes. Il fallait pouvoir harnacher le cheval, même si les cadeaux diplomatiques, à l'époque la plus haute, comprenaient ce type d'équipement avec le cheval offert. Il fallait entretenir le cheval. Il fallait s'exercer et le dresser. Cela supposait que le cavalier devait compter sur plusieurs chevaux, au moins deux, l'un pouvant remplacer l'autre en cas de blessure aux sabots ou de blessure de guerre. Il n'y avait donc pas un chef monté seul sur un cheval et commandant à une troupe de fantassins. Il y avait un groupe de cavaliers et de chevaux de remplacement qui entouraient l'aristocrate. D'autant plus que, à cheval comme à pied ou sur son char, le guerrier aimait s'entourer de ses "ambacts". Les premiers chefs propriétaires d'un cheval n'eurent donc de cesse de s'entourer de leurs clients eux-mêmes munis d'un cheval. Cela faisait partie du décorum mais répondait aussi à une nécessité. Un cavalier seul ou un petit groupe de cavaliers étaient très vulnérables car à tout moment ces derniers pouvaient se faire encercler par une cavalerie ennemie plus nombreuse, contre laquelle ils étaient impuissants. Pour être autonome, notamment par rapport aux fantassins qui avaient d'autres objectifs stratégiques que de veiller sur quelques cavaliers, la cavalerie devait atteindre une taille minimale au-dessus de laquelle elle formait une masse que l'ennemi ne pouvait plus que difficilement traverser ou encercler. Les informations livrées par le *Bellum Gallicum* permettent de situer ce seuil à la trentaine d'hommes qui, s'ils étaient bien entraînés et bien équipés, constituaient une formation redoutable et d'une grande efficacité. C'est, en effet, une semblable cavalerie emmenée par Comm l'Atrébate qui permet aux troupes de César[202] de ne pas succomber contre l'assaut des chars bretons. La figure de Comm, de même que celle de Dumnorix, dans le *Bellum Gallicum*, est indissociablement associée à un bataillon de cavalerie. C'est sans autre moyen militaire que César laisse au premier la lourde responsabilité de surveiller les Ménapiens. Par la suite, on verra toujours Comm accompagné de sa cavalerie, à laquelle il devra plusieurs fois la vie sauve. Les chiffres de la cavalerie, lorsqu'ils sont donnés, paraissent toujours très faibles. Ainsi à Alésia[203] il n'y a que 8000 cavaliers auprès des 240000 fantassins gaulois ou lors de la seconde coalition belge, Comm ne réussit à ramener que 500 cavaliers auxiliaires germains qui font cependant grosse impression sur le moral des Belges[204].

C'est donc autour de quelques dizaines de cavaliers avec leur monture qu'il faut situer l'effectif moyen de ces bataillons. Une taille si raisonnable permettait un commandement unique, sans délégation. Celui-ci était d'autant facilité que jusque vers la fin du Ier siècle av. J.-C., la plupart des cavaleries étaient des troupes personnelles, celles de grands chefs, aristocrates qui avaient les moyens financiers de les entretenir ou les moyens politiques de se les faire accorder par l'Etat. C'est certainement dans le courant du IIe siècle, avec de

grandes différences chronologiques suivant les peuples, qu'apparurent des cavaleries nationales, si l'on peut dire. Dans bien des cas, elles ne devaient être que l'agrégat conjoncturel de ces petites cavaleries aristocratiques qu'il fallait regrouper lors des grands dangers. Néanmoins au milieu du Ier siècle, ces cavaleries de cité et leur commandement ont déjà chez les plus grands peuples un aspect véritablement institutionnel. Ainsi César n'hésite-t-il pas à qualifier Vertiscos, de *praefectus equitum* de la cavalerie rème[205] ou Cotos de *praefectus equitum* de celle des Eduens[206]. Dans ce dernier cas, le maître de la cavalerie est mis sur un pied d'égalité avec le commandant des forces pédestres, Cavarillos. Cependant il y a une part d'hyperbole dans ces titres un peu ronflants que César décernait aux Gaulois. N'oublions pas que même chez les Eduens, Dumnorix conservait sa cavalerie personnelle qu'il mettait à la solde de sa propre cité.

Même avec ses petits effectifs, la cavalerie était autonome au combat, dans les déplacements de l'armée, mais probablement aussi en temps de paix. On a, en effet, le sentiment que Dumnorix, ainsi que Comm, ne se déplacent, n'agissent jamais sans cette garde équestre. Cette autonomie était jalousement revendiquée, au point que les différents chefs de cavalerie qu'on vient d'évoquer, lorsqu'ils furent intégrés aux armées césariennes, gardèrent leurs cavaliers ainsi que leur commandement. Ce fonctionnement reposait évidemment sur les valeurs les plus profondes, comme les plus archaïques des guerriers celtes : bravoure, résistance, rapidité, attachement indéfectible de l'"ambact" à son maître. Il ne fait nul doute que cette cohésion du groupe s'accompagnait d'une efficacité maximale qui très rapidement conquit les Romains et César le premier. Cependant, dans le même temps, ce développement de la cavalerie où se réfugiait l'élite des guerriers, s'est traduit aussi par un déclin progressif de l'infanterie et surtout par une détérioration de l'articulation nécessaire entre les deux corps de troupes.

La bataille rangée

La façon normale de se battre pour des formations de guerriers authentiques est la bataille rangée où les deux armées ennemies se font face. C'est le type de bataille habituelle pour les Celtes entre le Ve et le Ier siècle av. J.-C. La présence de chars, puis de corps de cavalerie n'a pas changé grand-chose à cet affrontement frontal. La bataille rangée exigeait un terrain adéquat, suffisamment vaste pour que les armées puissent y développer leur ligne de front, avec un relief suffisamment calme pour que les chars puissent être encore d'une quelconque utilité. Rien ne nous autorise à croire que le champ de bataille était choisi d'un commun accord, comme on prétend qu'il le fut dans les guerres hoplitiques. C'est l'une des deux armées qui, en décidant d'arrêter sa progression en un lieu qui lui paraissait favorable, fixait du même coup l'emplacement du champ de bataille. Elle déployait ses hommes en une large barrière située sur la trajectoire même de l'armée adverse. Cette dernière était forcée de se soumettre à ce choix. La littérature antique ne nous a laissé aucune description précise et vraiment utilisable d'un champ de bataille. Et nous avions fini par nous persuader que l'archéologie est inapte à rendre compte de ces faits ponctuels et conjoncturels qui tissent la trame même de l'histoire. Les découvertes de Ribemont viennent heureusement contredire des analyses aussi pessimistes. Les vestiges d'une grande bataille y ont été découverts. S'ils donnent à voir pour l'essentiel les monuments destinés à entretenir sa mémoire, ils permettent d'identifier le champ de bataille lui-même. C'est un espace quadrangulaire, d'environ 200 hectares de superficie, constitué par une terrasse alluviale presque parfaitement plane, limité par deux vallées et le rebord de plateau. Le couvert végétal se prêtait à un affrontement colossal de fantassins et de chars : d'immenses prés, ponctués de quelques champs qui venaient d'être moissonnés et de très rares bosquets, se développaient à perte de vue.

Que ce soient les récits mythiques des batailles où s'illustrèrent Valerius ou Manlius[207], de celle où Marcellus lui-même tua le roi Viridomar[208] et put, de ce fait, offrir à Rome des dépouilles opimes, que ce soit la description, plus historique chez Polybe, de la bataille de Télamon[209], tous ces textes nous font voir des préliminaires extrêmement ritualisés. L'armée était précédée de musiciens. Elle gagnait lentement le lieu du champ de bataille, avec suffisamment de temps pour que les druides, si l'on en croit Strabon[210] aient le temps

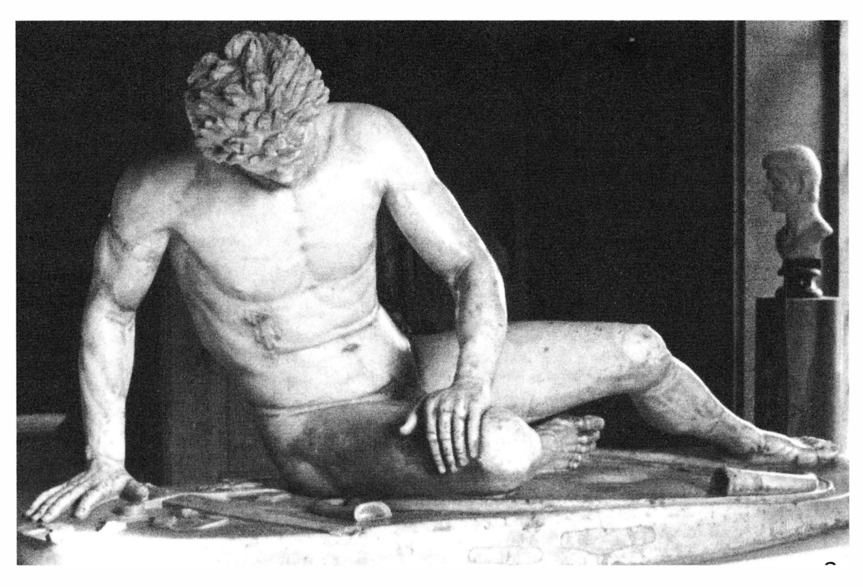
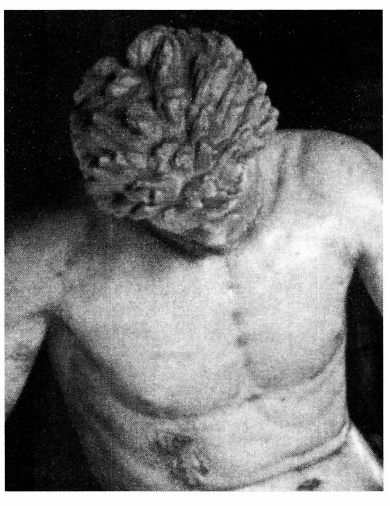


Fig. 29 - Le guerrier mourant du Capitole à Rome.



de s'interposer et, souvent, d'arrêter les belligérants. Une fois face à face, les deux armées procédaient à des rites qui nous paraissent un peu puérils, en tout cas archaïques. On peut cependant leur trouver quelque ressemblance avec les gesticulations de nos actuels joueurs de rugby ou de football: les guerriers exécutaient des danses, sautaient sur place, tiraient la langue à leurs ennemis. Les chefs s'interpellaient d'un camp à l'autre, faisaient étalage de leur propre histoire guerrière ainsi que de celle de leurs ancêtres. Il est probable que dans cette première joute oratoire, les bardes dont c'était le rôle de composer les généalogies héroïques intervenaient eux-mêmes. Comme dans toutes les sociétés guerrières, ces préliminaires oratoires avaient un rôle fondamental: ils permettaient de situer chaque guerrier à sa juste place sur l'échelle de la vertu guerrière et de lui trouver l'adversaire le plus digne. Alors seulement pouvaient commencer les combats singuliers entre les représentants de l'élite des deux armées.

Cette façon de faire avait entre autres pour but de canaliser l'énergie des guerriers, de l'empêcher de se dissoudre avant le corps à corps et même de l'amplifier par des spectacles édifiants. Ce qui suivait, après ces préliminaires, n'entrait guère dans un cadre défini, rarement dans celui de la stratégie. Le morcellement et l'autonomie des différents bataillons, l'attachement des guerriers à leur chef ne permettaient guère la manœuvre collective, l'obéissance à des ordres définis à l'avance et reconnus par tous. De toute façon la morale du guerrier celte tenait tout entière dans un combat à outrance dont on a déjà dit qu'il tenait plus de l'ordalie que d'une appréciation objective de ses capacités de vaincre[211]. L'enseignement religieux et la croyance en un éden réservé aux guerriers morts au champ d'honneur alimentaient cette témérité dont l'efficacité était toute relative. Elle ne s'exerçait, pour l'essentiel, que dans le choc initial. Si les Celtes traversaient d'emblée les lignes ennemies, dans bien des cas ils étaient, comme dans les batailles hoplitiques, assurés de la victoire. S'ils devaient résister de longues heures et surtout faire face à des manœuvres adverses inhabituelles, ils finissaient par s'épuiser. Dans tous les cas, cette mêlée était très meurtrière pour les rangs gaulois (fig. 29). Lorsqu'on dispose de chiffres fiables et détaillés – ce qui est le cas chez Polybe qui a écrit

quelques décennies après les batailles qu'il décrit – on mesure l'ampleur de ces pertes. A Trasimène Hannibal perd 1 500 hommes, pour la plupart des Gaulois[212]. A Cannes[213] ce sont 4000 Gaulois pour seulement 1 500 Africains et Espagnols. Lors de la guerre des Gaules, même si les chiffres sont peut-être moins assurés, on enregistre encore des pertes considérables : 10000 sur 30000 guerriers au siège d'Octoduros[214], chez les Vocates et les Tarusates, Crassus fait périr les trois quarts des soldats aquitains et cantabres. Ces dernières pertes n'étaient pas conjoncturelles et propres à la conquête romaine. On se souvient, en effet, qu'aux environs de 61 av. J.-C., les Eduens avaient perdu toute leur noblesse, tout leur sénat et toute leur cavalerie dans la bataille contre Arioviste[215]. César ne faisait que continuer un travail de décimation qui avait été engagé bien avant son arrivée. Ainsi fit-il aux Nerviens ce qu'Arioviste avait fait aux Eduens, sur 600 sénateurs trois seulement réchappèrent[216].

Les troupes légères et la guérilla

Les peuples gaulois ne pouvaient démographiquement résister à la répétition trop rapide de conflits si meurtriers. Or César écrit presque en préambule de son récit qu'avant son arrivée *"les Belges faisaient continuellement la guerre aux Germains"*[217] et, plus loin, *"que le relief alpin était un obstacle à l'épanouissement de la passion guerrière des Helvètes qui en concevaient une grande douleur"*[218]. Il faut croire que bon nombre de combats ne se soldaient donc pas par des pertes humaines aussi effroyables. Comme nous venons de le voir, l'immixtion des Germains puis des Romains dans les affaires gauloises changea l'ordre des choses et bouleversa un équilibre qui devait être recherché non sans difficulté. Dès les années soixante, il devint clair que les cités ne pouvaient continuer à engager dans chaque conflit la totalité de leur élite. Et l'on voit bien à travers tous les évènements des trois décennies qui suivent que les différents peuples gaulois sont prêts à tous les stratagèmes pour garder des guerriers en réserve, très souvent des cavaliers (le nombre de ceux promis puis engagés à Alésia paraît dérisoire), plus systématiquement des armes qui paraissent être capables de génération spontanée.

La participation à cette multitude de conflits et la nécessité d'une réserve quasi permanente n'ont été possibles que grâce à l'intégration de nouveaux combattants, les "prolétaires" des villes et des campagnes qui auparavant n'étaient pas directement concernés par les affaires militaires cantonnées aux seules mains des citoyens. Ainsi la première armée que forme Vercingétorix[219] est-elle constituée d'hommes misérables et sans aveu (*egentium ac perditorum*). Il ne fait guère de doute qu'ils étaient armés de bric et de broc, qu'ils ne savaient rien de l'art militaire et qu'ils n'étaient certainement pas capables d'affronter un ennemi dans une bataille rangée. Tout ce que pouvaient faire ces corps de troupes légères qui se multiplièrent au cours des évènements de la conquête, c'est seconder de véritables guerriers, les épauler par des coups de main ponctuels, des actions de diversion, se charger de l'intendance.

Ces troupes légères ne pouvaient s'intégrer à l'infanterie qui constituait la partie centrale du front, celle qui devait supporter le choc initial de la bataille. Elles pouvaient, au contraire, se placer sur les ailes pour harceler l'ennemi de traits moins nobles que la lance. Leurs armes étaient la fronde, l'arc, des javelots de fortune. Bien dirigés et bien équipés, ces combattants pouvaient occasionner beaucoup de tort aux troupes adverses. Masse souvent nombreuse, peu chère à équiper, elle était capable d'effectuer l'équivalent d'un tir d'artillerie moderne.

Mais ses actions les plus spectaculaires étaient de véritables entreprises de guérilla dont le récit de César nous offre de multiples descriptions. Je ne reviendrai pas en détail sur des formes de combat qui restent malgré tout conjoncturelles et ne reflètent pas réellement des habitudes ou des acquis de la part de masses populaires qui, hormis ces évènements extraordinaires, demeuraient largement en marge de la vie civique. J'en rappellerai seulement les principales formes, en m'appuyant sur les travaux de mes collègues[220]. A. Deyber en distingue cinq types dont la fréquence d'utilisation va en décroissant ; ce sont les embuscades, les obstructions d'itinéraire, les coups de main, les attaques surprises et les opérations de déception (c'est-à-

dire leurres et artifices). Il semble que ce type d'opération, aux moins contre les troupes de César, n'aient connu qu'un succès mitigé : elles étaient efficaces contre les convois logistiques, les *impedimenta*, mais relativement inopérantes contre les troupes elles-mêmes que la discipline romaine rendait relativement invulnérables même au cours des déplacements.

Défense et sièges des villes et des forteresses

La morale du guerrier gaulois, fortement marquée par ses croyances eschatologiques (celle d'une sorte de métempsycose dont il ne pouvait s'échapper que par sa propre mort au combat, celle d'un combat conçu comme une ordalie) le préparait à des affrontements directs, d'homme à homme. Et nous avons vu qu'il avait eu du mal, au cours du temps, à abandonner un combat singulier qui se révélait inadapté face à des armées nombreuses et structurées. C'est lentement que l'action du corps de troupe homogène est venue remplacer celle du guerrier individuel. Le champ de bataille restait donc le lieu d'action privilégié d'hommes qui ne vivaient que pour la guerre, la pratiquant quasi annuellement, s'y entraînant presque quotidiennement. Les chemins, les passages à gué, les forêts denses, les sentiers de montagne, lieux propres à l'embuscade, aux coups de mains inattendus, étaient plutôt le terrain d'action des occasionnels de la guerre, ceux qu'habituellement la cité ne reconnaissait pas comme d'authentiques guerriers.

C'est pourquoi la défense des villes ne devint que fort tardivement une préoccupation guerrière. Les guerriers qui étaient en majorité des nobles vivaient dans leurs domaines à la campagne, auprès de leur *familia*, de leurs troupeaux et de leurs écuries. Ils ne se souciaient guère de la sécurité des populations qui commençaient à occuper les *oppida*. Trogue-Pompée[221] rapporte un sujet de vantardise des Phocéens : c'est eux qui auraient appris aux peuples gaulois environnant Marseille à entourer leurs cités de remparts. L'archéologie ne contredit pas cette affirmation : il est probable que ce sont des architectes phocéens qui sont allés enseigner leurs techniques dès la fin de l'époque de Hallstatt, à la Heuneburg par exemple. Mais le développement de cette façon de se défendre ne se diffusa que très lentement dans le monde celtique qui, d'une façon générale, demeurait hostile à cette manière indirecte d'assurer sa survie et qui, de surcroît, ne disposait pas d'authentiques villes.

Ce n'est qu'avec les grandes invasions germaines puis avec l'occupation armée des Romains que le besoin se fit ressentir de ménager des lieux de rassemblements humains suffisamment importants qui soient aussi des lieux de refuge pour les troupeaux et de stockage pour les vivres comme pour les armes. L'invasion des Cimbres et des Teutons dut avoir une influence fondatrice pour de telles forteresses. Néanmoins l'art de la défense comme l'art du siège ne se développa pas immédiatement. César[222] constate encore en 52 av. J.-C. que les Gaulois de la Celtique ne sont pas habitués à fortifier d'authentiques camps militaires. Cette affirmation étonnante s'explique peut-être par le fait que c'est justement en Celtique que se trouvaient les principaux *oppida* qui tenaient en quelque sorte lieu de camps permanents. Il n'en allait pas de même en Aquitaine et en Belgique. Chez les premiers, c'est à partir de 56, sous l'influence des Ibères qui avaient appris précédemment l'art militaire en combattant sous les ordres de Sertorius, qu'étaient apparues la



Fig. 30 - Porte de la fortification de la Chaussée-Tirancourt (Somme).

fortification des camps et des manières de combattre à la romaine. On les voit même, lors de la campagne de Crassus en 56 chez les Sotiates[223], adapter leur connaissance en matière de mines à la poliorcétique. Chez les Belges, il s'agit également de pratiques récentes, cette fois directement apprises des Romains eux-mêmes. C'est ce que César[224] et Dion Cassius[225] nous apprennent à propos des travaux de siège élaborés qu'entreprend Ambiorix contre Cicéron. Ces informations prouvent que les pratiques de siège et de fortification des camps militaires ne sont apparues en Gaule qu'au moment de la conquête romaine (fig 30).

En revanche, dès la fin du IIe siècle, les *oppida* s'étaient vu confier une mission défensive qui est toujours demeurée limitée. Elle s'est traduite par l'installation de murailles dont l'efficacité était toute relative, parce qu'elles n'obéissaient pas vraiment aux règles de la poliorcétique. Ces enceintes qui n'avaient de forteresse que l'apparence ne se sont jamais vu attribuer des corps de troupes permanents et spécialisés pour les défendre. Ce sont donc ces troupes légères, spécialisées dans la guérilla, qui lors des sièges se chargeaient de la défense, tandis que l'élite regroupée pour la plus grande part dans la cavalerie n'avait d'autre possibilité d'action que des sorties dangereuses et souvent meurtrières.

L'assaut des camps et des villes était une pratique militaire beaucoup mieux maîtrisée par les Gaulois et les Belges notamment. Elle fut pratiquée au moins dès le début du IVe siècle. L'exemple le plus célèbre est évidemment celui de Rome que l'on situe entre 390 et 383 av. J.-C. Il ne fut pas le seul. Les Gaulois avaient assiégé précédemment Clusium[226] et, d'après Tite-Live, bien d'autres villes étrusques[227]. La pratique du siège n'était pas seulement propre aux Gaulois de la première invasion celtique en Italie. Les tribus du sud-est de la Gaule y eurent recours à la même époque contre Marseille[228]. Mais il est probable que c'est au cours de leurs expériences de mercenaire tout le long des IVe et IIIe siècles que les Gaulois de Celtique puis surtout les Belges développèrent leurs techniques de siège. Malheureusement les historiens des conflits de cette époque n'ont guère poussé le souci de précision dans leur description. Et il faut attendre César avec le récit du siège de Bibrax[229] pour obtenir enfin des informations intéressantes. César précise que le siège de cette place forte par les Belges de Bibrax a été conduit suivant leur manière habituelle et l'on voit, à sa description, qu'elle est efficace et bien rodée, donc déjà ancienne : "... *une multitude d'hommes entourent la totalité des murailles puis ils commencent à jeter des pierres de partout en direction des murs, quand ceux-ci sont dégarnis de défenseurs, ils forment la tortue, incendient les portes et sapent la muraille. Cela leur était facile. Car la multitude de ceux qui lançaient des pierres et des traits était si grande qu'il n'était possible à personne de demeurer sur le rempart.*" La description fait bien apparaître qu'il s'agit d'une véritable manœuvre stratégique qui se déroule en plusieurs temps et qui exige une réelle coordination et l'obéissance rapide aux ordres. Que cette technique d'assaut soit ancienne, on peut le comprendre : les troupes régulières avaient à la pratiquer contre les *oppida* d'autres peuples celtes. Mais il est probable, comme le suggère la technique si particulière de la tortue, que ces façons de faire ont été apprises au contact de troupes ennemies, dans le cadre du mercenariat et face à de véritables forteresses de type hellénistique. Ces villes fortifiées parce qu'elles étaient une évidente promesse de riche butin constituaient pour les employeurs des mercenaires celtes un objectif majeur et pour les mercenaires eux-mêmes une véritable récompense.

II.5. Les gains de la guerre

L'activité guerrière chez les Celtes n'a pu acquérir l'importance que l'on vient d'évoquer que parce qu'elle rapportait des gains immenses à ceux qui la pratiquaient, sans quoi les hommes se seraient livrés à des activités plus lucratives et moins dangereuses. Par gain on entend ici l'ensemble des conséquences bénéfiques, tant pour l'individu que pour la communauté à laquelle il appartient et pas seulement le butin proprement dit.

Fondamentalement le principal bienfait qu'apportait la guerre au guerrier, à la fois comme individu et comme membre d'une classe privilégiée, était de nature psychologique et sociale. Le guerrier, en se livrant

à l'exercice militaire, accomplissait un devoir de nature morale et religieuse. Il faut se souvenir de l'apophtegme qui est le seul témoignage que l'on ait de l'enseignement moral des druides[230] : *"Il faut honorer les dieux, ne pas faire le mal, s'exercer à la bravoure."* C'est évidemment le troisième commandement qui nous intéresse ici. "ἀνδρείαν ἀσκεῖν" c'est proprement "travailler par l'exercice son courage viril". Les seuls qui remplissaient parfaitement les conditions de la maxime n'étaient autres que les guerriers. Ce sentiment d'accomplir un devoir religieux était encore renforcé par la croyance en un éden réservé au guerrier. Combattre était se rapprocher de ce paradis, mourir le gagner définitivement.

Le bénéfice social n'était pas moins fort. De tous les peuples de l'Antiquité, les Celtes sont parmi ceux chez lesquels le prestige du guerrier était le plus fort. On le mesure bien à travers la coutume, si forte et heureusement bien documentée, de ce que Polybe[231] appelle des "ἑταιρείας". *"Ils faisaient les plus grands efforts pour s'entourer d'une 'hétairie' (un ensemble de compagnons) parce que chez eux l'homme le plus craint et le plus puissant est celui qui passe pour avoir le plus grand nombre de clients et d'ambacts."* Ces *étaïroï* sont certainement ceux que César appelle *soldurii* et Nicolas de Damas des "σιλοδούρους", deux formes de translittération d'un mot celtique probablement formé sur le mot indo-européen **swe* qui a connu un grand succès[232] et a donné le latin *suus* et les grecs ἔτης et ἑταῖρος justement, mot désignant un homme libre allié par une amitié de combat. Le mot celtique comme sa traduction grecque "ἑταῖρος" sous-entendent un type de relation beaucoup plus fort que celui de la simple clientèle ou celui, plus pragmatique, de la relation de maître à esclave. Il s'agit là d'une amitié qui a une signification égalitaire même si le maître garde une prééminence de commandement.

Un tel type de relation suppose, à l'origine, le prestige d'un homme qui attire à lui des compagnons qui se vouent à sa cause, avant tout par admiration de sa vertu. Cette dernière il l'a révélée à la guerre, dans les combats, par son courage. Les hommes qui dans l'exercice militaire ont pu apprécier ses qualités ou ceux qui en ont simplement entendu parler se rapprochent de lui, se placent sous sa protection tout en lui offrant leurs services. Si le guerrier était auparavant seul, il se trouve ainsi à la tête d'un petit groupe. S'il possédait une "hétairie", celle-ci se voit encore renforcée. Chaque expérience de la guerre – même limitée, ce qui était la règle la plus commune – était une occasion de renforcer un prestige social qui du premier âge du Fer jusqu'au IIe siècle av. J.-C. tenait lieu, en grande partie, de carrière politique. Car les "soldures" et les "*ambacts*", si l'on admet que les deux mots gaulois correspondent à ceux qui pourraient en être la traduction grecque "τοὺς θεραπεύοντας καὶ συμπεριφερουμένους αὐτῷ", ces deux catégories de compagnons se chargeaient de la campagne électorale de leur maître, en en partageant les charges, en prononçant la bonne parole. Ils étaient beaucoup plus que de simples clients politiques.

Cette image auréolée était d'autant plus facile à diffuser qu'un guerrier vainqueur se présentait évidemment aux yeux de ses proches comme le meilleur défenseur des terres et des biens. En un pays ouvert, sans véritable défense naturelle, en l'absence de toute fortification, la sécurité des hommes et des biens reposait tout entière sur les épaules de ces quelques guerriers, bien armés, très entraînés, toujours disponibles. Leur aura connaissait des formes qu'il ne nous est même plus possible d'imaginer, d'autant qu'elle se mêlait de la terreur non moins manifeste que ces hommes inspiraient. Pour autant, cette image n'était ni éternelle ni figée, elle devait régulièrement être alimentée. C'était le rôle des victoires, des conquêtes, des butins rapportés de lui redonner un nouveau lustre.

En effet, au prestige qui se dégageait de l'homme puissant, victorieux et potentiel défenseur des plus faibles, s'en ajoutait un autre, tout aussi consécutif à la guerre, le prestige de la richesse. Le guerrier s'enrichissait souvent énormément lors de ses expéditions, qu'elles soient lointaines ou non. Il rapportait des armes, des parures, de l'or, des montures, du bétail et surtout peut-être des prisonniers qui deviendraient des esclaves. Les auteurs antiques laissent souvent entendre que ces expéditions celtiques avaient pour but premier et essentiel le pillage. Il s'agit d'un *topos*, l'un des plus couramment diffusés sur les Celtes, avec ceux de la barbarie, de la religion sanguinaire. Nous avons vu que la guerre avait des causes plus profondes, plus ancrées dans la mentalité des Celtes. Il n'en reste pas moins vrai que le butin en constituait un ressort majeur



Fig. 31 - Torque et monnaies d'or (Ribemont sur Ancre).

parce que les biens qu'ils rapportaient étaient indispensables à l'économie de la tribu qui bien souvent ne pouvait les acquérir autrement. Longtemps les Celtes n'ont pratiqué qu'un commerce très limité, en tout cas très déséquilibré dans la mesure où il ne participait pas d'un échange généralisé des biens. Ce dernier suppose, en effet, une surproduction d'au moins un type de biens qui serve de monnaie d'échange aux autres que l'on veut acheter. Si l'on en croit Diodore, les esclaves, surtout, formaient cette monnaie d'échange. Si l'on en croit Polybe[233], c'étaient l'or et les troupeaux que les Celtes transportaient partout et avec lesquels ils pouvaient acquérir ce dont ils avaient besoin. Dans les deux cas, on voit que ces biens (or et esclaves notamment) doivent provenir pour l'essentiel du butin de guerre et non d'une production locale développée dans le but d'une exportation. Si l'archéologie est difficilement capable de prouver le commerce des esclaves, si ce n'est en arguant de la découverte d'une ou deux paires d'entraves trouvées ici ou là, elle a pu prouver récemment la véracité des propos de Polybe. Les dépouilles des vaincus de la bataille de Ribemont étaient doublement porteurs d'or, sur leurs corps eux-mêmes. Un torque et plusieurs ensembles monétaires (fig. 31) trouvés parmi les restes osseux indiquent que même au combat ces guerriers ne se séparaient pas de richesses aussi difficilement acquises. Ce n'est probablement plus vrai en Gaule celtique depuis la fin du IIe siècle av. J.-C., mais cela reste vrai chez les Belges, les Armoricains et peut-être les Aquitains jusqu'à la conquête romaine. Ainsi César[234] explique que les Suèves *"donnent accès aux marchands plus pour avoir à qui vendre leur butin de guerre que par besoin d'importation"*.

Les peuples gaulois étaient donc doublement liés à l'économie de la guerre. Ils dépendaient du butin qui en était issu, parce que celui-ci constituait une masse de biens que le peuple ne pouvait produire directement. Ils en dépendaient encore par le commerce que ce surplus de biens leur permettait. On a pu étudier ce qu'il en était pour un peuple précis, celui des Bellovaques[235], assez bien connu par la documentation historique, par une masse importante de données archéologiques et dont le territoire enfin nous est familier, tant au niveau de ses ressources naturelles que de son évolution au cours de l'histoire. Il apparaît clairement que cette cité à La Tène moyenne et finale est l'une des trois plus riches du nord de la Gaule, avec celles des Rèmes et des Suessions. Pourtant aucune ressource naturelle ne peut expliquer une telle prospérité. La production agricole et l'élevage dont rien ne prouve qu'ils aient dès cette époque été performants, ne pouvaient par ailleurs que subvenir certainement difficilement aux besoins d'une population élevée[236]. Or la plupart des historiens qui évoquent les Bellovaques prennent soin de mentionner leur valeur guerrière qui entre dans le cadre plus général de celle des Belges mais qui paraît en représenter la quintessence. Comment ces

Bellovaques ont-ils pu acquérir très tôt des chevaux méditerranéens, du fer et des métaux précieux dont ils ont usé en grande quantité et dont leur pays était totalement démuni ? La seule possibilité semble être celle des butins de guerre qui soit fournissaient directement les biens manquants soit en livraient d'autres (esclaves, troupeaux, etc.) qui étaient échangés contre eux.

Hormis la part qui revenait aux dieux et dont il sera question plus bas, le butin fut longtemps une affaire individuelle ou plus précisément celle des "hétairies" combattantes. Cette manne providentielle renforçait encore les liens entre compagnons et maîtres : elle était l'occasion d'un partage qui les concrétisait, mieux que toute forme symbolique. L'or et les biens matériels étaient répartis entre les différents combattants. Les troupeaux et les esclaves devaient revenir au maître et à son domaine. Cependant, celui-ci s'agrandissant au fil des conquêtes et grâce aux bons soins de la nature, il devenait nécessaire au maître de déléguer ses pouvoirs, de diviser son domaine en fermes. "Soldures" et "ambacts", hors de la saison militaire, avaient certainement le rôle de seconder un maître qui devait alors être entièrement pris par les tâches édilitaires et politiques.

Dans des *civitates*, telles que celles des Belges, où l'ensemble du territoire se répartissait quasi exclusivement en grands domaines aristocratiques, eux-mêmes divisés en une multitude de fermes et où la noblesse équivalait au statut de guerrier à part entière, on peut parler d'une véritable économie de la guerre. Celle-ci jouait un rôle moteur. Elle dynamisait les exploitations agricoles, en augmentant le nombre des esclaves, elle apportait du sang neuf aux troupeaux, elle livrait la matière première indispensable à la confection de l'outillage, des chars et d'une partie de l'armement. Le système d'exploitation des terres avec son organisation pyramidale, à la façon des poupées russes, ne se prêtait pas seulement à un contrôle efficace depuis le domaine du maître, il favorisait également une redistribution, certes inégalitaire mais néanmoins efficace, des biens acquis par la force chez les peuples voisins ou lointains. Ainsi naturellement le butin individuel se transformait en bénéfice collectif (fig. 32).

Cette redistribution ne se faisait pas sans contrepartie. Les paysans, qu'ils soient membres de la *familia*, fermiers ou travailleurs libres devaient assurer la subsistance du maître et de sa troupe non seulement en temps de paix mais plus encore en temps de guerre. Quand celle-ci se produisait, c'est une grande part des



Fig. 32 - Chef gaulois pillant un sanctuaire en Italie (Civitalba).

troupeaux, des céréales et du fourrage qui était prélevée. Cet effort se renouvelait souvent mais il ne suffisait pas toujours. En cas de péril, notamment lorsque la guerre était portée sur le territoire de la cité, soit parce que sa conquête était entreprise par un autre peuple, soit qu'une invasion ait choisi celui-ci comme lieu de passage, les paysans pouvaient eux-mêmes être mis à contribution dans des tâches réellement militaires. Ils étaient pour le moins engagés dans l'intendance et, pour le plus, dans les troupes auxiliaires légères. Ainsi, si les *equites* dont nous parle César, d'après les notes de Poseidonios, sont les véritables acteurs de la guerre, la guerre apparaît comme l'affaire du peuple. Elle joue avec la religion qui chez les Celtes du Nord ne s'en dissocie jamais, le rôle d'un véritable ciment social.

Cette situation qu'on peut reconstituer, à la façon d'un idéal-type comme le définirait Max Weber, correspond probablement à des réalités locales qui sont celles d'une période allant du Ve siècle au IIIe siècle av. J.-C. La pratique du mercenariat qui s'est développée à partir du IVe siècle ainsi que les grandes invasions du début du IIIe siècle ont modifié ces schémas. A lire les récits de Polybe (livres II et III), l'impression se dégage que cette économie de la guerre se transforme en profondeur et que les peuples gaulois se répartissent en deux catégories : d'un côté les peuples cisalpins et les peuples de la Celtique dont ils sont originaires, de l'autre des peuples transalpins qui demeurent anonymes. Les premiers nouent des contacts commerciaux, diplomatiques et culturels avec les Etrusques, les Romains, les Carthaginois et les Grecs de Grande Grèce. Les seconds n'ont pour toute relation avec les premiers et leurs alliés ou ennemis que la pratique du mercenariat. Celle-ci apparaît pour ces Transalpins que Polybe appelle "Gésates" comme une activité nationale, tout au moins comme leur activité principale. C'est peut-être en prenant ces Gésates, mercenaires et nomades, comme modèles que Polybe[237] procède à la reconstitution de la "préhistoire" des Gaulois de Cisalpine qu'il décrit comme des primitifs ne connaissant pas la fortification, pratiquant seulement la guerre et l'élevage et ne possédant que leur or et leurs troupeaux. En effet, les résultats les plus récents de l'archéologie italienne nous montrent plutôt ces Cisalpins comme des populations très civilisées qui dès le IIIe siècle avaient assimilé une partie de la culture de leurs brillants voisins.

Tout porte donc à croire que le mercenariat ou les grandes expéditions qui n'en étaient peut-être que des dérives n'avaient rien de conjoncturel mais qu'il s'agissait, au contraire, d'une activité organisée très certainement à l'échelle du peuple et qu'elle en constituait la principale source de richesse. Quantitativement le mercenariat, à l'échelle d'un peuple gaulois, ne représentait pas une grande masse d'hommes. Cela devait tenir de la centaine, de quelques centaines ou du millier d'individus pour les peuples les plus nombreux. Cependant en terme de gain, notamment en métal précieux, cette activité militaire était de la plus grande importance pour des peuples qui n'avaient que de faibles ressources en matières premières et qui n'avaient pas non plus, par conséquent, la technologie qui les accompagne. La demande en mercenaires fut si forte dans la seconde moitié du IVe et pendant tout le IIIe siècle que de nombreux peuples de Gaule durent être sollicités. Cette nouvelle forme d'activité guerrière n'avait rien d'anarchique dans son organisation, parce que les auxiliaires gaulois devaient faire preuve de discipline pour être intégrés dans les armées méditerranéennes, parce qu'aussi les longs déplacements n'étaient concevables qu'au prix d'une organisation rigoureuse. Et il est probable que les mercenaires celtes qui réussirent le mieux, en rentrant au pays avec des pertes humaines mesurées et une solde importante, étaient ceux dont les chefs étaient les plus efficaces, tant en matière de logistique que de stratégie. Quelques informations nous en persuadent. C'est, comme on l'a évoqué plus haut, l'établissement de montants fixes pour la solde qui était négocié au préalable. C'est un système de prime qui est évoqué dans un passage de Polybe[238] où l'on voit les Gaulois rapporter à Hannibal les crânes qu'ils ont coupés aux Romains pour se faire donner des récompenses. C'est enfin une véritable organisation de traitement du butin et du pillage qui nous est décrite par Diodore[239] à propos de l'armée de Brennus en Grèce du nord. Son armée comprend deux ensembles : en tête se trouvent les guerriers proprement dits 15 000 "thyréophores" ou fantassins et 10 000 cavaliers ; à l'arrière une foule immense de "ceux que l'on voit habituellement sur les marchés" et des commerçants accompagnés de 2000 chariots. Cette seconde troupe devait assurer l'intendance des guerriers, leur assurer la nourriture et celle des chevaux. Mais on

s'étonne de la présence d'un si grand nombre de commerçants et de chariots. Les uns et les autres ne s'expliquent que par un traitement immédiat du butin qui sur une si longue distance et dans contrées si riches fut abondant. L'armée ne pouvait s'encombrer du produit des multiples pillages qui devaient commencer dès le départ des troupes. Ces marchandises auraient ralenti voire immobilisé l'armée. Les commerçants les échangeaient certainement contre de l'or.

Ce mode de fonctionnement à la fois guerrier et économique en Gaule évolue avec une rapidité impressionnante. Les peuples du centre de la Gaule (la Celtique au sens large) le pratiquent encore aux Ve et IVe siècles. Ils l'abandonnent dès la fin de ce siècle. Au IIIe siècle, ce sont les peuples de l'orbite belge – les Helvètes y compris – qui paraissent fournir le plus grand nombre de contingents de mercenaires dans les conflits méditerranéens. Avec le IIe siècle apparaissent des formes de mercenariat plus institutionnelles qui s'inscrivent dans des relations diplomatiques régulières. Les échanges sont plus larges et concernent à la fois les services, les biens mais aussi les relations de parenté et les associations religieuses. Les Belges deviennent les mercenaires réguliers, les prestataires d'un service de défense, des peuples de Celtique[240]. Au début du Ier siècle av. J.-C., cette harmonie est mise en péril par l'apparition d'un nouveau type de mercenariat, plus conjoncturel et apparemment moins bien maîtrisé, celui que les Germains fournissent aux Arvernes et aux Séquanes[241].

Le mercenariat agit ainsi comme une véritable pompe aspirante qui va chercher sa matière toujours plus loin, élargissant toujours plus le cercle de son recrutement. Mais en faisant appel non plus à d'authentiques Celtes mais à des "cousins" ou à des assimilés, les Arvernes et les Séquanes bouleversent le fragile équilibre de la guerre. Les Germains ne sont que les lointains cousins (c'est le sens de *germani*) des Gaulois et ne sont pas de vrais mercenaires : ils ne respectent pas les lois du mercenariat, notamment la principale, celle de considérer la guerre comme une prestation de service qui donne seulement droit à une solde. Ils cherchent à s'installer sur les territoires où on leur a demandé d'intervenir.

II.6. Une économie de la guerre chez les Belges

Le phénomène de la guerre révèle donc, mieux peut-être que nul autre, la séparation entre deux Gaules, que César avait placée au tout début du préambule de son œuvre[242], une Gaule périphérique, constituée des Belges et des Aquitains, et la Celtique, centrale et tournée vers Rome. Tandis que cette dernière s'orientait vers l'économie de marché et développait des institutions politiques de plus en plus calquées sur le modèle latin, les peuples périphériques demeuraient profondément attachés à l'économie de la guerre. Au terme d'une analyse économique que les données de l'archéologie ne permettent malheureusement pas d'approfondir, on doit s'interroger sur le tableau liminaire et général que César fait des trois Gaules et de leurs habitants, *Belgae*, *Aquitani* et *Celtae* que les Romains appellent *Galli*. Il n'y est question, en fait, que des Belges et de leur passion guerrière : "*... ils vont faire la guerre continuellement chez les Germains*"[243]. Il est dit dans la phrase suivante quasiment la même chose des Helvètes, assimilés aux Belges : "*Ils surpassent en valeur les autres Gaulois, parce qu'ils se mesurent avec les Germains en des combats quasi quotidiens.*"[244] Ces propos n'ont rien de gratuit. Et il est probable que, situés au début du récit, à une époque où César n'avait qu'une très médiocre connaissance des Gaulois, ils proviennent directement de l'œuvre de Poseidonios.

D'une façon générale, ces premières lignes n'ont pas été prises avec le sérieux qu'elles méritent par les historiens et les commentateurs du texte. Les uns et les autres y ont vu une sorte d'introduction assez terne. Les seules informations qui leur ont paru intéressantes sont celles qui ont trait à la géographie, à la description très succincte de chacune des entités. Pourtant ce tableau dont chacun connaît les premiers mots ("*Gallia est omnis divisa in partes tres...*") est plus construit qu'il n'y paraît. Le message essentiel repose justement dans ces quelques mots. César veut faire croire à ses lecteurs qu'il y a une Gaule, véritable entité humaine et géographique qui irait de la *Provincia* et de l'Espagne jusqu'aux rives du Rhin. Cette affirmation

était osée et ne correspondait pas à la réalité le la première moitié du I[er] siècle av. J.-C. Il y avait certainement plus de différences entre beaucoup de peuples belges et les Eduens qu'il y en avait entre ces mêmes peuples belges et ceux que les Romains qualifiaient de *Germani.* Dans sa première phrase, César indiquait sa feuille de route : les Gaules que les Romains allaient conquérir n'en faisaient qu'une qui allait jusqu'au Rhin ; au-delà se trouvaient les Germains, peuples mal connus qui présentaient peu d'affinités avec les Romains et que ces derniers n'avaient d'ailleurs pas l'intention de conquérir. Dès le début de son œuvre César fixe donc la "nouvelle frontière" de l'empire romain.

Pour donner argument à sa décision politique il ne procède pas à une géographie et à une ethnographie simplistes comme beaucoup d'auteurs l'ont cru. Il sait parfaitement que ses propos généralisants sont abusifs mais il a peut-être déjà la conviction que ses souhaits seront la réalité de demain. Parce qu'il a conscience de l'exagération qu'il y a à parler d'une Gaule, il se sent obligé d'indiquer immédiatement que celle-ci comprend trois parties distinctes puisque les peuples qui l'occupent diffèrent entre eux par la langue, les institutions et les lois. La logique dans la suite de l'argumentation paraît moins évidente. Pourquoi l'auteur trouve-t-il nécessaire de parler essentiellement des Belges et de préciser qu'"*ils sont les plus braves des Gaulois, parce qu'ils sont les plus éloignés de la province romaine..., parce que les commerçants y vont rarement..., parce qu'ils sont les plus voisins des Germains avec lesquels ils sont perpétuellement en guerre*". Littéralement cette description paraît assez gratuite et peu cohérente. Cependant, si l'on imagine qu'elle agit comme le miroir inversé du reste de la Gaule – façon d'écrire et de lire plus habituelle aux Romains qu'elle ne l'est pour des Français pétris de cartésianisme – le discours se révèle singulièrement plus riche. En gros, il serait le suivant : les deux tiers de la Gaule se trouvent déjà dans l'orbite économique et culturelle de Rome, les peuples qui l'occupent ne présentent pas d'armée aguerrie ; les seuls peuples qu'il sera difficile de combattre sont les Belges parce qu'ils sont les seuls à avoir comme Rome une armée toujours prête et entraînée par les rivalités continuelles avec les Germains ; les Belges opposeront donc une farouche résistance à la conquête romaine mais cette difficulté est gage d'un grand avantage pour l'empire romain : ils seront les futurs défenseurs de la frontière que constituera le Rhin.

Cette présentation beaucoup plus politique qu'elle ne paraît a pour nous le grand intérêt de livrer deux informations de la plus grande importance sur les Belges, à savoir qu'ils font continuellement la guerre et qu'ils se battent surtout avec les Germains. Dans ce contexte crucial, celui de l'introduction des données géopolitiques de la conquête de la Gaule, ces informations ne sont pas douteuses et n'ont rien à voir avec l'ethnographie hétéroclite du livre VI. Ce ne sont pas des lieux communs, inspirés par un quelconque racisme qui voudrait faire croire que les plus barbares des Gaulois, autrement dit les Belges, aimaient à défier des plus barbares qu'eux, les Germains. L'examen des ressources naturelles de la *Gallia belgica* nous a montré que les Belges ne disposaient d'aucune ressource en minerai et que l'agriculture n'était pas suffisamment développée pour produire des surplus monnayables. Le mercenariat était certes une source d'enrichissement qui dut être abondamment utilisé du III[e] au I[er] siècle av. J.-C. Mais il s'agissait d'une activité beaucoup trop aléatoire et irrégulière. On ne pouvait compter sur la solde qu'il était susceptible de rapporter : il fallait trouver un employeur, il fallait que celui-ci gagne sur des adversaires souvent de grande valeur, il fallait enfin que les mercenaires belges aient gardé suffisamment de force pour rentrer au pays. Beaucoup de conditions difficiles à remplir. La solution la plus simple était de se livrer à des guerres de pillage chez quelques voisins.

Les Belges, si l'on en croit César et surtout son informateur, n'avaient jamais renoncé à cette activité ludique et lucrative. Mais une fois, installés dans le nord de la Gaule, le champ de leurs courses folles s'était restreint. Leurs relations de parenté et leurs alliances confédérales limitaient les razzias chez leurs voisins et souvent parents belges, sauf peut-être chez quelques ennemis héréditaires. Chez les Gaulois de Celtique, il était également difficile de porter la guerre, parce qu'ils avaient avec un certain nombre de leurs peuples des accords diplomatiques et économiques. Certains étaient leurs employeurs pour le mercenariat. D'autres étaient leurs pourvoyeurs en matières premières ou en produits finis voire en importations médi-

terranéennes pour lesquels ils servaient d'intermédiaires. Un certain nombre de ces peuples – mais nécessairement toujours les mêmes – leur servaient de débouché pour les esclaves et pour le bétail. Le réseau des relations entre Belges et Gaulois de Celtique était complexe. L'équilibre entre ces relations de natures très diverses était évidemment fragile. Un simple pillage pouvait dégénérer en vaste conflit entre des confédérations plus ou moins étendues. Le terrain le plus favorable pour des expéditions aux conséquences les plus limitées se trouvait donc vers le nord. Aux III[e] et II[e] siècles, les îles britanniques avaient été l'objet de l'intérêt des Belges. Lors des grandes migrations des Belges, certains peuples ou certaines fractions de peuples avaient immédiatement franchi la Manche. Très tôt les plus puissants des peuples belges, Suessions et Bellovaques avaient tenté d'obtenir l'hégémonie sur l'île de Bretagne. Mais au I[er] siècle, la situation était stabilisée : la plupart des peuples belges étaient associés à des peuples parents installés dans l'île de Bretagne. Les Armoricains contrôlaient le trafic transmanche. Comme les peuples de Bretagne disposaient eux-mêmes de matières premières à écouler, il ne leur était pas nécessaire de chercher la guerre chez leurs voisins mais devaient pouvoir compter sur leurs parents belges et sur les Armoricains.

Au début du I[er] siècle av. J.-C., l'aventure n'était donc possible qu'au-delà du Rhin. Les territoires paraissaient ne pas connaître de limite. Les peuples y étaient instables, parce qu'ils avaient encore moins que les Belges le goût des fortifications, des villes et des installations durables. Les Germains étaient eux-mêmes attirés par le sud, par les territoires des Eduens et des Séquanes et au-delà par la *Provincia*. Les incursions qu'ils faisaient dans ces régions et dont César nous rend compte au Livre I[245], leur procuraient un butin considérable et riche en biens méditerranéens. Les Belges convoitaient ces richesses germaines qui comprenaient aussi de futurs esclaves, des chevaux et du bétail.

On a donc tout lieu de croire César quand il écrit que les Belges se battaient continuellement (*continenter*) avec les Germains. Ces guerres de pillage constituaient pour les Belges une nécessité économique absolue. Et leur seul terrain de manœuvre encore disponible dans les premières décennies du I[er] siècle se trouvait, en effet, au-delà du Rhin. En apportant finalement autant de détails sur cette véritable économie de guerre qui était propre aux Belges, César trahissait ses intentions politiques. Il révélait à qui voulait bien comprendre l'importance de ses propos que les Belges n'étaient pas des Celtes comme les autres ; ils étaient, en fait, beaucoup plus proches de ces Germains avec lesquels ils avaient plaisir à combattre. Mais les Germains eux-mêmes qui étaient-ils ? Que cachait cette appellation de "cousins" que leur donnaient les Romains ? Sinon des parents plus ou moins éloignés des Belges, habitant ces mêmes territoires d'Europe centrale d'où les Belges étaient originaires.

NOTES

101 - Cf. à ce sujet mon analyse à propos de la résidence aristocratique de Montmartin dans J.-L. Brunaux et P. Méniel, *op. cit.*, p. 224 sq.

102 - Polybe, *op. cit.*, II, 17, 11.

103 - Cf. sur le sujet, Y. Garlan, *Guerre et économie en Grèce ancienne.* Paris, 1989, La Découverte, premier chapitre.

104 - Dans Athénée, *op. cit.*, IV, 151, e ; fgt Jacoby 15, Kidd, 67.

105 - Cicéron, *La République*, III, 9, 16.

106 - L. Braccesi, *Grecita adriatica. Un capitolo della colonizzazione greca in Occidente. Bologna*, Pàtron Editore, 1971.

107 - E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes.* Paris, Editions de Minuit, 1969, I, p. 103 sq.

108 - *op. cit.*, I, p. 111.

109 - P. Brun, *Princes et princesses de la Celtique. Le premier âge du Fer en Europe, 850-450 av. J.-C.*. Paris, Editions Errance, 1987, p. 57.

110 - M. K.H. Eggert, Le concept de "Fürstensitz" et autres problèmes d'interprétation : annotations sur le "phénomène princier" du Hallstatt final, in P. Brun et B. Chaume, *Vix et les éphémères principautés celtiques*, Paris, Errance, 1997, p. 287-294.

111 - M. Casevitz, Temples et sanctuaires: ce qu'apprend l'étude lexicographique. in *Temples et sanctuaires.* Maison de l'Orient méditerranéen ("Travaux de la Maison de l'Orient" n° 7), 1984, p. 85-7.
112 - *op. cit.*, IV, 152, b-f; fgt. Jacoby 18; Fgt. Kidd 67.
113 - Pausanias, *Périégèse*, X, 19.
114 - *op. cit.*, V, 29, 2.
115 - *B.G.*, III, 22.
116 - Dans Athénée, *op. cit.*, VI, 54.
117 - Polybe, *op. cit.*, II, 31, 2.
118 - C. Nicolet, *Le métier de citoyen à Rome*, Paris, Editions Gallimard, 1976, p. 123.
119 - *B.G.*, I, 18, 5.
120 - *B.G.*, IV, 45, 1.
121 - *B.G.*, VI, 6, 4.
122 - M. Bloch, *La société féodale*, Paris, Editions Albin Michel, 1968, p. 214.
123 - G. Dottin, *op. cit.* p. 92 et 96.
124 - *B.G.*, I, 1, 3 et VI, 15, 1.
125 - Strabon, *Géographie*, IV, 4, 3.
126 - A. Momigliano, *Sagesses barbares*, Paris, Editions F. Maspéro, 1979, p. 81.
127 - Diodore, *op. cit.*, V, 28.
128 - H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*. VI. Paris, 1899, p. 338.
129 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
130 - A. Duval, Des chars processionnels aux chars de combat, in *Les princes celtes et la méditerranée*, Paris, 1988, Ecole du Louvre, p. 303-319.
131 - Dans son *Cours de Littérature celtique* (Vol. VI, p. 327), H. d'Arbois de Jubainville estime que les récits par Tite-Live et Plutarque d'une des plus importantes batailles, celle de l'Allia, où les chars ne sont pas évoqués, ne sont que des œuvres de rhétorique.
132 - Tite-Live, *op. cit.*, X, 28.
133 - *ibid.*, X, 30.
134 - Orose, *Adversum Paganos*, III, 21, 6.
135 - Properce, *Elégies*, X, vers 39-43.
136 - Florus, *Abrégé d'histoire romaine*, I, 37 (III, 2).
137 - M. Lejeune, La civilisation mycénienne et la guerre. et J. Gernet, Note sur le char en Chine. in J.-P. Vernant, *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999, p. 39-65 et p. 415-420.
138 - J.-P. Demoule, *Chronologies et sociétés dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne du VIè au IIIè avant notre ère*, *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial, 1999, p. 169-177.
139 - P. R. von Bienkowski, *Die Darstellung der Gallier in der hellenistischen Kunst*, Vienne, 1908, p. 93.
140 - Diodore, *op. cit.*, XIV, 4.
141 - C'est peut-être l'origine d'un lot d'armes impressionnant, d'allure celtique, se trouvant actuellement au musée de Syracuse et provenant de Monte Adranone.
142 - Cf. supra, Bracesi, *op. cit.*
143 - Xénophon, *Helléniques*, VII (I), 21.
144 - Diodore, *op. cit.*, V, 30.
145 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 3, C 196.
146 - G. Fogolari, *La protostoria delle Venezie, Popoli e Civiltà dell'Italia antica 4*. Rome 1975, pl. 71.
147 - Polybe, *op. cit.*, II, 30, 3.
148 - Athénée, *op. cit.*, IV, 151 e.
149 - Orose, *op. cit.*, IV, 13, 18.
150 - Polybe, *op. cit.*, II, 30, 8.

151 - J. Schweighäuser, *Polybii Megalopolitani Historiarum quidquid superest*, Lipsiae, 1789-1795, V, p. 412.
152 - J.-L. Brunaux, Chronologie et histoire: Les lieux de culte dans la genèse du Belgium. *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3/4, 1996, p. 212 sq.
153 - Plutarque, *Camille*, 40, 4.
154 - Notamment A. Rapin, Boucliers et lances, in J.-L. Brunaux et A. Rapin, *Gournay II, Boucliers et lances, dépôts et trophées*, Paris, Editions Errance, 1988, fig. 10, A et B.
155 - B.G., I, 25, 4.
156 - Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, XIV, 10.
157 - Diodore, *op. cit.*, V, 30.
158 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 3.
159 - A. Deyber, "Contribution à l'étude de la guerre à la fin de l'époque de La Tène: l'emploi de l'armement celtique en Gaule au premier siècle avant notre ère", *Aquitania*, Sup. 1, 1986, p. 331-342.
160 - B.G., IV, 2, 2.
161 - C'est particulièrement visible dans les constructions cultuelles, appelées "ossuaires". Ceux-ci sont fabriqués à l'aide de membres humains, parmi lesquels se trouvent des jambes de chevaux. J.-L. Brunaux (dir. scient.), Ribemont-sur-Ancre: Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses. *Gallia*, n° 56, 1999, p. 177-283.
162 - Tite-Live, *op. cit.*, XLIV, 26.
163 - B.G., IV, 2, 2.
164 - B.G., I, 42, 5.
165 - J.-L. Brunaux et P. Méniel, *op. cit.* p. 84.
166 - Tacite, *Annales*, II, 5, 3: *"fessas Gallias ministrandis equis"* (les Gaules étaient lasses de fournir des chevaux).
167 - Apulée, *Métamorphoses*, X, 18: *"Il dédaigna même ses chevaux thessaliens et ses cavales gauloises, nobles races dont la réputation se paye si cher."*
168 - Paradoxographe du Vatican, *Admiranda*, 44, 1, in A. Giannini, *Paradoxographorum graecarum reliquiae*. Milano, 1966, p. 331-351.
169 - Phylarque, *Histoires*, repris dans Pline l'ancien, *Histoire Naturelle*, VIII, 158: *"Phylarchus refert Centaretum e Galatis, in proelio occiso Antiocho, potitum equo eius conscendisse ouantem."* (Phylarque rapporte que le Galate Centarete, ayant tué Antiochus au combat, s'empara de son cheval et le monta triomphalement.)
170 - Strabon, *op. cit.* IV, 5, 2.
171 - Orose, *op. cit.*, V, 14, 1-4.
172 - Appien, *Celtica*, 12: "Δορυφοροῦνται γὰρ δὴ καὶ πρὸς κυνῶν οἱ τῇδε βάρβαροι." (les Barbares de ces contrées utilisent, en effet, des chiens pour leur garde.)
173 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
174 - Denys d'Halicarnasse, *op. cit.*, XIV, 9.
175 - Polybe, *op. cit.*; II, 27-31.
176 - Sur ce sujet, cf. *Religions gauloises*, p. 199-201.
177 - Tite-Live, *op. cit.*, XXXII, 30; XXXIII, 23 et 36.
178 - B.G., I, 22, 2-5.
179 - B.G., VII, 2, 2: *"conlatis militaribus signis, quo more eorum gravissima caerimonia continetur."*
180 - Diodore, *op. cit.*, V, 30.
181 - Tacite, *La Germanie*, 43.
182 - Diodore, *op. cit.*, XXII, 9.
183 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
184 - Tite-Live, *op. cit.*, VII, 10 et 26.
185 - R. Bloch, Combats singuliers entre Gaulois et Romains: Faits vécus et traditions celtiques, in, Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre VII (éd. J. Bayet et R. Bloch), Paris, Editions Les Belles Lettres, 1968, p. 108-117.
186 - Athénée, *op. cit.*, IV, 152 A-F, Fgt Jacoby 18, Edelstein-Kidd 67.

187 - *B.G.*, III, 22.
188 - *B.G.*, VI, 15, 2.
189 - in Athénée, *op. cit.*, VI, 249 a.
190 - Pausanias, *op. cit.*, X, 19, 10 et 20, 9.
191 - Tite-Live, *op. cit.*, XLIV, 26 ?
192 - Polybe, II, 17, 12.
193 - Polybe, *op. cit.*, III, 73, 8.
194 - Polybe, *op. cit.*, III, 85, 5.
195 - Polybe, *op. cit.*, III, 117, 6.
196 - *B.G.*, I, 13, 6.
197 - *B.G.*, I, 24, 4 et 5; 25, 2.
198 - *B.G.*, I, 25, 3.
199 - *B.G.*, II, 19, 6; 23, 4 et 27 tout entier.
200 - *B.G.*, II, 6, 2.
201 - Strabon, *op. cit.*, V, 4.
202 - *B.G.*, IV, 35.
203 - B.G., VII, 76, 3.
204 - B.G., VIII, 10, 4.
205 - B.G., VIII, 12, 4.
206 - B.G., VII, 67, 7.
207 - Cf. *supra*, Tite-Live, *op. cit.*
208 - Florus, *op. cit.*, II, 4 (Jal I, 20).
209 - Cf. supra, Polybe, *op. cit.*, note 175
210 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 3, C 197.
211 - *Religions gauloises*, p. 188 sq.
212 - Polybe, *op. cit.*, III, 85, 5.
213 - Polybe, *op. cit.*, III, 117, 6.
214 - B.G., III, 6, 2.
215 - B.G., I, 31, 6.
216 - B.G., II, 28, 2
217 - B.G., I, 1, 3.
218 - B.G., I, 2, 4.
219 - B.G., VII, 4, 3.
220 - A. Deyber, "Une guerre défensive manquée", *Revue historique des armées*, N° 4, 1986, p. 59-77.
221 - dans Justin, *Epitoma Historiarum Philippicarum*, 43, 4: "*urbes mœnibus cingere didicerunt.*"
222 - B.G., VII, 30, 4.
223 - B.G., III, 21.
224 - B.G., IV, 22, 2.
225 - Dion Cassius, *Histoire romaine*, 40, 7, 2.
226 - Tite-Live, V, 33.
227 - *Id.* V, 35, 4.
228 - Justin, *op. cit.*, 43, 5.
229 - *B.G.*, II, 6, 2.
230 - Diogène Laërce, *Vie des philosophes*, Livre I, 6.
231 - Polybe, *op. cit.*, II, 17, 12.
232 - Benveniste, *op. cit.*, I, 328 sq.
233 - Polybe, *op. cit.*, II, 17.

234 - B.G., IV, 2.

235 - J.-L. Brunaux et P. Méniel, *op. cit.*, 1997, p. 224-230.

236 - César (B.G., II, 4, 5) nous transmet des chiffres précis qui lui ont été communiqués par les Rèmes : les Bellovaques en 57 pouvaient lever une armée de 100 000 hommes dont 60 000 d'élite. Une telle population de mâles capables de participer à la guerre suppose une population générale d'au moins 500 000 à 600 000 individus. La densité de la population serait environ de 100 au km^2, soit celle du département de l'Oise dans les années 1970.

237 - Polybe, *op. cit.*, II, 17, 8-12.

238 - Polybe, *op. cit.*, III, 67, 2-4.

239 - Diodore, *op. cit.*, XXII, 9.

240 - Si l'on comprend bien ce que César entend par l'expression "beaucoup de Gaulois sollicitaient les Belges". B.G., II, 1, 2.

241 - B.G., 1, 31, 4.

242 - B.G., I, 1, 1.

243 - B.G., I, 1, 3 : "*Germanis... quibuscum continenter bellum gerunt.*"

244 - B.G., I, 1, 4 : "*Qua de causa Hevetii quoque reliquos Gallos virtute praecedunt, quod fere cotidianis proeliis cum Germanis contendunt.*"

245 - B.G. I, 31 à 54.

TROISIÈME PARTIE
L'HONNEUR DES HOMMES
ET LA PART DES DIEUX

Dans la vie quotidienne des Celtes il n'est aucun domaine, aucun moment – même celui de la mort et des rites qu'elle déclenche – où les dieux sont aussi proches des hommes que dans ceux de la guerre. C'est une présence de tous les instants qui commence en temps de paix, peut-être même quand l'adolescent revêt pour la première fois ses armes et qui se prolonge au-delà même du champ de bataille.

Nous en avons évoqué jusqu'à présent les aspects profanes. Nous avons eu cependant quelques difficultés à le faire car bien souvent il était difficile de distinguer les habitudes, les traditions historiques d'attitudes rituelles proprement dites. Nous avons entrevu que la guerre ne se justifiait pas seulement par des raisons économiques ou démographiques mais plus sûrement pour des causes personnelles et sociales. Ainsi la guerre apparaît-elle comme le lieu d'un dialogue privilégié entre les dieux et quelques hommes, ceux qui sont appelés à connaître une carrière hors du commun, quasi héroïque à l'époque la plus ancienne, aristocratique et guerrière, au cours des V[e], IV[e] et III[e] siècles, enfin politique. Cette carrière, comme chez la plupart des peuples indo-européens, ne pouvait à l'époque primitive s'exprimer que dans le cadre de la guerre qui seule permet à des individus de se distinguer de la masse par des faits d'armes exceptionnels. Néanmoins des actions aussi éclatantes soient-elles ne suffisaient pas à justifier un statut social avantageux, parce qu'elles n'étaient pas reproductibles à tout moment, pouvaient échouer. Il fallait leur trouver un prolongement et une caution dans la cité et en temps de paix. Seule la religion pouvait assumer ces missions.

Nous examinerons donc ici comment a fonctionné cette communauté d'intérêt entre les guerriers, les dieux et leurs représentants auprès des hommes. Il nous faudra donc nous demander précisément quels en étaient les acteurs, quels mécanismes étaient mis en œuvre et comment ceux-ci évoluèrent au cours du temps.

III.1. Le droit de tuer et le combat divin

L'intimité entre guerre et religion que nous avons déjà à maintes reprises évoquée et que nous allons maintenant analyser plus précisément, suppose que le combat revêtait un caractère sacré. Autrement dit, l'identité des combattants, la façon et le moment de combattre devaient être soumis à des contraintes qui n'étaient pas seulement matérielles. Les obligations sociales et religieuses ainsi que l'apparat symbolique dont le guerrier s'entourait lui octroyaient un véritable droit de tuer et son combat se parait d'un caractère sacré que quelques mythes nous laissent heureusement entrevoir.

Le droit de porter les armes, à l'époque correspondant aux informations de Poseidonios, était réservé à ceux que César nomme *equites*, c'est-à-dire aux seuls authentiques citoyens. A une époque plus ancienne, au premier âge du Fer et au tout début du second, ce droit était encore plus restrictif et, si l'on en croit les découvertes archéologiques; il ne concernait que les seuls nobles, c'est-à-dire des patriciens descendants des chefs fondateurs. Mais la société gauloise n'était pas hermétiquement cloisonnée et le statut de citoyen montrait une tendance à s'ouvrir à l'ensemble des hommes libres. Et l'on voit bien qu'au milieu du I[er] siècle, la qualité d'être noble est fortement concurrencée par celle d'être un homme riche. Le port de l'arme était lui-même sacralisé comme en témoignent à la fois différentes coutumes et les armes elles-mêmes.

Nous avons examiné ces dernières du seul point de vue fonctionnel. Il ne faut cependant pas oublier que leur ornementation symbolique avait aussi une grande importance et se traduisait dans certains cas par une véritable fonction rituelle. On a souvent comparé les boucliers décorés de figures animales aux écus des chevaliers du Moyen Âge. On ne saurait cependant affirmer que ces figurations étaient transmises dans la lignée, comme c'est le cas de ces symboles ou comme le *cognomen* l'était parfois à Rome. Par ailleurs chez les Celtes, la figuration symbolique ne se limitait pas au seul bouclier. Le fourreau d'épée semble avoir été le support privilégié d'un message graphique dont le sens paraît se perdre dans le réseau subtil des entrelacs d'où émerge parfois comme sortant des flots ou d'un feuillage quelque figure animale (fig. 33 et 34). Si l'on en croit Poseidonios, le casque n'échappait pas à ce rôle de support figuratif qui paraît plutôt encombrant et même déstabilisant. C'est ce que suggère en tout cas le casque fameux de Ciumesti (cf *supra* fig. 2), certes imposant et assurément terrorisant mais contraignant pour la tête qui le portait. Le reste de l'équipement n'échappait pas non plus à cette règle qui n'a d'efficience que symbolique. On ne reviendra pas sur la célèbre nudité guerrière qui ne se justifiait pas seulement, comme voulaient le faire croire les voisins antiques des Gaulois, par la terreur qu'elle pouvait inspirer : la peau blanche et les muscles mous des Celtes n'impressionnaient pas forcément les Méditerranéens. Il faut plutôt la comprendre comme un défi, comme la représentation par le corps de la véritable ordalie à laquelle se prête le guerrier. Le corps, – on le voit et cela paraît de façon encore plus ostentatoire chez les Bretons et probablement les Belges qui se tatouaient – est également le support d'un message. Cela apparaît également avec le torque en or, attribut propre des chefs en ce qu'ils sont des grands guerriers. J'ai proposé[246] d'expliquer de cette façon l'absence de ces parures dans les sépultures et leur présence sur les guerriers au combat : le torque en or serait un signe authentiquement divin qui ferait de celui qui le porte et au moment où il le porte le représentant guerrier de la divinité.

Ce caractère sacral de l'arme nous est bien signifié par trois coutumes au moins transmises par Poseidonios et recueillies par Strabon et César. La première[247] pourrait paraître bien banale : il s'agit du conseil armé auquel on ne peut assister que si l'on porte ses armes. Ce qui l'est moins et prend forme de véritable rite c'est la nécessité, dès que l'ordre de réunion a été donné, de s'armer au plus vite et de gagner le lieu du conseil, le dernier arrivant étant mis à mort devant l'assemblée réunie après avoir subi les plus cruels supplices. J'ai tenté d'expliquer[248] ainsi cette curieuse coutume : pour le guerrier revêtir ses armes c'était déjà se trouver en état de guerre, le dernier arrivé au conseil armé devait alors être considéré comme un déserteur ou un traître. La deuxième coutume, celle de tenir cette fois les assemblées politiques en armes[249], pourrait découler historiquement de la première. L'assemblée du peuple ne serait que la pérennisation, hors du temps de guerre, de ces assemblées de guerriers qui préfiguraient déjà les assemblées démocratiques. Le port des armes prouvait que chaque participant était citoyen et membre à part entière de l'assemblée. Enfin une troisième et curieuse coutume, est rapportée à nouveau par César[250] : il était honteux chez les Gaulois pour un enfant qui n'était pas encore en âge de porter les armes de paraître, en public auprès de son père. Elle indique que le caractère symbolique de l'arme ne se manifestait pas seulement dans les assemblées mais partout hors du domaine familial. Revêtu de ses armes, le Gaulois n'était plus un homme comme les autres : il se dégageait de lui un pouvoir qui le dépassait et qu'il ne pouvait partager qu'avec des hommes qui se trouvaient dans le même état que lui. Indéniablement c'est une force quasi magique qui se dégageait des armes prestigieuses qui viennent d'être évoquées. C'est elle que des historiens tels que Salomon Reinach[251] ont traduite en termes de tabou, à une époque – la fin du XIXe et le début du XXe siècle – où cette notion était à la mode. Mais le mot de tabou est ici trop fort : il n'est pas question d'un lourd interdit, de nature religieuse qui interdirait aux femmes et aux enfants de regarder le guerrier en armes, encore moins de le toucher.



Fig. 33 - Détail d'un fourreau de La Tène.

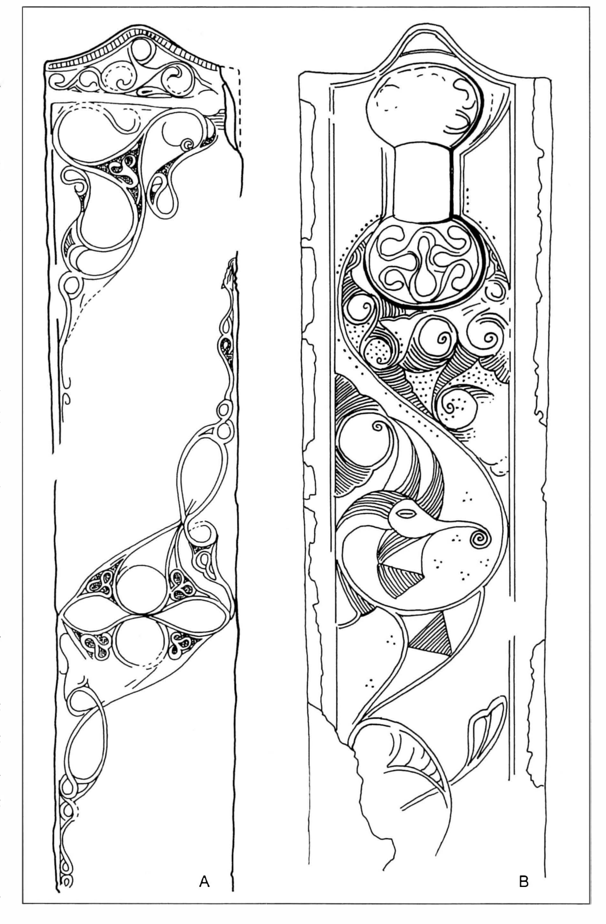


Fig. 34 - Détail des fourreaux de Gournay-sur-Aronde (A) et de Cernon-sur-Coole (B).

On entrevoit plutôt une hiérarchie stricte qui distribue les hommes par classes d'âge et en fonction des capacités guerrières.

Le nom ou plus probablement le surnom dont s'honore le guerrier montre d'une façon peut-être encore plus manifeste que celui-ci se croit investi d'une mission divine. On connaît ainsi le nom de "Boduognatos", celui d'un chef nervien[252], qui signifie "connu de la Victoire", la Victoire désignant ici la divinité la personnifiant[253]. Mais ce mot est surtout transmis à travers différentes formes hypocoristiques. Ainsi Boduacos apparaît sur plusieurs inscriptions en Cisalpine et en Transalpine. *Boduoci* est le nom d'un peuple breton. Mais on retiendra surtout le nom de la reine bretonne Boudicca qui prit la tête d'une insurrection contre l'occupant romain. Ces noms, ces surnoms – auxquels il faudrait peut-être ajouter les surnoms qualificatifs, tels que Cingetorix et surtout Vercingetorix qui insistent eux sur la qualité de grand guerrier de ceux qui le portent – trahissent une sorte de dédoublement de la personnalité. L'individu semble abandonner sa qualité de citoyen pour n'être plus que la personnification vivante de la force guerrière et obligatoirement victorieuse. Ce nom et l'apparat quasi liturgique du harnachement et de l'armement ont une même mission, celle de désigner le guerrier comme celui que les hommes et les dieux autorisent à combattre en leur nom.

Il est tentant d'appliquer aux Gaulois le raisonnement qu'à récemment proposé Jean-Louis Durand[254] pour expliquer la conception grecque du trophée. Remarquant que la société grecque est *"construite par le lien sacrificiel et légitimant à travers lui son rapport à l'espace"*, il se demande *"comment en user avec les diverses sortes de sang qui coulent sur la terre des hommes, si l'on admet comme seul incontestablement légitime celui des bêtes, répandu dans le cadre rigoureux et fragile du sacrifice"*. Autrement dit, comment la société justifie-t-elle la guerre et notamment l'acte grave et, généralement interdit aux hommes, de verser le sang d'autres hommes ? La réponse pour J.-L. Durand paraît être donnée par les rites de la victoire et plus spécialement par le trophée qu'il interprète comme un autel, "un βωμός improvisé". Par une sorte de truquage intellectuel et religieux la bataille serait ainsi transformée en un immense sacrifice dont les morts seraient les victimes offertes au dieu. Comme on le verra plus bas, les Celtes pratiquaient également des rites de victoire assez proches de ceux des Grecs. Et si l'on ne trouve pas chez eux le mannequin armé érigé au-dessus de βωμός improvisé, c'est que cette forme d'autel leur était inconnue sur le territoire de leur cité. En revanche, le monument-trophée qu'ils construisent immédiatement après la victoire ressemble point par point aux sanctuaires qui leur sont habituels. Nous sommes donc légitimés à effectuer un pareil rapprochement, à partir de l'idée qu'habituellement les Celtes n'étaient pas non plus autorisés à verser le sang humain hors du cadre sacrificiel. Le guerrier, le temps de la guerre, était donc doté d'un droit de tuer. Ce privilège qui n'était pas sans danger pour celui qui en bénéficiait s'accompagnait très certainement de rites de passage lors de l'entrée puis de la sortie de cet état particulier. Les rites que l'on pratiquait lors du conseil armé[255] étaient peut-être de ceux-là.

Le combat divin dans lequel un guerrier gaulois est accompagné d'un dieu personnifié, voire se transforme lui-même en dieu nous est connu par un fragment de la mythologie celtique miraculeusement échappé de l'oubli grâce à la mythologie historique romaine. Si c'est à Camille Jullian[256] que l'on doit le premier l'idée que les premiers livres de Tite-Live contiennent des récits directement issus d'épopées celtiques, c'est à Henri Hubert[257] que revient le mérite de l'identification de l'histoire de Valerius Corvus[258] avec un mythe gaulois. Cependant c'est Raymond Bloch[259] qui fait la brillante démonstration, d'une part, de l'origine gauloise de l'histoire, d'autre part du mécanisme d'appropriation de ce mythe par les Romains, par un procédé assez proche du rite de l'*evocatio*. Rappelons cette histoire. Les armées romaine et gauloise se font face et un combat singulier s'engage entre deux champions, Valerius du côté romain et un géant anonyme du côté gaulois. Le combat paraît inégal. Mais au moment où Valerius sort des rangs pour aller affronter le Gaulois, un corbeau vient se poser sur son casque. Le jeune tribun y reconnaît immédiatement un signe divin et prie la divinité qui le lui a envoyé de l'assister. Celle-ci s'exécute avec l'aide du corbeau divin qui plonge vers la tête du Gaulois et l'attaque de son bec et de ses serres, permettant pendant ce temps à Valerius de tuer son adversaire (fig. 35). Le fait que le corbeau soit un animal sacré des Gaulois et plus particulièrement celui personnifiant la guerre autorise à y voir un mythe gaulois, d'autant que cet animal n'a aucun caractère sacré chez les Romains. Le rite de l'*evocatio*, bien attesté à l'époque archaïque est ici explicité par l'attitude de Valerius qui aurait dû voir dans le corbeau un mauvais présage et qui demande à la divinité (de l'ennemi) de l'aider. R. Bloch trouve par ailleurs une illustration archéologique de ce mythe dans le casque, déjà évoqué ici, de Ciumesti surmonté d'un oiseau aux ailes articulées, ressemblant fort à un corbeau.

L'autre récit mythique du même livre[260], décrivant un autre combat singulier mettant en scène Titus Manlius, montre très certainement une même origine et obéit à un même mécanisme d'appropriation mythique. Il n'a cependant été reconnu ni par H. Hubert ni par R. Bloch, cette fois à cause d'une documentation archéologique déficiente. Mais rappelons d'abord l'histoire. Il s'agit encore de deux champions, l'un romain, appartenant à une illustre famille, l'autre gaulois anonyme, ne se distinguant que par sa taille extraordinaire. L'affrontement est tout d'abord oral et prend tout de suite une couleur épique. Manlius se comporte comme un Gaulois, tel que nous le décrit Poseidonios, et rappelle à son adversaire que ce sont des membres de sa famille qui ont précipité jadis de la Roche Tarpéienne les Gaulois qui tentaient de prendre le Capitole. L'issue du combat révèle encore mieux le comportement quasi gaulois de Manlius. Il tue son adversaire et voici comment Tite-Live décrit ces gestes : "*Ce corps gisant et intact de tout autre outrage, il le dépouilla de son torque, tout éclaboussé d'un sang rouge qu'il entoura autour de son propre cou.*" Ce texte ne laisse pas de surprendre et l'on mesure qu'il n'a jamais été lu dans le détail par des historiens qui n'étaient obnubilés que par la mention du torque. Les précisions sont tout à fait contradictoires. En effet, le Gaulois a été touché

Fig. 35 - Stèle évoquant le combat entre Valerius Corvus et le géant anonyme gaulois.

au bas-ventre, on ne voit donc pas pourquoi le torque est souillé d'un sang qui continue à couler (*cruor*), d'autant que Tite-live a pris soin de préciser que Manlius n'a fait subir au cadavre aucun autre outrage que cette prise du torque. Pourquoi ce *omni alia vexatione* ? Ces contradictions ne peuvent être résolues que si l'on intercale un geste supplémentaire, geste sous-entendu dans le mot *spoliavit*[261], autrement dit la décollation de la tête. C'est cette décollation qui a entraîné un flot de sang abondant[262], c'est ce même geste qui est l'outrage sous-entendu dans l'expression *omni alia vexatione.*

A l'époque où écrivaient Hubert puis Bloch, on ne connaissait aucun torque de guerrier mais on disposait de quelques torques tubulaires en or qu'on ne savait s'il fallait les attribuer à ces guerriers ou, au contraire, voire en eux des offrandes divines. La découverte récente du premier torque en or attribuable avec certitude à un guerrier bouleverse les idées reçues et permet de comprendre l'étrange description de Tite-Live. Il s'agit à Ribemont-sur-Ancre d'un torque en or massif (cf. *supra* fig. 31) qui a été sectionné en deux puis refermé. C'est un objet très rigide qui devait être serré contre le cou et dont la destruction a nécessité l'emploi d'un marteau et de tenailles de forgeron. La robustesse du bijou permettait qu'il soit porté par un guerrier sans crainte de le voir arraché au cours du combat.

De fines traces laissées par une lame sur la tige et sur le tampon suggèrent soit que le guerrier a reçu des coups d'épée au cou pendant le combat, soit, plus vraisemblablement, que le couteau qui a permis la décollation du crâne a dérapé à plusieurs reprises sur le torque. Il a dû en aller de même pour le géant gaulois tué par Manlius. La prise du torque a accompagné la prise du crâne. Et il ne nous est pas possible de dire ce qui paraissait le plus précieux aux Gaulois en général ou à ce Romain. En tout cas, il est sûr que la découpe du crâne était nécessaire pour ôter un torque tel que celui de Ribemont, trop rigide et trop près du cou pour pouvoir être ouvert sans l'aide d'outil de forgeron. Ce n'est qu'une fois libéré du cou qu'il parait, qu'en saisissant un tampon dans chaque main il devait être possible de l'ouvrir légèrement pour le repasser à un autre cou.

Comme on le voit, il devait s'agir d'une opération rituelle assez commune aux Gaulois, tout au moins à ceux qui avaient eu la chance exceptionnelle de mettre à mort un chef paré d'un tel bijou. C'est elle qui a été transformée en histoire mythique. Comme on l'a dit, le torque en or avait valeur de signe divin. Les Romains ne s'y sont pas trompés. Comme le corbeau de Valerius, le torque de Manlius devient un *cognomen*, pieusement conservé par la famille. Et pour marquer plus encore symboliquement l'acte héroïque, le général romain offre une couronne en or au jeune Manlius.

J'ai proposé[263] de reconnaître dans le torque en or un insigne divin que le guerrier ne conservait que le temps de sa carrière militaire. On s'étonne, en effet, de n'avoir jamais rencontré pareil objet dans aucune sépulture de guerrier où figurent pourtant des objets représentatifs de sa condition, les armes entre autres, au point qu'on avait fini par douter de la véracité de témoignages aussi sérieux que ceux de Polybe, Poseidonios ou Tite-Live. La découverte du premier torque en or portable par un guerrier à Ribemont-sur-Ancre permet non seulement de rendre leur crédit aux auteurs antiques, elle nous renseigne aussi sur la destination finale de ces objets, autrement dit les lieux de culte. Là encore l'archéologie rend hommage aux historiens de l'Antiquité, puisque Poseidonios avait indiqué que les enceintes sacrées regorgeaient de ce métal précieux[264]. Cette série de faits indique que la remise de tels insignes à la divinité à laquelle ils revenaient de droit s'accompagnait de rites dûment établis. Le torque de Ribemont avait ainsi été découpé en moitiés, l'une avait ensuite été repliée en une sorte de bracelet probablement passé au bras d'un guerrier dont plus tard les os, radius et ulna chutèrent sur le sol à côté du morceau d'or. Dans le cas précis, il s'agissait d'un butin pris sur un ennemi mort au combat. Mais tous les guerriers ne mouraient pas de cette façon. Quelques-uns survivaient et achevaient leur vie dans leur lit. Leur insigne divin n'en était pas moins rendu à la divinité ou transmis à d'autres guerriers, selon des règles et des rites dont nous ignorons tout. Il est à croire cependant que ces guerriers mourant de leur belle mort ne devaient être guère nombreux. Et, dans ce cas, on peut se demander quelle est la représentativité des armes figurant dans leur sépulture. S'agit-il des premières armes qu'utilisa le mort ? Ou, au contraire, s'agit-il des dernières qu'il acquit ? Ont-elles vraiment été utilisées ? Comme le montrent les sanctuaires et les trophées récemment découverts et fouillés, la destinée de la plupart des armes était de finir sur la terre consacrée aux dieux.

III.2. Les dieux guerriers et leurs sanctuaires

L'omniprésence de la guerre dans le monde celtique à l'époque de La Tène s'accompagnait d'un recours constant aux dieux et parmi eux plus particulièrement à ceux de la guerre. Il est probable que chez la plupart des peuples les dieux guerriers étaient déjà apparus depuis longtemps, au moins depuis le Ier âge du Fer. Mais c'est certainement au cours des IVe - IIe siècles av. J.-C. qu'ils connurent leur apogée : ils prirent la place de dieux souverains ou tribaux assez indistincts avant d'être eux-mêmes remplacés par des dieux plus fonctionnels et plus politiques.

Comme pour l'ensemble du panthéon, nos connaissances sur leur identité, leur nom ou même leur apparence sont quasi nulles. César[265] place à la troisième place de son panthéon celtique idéal un Mars dont il nous dit : "*Martem bella regere*." On doit en conclure qu'il s'agit d'une divinité masculine, assez proche du Mars romain ou de l'Arès grec. Et il est vrai que l'association à l'époque gallo-romaine de ce Mars à un certain nombre d'épithètes gaulois[266], tels que Mullo, Albiorix, Caturix, etc. semble donner raison à cette assimilation qui n'est, comme le disait Tacite, qu'un *interpretatio romana*. La proximité des langues latine et celtique qui suppose, comme cela a été démontré depuis les travaux fondateurs de J. Vendryes[267] une semblable proximité des concepts, donne certainement des arguments à ce rapprochement. Il faut imaginer chez un certain nombre de peuples gaulois l'existence d'un Mars qui devait surtout ressembler au Mars de la Rome royale qui n'avait pas encore forme humaine et que l'on représentait par une lance. C'est d'ailleurs une lance jetée en direction du territoire ennemi qui était dans cette Rome archaïque le signal de la guerre. Si l'on en croit le témoignage d'Hérodote[268], l'Arès des Scythes n'était guère différent : il était représenté par un sabre planté au cœur de l'enclos sacré. Plutarque[269] nous apprend que dans un temple des Arvernes se trouvait suspendue une épée que l'on disait avoir été prise à César lui-même ; il est cependant plus raisonnable d'y voir un élément de trophée qu'une représentation du dieu Mars.

Dans bien des cas, tout au moins chez plusieurs peuples belges dont les sanctuaires, comme nous le verrons plus bas, présentent une couleur éminemment guerrière, le dieu Mars devait avoir pour le peuple une fonction poliade ou tutélaire. Et il est probable que dans ces cas-là le dieu de la guerre pouvait être qualifié de *teutatès*, "le tribal". C'est ce que semble également confirmer l'une des scolies de la Pharsale de Lucain où Mars se trouve accolé à Teutatès : "*Mars Teutates est honoré 'd'un sang horrible', soit parce que les batailles sont organisées par la divinité selon sa propre inspiration divine, soit parce que les Gaulois jadis étaient accoutumés à immoler pour d'autres dieux des hommes aussi.*"[270]

On aurait tort de croire que chaque peuple ne possédait qu'une divinité à fonction guerrière. Les données littéraires un peu mieux fournies concernant la Cisalpine nous apprennent que les Insubres, à l'instar des Grecs, honoraient deux divinités guerrières également puissantes, auxquelles pouvaient s'ajouter des divinités auxiliaires. Florus[271] nous apprend, en effet, que si Arioviste avait fait vœu d'un torque en or à leur équivalent du dieu Mars, plus tard le nouveau roi des Insubres, Viridomar, avait promis à un dieu, que Florus traduit par Vulcain, les armes prises à l'ennemi. Polybe[272] de son côté nous apprend que les mêmes Insubres avaient un sanctuaire, des plus sacrés, consacré à une Minerve. Dans celui-ci étaient conservés des insignes dits, inamovibles, qui furent cependant déplacés lors du plus grand péril menaçant le peuple, la dernière campagne des Romains contre eux. Ainsi, pour un même peuple, trois dieux au moins paraissent avoir été sollicités dans les affaires guerrières, avec chaque fois une fonction propre. Mars semble tenir l'office de conducteur de l'armée, on se souvient que César précise qu'il "*conduit la guerre*". Minerve, à l'instar de l'Athéna grecque, fait figure de divinité poliade, c'est elle qui fixe le peuple sur son territoire et qui est garante de sa défense. Vulcain, le dieu forgeron, est certainement celui qui veille sur la fabrication des armes, si essentielles à la guerre, et auquel parfois, pour le remercier, on rend celles prises à l'ennemi.

Les divinités guerrières ou liées à la guerre d'assez près étaient donc nombreuses. Si l'on en croit la mythologie celtique insulaire ou même la littérature antique concernant les Celtes de Bretagne, les divinités féminines étaient aussi importantes que les divinités masculines. Dion Cassius[273] signale chez les Icènes de Bretagne l'existence d'un bois sacré consacré à Andrasté, la personnalisation de la Victoire. On sait, par ailleurs, que les Celtes





Fig. 36 *(en haut)* - Le sanglier de Neuvy-en-Sullias (Loiret).
Fig. 37 *(en bas)* - Cerf et loup sur le chaudron de Gundestrup.

d'Irlande représentaient souvent une déesse de la guerre à l'aide d'une corneille. Les représentations de ces divinités étaient certainement tout aussi diverses. Nous avons vu plus haut que celles-ci pouvaient prendre la forme d'objets et plus particulièrement d'armes. Cependant les plus anciens dieux gardaient encore une apparence animale, le corbeau que l'on vient d'évoquer mais très certainement aussi le sanglier (fig. 36) qui, si l'on en croit l'ensemble de l'iconographie conservée, était l'unique figure ornant les enseignes gauloises. S'y ajoutait peut-être le cerf (fig. 37). Tite-Live[274] rapporte, en effet, une étrange anecdote à propos de la bataille de Sentinum en 295 av. J.-C. : alors que les lignes des deux fronts venaient de se faire face, une biche poursuivie par un loup vint se réfugier dans les rangs gaulois, tandis que le loup se mit à traverser les lignes romaines. Il ne fait nul doute que les deux animaux représentent chacun le camp où il se réfugie. La suite de l'histoire, comme dans les deux épisodes mythiques évoqués plus haut, ceux de Manlius Torquatus et de Valerius Corvus, témoigne à nouveau d'un détournement de la mythologie celtique à des fins romaines[275]. Les Romains, nous raconte Tite-Live, y virent un présage favorable qui les aida à vaincre. Nous ne retiendrons ici que la représentation animale, une fois de plus, féminine d'une divinité combattante.

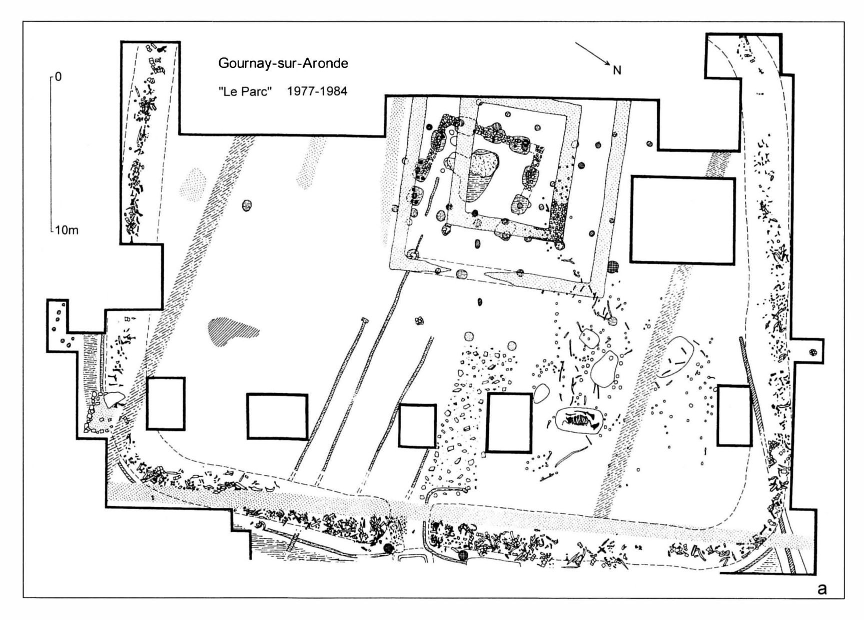
Les dieux, en nombre assez élevé, participaient donc à l'activité guerrière et se déplaçaient avec les troupes. Les rites qui les concernaient étaient nombreux et divers. La connaissance que nous en avons rend très mal compte de cette richesse. Deux ensembles de rites ont laissé des traces qui sont parvenues jusqu'à nous. Le premier comprend les rites de la victoire, documentés par la littérature antique et depuis peu par des découvertes archéologiques, ils seront examinés dans le chapitre suivant. Le second concerne la liturgie des sanctuaires, il s'agit d'une documentation essentiellement archéologique.

Si les dieux sont difficilement identifiables pour l'archéologue qui ne dispose pas de document épigraphique ou iconographique, il ne fait nul doute que certains lieux de culte peuvent évoquer par leur construction et surtout par le matériel qu'ils renferment un domaine propre de l'activité divine. C'est le cas de plusieurs sanctuaires du nord de la Gaule et notamment les plus connus Gournay-sur-Aronde, Saint-Maur et Ribemont-sur-Ancre, quoique ce dernier présente des particularités qui nécessiteront un examen ultérieur. Ces lieux présentent une connotation guerrière incontestable, armes par milliers, os humains, os de chevaux et dans le cas de Saint-

Maur, présence d'une statue guerrière, tardive certes mais bien indigène. L'absence de toute autre offrande (céramiques, parures, végétaux, etc.) confirme encore cette spécialisation.

L'exemple de Gournay-sur-Aronde (fig. 38) suffira à cet exposé, d'une part parce que les autres lieux de culte de même nature (Morvillers-Saint-Saturnin, Estrées-Saint-Denis (fig. 39), Saint-Maur (fig. 40), etc.) présentent les mêmes caractéristiques, tant dans l'architecture du sanctuaire que dans le matériel qui y fut déposé, d'autre part parce qu'une lecture ethno-archéologique y est moins aisée.

On ne reprendra pas ici une description générale d'un site qui a fait l'objet de multiples publications, notamment monographiques[276] mais on ne retiendra que ses aspects et son histoire purement guerriers qui paraissent maintenant beaucoup plus évidents, grâce à la lecture contradictoire que nous permettent les découvertes de Ribemont-sur-Ancre. Les deux sites s'opposent tout d'abord dans leur origine respective. Alors qu'à Ribemont-sur-Ancre, le premier enclos s'installe en un lieu dépourvu de tout aménagement humain, si ce ne sont ceux très limi-



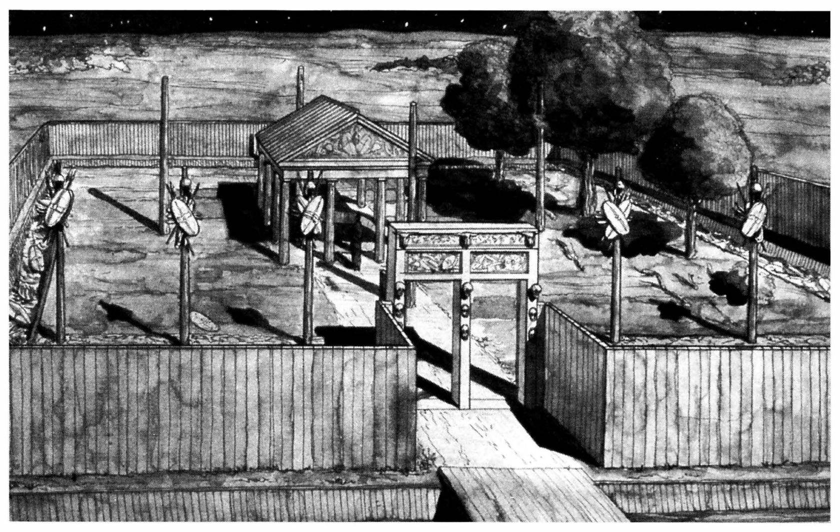


Fig. 38 - Le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (Oise).
En haut : plan d'ensemble du site.
En bas : reconstitution du sanctuaire gaulois (J.-C. Golvin).

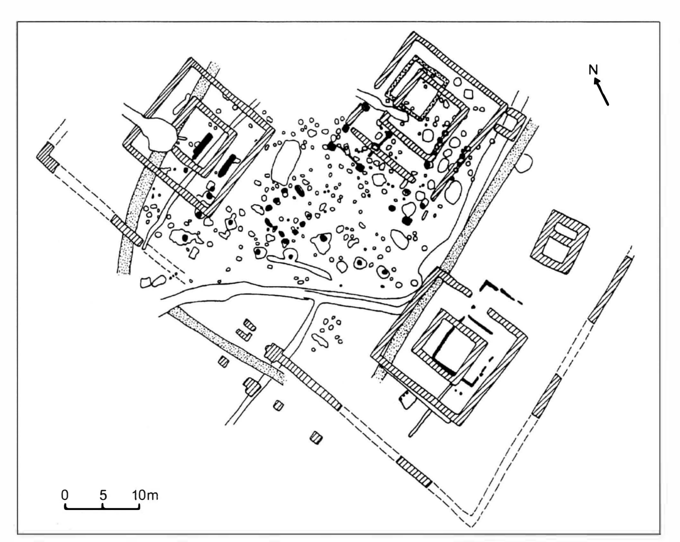


Fig. 39 - Le sanctuaire d'Estrées-Saint-Denis (Oise).

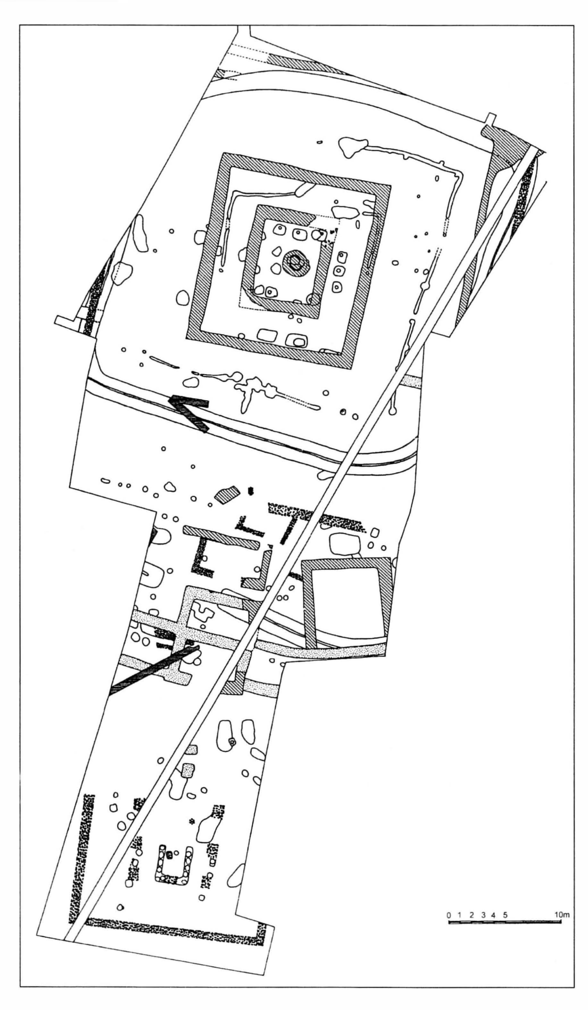


Fig. 40 - Le sanctuaire de Saint-Maur (Oise).

tés de l'agriculture, à Gournay, il a été bien mis en évidence que l'enclos cultuel du IIIe siècle av. J.-C. ne fait que reprendre le tracé d'un enclos plus ancien lui-même situé auprès d'une fosse cultuelle datant du IVe siècle.

Les études menées sur différentes séries d'armes de Gournay ainsi que sur l'ensemble du matériel ont fait apparaître plusieurs évidences. Leur nombre tout d'abord n'a rien du hasard : plus de 200 épées, environ 250 fourreaux et le même nombre de boucliers et de chaînes de ceinture. En revanche, les lances et les fibules sont nettement moins nombreuses : moins d'une centaine dans chaque cas. La signification d'un tel échantillon est claire (elle l'est d'autant plus aujourd'hui, comparée aux données de Ribemont) : il ne s'agit pas d'un ramassage effectué sur un champ de bataille, mais d'un ensemble d'au moins 250 panoplies prestigieuses comprenant chaque fois l'épée dans son fourreau attaché à une chaîne, un bouclier et une lance. Cet ensemble n'est pas synchrone, il s'étale du tout début de la Tène C1 (début du IIIe siècle) et pour quelques objets même de La Tène B2 (fin du IVe siècle) jusqu'à la fin de La Tène C2 (milieu du IIe siècle), soit sur une période de 120 à 130 ans. Enfin l'échantillon morphologique tant des umbos de bouclier que des fourreaux d'épée reflète non seulement ce spectre chronologique large mais amplifie encore l'impression d'hétérogénéité qui se dégage de l'ensemble des armes. A l'évidence, celui-ci nous livre une image synthétique de toute la production celtique pour la période de La Tène moyenne ; on peut en conclure qu'on a là des armes d'origines géographiques diverses.

Les armes de Gournay correspondent donc à un ensemble, étalé dans le temps, d'offrandes de panoplies, apportées dans le sanctuaire par paquets de chaque fois plusieurs dizaines d'unités. On a remarqué dès les premières restaurations que ces armes n'étaient probablement pas neuves : quelques-unes ont subi des réparations, d'autres portent des traces de combat qui se distinguent parfois nettement de celles dues au rituel de destruction qu'elles ont subi plus tard. Cette utilisation et leur origine diverse nous invitent à interpréter ces ensembles comme des prises de guerre plutôt que comme des prélèvements sur la production locale. Là encore l'exemple de Ribemont est éclairant : sur ce dernier site, les armes du "charnier" précisément nous donnent une bonne idée de ce qu'est un armement homogène, issu d'une même population guerrière. La périodisation des fourreaux de Gournay effectuée par T. Lejars[277] indique que ces apports ont été relativement réguliers. Il distingue trois phases. La plus ancienne regroupe 40 % des fourreaux, la phase suivante 37 % et la phase 3 seulement 22 %. Chacune de ces phases correspond à une période de 40 à 50 ans. La conclusion s'impose : les guerriers de Gournay, le temps passant, ont fait de moins en moins de butin de guerre. On peut penser qu'après une période où ils se sont beaucoup battus, entre 280 et 200, leur activité s'est considérablement ralentie. La présence de quelques armes appartenant à La Tène B 2 (fin IVe siècle) indique d'autre part que la création du sanctuaire au tout début du IIIe siècle a été marquée par une première offrande d'armes plus anciennes, amassées peut-être au cours des déplacements antérieurs de la population qui a fini par s'installer sur ce site.

L'histoire de cette création cultuelle se laisse donc désormais mieux appréhender. Comme on le suppose depuis la fouille du site, cette création est à mettre au compte de nouveaux arrivants, des Celtes belges dont les travaux conjecturaux des historiens[278] avaient justement permis de fixer l'arrivée en Gaule du nord aux environs du milieu du IIIe siècle. Le groupe qui s'installe dans la région de Gournay, même s'il a eu à la combattre, à l'évidence s'intègre à la population locale. On ne peut trouver meilleure preuve de cette assimilation que celle que nous indique la réutilisation du lieu de culte. Certainement s'agit-il, comme il en va chez les Romains avec le rite de l'*evocatio*, d'une appropriation du dieu indigène. Rien ne nous permet de postuler que ce dieu indigène possédait une fonction guerrière, puisque le matériel qui peut être rattaché à cette phase ancienne ne comprend que des céramiques. Il est sûr en tout cas que dans son sanctuaire réaménagé cette divinité prend une couleur guerrière et probablement poliade. Pendant toute La Tène moyenne, il semble, en effet, que seul ce sanctuaire de Gournay reçoit des offrandes d'armes. Les habitats proches de Montmartin[279] et d'Estrées-Saint-Denis[280] parfaitement contemporains du sanctuaire n'en livrent pas, alors que dans la période suivante (LT D1 A et B) les armes y seront présentes dans une quantité non négligeable.

L'architecture du sanctuaire témoigne de cette fonction principale, celle de recevoir des offrandes de butin d'armes. L'enclos a bien sûr pour mission première d'entourer la propriété divine qui se présente très certainement comme un bois sacré, à la fois habitat et manifestation terrestre de la divinité. De cet éventuel bois sacré (qui n'est

en fait, comme dans les sanctuaires latins ou grecs, qu'un bosquet plus ou moins touffu[281]) nous possédons les traces de branches et de piquets marquées dans le limon[282] et interprétées tout d'abord comme un enclos à bétail. Il faut plutôt y voir un petit bois artificiel, situé immédiatement au nord de l'autel. Cette interprétation semble confirmée par les découvertes de Ribemont (cf. chapitre suivant) et par plusieurs mentions littéraires (l'ἄλσος d'Andrasté chez les Icènes[283] par Dion Cassius, les *luci* de la forêt de Teutourg par Tacite[284], le bois sacré de la Pharsale de Lucain[285], ceux cités par Pline[286] et par Florus[287]. Ces bois sacrés (*luci* en latin), c'est-à-dire ces sanctuaires non monumentaux et boisés paraissent toujours liés à la guerre et sont notamment le lieu privilégié des réunions guerrières (chez Florus et Tacite notamment). Il semble que ce soit là une conception commune aux Gaulois, aux Bretons et aux Germains. Chez les Gaulois, si l'on en croit les exemples de Gournay et de Ribemont, ces bois sacrés n'avaient plus qu'une allure symbolique. A Gournay l'espace végétal occupait une surface de seulement 400 m^2. A Ribemont cette surface était également inférieure à 500 m^2.

Le seul aspect monumental du lieu ne tenait ni à l'autel ni à la représentation divine mais à l'enclos lui-même, conçu comme une fortification miniature avec son double fossé et sa puissante palissade. L'aménagement principal concernait le porche d'entrée, pièce centrale de l'enclos, construction emblématique. A son sujet, la

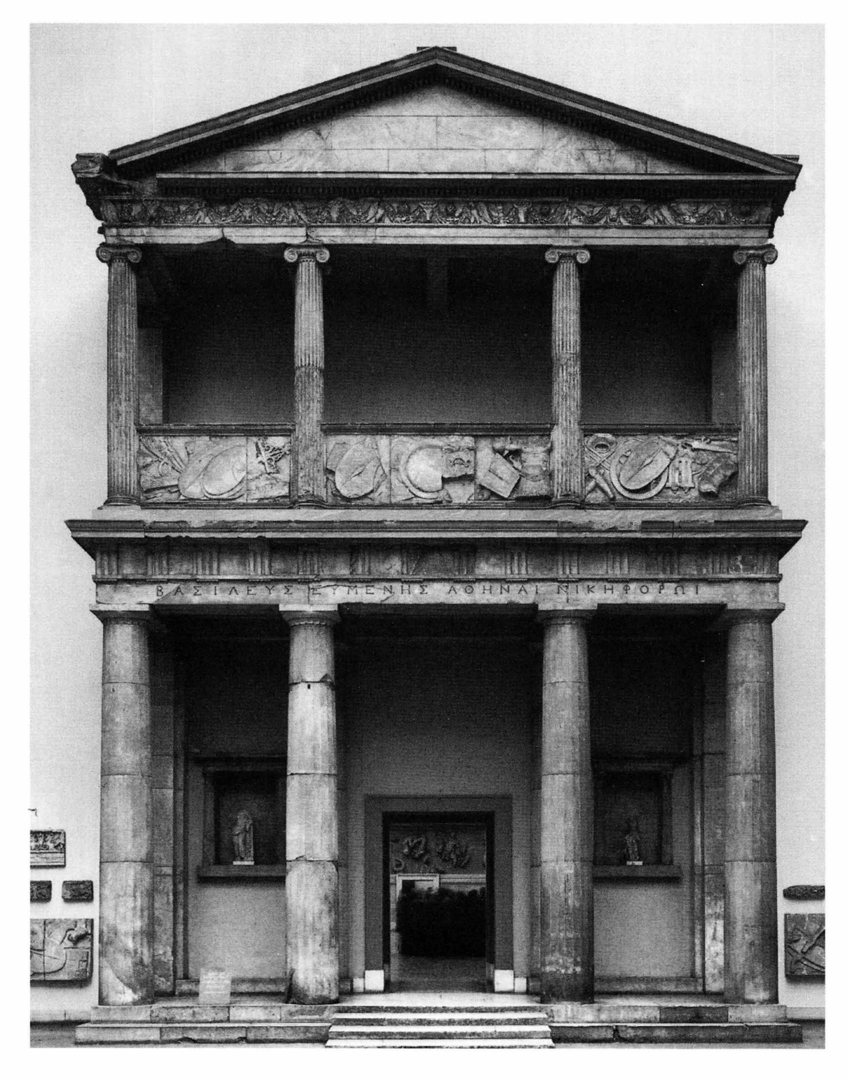


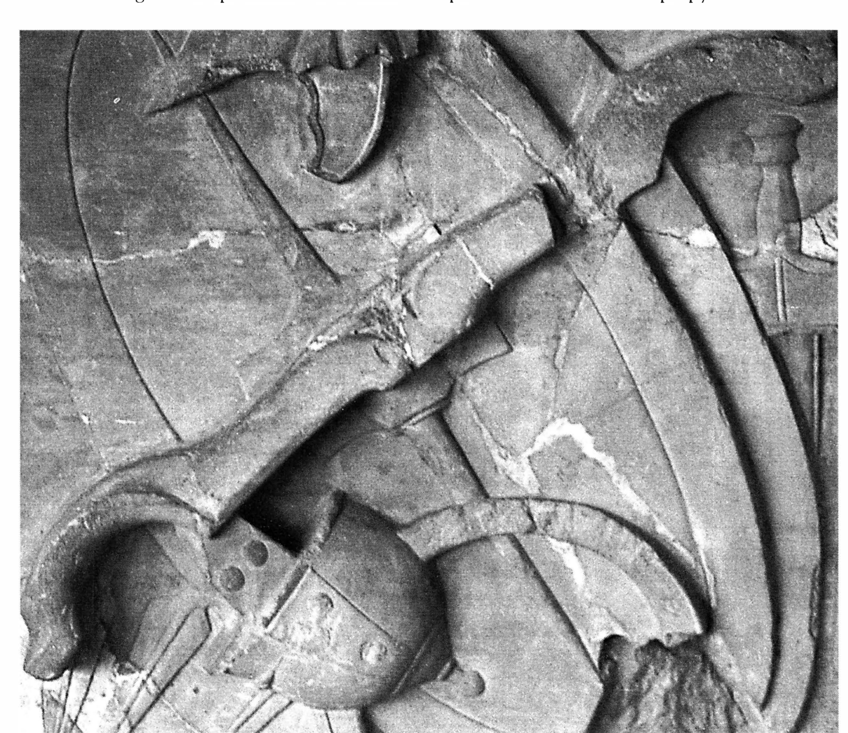
Fig. 41 - Le propylée du temple d'Athéna à Pergame (Pergamonmuseum de Berlin).

comparaison avec les fortifications se justifie plus encore. Le "propylée" (pour reprendre le terme employé par Strabon lui-même[288]) ressemble à s'y méprendre à une porte d'oppidum. A cheval sur les deux fossés, il est bâti sur une dizaine de poteaux supportant un bâtiment à étage. C'est cet étage qui devait renfermer le butin offert au dieu. Aux armes s'ajoutaient des morceaux de char mais aussi des crânes humains coupés et des crânes de bovidés. Ces derniers montrent qu'ils furent exposés en façade du bâtiment d'où ils perdirent une partie de leurs éléments constitutifs (dents, cervicales) qui furent retrouvés au pied du bâtiment sur le sol. Les armes indiquent aussi qu'elles furent exposées longtemps avant d'être déposées dans le fossé de clôture. Cependant plusieurs associations entre les fourreaux et leurs systèmes de suspension reliés par des liens de cuir font supposer que l'exposition se produisait en un lieu abrité qui a permis au cuir de se conserver alors que les tôles de fer s'oxydaient. Les armes étaient donc probablement protégées par la toiture du bâtiment tout en demeurant visibles de l'extérieur. Une telle présentation de ces offrandes d'armes n'est pas sans rappeler curieusement la balustrade du propylée du temple d'Athéna à Pergame (fig. 41), justement décorée de reliefs représentant des armes celtiques (fig. 42) (actuellement au Pergamonmuseum de Berlin). On peut à juste titre s'interroger sur l'origine du modèle et l'identité du copiste. Peut-être est-elle double : les Celtes se sont certainement inspirés dans leur construction de l'architecture grecque, en revanche le sculpteur de Pergame a pu reproduire ce qu'il avait vu sur un sanctuaire ou un trophée celtique.

L'excellent état de conservation des armes, leur situation dans l'espace du sanctuaire et les vestiges de l'architecture de ce dernier permettent de reconstituer dans ses grandes lignes le cheminement des offrandes. Il apparaît ainsi que ces objets provenant directement de quelque champ de bataille n'ont fait l'objet, au moment de leur entrée dans le sanctuaire, que d'un seul rite, celui qui a consisté à les déposer ou à les fixer sur le porche d'entrée où ils sont ensuite demeurés de longues années. Plusieurs faits témoignent de ce long cheminement. Ce sont tout d'abord les traces attribuables à une destruction rituelle. Dans tous les cas, elles sont le produit de coups portés par d'autres armes mais surtout par des outils (marteau et pinces) sur des objets dont le métal se trouvait dans un état très avancé de corrosion qui seul a pu permettre des plis, voire des nœuds, impossibles à réaliser sur des objets en bon état, tels qu'une lame d'épée ou un fer de lance (fig. 43). Si le fer se trouvait très oxydé, les pièces en bois telles que les boucliers ou les lances étaient alors très corrompues, molles au point de ne plus présenter de résistance aux coups portés sur l'objet : ainsi la coque des umbos de bouclier s'est parfois écrasée comme une galette[289]. Ces observations indiquent, sans doute aucun, que cette destruction est intervenue tardivement, c'est-à-dire après plusieurs décennies d'exposition. Un autre type d'observation effectué, au moins sur deux fourreaux d'épée, indique par ailleurs que le dépôt de ces armes a été effectué peu de temps après leur récolte sur le champ de bataille et qu'une fois déposées celles-ci n'ont plus jamais été touchées. Les fourreaux 2 692 et 3 382 sont restés associés à leur chaîne de ceinture. Dans le premier cas une lourde chaîne dite à échelle était maintenue sur le passant du fourreau par un lien de cuir qui s'est maintenu le temps que la corrosion soude en place les anneaux des chaînes sur les tôles du fourreau. Dans le deuxième cas, il s'agissait d'une ceinture en cuir terminée par des anneaux de fer et de bronze, celle-ci entourait le fourreau et les anneaux se sont soudés à différentes hauteurs sur la tôle. Ces deux exemples montrent que non seulement les objets sont arrivés en bon état – même si bon nombre d'entre eux pouvaient porter des traces de coup – mais aussi que souvent ils devaient former des panoplies fonctionnelles comprenant l'épée dans son fourreau encore attaché à sa chaîne auprès d'un bouclier et parfois d'une lance.

Ce rite initial, le seul qui ait une véritable importance, nous le connaissons bien grâce aux informations irremplaçables que nous offrent la connaissance bien meilleure que nous avons des religions grecque et romaine. Elles nous montrent des formes très proches de ce rite, qui évidemment nous éclairent sur les gestes eux-mêmes et leur sens. En Grèce, de telles offrandes, souvent d'armes ou de butin, entreposées dans les sanctuaires, sont appelées "ἀναθήματα". Le mot lui-même, tiré du verbe "ἀνατίθημι" (poser ou fixer après un mouvement consistant à soulever cet objet), nous éclaire sur les gestes en lesquels consiste le rite. Il s'agit de déposer ou de fixer en hauteur des objets sur des constructions du temple ou du sanctuaire, murs de galerie, voire de la cella du temple, propylée, etc. J. Rudhardt[290] dans son remarquable ouvrage sur *Les notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte en Grèce classique*, a étudié dans le détail ce rite "fondamental" et en précise les principales particularités.

Fig. 42 - Représentation d'armes celtiques sur la balustrade du propylée.



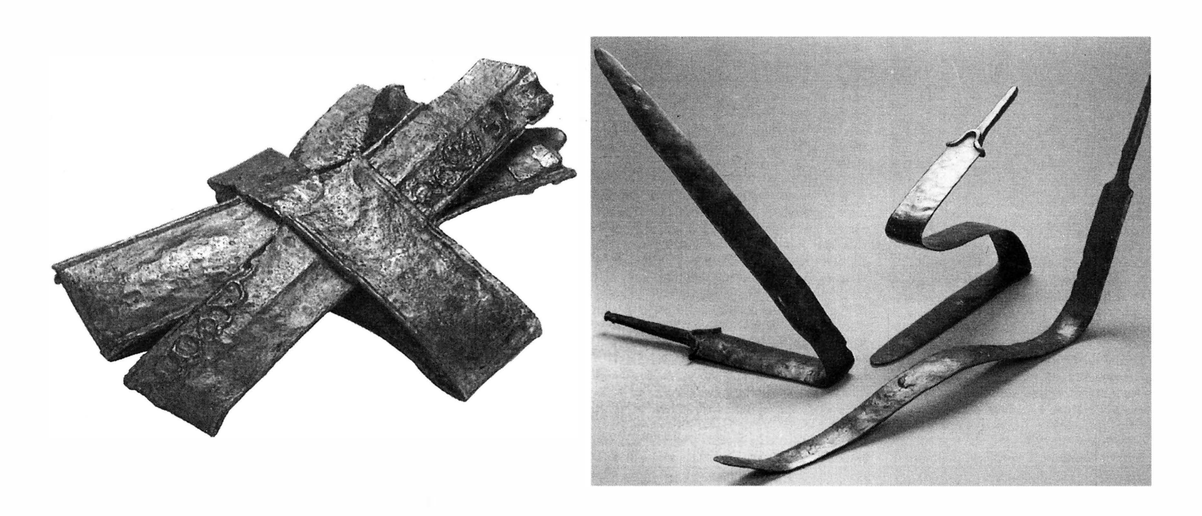


Fig. 43 - Gournay-sur-Aronde : exemples de bris inhumatoires.

Les deux premières consistant à soulever puis déposer un objet qui restera ensuite dans la position que le rite a définie, se retrouvent trait pour trait dans les objets du sanctuaire de Gournay. Mais J. Rudhardt précise également qui sont les auteurs de ce rite, quelles sont les circonstances qui le suscitent, enfin quelle est sa signification sociale. Les donateurs sont toujours des guerriers et parfois des athlètes qui ont demandé l'aide divine et l'ont reçue mais dont le courage est tout autant à l'origine de la victoire. L'offrande est donc une dîme prise au butin ou à la récompense, c'est comme l'"ἀπαρχή" (les prémices) d'un sacrifice. Ainsi les "ἀναθήματα" sont-ils un monument (au sens premier) des hauts faits réalisés par les hommes, ils en perpétuent le souvenir. Dans la plupart des cas, ces offrandes s'accompagnent d'une inscription indiquant l'auteur de l'offrande et son appartenance à telle tribu, telle cité. En ce sens, pour reprendre les termes de Rudhardt, *"l'offrande n'est pas un monument privé ; elle représente une société, même si celle-ci doit à un individu son illustration"*. Les faits celtiques ne s'opposent pas à une telle interprétation. Les armes de Gournay, offertes par paquets de quelques dizaines d'objets, échelonnés dans le temps, sont bien une dîme déduite d'un butin à la fois plus nombreux et beaucoup plus varié. En cela, elles s'opposent radicalement, comme on le verra plus bas, aux armes découvertes à Ribemont-sur-Ancre. A Gournay, il n'a pas été découvert d'inscription qui permettrait d'affirmer une individualisation de l'offrande. Ce n'est guère étonnant, les Gaulois pratiquaient peu l'écriture et surtout l'origine lointaine des Belges et la date précoce de leur arrivée ne leur avaient certainement pas encore permis de se familiariser avec l'écriture grecque. Pour autant de telles inscriptions ne sont pas inconnues à une date plus récente. Dans une région plus proche des foyers culturels méditerranéens, au sanctuaire de Sanzeno[291] un casque portait une inscription soigneusement gravée. Mais surtout le témoignage d'Elien[292] sur les trophées celtiques précise sans aucune ambiguïté le sens que les Celtes donnaient à de telles offrandes d'armes, dans des termes qui sont l'équivalent quasi exact de ceux employés par Démocrite[293] ou par Isée[294], elles servaient à *"célébrer leurs hauts faits guerriers et à laisser derrière eux des monuments de leur vertu"*. A Gournay comme à Ribemont, les deux monuments de type distinct ont permis que demeurent en place, intangibles, ces offrandes pendant plusieurs dizaines d'années.

Comme nous l'avions pressenti, lors du premier volume de la publication de Gournay[295], les offrandes d'armes témoignent de la place importante que les guerriers jouaient dans la vie religieuse qui n'était qu'un miroir du rôle qu'ils jouaient dans la société. La découverte de nombreux autres sanctuaires et la mise en évidence d'un trophée militaire à Ribemont permettent de préciser cette place dans la vie religieuse. Il paraît maintenant plus évident qu'un sanctuaire, tel que celui de Gournay, ne convoquait pas en une même cérémonie toutes les composantes de la société et plus particulièrement les trois classes fonctionnelles que l'on reconnaît dans les sociétés indo-européennes, ainsi que nous le pensions et l'avons écrit dans cette publication[296]. Si les religieux ont joué un rôle important à travers le sacrifice animal (nous l'examinerons plus bas) et si les paysans ont pu contribuer à ce dernier par la livraison des victimes animales, il ne fait aucun doute que ce sont les guerriers, au moins pendant plus d'un siècle, qui tinrent la plus grande place. L'apport des offrandes militaires et leur dépôt solennel dans le sanctuaire étaient leur privilège exclusif. Ce rite, renouvelé, rejaillissait sur leur image et sur leur place dans la société.

Les offrandes déposées ou fixées au propylée du sanctuaire y demeuraient donc jusqu'à ce que l'oxydation du métal, la pourriture des bois et des liens de cuir les fassent se détacher de leur support. Cette attente délibérée de la ruine des "ἀναθήματα" on la retrouve, en tous points semblable, en Grèce et à Rome. A Rome, elle faisait même l'objet de tentatives d'explications. Ainsi Plutarque en fait-il le sujet de l'une de ces questions romaines[297] : *"Pourquoi laissait-on ces dépouilles se détériorer et pourquoi ne les réparait-on pas ?"* Il proposait deux réponses : il ne fallait pas prolonger trop longtemps le ressentiment contre l'ennemi et le butin pris sur lui ne devait pas apparaître comme une injure éternelle. En fait l'explication devait être la même pour les trophées grecs, romains et celtiques, tant qu'ils furent constitués d'armes réelles : c'était à la nature donc aux dieux eux-mêmes de veiller à la conservation des offrandes que les hommes leur faisaient. La corrosion des métaux, la putréfaction des éléments d'origine végétale ou animale paraissaient l'expression de la volonté divine. La découverte sur les sanctuaires de Gournay et de Saint-Maur d'armes sur le sol au bord du fossé et au pied des palissades indique qu'une partie des offrandes chutait sur le sol avant qu'elles fassent l'objet d'un rejet dans le fossé. Ces objets ont probablement échappé au

ramassage systématique des offrandes ruinées. La relativement bonne conservation des éléments métalliques découverts dans les fossés de clôture (umbos et fourreaux encore entiers) prouve qu'une fois détachés de leur support ces objets ne sont demeurés sur le sol qu'un court moment, sinon ils auraient été piétinés ou enfouis dans l'humus.

C'est donc une autre opération rituelle qui suivait quasi immédiatement leur chute sur le sol. Elle est marquée, emblématiquement, par la destruction systématique des armes. Une telle destruction, connue par la fouille du mobilier de certaines sépultures à incinération, n'est nulle part ailleurs qu'à Gournay aussi étendue à la presque totalité du matériel rencontré et surtout elle n'est nulle part aussi spectaculaire. Dans le premier volume de la publication de Gournay[298] à ce propos j'ai parlé à tort de "sacrifice des armes". L'expression fautive a malheureusement connu un succès certain chez mes collègues, au point que le lecteur pouvait croire qu'à côté du sacrifice animal, évident et bien documenté, il existait parallèlement un sacrifice des armes dans le plein sens du terme. L'examen approfondi des umbos de boucliers a parfaitement démontré ce qui vient d'être exposé, à savoir l'exposition prolongée d'armes en bon état, suivie d'une destruction précédant leur enfouissement. Aussi dans le second volume de la même publication[299] j'ai corrigé cette formule et lui ai substitué celle plus descriptive de "bris inhumatoire". J'insistais notamment sur le fait que ce n'étaient pas des armes entières, encore moins des panoplies plus ou moins complètes que l'on brisait mais des "restes malingres" qui, sous cette forme, ne pouvaient plus apparaître comme des cadeaux dignes des dieux.

Ces corrections n'ont pas suffi, semble-t-il, à convaincre les archéologues, toujours avides de sensationnel, et l'on continue toujours à parler de ce "sacrifice d'armes". Il n'est donc pas inutile de revenir sur le rite en question et de chercher à en comprendre le sens. Le premier élément de réflexion est tiré du geste suivant qui marque leur destinée ultime, le rejet dans le fossé. Force est de donner raison à François Poplin[300] qui dès 1985 écrivait *"le fossé dit 'à exposition' apparaît plus comme un dépotoir que comme une châsse"*. En effet, le fossé de clôture, plus qu'une structure cultuelle proprement dite, n'est qu'une limite, une marge autour de l'espace sacré, ainsi que je l'écrivais alors, sans en tirer toutes les conséquences[301]. La situation topographique de cette structure et la position des restes d'"ἀναθήματα" et des vestiges sacrificiels à l'intérieur de cette dernière auraient dû suffire à convaincre qu'il s'agit d'objets qui avaient perdu leur caractère sacré, même s'ils n'étaient pas pour autant redevenus profanes. Le bris de morceaux de fer, de tôles déjà très corrodées ne peut être interprété en terme de sacrifice parce que les objets n'ont plus rien de fonctionnel et ne peuvent plus avoir vocation d'offrande. On ne peut même pas parler, dans une mesure moindre, d'un sacrifice de type apotropaïque, ainsi qu'on interprète le plus souvent les armes pliées dans les sépultures, façon de rendre inutilisables par les morts ou les revenants des armes qui ont tué et qui pourraient tuer encore. Les déchets de fer, de bois pourri, de cuir desséché ramassés au pied du propylée à Gournay ne suscitaient aucune crainte, liée au caractère guerrier des armes dont ils provenaient. En revanche, ils gardaient encore quelque chose du caractère sacré qu'ont les "ἀναθήματα". Les plier, les tordre, les briser en menus morceaux s'apparente donc plutôt à un rite de désacralisation. Il fallait leur faire perdre leur apparence d'armes somptueuses qui leur avait permis de devenir des offrandes pour pouvoir sans dommage les faire disparaître de la surface du sol. Il semble, en effet, que les Gaulois considéraient comme sacré et bénéfique des objets, des plantes qui se trouvaient entre ciel et terre et qui, pour garder leur vertu, ne devaient pas toucher le sol. C'est certainement le sens de ces rites de cueillette ou de récolte d'objets mythiques, tel que l'œuf de serpent, que Pline[302] nous rapporte. Tous ces objets devaient être attrapés au vol ou cueillis mais ne devaient jamais tomber sur la surface du sol, si on voulait qu'ils fussent efficaces comme remède ou comme talisman.

Il est probable que l'offrande d'armes, répétée régulièrement dans le temps, à la faveur d'expéditions guerrières dont César nous dit, notamment pour les Belges, qu'elles étaient quasi annuelles, était le rite principal qui animait des sanctuaires guerriers, tels que celui de Gournay. Ces armes représentaient une richesse qu'il nous est difficile aujourd'hui d'imaginer. Leur qualité et surtout le fait qu'elles avaient été prises à l'ennemi leur donnaient un prestige certainement exceptionnel qui se transmettait au lieu lui-même. On a pu écrire que ces sanctuaires dans une région dépourvue jusqu'au Ier siècle de toute fortification avaient pu jouer le rôle de bastions symboliques. Il est sûr en tout cas qu'ils étaient la meilleure illustration de la valeur guerrière des peuples chez lesquels ils se

trouvaient. Cependant les travaux récemment effectués à Ribemont nous ont montré que les lieux de culte, conformément aux affirmations des auteurs antiques, regorgeaient aussi d'autres richesses, parures de bronze et d'or. Tout se passe donc comme si, à partir de la fin du IVe siècle av. J.-C., ce sont les sanctuaires qui se sont substitués aux sépultures princières ou de chefs qui avaient, entre autres fonctions, celle de témoigner du prestige de quelques hommes. Le IIIe siècle voit, en effet, les riches inhumations disparaître, se trouver remplacées par des incinérations frustes, celles le plus souvent de paysans ou d'artisans. Ce sont des monuments collectifs qui prennent le relais dans ces rites ostentatoires qui ont tant marqué le premier âge du Fer et l'époque de La Tène ancienne. Leur sens n'est évidemment plus le même : ce n'est plus l'individu qui est glorifié mais le groupe de guerriers dans sa totalité. Une même révolution s'est produite en Grèce à l'époque hoplitique, on sait qu'elle fit l'objet d'une législation particulière et qu'elle vit l'apparition de rites nouveaux, de nature civique cette fois, les éloges officiels notamment. Il est probable, comme on l'a évoqué plus haut à propos des dédicants des offrandes, que l'individualisme forcené des chefs guerriers ne s'est fondu ni facilement ni rapidement dans une simple valorisation du groupe, même si celui-ci devait garder son caractère aristocratique. La valorisation orale par l'éloge (sur laquelle nous reviendrons dans la partie suivante), et de nouveaux privilèges durent permettre cette mutation.

Parmi ces derniers, figurait assurément la participation au sacrifice et à la commensalité. A Gournay deux types de sacrifice animal ont été mis en évidence et étudiés dans le détail. On ne fera que les rappeler brièvement. Le premier est de nature chthonienne, si on reprend le vocabulaire religieux grec. Il concerne des bovidés qui sont donnés en entier à la divinité par le dépôt dans un autel creux (fig. 44) où les cadavres sont laissés à pourrir. Quarante-cinq animaux au moins ont subi ce sacrifice. Leurs restes sont étagés dans le fossé en cinq dépôts successifs. Sur une période de près d'un siècle et demi la quantité peut sembler négligeable, d'autant plus qu'il s'agit, dans tous les cas, d'animaux séniles et impropres à la consommation. Le deuxième type de sacrifice, moins richement documenté, est plus habituel et a pu s'exercer à une plus grande échelle (il est, en effet, possible que les restes culinaires qui en témoignent aient échappé pour une grande part à la conservation). Ce sont une centaine d'agneaux et une quarantaine de porcelets. La consommation humaine s'est exercée sur les parties les plus appréciées, les jambons et les gigots. Et on ne peut s'empêcher de mettre en parallèle ces faits archéologiques avec les témoignages de Poseidonios[303] qui indiquent que les guerriers se battaient parfois en duel pour obtenir de tels morceaux de viande. En effet, ici aussi c'étaient bien les guerriers qui, auprès des prêtres, participaient à ces banquets à l'intérieur de l'enceinte sacrée. On peut concevoir, sans grand risque d'erreur, que de tels sacrifices accompagnaient la fixation des offrandes guerrières. Cette caution sacrificielle renforçait les privilèges et la place des guerriers dans la société, tout autant qu'elle était une reconnaissance du pouvoir des prêtres.



Fig. 44 - Gournay-sur-Aronde : autel creux.

A la soixantaine d'os humains trouvés à proximité du porche d'entrée il a longtemps été difficile d'apporter une interprétation objective. Appartenant à une douzaine d'individus, voire à beaucoup plus, comme le suggère François Poplin[304], ils sont trop peu représentatifs de chaque squelette pour qu'on ait des chances de connaître les causes de la mort et le traitement qu'a ensuite connu le cadavre. Leur situation, hors de toute stratigraphie, ne permet pas non plus de savoir si ces restes appartiennent à un même horizon ou s'il s'agit de dépôts échelonnés sur toute la période d'activité du lieu de culte. Cependant encore une fois les découvertes récentes de Ribemont éclairent d'un jour nouveau ces restes qui paraissaient si énigmatiques. Pour la moitié du nombre d'ossements, il s'agit de restes de crânes ou de vertèbres cervicales (fig. 45). Ils témoignent d'une décollation systématique puis d'une préparation du crâne enfin de son exposition sur le porche lui-même. La présence des cervicales et le type de traces qu'elles portent font supposer que les cadavres étaient dans un bon état de "fraîcheur" au moment des opérations. Il faut donc penser que les individus venaient de mourir dans les heures ou les quelques jours qui précédaient. Dès lors, deux hypothèses précises s'imposent. Soit il s'agit d'hommes et de femmes qu'on venait de sacrifier probablement dans l'enceinte sacrée. Soit ce sont des victimes qu'on a rapportées de champs de bataille en même temps que les armes destinées à être exposées dans le sanctuaire. La détermination du sexe et de l'âge des individus est évidemment un critère décisif. François Poplin indique qu'il s'agit d'adultes dont un très jeune (15 ans ou un peu plus) parmi lesquels pourraient se trouver au moins trois femmes, si l'on en croit la taille qu'indiquent les tables habituellement utilisées en anthropométrie : entre 1,46 m et 1,48 m. La présence d'un individu d'une taille beaucoup plus haute (1,70 m) et la taille des guerriers de Ribemont (une moyenne d'1,70 m) semblent écarter la possibilité d'une population de taille très petite où les squelettes des hommes pourraient passer pour ceux de femmes. Si cette détermination sexuelle était confirmée par les nouvelles méthodes, il faudrait plutôt voir dans les humains de Gournay des sacrifiés. L'exposition de leurs restes parmi les dépouilles guerrières suggérerait alors que ces sacrifices et les victimes elles-mêmes étaient directement liés aux rites de la victoire. En d'autres termes, tout porte à croire qu'il s'agit de prisonniers de guerre.

Le sanctuaire de Gournay nous apporte enfin un dernier ensemble d'informations non moins intéressant. C'est celui qui touche à la fin du lieu de culte, à son abandon. La fouille a montré avec la plus grande évidence que cet aménagement religieux avait été volontairement et consciencieusement fermé pour n'être rouvert et réutilisé qu'un siècle plus tard, au tout début de la romanisation. Les

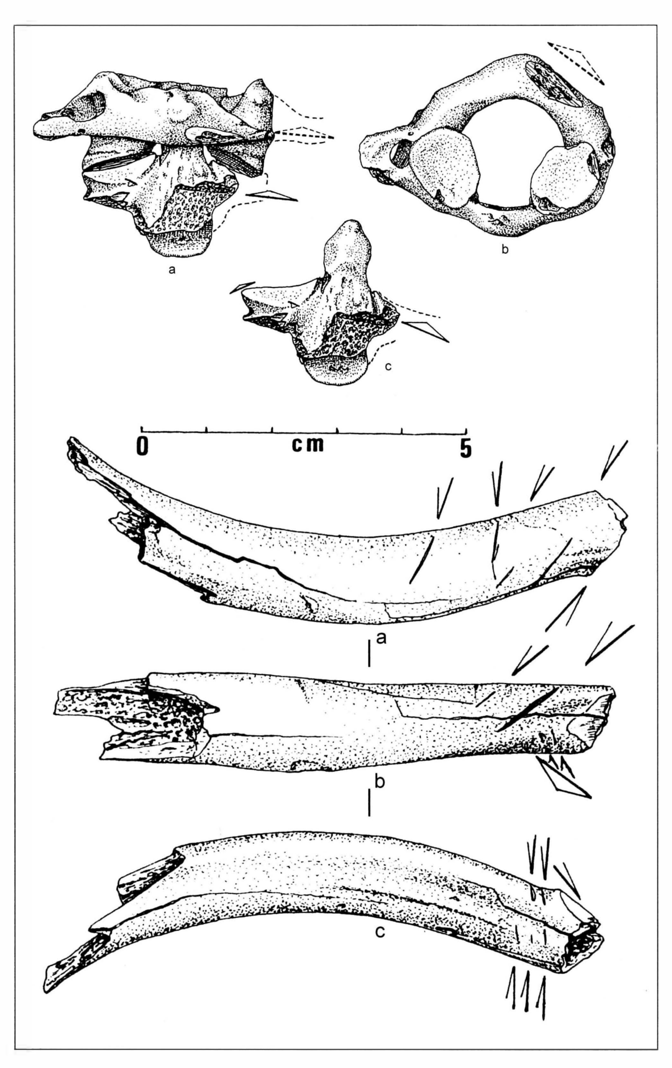
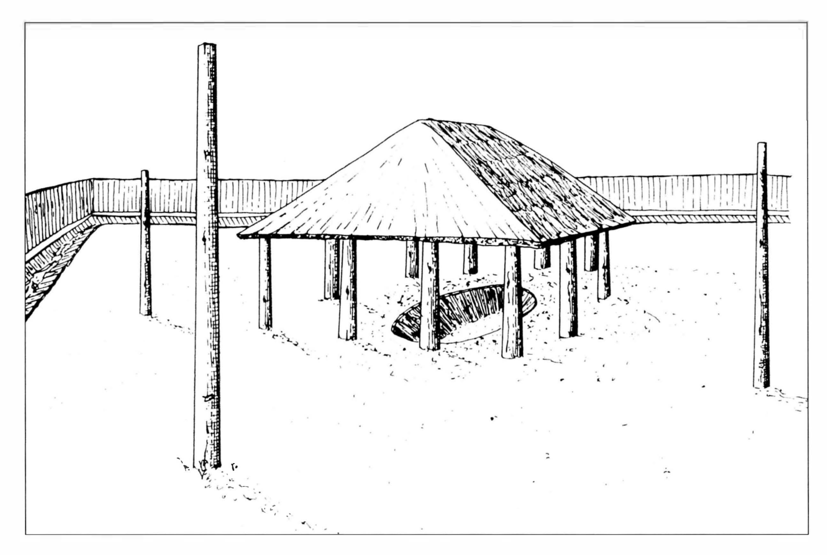


Fig. 45 - Gournay-sur-Aronde : traces sur os humains.

bâtiments cultuels (autel couvert, porche d'entrée, palissade en partie) ont été brûlés (fig. 46). Il ne semble pas que la cause en ait été accidentelle, car l'emplacement de ces bâtiments et toute la surface intérieure de l'enclos avait fait l'objet, juste auparavant, d'un nettoyage méticuleux dont le produit a servi à reboucher tout aussi consciencieusement le fossé de clôture. Ces actions paraissent donc avoir été délibérées. C'est évidemment ce que ne contredit pas l'abandon total du lieu pendant les décennies qui suivirent. Une destruction accidentelle (par incendie ou par acte de guerre) aurait été suivie immédiatement d'une reconstruction, puisque nous avons affaire ici à des monuments religieux, par essence donc intangibles. La seule explication à cet arrêt brusque de l'activité cultuelle, qui avait été intense pendant le siècle et demi précédent, doit résider dans la volonté même des utilisateurs dont les raisons nous paraissent plus obscures. J'ai proposé[305] de reconnaître dans ces évènements l'effet d'un bouleversement de la topographie religieuse, reflétant peut-être une restructuration plus vaste du territoire de



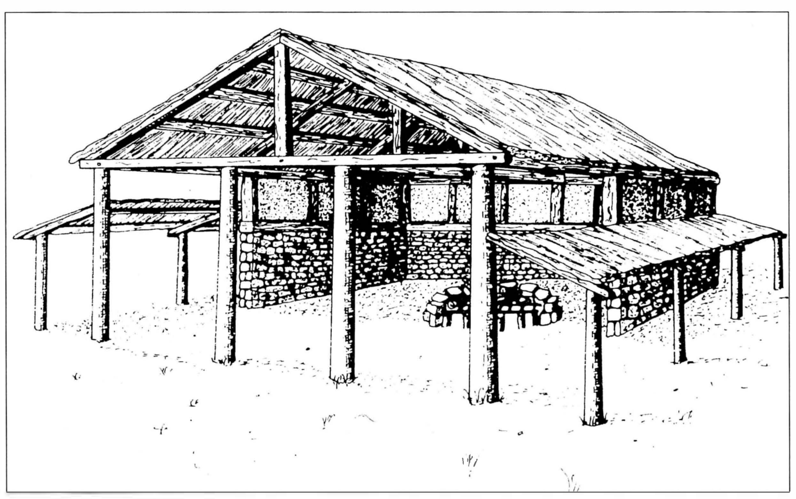


Fig. 46 - Gournay-sur-Aronde : bâtiments cultuels.
En haut : reconstitution de l'autel creux couvert.
En bas : reconstitution du premier temple gallo-romain.

l'Etat-peuplade des Bellovaques. Cependant des causes plus profondes, moins locales, peuvent aussi être envisagées. Elles suggèrent la possibilité d'un changement des conceptions religieuses à cette même époque.

Nous pouvons situer cette fermeture après 125 av. J.-C. car aucun fourreau d'épée de La Tène D1 n'est présent sur le site. Mais cela signifie seulement que les dernières offrandes d'armes se sont faites avant cette date. Les céramiques et les fibules rencontrées dans la couche de rebouchage permettent plus précisément de dater l'abandon, probablement dans les années 100. Mais certainement faut-il, comme nous l'avons proposé[306], mettre en relation cette fermeture du sanctuaire de Gournay avec l'abandon du site d'habitat de Montmartin mais aussi avec la création du sanctuaire d'Estrées-St-Denis, trois lieux éloignés les uns des autres de 3 à 6 km sur le même versant sud de la vallée Aronde (cf. *supra* fig. 9). L'habitat aristocratique de Montmartin est déserté à la même date, ce qui suppose que les causes des deux évènements sont probablement évènementielles, or c'est très précisément à l'époque de la terrible invasion des Cimbres et des Teutons dont l'un des rares évènements historiquement conservés[307] (la jonction des deux tribus après leur long périple en 103) s'est produit dans le sud du Belgium et probablement chez les Bellovaques eux-mêmes. Cet évènement ou ceux qui l'ont précédé directement, voire suivi sont peut-être à l'origine de déplacements de population, de changement d'habitat; ils ne peuvent cependant à eux seuls rendre compte de l'abandon d'un site cultuel aussi important. C'est sur ce point précis que le troisième lieu, celui d'Estrées, correspondant à un aménagement cultuel au cœur même d'un habitat, nous vient en aide. Sa création se situe aux environs de La Tène C2; il est remarquable en tout cas qu'on y trouve des offrandes d'armes contemporaines des dernières qui ont été déposées à Gournay. De la même manière, il faut noter que sur la grande place de l'habitat de Montmartin se trouvent les armes qui font défaut à Gournay, celles qui auraient pu être les dernières offrandes entre 125 et 100. Les faits suggèrent qu'à partir de la fin de La Tène C2 le sanctuaire de Gournay ne connaît plus le même type d'activité religieuse et qui avait marqué toute l'époque de La Tène C1: on cesse de venir y déposer des armes et probablement on commence à le délaisser. On peut aller plus loin: la présence massive de céramiques de LTD1 et l'absence de celles des époques antérieures nous invitent à penser que ce sont les guerriers qui ont perdu l'habitude de fréquenter le sanctuaire et qu'ils ont été remplacés par des paysans venant procéder à des sacrifices plus habituels et suivis d'une consommation sur place (notamment du chien qui antérieurement n'est pas représenté sur le site).

Ces faits établis sur trois sites contemporains fréquentés par une même population et situés dans la plus grande proximité les uns des autres ne sont pas anodins. Ils témoignent d'une évolution sensible de la mentalité religieuse qui touche au phénomène guerrier. A l'évidence, au début du IIe siècle le rite des "ἀναθήματα" perd de son importance et, derrière cette déshérence de la pratique guerrière, il semble que ce soit la conception même du sanctuaire guerrier collectif qui se voit remise en cause. A la même époque, apparaissent des aménagements aristocratiques sur deux sites proches, celui de Montmartin et celui de Montiers, où ce n'est plus l'ensemble de la classe équestre qui est valorisée mais la *familia* d'un aristocrate guerrier. Si ces changements notables dans les activités rituelles, les déplacements de ces dernières peuvent refléter, comme on vient de le dire, une évolution des conceptions religieuses, il est probable que les changements de lieux où s'exercent les nouvelles activités rituelles témoignent d'une nouvelle répartition des formes de pouvoir et de leurs détenteurs. C'est ce qui sera examiné dans la dernière partie de cette étude.

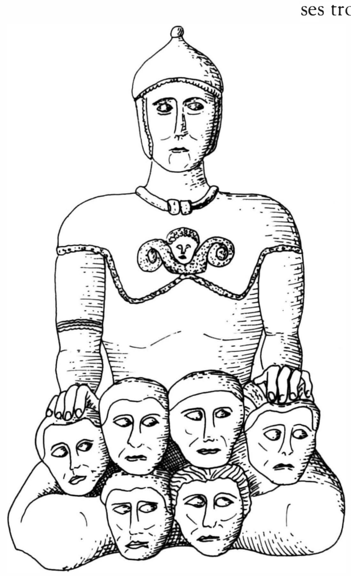
III.3. Les rites de la victoire. L'exemple de Ribemont-sur-Ancre

Si c'est aux travaux archéologiques que nous devons l'essentiel de la documentation sur les sanctuaires guerriers, pour ce qui est des rites de la victoire les historiens ont été longtemps entièrement redevables à une littérature antique variée et prolixe. Sur ces questions les auteurs antiques ne pratiquaient pas l'habituelle ethnologie de pacotille, à laquelle ils étaient habitués: sur les champs de bataille ils rencontraient physiquement les Celtes et ils avaient à cœur de témoigner non seulement de leurs façons de combattre mais aussi des manières de traiter les morts, les vaincus et le butin. Leurs descriptions ont donc l'avantage de reposer sur des témoignages oculaires. Elles ont le défaut aussi de céder au spectaculaire et de ne retenir que les aspects apparents ou seulement obser-

Fig. 47 - Crâne découvert dans l'habitat de Montmartin.



Fig. 48 - Entremont : guerrier présentant ses trophées.



vables des rites : gestes, processions, musique sur le champ de bataille. Ainsi trois types d'actions sont-ils mentionnés dans des textes très variables par leur nombre et leur précision. De loin, le plus souvent décrit est celui de la prise du crâne de l'ennemi, véritable poncif de la littérature antique quand il est question des batailles où sont engagés les Celtes. Viennent ensuite des allusions, plus que de véritables descriptions, du rite du trophée proprement dit, autrement dit la récolte des dépouilles et la confection avec elles d'un véritable monument. Comment étaient prélevées les armes ? comment étaient-elles rapportées ? sous quelle forme les offrait-on à la divinité ? Il faut se contenter de généralités. Enfin du troisième rite, des processions triomphales accompagnées de chants et de musique, on ne possède qu'une description très hellénisante due à Poseidonios[308].

Jusqu'aux découvertes de Ribemont-sur-Ancre, l'archéologie n'avait apporté qu'une illustration fragmentaire et souvent problématique aux informations littéraires. Il n'y avait guère que la découverte de crânes sur quelques *oppida* ou en milieu d'habitat (fig. 47) qu'on mettait en relation avec celles-ci, encore que cette relation était souvent dévoyée. La présence de ces vestiges sur les sites d'habitat qui paraissaient illustrer les propos mal traduits de Strabon[309], à qui on faisait dire que "*les Gaulois clouaient les crânes aux portes de leur maison*", faisait souvent oublier l'origine purement guerrière de ces trophées qui chez bien des historiens étaient mis au compte d'une sorte de "culte du crâne" qui devait plus au comparaisons ethnologiques qu'à la documentation littéraire antique. Ainsi H. Hubert[310] emploie-t-il l'expression malheureuse de "chasse aux crânes" qu'il compare évidemment à des pratiques courantes dans tout le monde "austro-asiatique". Je ne voudrais pas mésestimer ici la valeur réellement magique de cet os en forme de châsse qui chez bien des peuples est censé contenir l'âme ou l'une des âmes de l'individu. Je tiens seulement à rappeler qu'il faut distinguer l'objet une fois qu'il est traité et qui devient une sorte de trésor non seulement pour celui qui l'a obtenu mais aussi pour sa famille et sa descendance (fig. 48), de l'opération même qui consiste à le prélever et qui s'inscrit à l'intérieur d'un ensemble de rites, ceux de la victoire. A cet égard, C. Peyre[311] parle plus justement d'une "décapitation rituelle" dont on sait qu'elle s'opère dans la grande majorité des cas seulement sur le champ de bataille.

Le traitement domestique du crâne, illustré essentiellement par la copie qu'a faite Strabon du texte de Poseidonios, donnait également matière à un autre lieu commun, qui, pour ne pas être franchement explicite, n'en est pas moins persistant, c'est celui de l'individualisme du guerrier. Ce poncif trouve évidemment son origine chez

les auteurs antiques eux-mêmes. Mais, peut-être parce qu'il n'est pas flagrant, il est également transmis sans critique par les historiens. Ainsi il apparaît que seul le guerrier en tant qu'individu et non pas comme membre d'une collectivité se constitue un trophée qui devient sa propriété. Le reste, c'est-à-dire les armes (car on n'a jamais pensé aux restes de la dépouille "post-crânienne", ainsi que la désignent les anatomistes) font seulement l'objet d'un amas (*tumulos exstructos* chez César[312] *armorum cumulos* chez Tite-Live[313]) que l'on abandonne ou dont on présume, d'après les exemples romains, qu'il pouvait être brûlé. Evidemment cette conception individualiste de la pratique du trophée rejoint le *topos* de l'individualisme du guerrier celte qui se bat comme s'il était seul, sans se soucier du corps de bataille auquel il appartient.

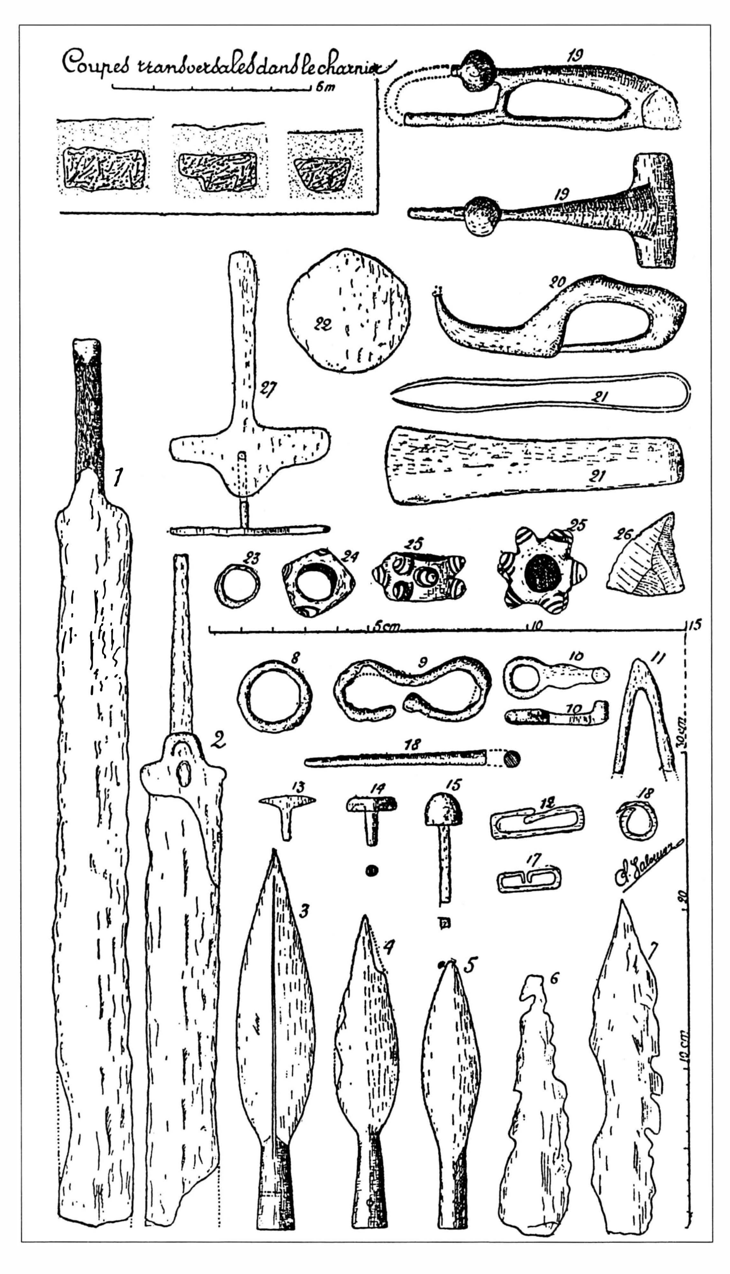


Fig. 49 - Armes gauloises découvertes dans le fossé de Mœuvres (Nord).

Une lecture plus fine du texte majeur de Poseidonios qui se trouve résumé par Diodore[314] révèle nettement que le premier ethnographe de la Gaule avait, de son côté, échappé à ces travers et s'était au contraire livré à une analyse globale, sociologique et authentiquement ethnologique, des rites gaulois. Il prend soin, en effet, de distinguer les gestes individuels qui se situent dans un premier temps sur le champ de bataille et souvent même encore pendant le combat, de ceux qui se déroulent ensuite et qui sont de nature collective et apparaissent bien comme leur conclusion (on est tenté de dire leur consécration). Mais nous examinerons ce précieux témoignage parallèlement aux données, non moins capitales, que nous livre le champ de bataille de Ribemont.

Paradoxalement, dans ce domaine de la guerre où les données littéraires sont les plus nombreuses, c'est finalement à l'archéologie qu'il faut s'adresser pour obtenir une information réellement exploitable. L'existence de vestiges guerriers avait déjà été postulée par le passé. A Mœuvres[315] dans le département du Nord en 1913 avait été découverte une sorte de fossé, d'au moins trente mètres de longueur et comblé avec les restes d'au moins deux cents individus et leurs armes (fig 49). Le fouilleur avait émis l'hypothèse qu'il pouvait s'agir d'un "charnier" faisant suite à une bataille. Dans les années 1860 les fouilles exécutées à Alésia livrèrent un abondant matériel qui fut évidemment interprété comme les restes de combat mais il fallut attendre les travaux de J. Harmand[316] pour que l'hypothèse, beaucoup plus satisfaisante, d'une "commémoration cérémonielle" de cette bataille soit avancée. Cependant, dans les deux cas, le prélèvement intempestif des restes matériels par les fouilleurs, leur examen trop rapide et surtout leur dispersion, voire leur disparition ne permettent plus aujourd'hui un examen convenable autorisant quelque conclusion que ce soit.

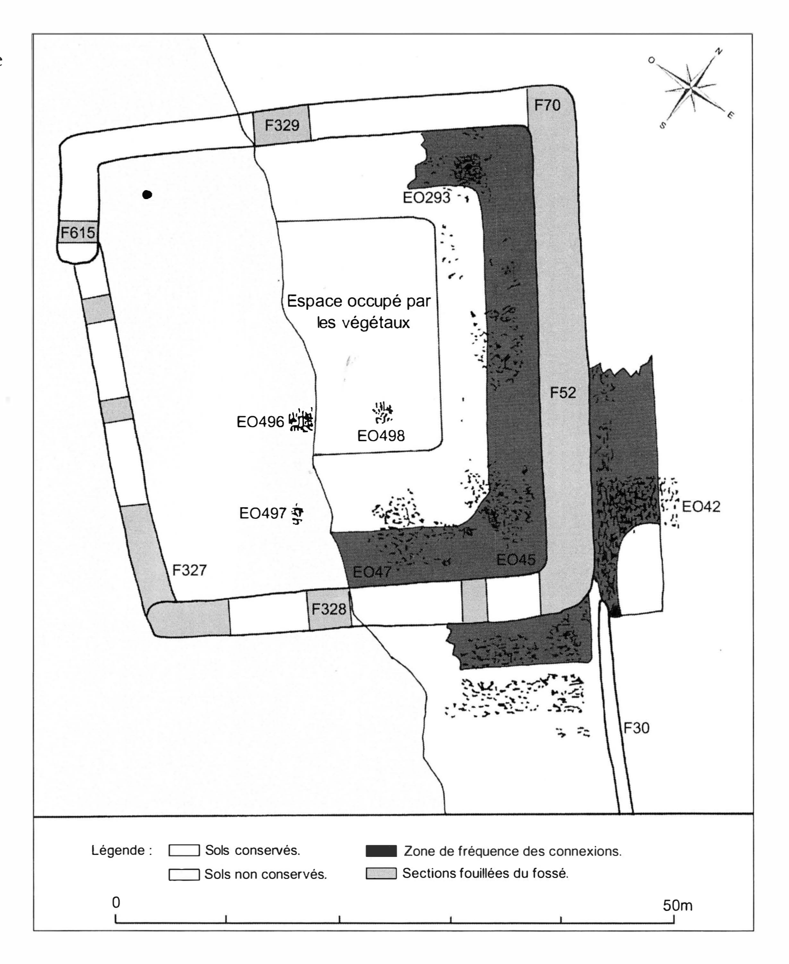
Une bataille à Ribemont-sur-Ancre

Il en va différemment du troisième site à avoir livré d'évidents vestiges de bataille, celui de Ribemont-sur-Ancre[317] dans le département de la Somme. Son décryptage n'a pas été facile : ce n'est qu'après une série de six campagnes de fouilles dans les années quatre-vingt puis une fouille programmée de douze années qu'une interprétation générale a pu être proposée. Celle-ci ne repose plus seulement, comme celle qui avait été avancée dans les années quatre-vingts par le précédent fouilleur, J.-L. Cadoux, sur la découverte d'un premier enclos, de plan quadrangulaire (fig. 50), qui pouvait faire croire à la présence d'un sanctuaire du type Gournay, elle s'appuie, au contraire sur les vestiges rencontrés en un espace beaucoup plus vaste (une dizaine d'hectares), analysés non seulement par les archéologues mais aussi par les anthropologues et les spécialistes de l'environnement.

En fait, si l'ensemble du site (sur plus d'une centaine d'hectares) correspond à l'emplacement du champ de bataille, les vestiges matériels se concentrent en un point haut du site, sur environ trois hectares. C'est là que se trouvent deux monuments commémoratifs de la victoire, contemporains mais dont chacun avait sa fonction propre. Le premier, sous la forme d'un enclos quadrangulaire, est connu depuis 1982 et a fait l'objet des plus longues années de fouilles. Nous verrons qu'il s'agit du trophée proprement dit. Le second est également un enclos, situé à seulement une quarantaine de mètres du précédent. Il ne fut découvert qu'en 2001. Son plan est polygonal et il est interprété comme une sorte d'*herôon*.

Les vestiges matériels, pour la seule période laténienne qui nous intéresse ici, se composent quasi exclusivement d'os humains et d'armes en fer. Dans leur très grande majorité (environ 75 %) ces dernières appartiennent à la période de La Tène C1 (1ère moitié du IIIe siècle av. J.-C.), le reste étant attribuable à La Tène D (milieu du Ier siècle av. J.-C.). Les seuls vestiges antérieurs remontent à l'époque néolithique, voire chalcolithique. La palynologie nous apprend que les sols qui ont été soudain couverts de ces débris guerriers étaient ceux de pâturages, de quelques champs cultivés de céréales et que se trouvait un petit bois à l'emplacement du futur enclos quadrangulaire. Ces restes appartiennent à plusieurs centaines d'individus (plus d'un millier probablement) et à plusieurs milliers d'armes. Celles-ci forment un échantillon totalement différent de celui qu'ont livré les fouilles de Gournay où les épées, les fourreaux, les chaînes et les umbos de boucliers se retrouvaient à part égale donnant l'image de panoplies complètes où les lances n'avaient qu'une place symbolique. A Ribemont, les lances dominent de très loin (par milliers), les épées sans être rares sont assez peu nombreuses, les umbos de boucliers et les chaînes de cein-

Fig. 50 - Plan de l'enclos quadrangulaire de Ribemont-sur-Ancre (Somme).



ture sont beaucoup mieux représentés. L'impression qui se dégage est celle du ramassage sur un champ de bataille des armes abandonnées, celles qui ont été lancées, qui se sont brisées ou qui ont été perdues, celles, trop lourdes ou encombrantes, dont on s'est débarrassé. Les os humains livrent un message assez semblable. Le point essentiel, qui avait déjà été noté à Mœuvres, est l'absence absolue du moindre crâne. Les nombreuses vertèbres cervicales présentes montrent comment s'est effectuée la décollation : à l'aide d'un couteau sur un individu allongé et déjà mort. D'une manière générale, c'est chaque fois l'ensemble du cadavre subsistant après cette opération qui a été rapporté en un même endroit, dans et autour d'un enclos qui avait été creusé à cette occasion. Ce sont, comme on l'a indiqué plus haut, les dépouilles acéphales d'environ un millier d'individus, un chiffre qu'il faut au moins multiplier par deux, si l'on considère que le sol originel ne s'est trouvé conservé que sur moins d'un hectare. L'étude anthropologique a montré, sans l'ombre d'un doute, que ces individus étaient les porteurs des armes qui les accompagnaient. Ce sont tous des individus mâles. Ils sont jeunes, entre 15 et 40 ans, de haute stature (leur taille moyenne correspond à la taille moyenne des Français actuels), plutôt robustes, surtout au niveau des membres inférieurs. Il faut donc croire qu'en majorité il s'agissait de fantassins.

L'enclos quadrangulaire est une structure complexe qui présente plusieurs "micro-gisements" tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte correspondant à une série d'opérations rituelles s'étalant dans le temps. Nous ne considérerons ici que les plus anciennes, celles qui se sont traduites par un apport massif et soudain de dépouilles datables du début de La Tène C1, soit du début du IIIe siècle av. J.-C. Parmi elles il faut accorder une attention toute particulière à celle qui a produit l'ensemble le plus vaste, l'un des plus remarquables du site, celui

Fig. 51 - Vue du "charnier" de Ribemont-sur-Ancre (Somme).



aussi dont la lecture est la plus aisée : il s'agit du gisement appelé le "charnier" (fig. 51). C'est un dépôt d'une quarantaine de m², sous une forme étalée, de près de 20000 pièces osseuses et métalliques. Son emprise correspond à la bordure extérieure de l'enclos, sur le côté oriental. Il s'agit d'une couche homogène, pouvant atteindre une trentaine de centimètres d'épaisseur où le sédiment naturel n'occupe qu'une faible proportion, de 20 à 50 % du volume. Les restes de squelettes aussi bien que d'armes se présentent le plus souvent sous la forme de petits ensembles anatomiques ou fonctionnels : jambes, bras, thorax, bassin, fragments de colonnes vertébrales, pieds, mains et plus rarement demi-corps voire, pour moins d'une dizaine de cas, corps quasi complets pour ce qui est des restes humains (alors que le nombre minimum d'individus est d'environ 150), et épées dans leur fourreau parfois attachées encore aux éléments de ceintures de fer pour ce qui est des armes. Presque toujours, ces ensembles, plus ou moins vastes, se trouvent mêlés, souvent inextricablement, à d'autres ensembles. Ces intrications se développent dans les trois dimensions, prouvant par là qu'il s'agit d'un seul et même vaste ensemble. La conservation des relations de contiguïté et celle des pièces en général souvent fragiles nous persuadent que ce tas aléatoire n'a jamais été piétiné. La stratigraphie de son côté indique que le scellement définitif ne s'est produit que fort tard, au début de l'époque augustéenne, soit plus de deux siècles après la constitution du dépôt.

Le matériel accompagnant les restes humains présente une exceptionnelle homogénéité, comme on n'en a évidemment jamais rencontrée dans aucune nécropole de l'Europe celtique où les sépultures de guerriers ne représentant jamais plus de 10 % de la totalité des inhumés forment rarement des groupes contemporains et conséquents. Ainsi les épées et leurs fourreaux n'appartiennent qu'à deux grands types, les chaînes sont presque toutes de la forme à maillons torsadés (et le plus souvent à maillons doublement torsadés), les umbos de boucliers se classent également en deux grands types à coque étroite et parfois faiblement nervurée, et à ailettes en forme d'écusson ou tréflées. Les lances se répartissent en trois grandes classes, lance classique à flamme large, pique de type baïonnette, enfin javelot. Les flammes de tous ces fers ont la particularité de présenter une forme sobre due à leur contour simple et notamment aux bords rectilignes. Les fibules sont toutes du type dit "schéma de La Tène moyenne" avec un ressort à quatre spires et corde externe, l'arc présentant un fragment de cercle et le pied se rattachant très haut sur celle-ci. Quant aux parures il s'agit, pour l'essentiel, de brassards en lignite et de quelques bracelets en bronze faits d'une tige torsadée. Mais cette homogénéité est surtout confirmée par un ensemble monétaire exceptionnel d'une dizaine de monnaies réparties en quatre ensembles dans le gisement. Ce sont des hémistatères

et des quarts de statère en or appartenant à une même famille monétaire, des imitations du statère de Philippe II de Macédoine produites en Basse-Normandie chez les Aulerques ou les Lexoviens. L'altération de la légende, certaines transformations figuratives indiquent qu'on a affaire à une deuxième génération d'imitation. Si l'on considère que le modèle initial est le statère posthume frappé sous Philippe III Arrhidée entre 323 et 316, on a toute raison de croire que ces pièces ont été frappées au cours de la première moitié du IIIe siècle[318], datation qui rejoint celle des armes attribuées au début de La Tène C1.

Ces dépouilles sont donc, à l'évidence, celles d'un même groupe humain, des guerriers, selon toute probabilité originaires du nord-est de l'Armorique. Leur nombre minimal, on l'a signalé, est d'environ 150, mais encore une fois ce chiffre doit sérieusement être révisé à la hausse car il manque plus de la moitié des ossements qu'aurait dû livrer une tel ensemble. L'excellente qualité de certaines relations anatomiques, notamment de celles que l'on dit labiles, telles celles des os du carpe et du tarse, la présence des vertèbres cervicales et de quelques fragments de crâne, mandibules ou esquilles de boîte crânienne révèlent que les cadavres sont arrivés sur le lieu dans un état de fraîcheur remarquable, d'autant plus si l'on tient compte de la période de l'année (au début de l'automne, comme le montrent les analyses palynologiques). Autrement dit, le transport des dépouilles fut réalisé quelques heures seulement après la décollation, c'est-à-dire quelques heures voire une journée ou deux après la mort des individus. Si l'on en croit l'abondante documentation littéraire grecque concernant les batailles hoplitiques des Ve et IVe siècles, assez semblables par l'armement, les forces humaines engagées et le nombre de morts aux batailles celtiques des IVe et IIIe siècles, la récolte d'une masse aussi importante de dépouilles et le transport d'autant de morts ont posé les plus grands problèmes de logistique. Aussi doit-on croire que le champ de bataille ne se trouvait guère éloigné du lieu de rassemblement des dépouilles. On a même tout lieu de penser que ce dernier se situe au cœur de celui-là.

Quelques os présentent des traces de coups. Ils sont peu nombreux mais il est vrai que ce n'est pas le squelette dans le corps qui est le plus exposé et le plus vulnérable, le ventre et quelques artères plus ou moins bien protégées par la masse musculaire sont plus susceptibles de recevoir des coups mortels. Dans les batailles hoplitiques, les coups mortels concernaient pour l'essentiel la poitrine qui pouvait être transpercée ou le crâne qui pouvait être fracturé. Dans le "charnier" malheureusement les crânes, comme on le sait, sont absents et les côtes trop fragmentées pour se prêter à l'étude. Les autres types d'os présentent cependant quelques traces de coups de lance ou d'épée dont deux au moins furent mortels. D'autres ne l'étaient pas forcément mais l'absence de cicatrisation indique que les individus sont décédés peu après. De telles traces ne se rencontrent jamais sur les squelettes des sépultures de guerriers. Nous pouvons donc être assurés que tous ces hommes sont morts au combat.

Les données littéraires concernant les batailles où furent impliqués des Grecs entre les Ve et IIIe siècles sont à la fois si nombreuses et si précises que les historiens ont pu calculer la moyenne des pertes à la fois chez le vainqueur et chez le vaincu[319]. Elle serait de 5 % en moyenne chez le premier et de 14 % chez le second. Cependant l'écart-type varie entre 0,3 % au plus bas chez le premier et 92 % au plus haut chez le second. Il est donc difficile d'appliquer ces ratios aux peuples celtiques. On doit cependant considérer que les pertes y devaient être sensiblement plus élevées pour deux raisons, parce que les guerriers possédaient un armement défensif beaucoup moins efficace et parce que les règles de la guerre étaient sensiblement moins contraignantes. Une moyenne des pertes pour l'ensemble des belligérants aux environs de 25 % paraît envisageable. Il faudrait donc estimer le nombre des combattants à au moins 2 000 sur la base des 500 cadavres estimés et plus sûrement à au moins 4000. Ces chiffres sont relativement considérables, notamment si l'on considère que seules paraissent avoir fait l'objet d'une récupération les dépouilles des guerriers d'élite lourdement armés. Il faut imaginer qu'auprès des bataillons de guerriers professionnels devait se trouver une masse au moins équivalente de combattants légers et de valets d'armes.

Les monnaies d'or du "charnier" (cf. *supra* fig. 31) permettent de déterminer assez sûrement l'identité de ceux qui les portaient, des "Péri-Armoricains" appartenant probablement à la mouvance aulerque. Le traitement dont témoignent ces restes, et qui sera décrit plus bas, nous autorise à voir en eux des vaincus dont la totalité de la dépouille (armes mais aussi parures et numéraire) a fait l'objet du trophée. Quant aux vainqueurs, nous verrons plus bas que les vestiges de l'enclos polygonal permettent de les identifier, d'après la céramique qui les accom-

pagne, comme des Belges. Cela confirme pleinement les données de l'historiographie qui place justement leur arrivée dans le nord de la Gaule au cours du IIIe siècle[320]. Mais l'histoire de ces monuments commémoratifs, leur postérité jusqu'aux premiers moments de la romanisation en disent long sur l'identité du peuple qui les a édifiés. On a donc tout lieu de penser que le peuple qui a conservé pendant près de 230 ans les bâtiments et les dépouilles qu'ils abritaient était évidemment celui qui avait conquis ces dernières, autrement dit les Ambiens que César situe dans cette région, la première fois qu'il la traverse en 57 av. J.-C.

Il est évidemment plus difficile de connaître les causes de l'affrontement. Une très bonne connaissance archéologique de la Picardie occidentale nous apprend qu'aux Ve et IVe siècles av. J.-C., cette région était assez peu peuplée. Seuls de rares vestiges d'habitat y ont été rencontrés, souvent éloignés les uns des autres de plusieurs dizaines de kilomètres. Les terres limoneuses du plateau picard n'étaient, en effet, pas cultivables sans amendement de craie, technique agricole qui paraît ne s'être diffusée qu'à la fin du IIIe et au début du IIe siècle, en même temps que furent installés de nombreux établissements agricoles. Pourtant l'emplacement du "charnier" à Ribemont montre que le sol était labouré depuis quelques années et qu'on venait d'y récolter des céréales. Deux possibilités sont donc à envisager. Soit les Belges étaient arrivés depuis quelque temps avant qu'ils n'affrontent les Péri-armoricains, soit le territoire venait depuis peu d'être annexé par ces mêmes Péri-Armoricains quand les Belges sont arrivés. La première hypothèse semble plus logique et mieux correspondre aux données historiques. César[321] nous apprend, en effet, que les Armoricains faisaient commerce avec l'île de Bretagne et contrôlaient de fait la Manche. Un tel contrôle du trafic maritime suppose également celui de l'arrière-pays, autrement dit de la liaison entre voies maritimes et routes terrestres. L'installation de nouveaux venus puissants, à seulement 80 km des côtes, contrariait évidemment une telle hégémonie. Cependant seules d'autres découvertes archéologiques révélant des faits similaires pourraient totalement accréditer une telle hypothèse.

La prise du crâne

A l'issue de la bataille, les têtes ont été systématiquement découpées. Il ne s'est pas agi d'une mince affaire. Les difficultés de couper sont réelles[322] et les auteurs latins en ont largement témoigné[323]. Diodore[324] précise que lors du siège de Rome, après la bataille qui les a opposés au Romains, les Celtes passèrent une journée entière à couper les crânes des morts. Grâce à la copie par Diodore[325] d'un texte de Poseidonios, nous savons comment se déroulait l'opération. Après avoir évoqué en des lignes hautes en couleur les duels qui se formaient devant les lignes de batailles entre les guerriers de haut rang, passant elliptiquement sur les coups échangés et sur celui qui se révélait mortel, il écrit : "*Aux ennemis tombés ils coupent les crânes et les attachent au cou de leurs chevaux. Les dépouilles ensanglantées de ces ennemis tués sont emportées comme du butin par leurs servants d'armes auxquels ils les ont confiées.*" Il s'agit donc bien, dans la droite ligne du combat, d'une affaire individuelle. Chaque guerrier, tueur d'un ennemi, s'occupe personnellement de son trophée, comme le chasseur le fait de l'animal qu'il a tué. Le texte indique bien, en un raccourci saisissant, faisant fi des difficultés techniques de la découpe, que le guerrier n'a de cesse de s'approprier cette tête qu'il accroche à son cheval, sorte d'extension symbolique de sa demeure. Ce n'est qu'une fois ce geste accompli qui serait celui d'un "ἀνάθημα" personnel en quelque sorte, qu'il retourne à la dépouille devenue acéphale et par là anonyme pour la confier personnellement à ses servants d'armes. Désormais commencent des opérations collectives de grande envergure, celles de la collecte des dépouilles sur le champ de bataille.

Pourquoi le guerrier procède-t-il à cette décollation ? Les raisons en sont à la fois complexes et profondes. Le rite n'est pas propre aux Celtes et trouve ses racines dans la plus lointaine préhistoire. Elles sont d'ordre psychologique avant qu'elles ne prennent un habit religieux. De multiples théories ont été proposées, les plus récurrentes veulent croire que le coupeur de tête cherchait à s'assimiler la force ou à neutraliser l'âme de son ennemi, l'une et l'autre étant censées résider dans la boîte crânienne. Il est évidemment difficile d'apporter information ou confirmation à de telles hypothèses à propos des Celtes, on remarquera simplement que le geste ne se distingue pas vraiment de celui du chasseur qui se réserve un massacre ou la hure d'un animal sauvage. Comme pour tous

les rites qui remontent à la nuit des temps, il importe de distinguer soigneusement le sens primitif, qui s'exprimait à l'origine sous une forme symbolique et qui demeurera certainement à jamais inaccessible à notre entendement, de la valeur que ces mêmes rites connaissaient à une époque donnée. C'est cette dernière qui nous intéresse. A l'évidence et comme l'indique le texte de Poseidonios, le crâne est avant tout le trophée que s'octroie le guerrier ; il est sa part personnelle sur l'ensemble des dépouilles de l'ennemi, cadavres, armes, éventuellement char et chevaux dont le reste revient aux dieux et à la cité. Mais dès lors que ce crâne prend place parmi les biens mobiliers du guerrier dans sa demeure et dans le cadre de sa *familia.* il revêt une nouvelle signification qui ne remplace pas la première mais se superpose à elle : il devient un témoignage matériel de sa *virtus*, celle-ci s'inscrivant dans celle de la lignée de ses ancêtres guerriers. Il est donc comme une illustration des gestes familiales qui devaient alimenter autant les mythes familiaux et tribaux que les épopées officielles tenant lieu d'histoire nationale. Ce sens apparaît bien dans un autre texte de Poseidonios, cette fois relaté par Strabon[326] : "*Les têtes des ennemis les plus illustres, après les avoir enduites d'huile de cèdre, ils les montrent aux étrangers et ne les rendent pas, même au prix d'une rançon en or, équivalente en poids à celui de la tête.*" Ces deux sens, celui du trophée ponctuel puis celui du monument, au sens premier du terme, se rejoignent évidemment et se retrouvent dans la pratique du trophée collectif, tel que le définit Elien pour les Celtes. On y reviendra plus bas.

A ces motivations profondes de la décollation de l'ennemi tué s'ajoutent des raisons d'ordre plus technique. La plus évidente, bien qu'elle ne soit jamais envisagée par les historiens, est que cette décollation est nécessaire pour le prélèvement du torque, nous l'avons vu plus haut. Celui-ci, très rigide, et serré au plus près du cou, ne pouvait pas être facilement ôté d'un cadavre que la rigidité et les premiers effets de la décomposition commençaient à rendre difficilement maniable. Même un torque en or massif, tel que celui qui a été découvert dans le "charnier" de Ribemont, ne put être coupé puis plié qu'à l'aide d'outils appropriés, marteau, burin et pinces coupantes. Prise du torque et décollation apparaissent ainsi indissociables. C'est ce qu'exprime, avec un réalisme étonnant pour un poète, Properce[327] à propos du traitement qu'inflige Claudius Marcellus au corps de Viridomar : "*... lorsqu'il eut la tête tranchée : la tête tombe et avec elle le collier.*" Il n'est pas sûr que le guerrier s'appropriait pour autant le torque qui paraît avoir été destiné aux dieux. Ce fut le cas, on l'a vu, du torque de Ribemont. C'était, au moins, le sort réservé également à tous les autres torques en or qu'on ne retrouve jamais dans les sépultures et qui paraissent avoir été des insignes divins provisoirement confiés à des guerriers émérites, des chefs[328]. Quand les Gaulois affrontaient des adversaires qui ne possédaient pas de telles parures, c'est un torque symbolique, peut-être en or comme le suggère C. Peyre[329], qui était offert aux dieux. C'est ce que l'on peut conjecturer d'un passage très intéressant de l'*Abrégé d'Histoire romaine* qu'a écrit Florus[330] où l'on voit le chef insubre Arioviste en 223-22 av. J.-C. promettre à l'Arès celtique un torque qui sera fait des dépouilles prises aux soldats romains. Il ne s'agit pas d'une anecdote isolée mais bien d'une coutume persistante puisqu'on voit encore des Gaulois offrir à Auguste un tel torque d'un poids de cent livres. On ne sait s'il faut voir en elle l'un de ces faits qu'au début du siècle on appelait encore "italo-celtiques" parce que, comme la langue, ils étaient partagés par les deux cultures ou s'il faut y voir une nouvelle preuve du détournement par le génie romain de rites celtiques. Tite-Live, à de nombreuses reprises, évoque les triomphes romains sur les Gaulois dans lesquels sont exhibés avec les armes et les enseignes des centaines de torques. Nous avons vu grâce à la description de Poseidonios[331] que les Gaulois procédaient à de semblables cortèges triomphaux qu'accompagnaient la musique et d'un chant que le philosophe grec qualifie même de "péan". Il est dès lors loisible d'imaginer que la récolte individuelle du torque par le guerrier valeureux n'avait d'autre but qu'une cérémonie collective et quasi religieuse où chacun, devant ses pairs et ses chefs, venait remettre à destination des dieux ce qu'il avait si durement acquis. Le dépôt solennel de tel torque en or, de tels autres colliers de bronze devait valoir tous les hommages à la manière grecque. Il était peut-être aux Gaulois ce qu'étaient les dépouilles opimes aux Romains. Il s'agissait d'un hommage ponctuel qui entrait dans le cadre d'une cérémonie dont le seul témoin par la suite était la boîte crânienne soigneusement conservée. A la différence des Scythes qui conservaient les scalps sur l'encolure même de leur cheval, parce que celui-ci leur servait à la fois de demeure, de moyen de transport et de combat, les Celtes installaient ces crânes dans leur maison parce qu'il importait que la valeur guerrière de chacun soit reconnue avant tout dans sa cité et sur sa terre, un morceau de l'*ager publicus* dont

la jouissance lui avait primitivement été accordée justement pour fait de guerre. Ainsi pour les Celtes comme pour les Scythes la décollation, pour reprendre la formule de François Hartog[332], cette "*mutilation guerrière est, avant tout, une arithmétique de l'aristeia*".

Mais le crâne pouvait jouer un rôle plus pratique encore qui nous est suggéré par deux textes au moins concernant les mœurs guerrières des Gaulois et par la comparaison scythe. Polybe[333] raconte que les Gaulois, alliés des Romains, tuent ces derniers et rapportent leurs têtes à Hannibal qui en échange leur promet des récompenses. César[334], dans la *Guerre des Gaules* rapporte que des cavaliers gaulois qui s'étaient rangés sous les ordres de Labiénus tuent le Trévire Indutiomar pour lequel Labiénus avait promis les plus grandes récompenses et rapportent à ce dernier la tête du chef trévire. A l'évidence, dans ces deux cas, la tête coupée est à la fois le témoignage indubitable de la mort d'un ennemi et le gage d'une récompense. La comparaison avec les mœurs des Scythes qui en matière guerrière et religieuse sont souvent proches des Celtes laisse penser que ces deux témoignages n'ont rien de conjoncturel. Hérodote[335] indique que les Scythes coupent les têtes de tous ceux qu'ils tuent dans les combats et les présentent au roi, que ce n'est qu'en les lui apportant qu'ils ont droit au partage du butin. On le pressent, il s'agit d'une coutume propre aux populations nomades chez lesquelles les archives écrites sont quasi inexistantes, les témoignages oculaires fragiles, et qui doivent sans cesse recourir à des preuves tangibles et transportables. Le crâne jouait ce rôle au mieux. On peut donc penser que les Celtes migrants des IVe et IIIe siècles qui combattaient pour le butin et pour la solde usaient largement de cette évaluation de la bravoure, la seule qui fût réaliste et ne pouvait être sujette à contestation. Il fallait, en effet, un moyen simple et juste, pour partager des richesses souvent considérables qui seules pouvaient justifier la pugnacité et le courage des combattants celtes. La coutume de rapporter au roi systématiquement les têtes coupées était largement répandue, au moins jusqu'à la fin du IIe siècle puisqu'on voit encore à la bataille de Télamon la tête du consul Gaïus[336] traitée de cette façon. C'est certainement parce que la présentation de ces têtes coupées donnait droit à une part de l'or de la solde dont on sait qu'elle avait été préalablement fixée en fonction du nombre de combattants et de chevaux engagés[337], que chez des peuples, tels que ceux intégrés à la *Provincia*, qui n'étaient probablement plus des mercenaires depuis longtemps l'habitude est demeurée d'évaluer le prix d'un crâne avec son pesant d'or[338].

Ainsi, à l'époque de Poseidonios, vers la fin du IIe siècle, le crâne avait acquis une véritable valeur marchande. S'il y avait des acheteurs, c'est parce qu'il y avait, au moins, quelques vendeurs, même si ce ne sont pas eux qui retenaient l'attention du philosophe. Et c'est cette valeur qui incitait quelques individus, pris dans l'engrenage des dettes d'honneur, à échanger leur propre tête contre des ultimes cadeaux distribués à leurs amis ou à leurs débiteurs[339]. L'anecdote, dont on ne sait à quel point elle peut révéler une coutume plus ou moins généralisée, présente au moins cet intérêt de nous indiquer qu'au tout début du Ier siècle av. J.-C. cette valeur aristocratique guerrière du crâne commençait à se dévoyer.

Enfin et pour en finir avec cette question, la décollation avait une conséquence redoutable pour les ennemis et vengeresse au plus haut point pour les vainqueurs. La décollation en séparant la tête du corps faisait perdre son identité à chacun, en réduisant chaque cadavre à une sordide unité de compte. L'intégrité du corps et son identité, si précieuses pour les peuples méditerranéens et surtout les Grecs, étaient irrémédiablement bafouées. Mais l'injure allait beaucoup plus loin. Le geste de la découpe, de façon métonymique, introduisait une coupure plus générale et plus radicale entre l'individu et la collectivité à laquelle il appartenait et pour laquelle il se battait. Chez le vainqueur un semblable partage s'instaurait : la cité victorieuse accueillait en ses possessions des cadavres anonymes qui ne représentaient plus qu'une part de la cité vaincue, tandis que le guerrier vainqueur s'appropriait l'*imago* d'un guerrier, appartenant à une famille, à une lignée, voire à une dynastie.

La récolte et le traitement des dépouilles

Les opérations de décollation sont achevées. Le texte de Poseidonios suggère de nouveaux gestes qu'il ne décrit malheureusement pas. "*Le guerrier,* écrit-il, *apporte à ses servants d'armes la dépouille toute sanguinolente.*" Ce soin apporté à un corps désormais mutilé n'a évidemment rien de gratuit. Et ce ne sont que les décou-

vertes de Ribemont qui nous éclairent sur sa finalité. Il s'agissait alors de collecter les dépouilles proprement dites. La coutume n'avait rien de spécialement celtique, elle était partagée par tous les peuples de l'Antiquité. Les armes étaient, en effet, aussi précieuses que les parures, beaucoup étaient de véritables chef-d'œuvre de la technologie du métal, souvent richement ornées. Parfois directement réutilisables, souvent réparables, elles pouvaient toujours servir d'ornement. Si l'on en croit les historiens grecs, la méthode la plus courante pour rassembler ces armes et parures, au moins pour les Grecs, consistait à dépouiller littéralement le mort, c'est-à-dire à lui arracher des mains la lance ou l'épée, à détacher son baudrier, à couper les lanières de son bouclier, à extirper ses bracelets, brassards et autres colliers. Cette façon de faire n'était ni la plus facile ni la plus propre : les cadavres commençaient à se raidir, les chairs à enfler. Il fallait du temps et de l'énergie, au point que le général Lucullus avait pu dire avec raison à ses troupes qu'il leur serait plus facile de tuer leurs ennemis que de les dépouiller de leurs armes[340]. Il existait une autre méthode dont témoignent les restes de Ribemont mais aussi le témoignage de Poseidonios, elle consistait à enlever le cadavre avec ses armes et de le transporter tel quel. Méthode plus expéditive, plus respectueuse du cadavre aussi, correspondant mieux à la mentalité gauloise. Hormis le crâne qui appartenait de droit au tueur, c'est la totalité de l'ennemi mort qui était offerte aux dieux. Les Gaulois, dans leur vie quotidienne comme dans la religion, pratiquaient peu la *pars pro toto*. Alors que chez les Grecs, les offrandes guerrières étaient des "ἀκροθίνια", autrement dit une véritable dîme sur l'ensemble du butin, que chez les Romains il ne s'agissait aussi que d'une partie, les *spolia opima* par exemple, les quelques exemples gaulois suggèrent que c'est la totalité qui était dédiée. C'est aussi ce que disent les textes antiques. Le traitement de ces dépouilles aussi bien à Ribemont qu'à Gournay suggère, nous le verrons, qu'une fois mort l'ennemi se trouvait entièrement dans les mains de la divinité.

La collecte puis le transport des dépouilles, comme en toute bataille, étaient des opérations pénibles. Le nombre des cadavres et des armes et leur dispersion sur un vaste espace imposaient des moyens humains et matériels conséquents, des mains pour ramasser, des chariots pour porter. Mais les plus grandes difficultés tenaient aux agressions naturelles qui mettaient en péril la conservation des restes. La chaleur, même relative d'un été finissant, et l'humidité constante de la vallée accéléraient les processus de décomposition des corps. Après quelques heures, ils ne seraient plus transportables. Cependant les pires attaques étaient à redouter des animaux, chiens, renards et sangliers et surtout les charognards des airs qui suivaient les armées, vautours, milans et autres grands corbeaux et ceux, plus petits, qui hantent habituellement le plateau picard, freux, corneilles et pies. Dès qu'un guerrier était à terre, ils s'en approchaient. Si le rassemblement des dépouilles puis leur traitement se faisaient immédiatement, il était possible pendant ce temps de tenir les bêtes à l'écart. Les vestiges des monuments commémoratifs édifiés à Ribemont montrent pourtant clairement, d'une part, que les dépouilles ne furent entreposées dans les lieux qui leur étaient destinés qu'après une période de plusieurs jours ou semaines, nécessaire à la construction des imposants bâtiments du trophée, d'autre part que ces mêmes dépouilles y sont parvenues dans un excellent état de conservation qui de surcroît leur permit de demeurer exposées de longs mois, peut-être plusieurs décennies. Comment les dépouilles humaines ont-elles été conservées pendant ce temps ? Cette question demeure très mystérieuse.

Que ces cadavres aient fait l'objet d'une préparation spécifique qui permettent leur manipulation puis leur conservation sur une période relativement longue est une évidence qui s'est imposée aux archéologues, dès la découverte du gisement osseux le plus impressionnant, dit "le charnier". Là, des ensembles anatomiques, chus sur le sol après une longue exposition sur un support surélevé, conservaient encore leur connexion, ce qui suppose qu'à ce moment la peau et les ligaments n'avaient pas totalement disparu. L'absence de toute trace de morsure animale indique que le traitement préparatoire que nous postulons, fut effectué très peu de temps après la mort et probablement sur le champ de bataille lui-même. Le nombre des corps à traiter était si considérable que cette opération ne put qu'être à la fois simple, rapide et efficace. La seule méthode envisageable me semble être le boucanage qui présente deux grands avantages. Simple à réaliser et ne nécessitant que du bois d'œuvre très grossier et du bois de chauffe, il permettait de traiter de nombreux corps sans avoir à les éviscérer. Il écartait aussi naturellement pendant tout le temps de l'opération les prédateurs : les mammifères étaient gênés par le feu et la situation élevée des dépouilles, les oiseaux étaient contrariés par la chaleur et la fumée. Bien sûr la chaleur intense et la fumée qui

sèchent rapidement la peau et la chair n'ont guère de chance de laisser des traces visibles sur les ossements. Et l'archéologie est certainement incapable à elle seule de mettre en évidence un tel traitement.

La littérature antique paraît tout aussi discrète sur le sujet. Cependant un passage très énigmatique de Poseidonios pourrait se rapporter à cette pratique. Il a été recopié ou résumé par ses trois habituels débiteurs, César[341], Strabon[342] et Diodore[343]; il décrit une construction en bois étrange sur la forme et la fonction de laquelle chacun de ces auteurs paraît hésitant, voire timoré. César parle de *simulacra*, Strabon emploie le terme grec "κολοσσὸς" qui figurait probablement déjà dans le texte de Poseidonios. Quant à Diodore il parle évasivement de "πυρὰς παμμεγέθεις". On a cherché, depuis les premières éditions de ces textes et dans une perspective folkloriste, à rapprocher cette installation des mannequins plus ou moins gigantesques auxquels on mettait le feu il y a peu encore au solstice d'été. Ces élucubrations savantes n'apportent guère à la compréhension de la pratique gauloise et des moyens qu'elle mettait en œuvre. Il est préférable de s'en tenir aux seuls textes. Les trois versions se situent toutes dans des exposés consacrés au sacrifice humain et c'est ce seul contexte, au demeurant assez vague, qui permet de penser que cette "construction colossale" permettait une forme particulière de sacrifice humain, car dans les passages en question aucun auteur ne dit expressément que les hommes sont "sacrifiés", encore moins qu'ils ont été au préalable consacrés, alors que les deux auteurs de langue grecque utilisent par ailleurs couramment cette terminologie. De fait, dans aucun des trois textes, l'interprétation en termes de sacrifice ne s'impose. Chez Diodore, la pratique n'apparaît pas comme une mise à mort, les hommes sont préalablement empalés, et le feu pourrait passer pour un traitement funéraire. Chez Strabon la cohabitation à l'intérieur de cette boîte en bois d'humains, d'animaux domestiques et de "*bêtes de toutes sortes*" n'est absolument pas crédible. Enfin chez César qui offre, comme on le verra la description la plus cohérente et certainement la plus proche du texte original, rien n'indique qu'on se trouve dans un milieu cultuel, sur un territoire divin et dans une liturgie sacrée. Ce qu'il faut conclure de ces trois versions, cette fois très différentes mais toujours confuses, c'est que le texte de Poseidonios n'était pas lui-même compréhensible pour ses lecteurs et qu'il recopiait simplement la description d'une pratique qu'on avait rapportée à l'auteur et dont ce dernier ne comprenait visiblement pas la finalité et sur les circonstances de laquelle il ne possédait pratiquement aucun renseignement. Ce texte – si on s'appuie sur la version césarienne – disait en somme qu'il existait (quelque part et à des occasions non définies) de grandes constructions de bois et d'osier tressé, apparemment surélevées; ces constructions étaient remplies de cadavres et le feu était allumé sous la construction. Que ce soit des hommes vivants et que ceux-ci aient péri dans les flammes, cela tient évidemment de la pure interprétation. L'informateur visuel n'a probablement constaté que le résultat de cette opération: des éléments de construction peut-être en partie détruits et mal identifiables et des restes humains ou la trace qu'ils ont pu laisser. Quoi qu'il en soit, un tel tableau fait immanquablement penser aux boucans des populations Tupinamba du Brésil sur lesquels des humains étaient fumés[344].

La construction du trophée

Contrairement à ce qui s'est passé à Gournay où les offrandes guerrières furent utilisées pour réactiver un sanctuaire indigène ancien, ici il s'agissait de construire un authentique trophée dont les caractéristiques correspondent parfaitement à la définition qu'en a donnée Elien[345]: "*Les Celtes érigent des trophées à la façon des Grecs, autant pour célébrer leurs hauts faits que pour laisser derrière eux des monuments de leur vertu guerrière.*" On peut s'interroger sur le sens qu'il faut donner à l'adverbe ἑλληνικῶς. Sous la plume d'un écrivain du Bas-Empire, s'adressant à des lecteurs ne connaissant que la forme architecturale et plutôt romaine du trophée, cette précision renvoie très certainement à la forme ancienne du trophée grec, celle faite avec les armes mêmes des ennemis et directement sur le champ de bataille. Nous ne savons pas si la comparaison sous-entendait également le respect religieux de l'emplacement très précis où l'ennemi avait montré des signes tangibles de faiblesse et signifié sa défaite, en faisant demi-tour (τροπή), ce mouvement étant considéré par certains comme l'origine du mot trophée. L'évolution du monument de Ribemont au cours des deux derniers siècles de l'indépendance gauloise suscite pour sa forme gauloise une autre hypothèse: le lieu aurait pu être choisi parce qu'au cours de la bataille la divinité protectrice

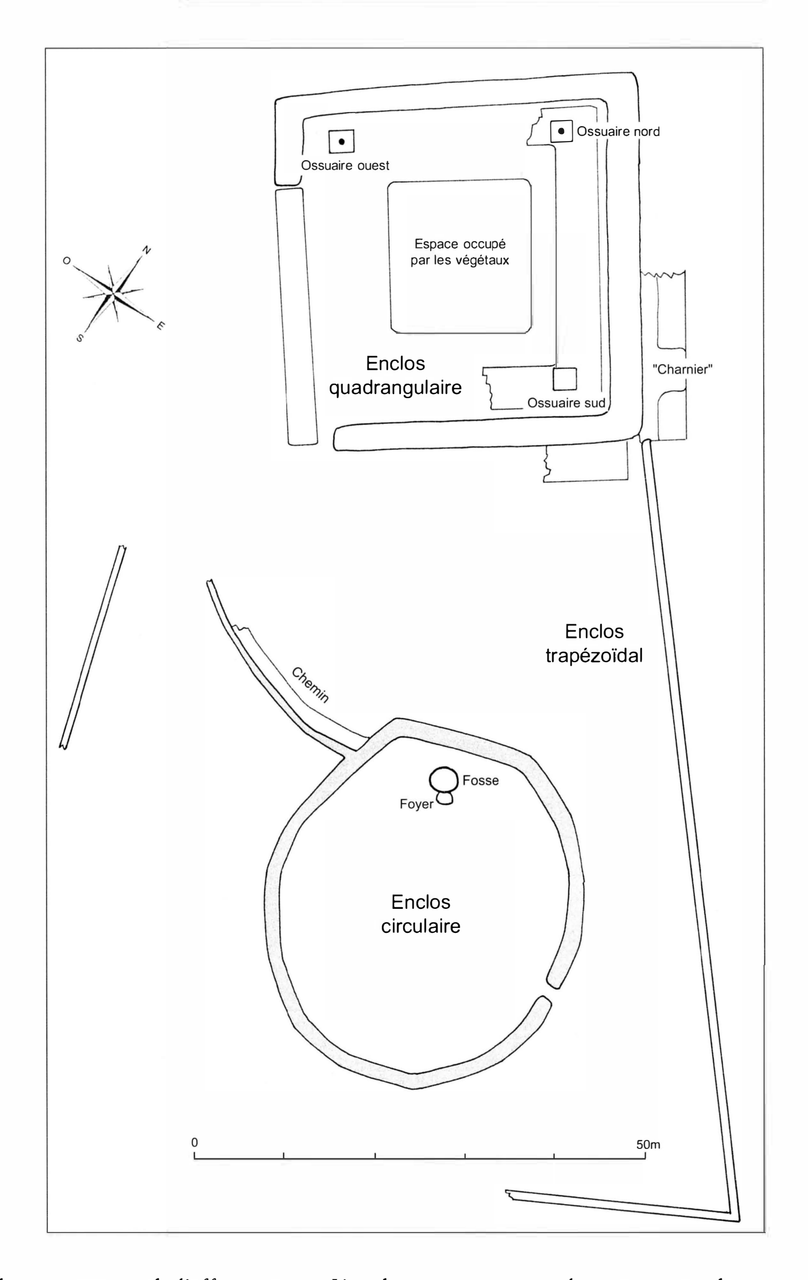


Fig. 52 - Plan général des enclos de Ribemont.

des vainqueurs était censée y résider au moment de l'affrontement. L'étude environnementale nous apprend que se trouvait là une sorte de butte naturelle - ou peut-être un talus - couverte de bosquets et que celle-ci, une fois enclose pour y accueillir le trophée, s'est muée progressivement en un bois sacré dont la présence a été scrupuleusement respectée pendant toute la période gallo-romaine. Nous avons vu que les bois, les arbres étaient propres à abriter l'esprit de divinités que rien ne matérialisait. Dans cette plaine couverte de pâturages et de champs cultivés, ce vestige d'une nature non maîtrisée par l'homme était l'un des seuls lieux où pouvait résider passagèrement un dieu celtique. Le trophée l'y a peut-être enfermé définitivement.

Les fouilles de Ribemont (fig. 52) ont révélé la nature d'un trophée celtique qui a pu se généraliser à une bonne partie de la Gaule, si l'on en croit les exemples de Mœuvres et d'Alésia, déjà cités, et où on retrouve

quelques-uns des éléments constitutifs de celui de Ribemont. Ce monument est avant tout une propriété divine, un lieu qui lui est propre et où il peut résider, dans lequel sont entreposées les offrandes qui lui reviennent de droit. L'enclos fossoyé, comme dans les sanctuaires, est le moyen essentiel pour déterminer physiquement cette propriété. C'est ce terrain divinisé qui rapproche le trophée du sanctuaire. C'est aussi le bois sacré qui peut en occuper partiellement l'espace. Mais le fonctionnement des deux installations est fondamentalement différent. L'enclos et le bois sacré témoignent seulement, le premier de la propriété d'un dieu et le second de sa présence quasi physique, ils ne sont pas, comme le sanctuaire, la matérialisation d'une communication régulière entre ce dernier et les hommes. On ne peut exclure pour autant, ainsi que Jean-Louis Durand[346] l'a proposé pour le trophée grec, que ce dernier ait pu être utilisé comme un autel ponctuel sur le champ de bataille pour parer d'une justification sacrificielle la tuerie qui s'y est déroulée. Une telle hypothèse, appliquée aux Celtes, supposerait que ceux-ci, comme les Grecs, aient généralisé l'interdiction de tuer des hommes, si ce n'est dans un cadre religieux. Il est fort probable que la plupart des Celtes, au moins dans les trois derniers siècles précédant notre ère, avaient institutionnalisé une telle interdiction mais les preuves historiques nous manquent. Nous aurions là une autre explication, ne s'opposant nullement à celle qui vient d'être avancée, à la conception du trophée celtique sous la forme d'un enclos sacré.

L'aménagement du lieu, tant à l'extérieur de l'enclos qu'à l'intérieur, suffit à se convaincre qu'on a affaire à un type de lieu sacré particulier, et pour l'instant unique dans le monde celtique. Les différences avec le sanctuaire contemporain le mieux connu sont radicales. Ici l'enclos n'est pas fermé sur quatre côtés mais appuie les trois côtés d'un quadrilatère contre la butte naturelle déjà évoquée qui forme le dernier côté. Surtout la clôture, sous forme de fossé, même si elle est puissante, demeure symbolique : elle ne se matérialise pas en élévation sous la forme d'un mur. C'est pourquoi il n'y a pas d'entrée monumentale. L'intérieur de l'enclos ne présente aucun aménagement architectural et surtout aucune trace d'autel creux en position centrale. En revanche, il est, à l'exception d'une bande de six mètres de large le long du fossé, totalement occupé par un bois, existant en partie primitivement et qui s'est développé rapidement après la création de l'enclos. Les seuls bâtiments se trouvent à la périphérie, de part et d'autre du fossé, les plus imposants situés d'ailleurs à l'extérieur de l'enceinte. Les constructions elles-mêmes sont inhabituelles, parce qu'elles font appel à une technologie nouvelle, elles sont réalisées en pans de bois sur des sablières posées au sol et non plus sur des poteaux ancrés dans la terre. C'est cette technique et probablement l'utilisation de bois de bonne qualité, qui expliquent leur exceptionnelle longévité, pendant plus de deux siècles.

La fonction de cet espace était double. Il devait à la fois matérialiser la présence de la divinité et lui permettre de recevoir les offrandes guerrières qui lui étaient dues. La personnalité de la divinité, naturellement de nature infernale, donc censée résider dans le sol, imposait un mode de fonctionnement propre, celui que l'on a jusqu'à présent rencontré sur tous les sanctuaires du nord de la Gaule. Les offrandes étaient absorbées dans le sol par l'intermédiaire d'autels creux, sortes de puits à libation. Ce fonctionnement et les aménagements qu'il nécessitait font apparaître une organisation générale concentrique. La divinité occupe avec le bois sacré l'espace central de l'enclos, un lieu où les hommes habituellement ne pénétraient pas, si ce n'est pour des travaux d'entretien[347]. Toujours à l'intérieur, une large bande le long du fossé de clôture est au contraire réservée à l'activité cultuelle. Là se trouvaient les autels creux, aux angles de l'enclos. Entre eux se situaient des aires réservées au traitement des dépouilles, dépeçage, concassage des os, crémation. Toute cette bande périphérique parait avoir été protégée par une sorte de portique qui a permis l'entreposage et l'exposition des armes et de quelques dépouilles. A l'extérieur de l'enclos, mais au plus près du fossé de clôture, s'élevaient les plus importants bâtiments, des sortes de hauts greniers dans lesquels avaient été déposées toutes les dépouilles acéphales provenant du champ de bataille.

La fouille désormais complète de cet enclos et les études réalisées sur les os humains et les armes permettent de se faire une idée très générale du déroulement des opérations. Il semble avant tout que la divinité n'acceptait de recevoir que des os blanchis, débarrassés de toute trace de chair putréfiée. C'est certainement pourquoi les dépouilles étaient entreposées un long moment dans les bâtiments périphériques, le temps qu'elles finissent de se décomposer complètement et de se dessécher. Ce sont effet, des morceaux de corps très décharnés, ne compre-

nant plus que les os et les quelques ligaments maintenant encore certaines parties solidaires, qui ont été introduits dans l'enclos. Là, il n'a pas été nécessaire d'user d'instruments tranchants pour finir leur dépeçage. Les mains ont suffi à séparer les os puis à les broyer probablement contre une pierre. Il fallait, en effet, des restes très réduits, quasiment à l'état fluide, pour qu'on pût les déverser comme une libation dans les autels creux. Le feu a aussi été utilisé, à la fois pour éclater encore les esquilles osseuses, à la fois pour les purifier.

Les autels (fig. 53) destinés à recevoir cette offrande sont d'une conception très originale, pour l'instant unique dans le cadre des données archéologiques. C'est une forme de puits, d'un mètre de profondeur et d'une trentaine de centimètres de diamètre, dont la margelle cubique est construite avec des membres humains et des jambes de chevaux, également à l'état desséché, en lits superposés, alignés tantôt longitudinalement, tantôt transversalement, jusqu'à une soixantaine de centimètres de hauteur. Ces os devaient en former l'armature et il est indispensable qu'ils aient été recouverts de torchis pour former des murets qui ont subsisté en élévation plus de deux siècles. L'un de ces autels, particulièrement bien conservés, était totalement rempli jusqu'à la partie supé-

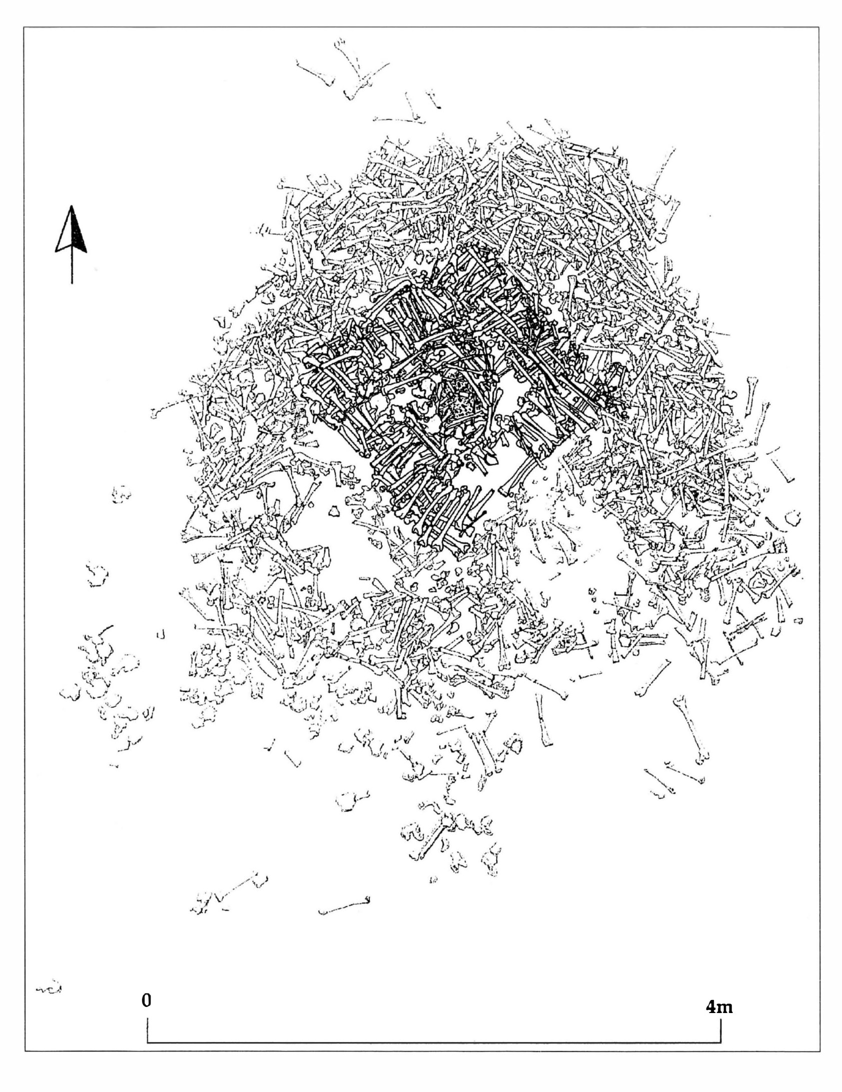


Fig. 53 - Plan de l'autel nord ("ossuaire") de Ribemont.

rieure de la margelle d'esquilles brûlées. Le rite consistait donc, semble-t-il, à transformer la plus grande partie des dépouilles des vaincus en une telle libation.

Quand les autels furent ainsi remplis, toute activité cessa dans l'enclos-trophée. Mais aussi toute fréquentation humaine, comme si le monument était désormais frappé de quelque tabou. Néanmoins ces vestiges furent scrupuleusement respectés. Pendant plus de deux siècles, ils furent gardés en l'état. Même en 54 av. J.-C., lorsque César établit ses quartiers d'hiver à Samorobriva[348], à une quinzaine de kilomètres seulement, les troupes romaines, toujours à la recherche de froment et de fourrage, ne vinrent pas souiller ces monuments. Au contraire, les Romains laissèrent les Ambiens continuer leur culte sur l'autre enclos, celui des héros, et dont il sera question dans le chapitre suivant.

C'est tout ce que l'on sait objectivement des rites de victoire chez les Celtes, autrement dit des rites convergeant vers le trophée. On peut se demander s'il n'existait pas une forme de triomphe, plus ou moins proche de celle que l'on connaît à Rome. La littérature antique, les faits archéologiques et notre connaissance balbutiante de la sociologie gauloise nous inclinent cependant à écarter cette hypothèse. De telles cérémonies se déroulant en milieu urbain là où se trouvaient préférentiellement les étrangers, commerçants entre autres, n'auraient pas manqué de susciter des récits hauts en couleur dont nous posséderions au moins une version écrite. La réalité archéologique est plus contraignante encore, puisqu'elle révèle que les trophées monumentaux captaient la totalité des dépouilles, ne laissant rien pour d'éventuelles processions triomphales. Mais les arguments les plus forts pour rejeter la possibilité d'un triomphe tiennent à la structure même de la société gauloise et à ses institutions. Il n'y a pas dans les cités gauloises de capitale jouant, comme Rome, le rôle d'un espace sacré où se décident toutes les actions liées à la guerre, encore moins de Capitole où les offrandes les plus importantes doivent regagner le temple de Jupiter. Enfin il n'y avait pas un pouvoir politique suffisamment développé pour que ce soit au Sénat d'accorder un triomphe qui faisait du triomphateur "*pour quelques heures le double humain de Jupiter*"[349].

III.4. Faire des héros

La bataille de Ribemont, comme la plupart de celles où les Gaulois étaient engagés, n'a pas produit des morts que dans le camp des vaincus. Une soixantaine de guerriers belges ont succombé, semble-t-il. Il est probable que leurs corps aient fait l'objet des premiers soins des vainqueurs. Pour ces dépouilles, si l'on en croit les témoignages antiques aussi bien que les restes exhumés à Ribemont, le temps était compté.

Ces deux types de source nous apprennent, en effet, qu'il était impératif que ces guerriers morts soient dévorés par les charognards aériens. En soi, cela n'était pas une difficulté, puisque ces derniers étaient présents, depuis le début des combats, sur le champ de bataille. Mais il fallait que ces oiseaux soient seuls à se repaître de leur chair et certainement que cette manducation se déroule dans un cadre cultuel et probablement dans le plus grand apparat.

Sur le sujet le témoignage capital est celui de Silius Italicus. Il a été ignoré de la plupart[350] des celtisants et des historiens de la religion gauloise, certainement parce qu'il paraissait n'être confirmé par aucune réalité matérielle. Cependant la teneur des propos du poète, la précision de sa description et les explications qu'il donne aux gestes des Gaulois suffisent à convaincre qu'on a affaire ici à une information sûre, quasiment de première main[351]. Rappelons ce texte. Il se situe dans la description que Silius Italicus fait des armées alliées d'Hannibal. "*Ils sont venus aussi les Celtes, dont le nom est associé à celui des Ibères. Pour eux c'est une gloire de mourir au combat et il est sacrilège de brûler le corps de celui qui a connu une telle mort. Ils croient qu'ils seront transportés auprès des dieux, si le vautour affamé déchire les morceaux de leur corps gisant au sol.*" Ce qui donne au texte son caractère exceptionnel c'est la juxtaposition – à ma connaissance unique pour des faits gaulois – de la description d'une pratique et des croyances qui s'y rattachaient. Si cette mention était unique, aussi riche et fiable soit-elle, elle susciterait quelque scepticisme. Or, d'autres échos figurent dans la littérature antique mais aussi dans l'iconographie la plus ancienne. Elien[352] paraît recopier le texte de Silius Italicus, à moins qu'il n'en copie la source originale. Il attribue cependant

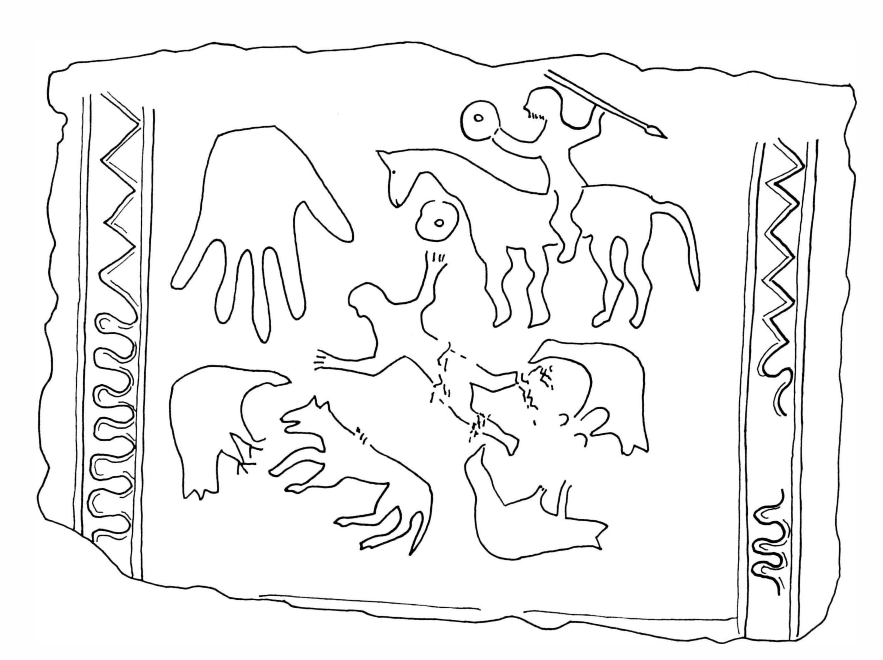


Fig. 54 - Stèle d'El Palao (Espagne).



Fig. 55 - Stamnos falisque du Kunstmuseum de Bonn (Allemagne).

cette pratique aux Vaccéens. Plus intéressante, parce qu'elle dérive d'une autre source et concerne d'autres peuples celtiques, ceux qui envahirent la Macédoine et le nord de la Grèce au début du IIIe siècle, est celle que l'on doit à Pausanias[353]. Elle est plus connue et a suscité beaucoup d'interrogations. Après la bataille des Thermopyles, nous dit-il, "*les Gaulois ne firent pas demander par un héraut la permission d'enlever leurs cadavres : il leur était bien égal qu'on donnât à ces cadavres un peu de terre ou que s'en repussent les bêtes sauvages et ceux des oiseaux qui font la guerre aux morts. Cette insouciance de la sépulture à donner à ceux qui ne sont plus leur était inspirée par deux raisons : étonner leurs ennemis et suivre la coutume établie par eux de n'avoir pas pitié des morts.*" On ne discutera pas ici des raisons purement conventionnelles que donne Pausanias. Elles s'inscrivent dans la droite ligne du regard porté depuis Hérodote[354] par les Grecs sur leurs voisins barbares.

Plus intéressants sont les témoignages iconographiques. On les connaît surtout chez les Celtibères, ce qui laisse penser que ce traitement funéraire, mentionné au moins à deux reprises par les textes, y était plus courant encore que chez les autres peuples celtiques. Ce sont des stèles qui figurent très explicitement la manducation d'un guerrier par des vautours. La plus représentative est celle d'El Palao.[355] (fig. 54).

Ce sont également des céramiques peintes où la représentation, plus stylisée, est cependant moins explicite[356]. Cependant la figure la plus intéressante n'avait jamais été rapprochée du texte d'Italius Italicus dont elle est pourtant la plus proche par la chronologie et la géographie. Elle se trouve sur un stamnos falisque[357] à figures rouges, datant du Ier quart du IVe siècle av. J.-C. (fig. 55). C'est probablement la plus ancienne représentation de guerriers clairement identifiables comme des Celtes. On y voit un fantassin gaulois, entièrement nu, muni d'un fourreau typiquement laténien maintenu par une chaîne au-dessus de la taille, tenant à la main un bouclier ovale, affrontant deux cavaliers italiques. Au sol se trouve un second guerrier gaulois, identifiable par sa nudité. Il est manifestement mort. Au-dessus de lui, un vautour a la tête penchée vers la poitrine du guerrier dont les entrailles semblent se répandre hors de l'abdomen. Un second vautour se trouve à l'arrière du Gaulois survivant, comme s'il attendait sa proie. La présence des deux volatiles n'a évidemment rien de fortuit. Comme la nudité des Gaulois, elle délivre un message aussi paradoxal : ces guerriers laissaient dévorer les cadavres des leurs par les vautours qui hantaient les champs de bataille et dont la seule apparition évoquait déjà l'effroi de la guerre.

Les récentes découvertes de Ribemont-sur-Ancre viennent de donner tout leur crédit à ces différents témoignages. Le second enclos[358] (fig. 56) qui a déjà été évoqué et qui se trouve à une quarantaine de mètres seulement de l'enclos-trophée a livré, en effet, des vestiges qui paraissent témoigner d'un tel traitement funéraire. Le monument se présente comme une cour entièrement fermée de hauts murs de bois et torchis. Le plan au sol en est curieux, unique même dans le monde celtique, c'est un polygone vaguement circulaire, de 40 à 50 m de diamètre. A l'intérieur, le seul aménagement significatif est, à l'extrémité nord, un autel creux, de taille inhabituelle, une fosse parfaitement cylindrique, de plus de 3 m de diamètre et de 2 mètres de profondeur, à laquelle était accolé un foyer sur le côté sud (cf. *supra* fig. 4). L'activité cultuelle y a été aussi intense que brève. De nombreux sacrifices d'animaux domestiques ont été accomplis. Mais, contrairement à ce qui se passait dans le sanctuaire de Gournay, les dépouilles n'étaient pas déposées au fond de la fosse. Leur chair a dû être prélevée, cuite et peut-être consommée, tout au moins partiellement. Une grande quantité de tessons provenant de vases hauts indiquent que les libations furent également nombreuses. Cette activité cultuelle ne se prolongea guère dans le temps, probablement pas plus d'une semaine ou deux. Les parois de la fosse, taillées dans le limon, n'étaient pas protégées et dès les premières pluies la fosse commença à se remblayer. On la combla de vestiges sacrificiels, en même temps que la pluie fit tomber les parois de limon.

Quelle était la fonction de cette cour, hormis cette activité ponctuelle ? C'est le remplissage des tranchées de fondation et la nature du sol de l'aire intérieure qui nous renseignent. Ce sol montre, en effet, que les constructeurs commencèrent par prélever toute la couche de terre arable et qu'ils la remplacèrent par un dallage de blocs de silex et de morceaux de grès. Une partie de ce dallage fut effectivement retrouvée dans le remplissage des tranchées de fondation des murs. Ces tranchées avaient presque deux mètres de profondeur, ce qui laisse imaginer une hauteur des murs comprise entre 5 et 6 mètres. Ces derniers ne demeurèrent en élévation qu'assez peu de temps[359], quelques mois tout au plus. A l'issue de cette période, les tranchées furent rouvertes, l'armature de bois des murs

O N S E

Tronçon fouillé.
Tronçon non fouillé.
Fosses.
Foyers.

0 50m

Fig. 56 - Plan de l'enclos circulaire de Ribemont.

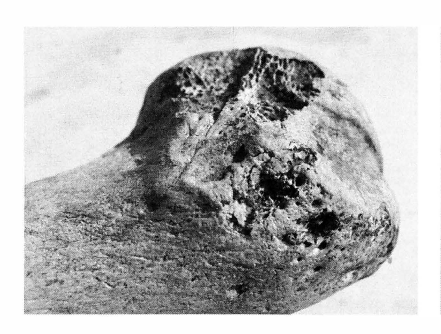




Fig. 57 - Traces de manducation animale sur les os humains de l'enclos circulaire.

arrachée, le bois et le torchis brûlés. Ces restes, avec une partie du dallage et les vestiges qui se trouvaient à sa surface furent alors réutilisés pour remblayer le fossé de fondation. C'est le mobilier découvert dans celui-ci qui nous renseigne sur l'allure de ce dallage et surtout sur les restes qui le recouvraient. Ce sont plusieurs centaines d'os humains et plusieurs centaines d'armes[360].

Les os humains sont en majorité des os longs, de ceux qui dans le squelette résistent le mieux, fémurs, tibias, humérus, radius, ulnas et os coxaux. Leur nombre par type d'os (latéralisés quand il s'agit d'os symétriques) montrent une rare cohérence. Ce sont actuellement une trentaine de représentants pour chaque type d'os, droit ou gauche. Comme un peu plus de la moitié du volume de ce fossé a été fouillée, on peut estimer que le nombre total des individus se situe entre cinquante et soixante. Les armes rencontrées parmi les ossements montrent des quantités tout à fait similaire pour chaque type : une trentaine d'umbos de boucliers, une trentaine de chaînes de ceinture, etc. Celles-ci bien souvent ont laissé des traces d'oxydation sur les os, ainsi que sur les blocs de pierre, avant que ces derniers ne soient enfouis dans le remplissage de ce fossé. On doit donc conclure qu'initialement, avant d'être rejetées dans le fossé, les dépouilles humaines et les armes reposaient directement sur ce dallage, à l'intérieur de la cour.

L'état des os et surtout les traces (fig. 57) qu'ils portent permettent de comprendre le traitement qu'ont subi les corps. Exposés, certainement nus[361], à l'intérieur de la cour fermée, ils ont été abandonnés à la voracité des oiseaux. Vautours, milans et grands corbeaux ont dû commencer par déchirer les chairs et à en manger la plus grande part. Enfin les charognards plus petits, freux, corneilles et pies ont achevé le travail, allant même jusqu'à vider le corps spongieux, là où il était accessible, à partir des épiphyses des os longs. Les grands oiseaux ont certainement accompli leur tâche en peu de temps, quelques heures probablement. Les repas des autres animaux se sont poursuivis pendant une période beaucoup plus longue. Il est sûr, en tout cas, que les ossements et les armes sont demeurés sur le sol pendant des mois, peut-être quelques années[362]. C'est à la fin de cette période que furent accomplis les sacrifices et les libations. Ceux-ci accompagnaient très certainement un banquet funéraire, destiné à marquer la fin des opérations funéraires.

Si l'on en croit Lucain, il ne suffisait pas, en effet, que les oiseaux consomment les chairs et les emmènent avec eux dans les cieux pour que les âmes des guerriers gagnent un séjour céleste éternel. Il fallait aussi un accompagnement rituel, probablement complexe, dont les vestiges de Ribemont et quelques lignes de Lucain[363] nous livrent deux aspects, l'un proprement cultuel, l'autre magique. Il n'est pas sûr que les deux concernaient exclusivement les âmes des guerriers, tout au moins le premier. Voici ce que nous dit Lucain du second : "*Vous aussi bardes, vates qui par vos louanges sélectionnez les âmes vaillantes de ceux qui périrent à la guerre pour les conduire à un séjour immortel, vous avez répandu sans crainte ces innombrables chants.*" Ces propos laissent entendre que la parole sacrée et la louange décernée par ceux qui étaient habilités à la délivrer étaient indispensables à ce voyage apparemment sinueux, nécessitant, en tout cas, la plus grande énergie des participants. Nous verrons dans le chapitre suivant dans quelle fonction plus large s'inscrivait ce travail spécifique des bardes. Dans le cas présent, leur action était assez semblable à celle des chamans du monde altaïque qui ont pour mission aussi, après avoir déterminé le siège éternel promis à chaque âme, d'aider cette dernière à le rejoindre.

Les sacrifices animaux et les libations qui, avant la destruction des installations funéraires, marquent la fin des funérailles, posent quelque problème. La nature de l'autel (une fosse creuse et un foyer) pourrait laisser penser que ce culte, à l'instar de ce qui se passait en Grèce archaïque, s'adressait aux héros qu'on honorait quasiment comme les dieux chthoniens, avec les même types d'autel et de sacrifice. Ce n'est probablement pas le cas. Car, au moment où ces sacrifices sont accomplis, les guerriers ne sont pas encore des héros et leur âme a déjà quitté les lieux. Il est plus probable que ces rites s'adressaient à la divinité chthonienne qui, telle Pluton ou Dis, recevait habituellement les morts dans son domaine souterrain. Dans le cas de ces guerriers qui quittaient le domaine terrestre, elle était lésée d'une matière qui aurait dû lui revenir. Ces sacrifices avaient peut-être une vertu compensatoire.

On ne sait pas à quel moment furent érigées dans la cour, devant les hauts murs, une cinquantaine de stèles en grès, probablement autant qu'il y avait de guerriers morts. Ces blocs de plus d'un mètre de hauteur, de trente à

quarante centimètres de côté, pesaient chacun plusieurs centaines de kilos et provenaient d'une carrière qui a pu être localisée à une dizaine de kilomètres du monument (fig. 58).

Leur extraction et leur transport ont pris du temps mais, comme dans tous ces travaux gigantesques, cela dépendait des moyens humains qui leur étaient consacrés. Il est sûr en tout cas qu'avant la fin des opérations rituelles les stèles formaient un cercle autour des restes de guerriers. Leur rôle était celui que J.-P. Vernant[364] assigne au "κολοσσὸς" en Grèce ancienne : "... [il] *ne vise pas à reproduire les traits du défunt, à donner l'illusion de son apparence physique. Ce n'est pas l'image du mort qu'il incarne et fixe dans la pierre, c'est sa vie dans l'au-delà... Le colossos n'est pas une image ; il est un 'double', comme le mort lui-même est un double du vivant.*"

Mais la fonction des stèles à Ribemont se révèle surtout à travers les évènements qui suivent le démontage de l'installation funéraire. Cette dernière, comme on l'a vu, n'est restée en élévation que le temps du traitement funéraire, ce qui confirme bien qu'elle n'était destinée qu'à favoriser le travail des oiseaux et peut-être à fournir un lieu clos pour les opérations rituelles qui l'accompagnaient. Contrairement à l'enclos-trophée, cet espace clos n'était pas destiné à durer. Et, de fait, alors que les murs de clôture furent abattus et brûlés, seules les stèles demeurèrent érigées sur ce lieu débarrassé de tout vestige. Elles y demeurèrent plus de deux siècles, jusqu'au moment de la construction du premier temple romain pour les fondations duquel elles furent pour la plupart réutilisées. Pendant toute cette période, se déroula à la périphérie de leur cercle une activité cultuelle qui fut la seule sur le site. Des sacrifices animaux s'y déroulèrent régulièrement. Des offrandes d'armes furent effectuées. Et surtout se tinrent des banquets où le vin s'introduisit progressivement. Armes, banquet, vin, ce sont évidemment là les signes d'assemblées guerrières dont le but premier – ou tout au moins prétexte – était la célébration des morts héroïques.

Il s'agit d'un véritable culte, nouveau, fondateur et dont l'intensité ne faiblit pas au cours du temps. Au contraire, les témoignages matériels les plus importants datent de l'époque de la conquête romaine, comme si le nouveau conflit réactivait les valeurs anciennes. Même dans le cadre nouveau que constitue le sanctuaire romain, dès le début de l'époque augustéenne, le lieu non seulement est préservé de toute construction mais plus tard, à l'époque flavienne, son cadre en est réaménagé, avec la construction d'un grand quadriportique et il semble même que les banquets continuent à s'y tenir, même s'ils ne se font plus en l'honneur de héros gaulois mais d'un dieu romain ou romanisé et de l'empereur[365].

Le cercle de stèles de Ribemont nous livre donc la première illustration de ce que pouvait être un *herôon* celtique. Comme dans la Grèce archaïque, il avait deux aspects indissociables : il était à la fois lieu de sépulture et

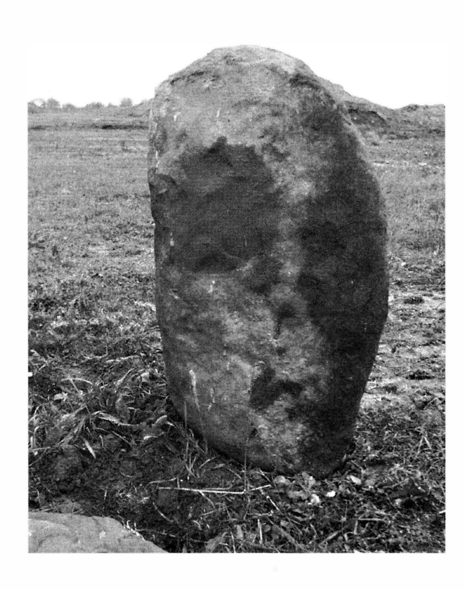
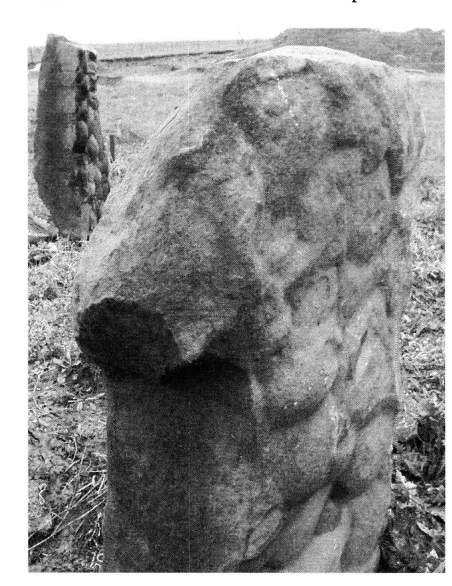


Fig. 58 - Stèles de grès de l'enclos circulaire de Ribemont.



lieu du culte en l'honneur des morts. Trois composantes irréductibles constituent donc cet *herôon* : 1. un lieu fixe délimité. 2. La présence symbolique d'un être supérieur (assimilé ou rapproché des dieux). 3. L'exercice d'un culte authentique, c'est-à-dire mettant en jeu les gestes habituels du culte, le sacrifice, l'offrande, la commensalité.

Sous cette forme, l'*herôon* belge n'a que peu de rapport avec les différentes manifestations qu'on attribue au culte héroïque en Provence[366]. Dans ces confins méridionaux de la Gaule, les héros seraient matérialisés par des représentations lapidaires, évidemment anthropomorphes et relativement réalistes. Aucun lieu spécifique pour l'heure ne leur a été reconnu, car les stèles ou les statues ont pratiquement toujours été découvertes en remploi. On n'a donc aucune idée des gestes cultuels qu'elles pouvaient susciter. Cette interprétation ne laisse pas de poser problème. Avant tout parce que les trois caractères du culte héroïque, évoqués plus haut, ne sont pas confirmés. Mais aussi parce qu'elle suppose une conception du héros, éloignée voire inverse de la conception celtique des divinités dont les héros pourtant doivent par nature être proches. La représentation humaine, souvent de la plus grande précision dans la figuration des vêtements et des parures, paraît s'opposer à toute forme de divinisation. Le héros existe avant tout dans la mémoire des hommes, sa reconnaissance passe par un *logos* quasi sacré, totalement contrôlé par des poètes divins, probablement les bardes. Les personnages de Roquepertuse ou d'Entremont, représentés toujours sous les traits de guerriers, sont avant tout des hommes bien réels, suffisamment puissants pour avoir été statufiés. Leur position assise en tailleur (cf. *supra* fig. 24) ne me paraît pas devoir être obligatoirement interprétée comme une attitude héroïque. Si l'on reste dans la logique de réalisme qui émane des statues, on pourrait être tenté d'y voir la représentation d'un mort qui assisterait peut-être à son propre repas funéraire[367].

Notre méconnaissance générale de tels cultes dans le monde celtique ne permet guère d'apprécier l'extension géographique de ces manifestations, ni de procéder à une typologie des formes qu'elles pouvaient prendre. Une piste de recherche se trouve probablement dans une étude générale des stèles dans le monde celtique. Celles-ci, pierres quasi brutes, parallélépipédiques, assez hautes, témoignent probablement d'une même volonté d'héroïsation du mort dont elles surmontent généralement le tumulus. On les rencontre surtout en Rhénanie et dans le Palatinat[368], et assez souvent sur des *tumuli* de la fin du Ier âge du Fer, parfois en contexte princier comme celle d'Hirschlanden. La plupart de ces stèles ne sont pas anthropomorphes ou ne portent qu'une simple décoration symbolique. La représentation humaine demeure exceptionnelle. Aussi ne faut-il pas voir nécessairement dans ces monuments l'influence italique, comme cela fut jadis proposé. Celle-ci s'est peut-être seulement exercée au niveau du style sur des types d'œuvre déjà largement diffusés en milieu celtique.

On peut se demander si l'apparition d'une conception originale – c'est-à-dire purement celtique – du héros n'est pas un phénomène parallèle à l'émergence du chef guerrier qui était tout d'abord un aristocrate, lui-même descendant plus ou moins lointain du prince hallstattien. Le changement de statut, du prince au héros, s'est, en effet, inévitablement traduit par un changement d'image : la saga des hauts faits guerriers, amplifiée par le chant poétique, a pu remplacer la représentation figée d'un individu, seulement paré de richesses matérielles.

NOTES

246 - *Religions gauloises*, p. 191-5.

247 - B.G., V, 56.

248 - *Religions gauloises*, p. 189-190.

249 - Nicolas de Damas, *op. cit.*, D'après Stobée, Fgt 103 E de Jacoby.

250 - B.G., VI, 18, 3.

251 - Salomon Reinach, Un tabou guerrier chez les Gaulois du temps de César. Reproduit dans Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, Paris, 1996, Ed. Robert Laffont, p. 285-288.

252 - B.G., II, 23, 4.

253 - D'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, VI, op. cit., p. 199. G. Dottin, *La langue gauloise*, Paris, Editions Klincksieck, p. 93, propose une autre traduction : "fils de la corneille".

254 - J.-L. Durand, La mort, les morts et le reste, in, M. Cartry et M. Detienne, *Destins de meurtriers*, *Systèmes de pensée en Afrique noire*, Cahier 14, 1996, p. 39-56.
255 - Cf. *Religions gauloises* p. 188-189.
256 - C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris, Editions Hachette, 1920, I, p. 294, note 7.
257 - H. Hubert, *op. cit.*, p. 38.
258 - Tite-Live, *op. cit.*, VII, 26.
259 - R. Bloch, *Recherches sur les religions de l'Italie antique*, Paris 1976, p. 19 sq.
260 - Tite-Live, *op. cit.*, VII, 9-10.
261 - A. Ernout et A. Meillet, *op. cit.*, p. 966-7, le verbe est dérivé de spolium "dépouille d'un animal".
262 - L. Dérobert, *Médecine légale*, Paris, 1980, p. 461-4.
263 - *Religions gauloises*, p. 191 sq.
264 - Dans Diodore, *op. cit.*, V, 27.
265 - B.G., VI, 17.
266 - Cf. à ce sujet, N. Jufer et T. Luginbühl, *Répertoire des dieux gaulois.* Paris, 2001, Editions Errance.
267 - J. Vendryes, Les correspondances de vocabulaire entre l'indo-iranien et l'italo-celtique, *Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, 1918, I, 20, p. 265-285.
268 - Hérodote, *Histoires*, IV, 62.
269 - Plutarque, *Vies. César.*, 26.
270 - Teutates Mars "*sanguine diro placatur, sive qod proelia numinis eius instinctu administrantur, sive quod Galli antea soliti ut aliis deis huic quoque hominess immolare.*"
271 - Florus, *op. cit.*, I, 20.
272 - Polybe, *op. cit.*, II, 32, 6.
273 - Dion Cassius, *op. cit.* dans l'*Abrégé* de Xiphilin, LXII, 7.
274 - Tite-Live, *op. cit.*, X, 27, 8-9.
275 - J. Bayet, "L'étrange omen de Sentinum et le celtisme en Italie", *Hommages à Albert Grenier*, Bruxelles 1962, p. 244-256.
276 - J.-L. Brunaux, P. Méniel et F. Poplin, *Gournay I. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984). Revue Archéologique de Picardie.* N° spécial, 1985. J.-L. Brunaux et A. Rapin, *Gournay II. Boucliers et lances. Dépôts et trophées.* 1988. T. Lejars, *Gournay III. Les fourreaux d'épée.* Paris, Editions Errance, 1994.
277 - T. Lejars, *Gournay III. Les fourreaux d'épée.* Paris, 1994, Editions Errance.
278 - Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, Paris, 1861 (10è edit.), p. 36 sq. H. Hubert, *op. cit.*, p. 154-5.
279 - J.-L. Brunaux et P. Méniel, *op. cit.*
280 - G.-P. Woimant, Organisation spatiale et chronologie du sanctuaire d'Estrées-St-Denis, in J.-L. Brunaux (édit.), *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen*, Paris, Editions Errance, 1991, p. 164-8.
281 - Cf. sur ce sujet, O. de Cazanove et J. Scheid, *Les bois sacrés.* Actes du colloque de Naples, 23-25 nov. 1989. Naples, 1993, Centre Jean Bérard.
282 - Présentation détaillée des faits dans J.-L. Brunaux, "Les bois sacrés des Celtes et des Germains", in O. de Cazanove et J. Scheid, *op. cit.*, note précédente, p. 57-65.
283 - Dion Cassius, *op. cit.*, dans l'*Abrégé* de Xiphilin, LXII, 9.
284 - Tacite, *Annales*, I, 61, 5 et XIV, 30.
285 - Lucain, *La Pharsale*, I, vers 453-454 et III, vers 412.
286 - Pline, *Histoire naturelle*, XVI, 249-251.
287 - Florus, *op. cit.*, I, 45, 21.
288 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 5.
289 - On en trouvera d'excellents exemples dans J.-L. Brunaux et A. Rapin, *Gournay II. Boucliers et lances. Dépôts et trophées.* Paris, 1988, Editions Errance, planches V, n° 177, VI, n° 214, XXIII, N° 1969, XXX, n° 2669.
290 - J. Rudhardt, *Les notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte en Grèce classique*, Paris, Editions Picard, 1992, p. 214 sq.

291 - J. Nothdurfter, *Die Eisenfunde von Sanzeno im Nonsberg*. Mainz, 1979.
292 - Elien, *Histoires variées*, XXII, 23.
293 - Démocrite, XXII c, Androt. 76.
294 - Isée, *La succession de Dicaïogenes*, 41-42.
295 - Gournay I, *op. cit.*, p. 167 et sq.
296 - *op. cit.*, p. 178.
297 - Plutarque, *Questions romaines*, 37e, 273 c-d.
298 - *Gournay I*, p. 119 sq.
299 - *Gournay II*, p. 159-160.
300 - *Gournay I*, p. 163.
301 - *Gournay I*, p. 171.
302 - Pline, *op. cit.*, XXIX, 62, par. 103, 104; XXIX, 12, par. 52 à 54.
303 - Dans Athénée, *op. cit.*, IV, 154, b-c ; fgt n° 16 de Jacoby et n° 68 d'Edelstein-Kidd.
304 - *Gournay I*, p. 147-164.
305 - *Gournay I*, p. 112.
306 - Montmartin, *op. cit.*, p. 248.
307 - Tite-Live, *Omnium librorum periochae*, livre LXVII.
308 - dans Diodore, *op. cit.*, V, 29.
309 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 5.
310 - H. Hubert, *op. cit.*, p. 231-2.
311 - C. Peyre, *La Cisalpine gauloise du IIIe au Ier s. av. J.-C.*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1979, p. 110-1.
312 - B.G., VI, 17.
313 - Tite-Live, V, 39, 1.
314 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
315 - J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine. II Archéologie celtique ou protohistorique*. Paris, Editions Picard, 1914, p. 1040-1. A. Salomon, Le charnier gaulois de Mœuvres (Nord). *B.S.P.F.*, tome X, n° 5, mai 1913, p. 319-322.
316 - J. Harmand, *Alésia, une campagne césarienne*, Paris 1967, p. 323.
317 - J.-L. Brunaux et alii, Ribemont-sur-Ancre : bilan préliminaire et nouvelles hypothèses, *op. cit.*
318 - L.-P. Delestrée, L'or du charnier., *op. cit.*
319 - P. Sineux, Les morts à la guerre. in J.-P. Brun (édit.), *Questions d'histoire. Guerres et sociétés dans les mondes grecs (490-322)*. Editions du Temps, Paris, 1999. p. 97-126. J.-N. Corvisier, Guerre et démographie en Grèce à la période classique. in *Guerres et sociétés dans les mondes grecs à l'époque classique. Pallas*, n° 51-1999, p. 57-79.
320 - Cette analyse conjecturale, s'appuyant essentiellement sur les observations de Pytheas et de Timée, se trouve résumée dans C. Jullian, *op. cit.*, I, p. 315 et note 2.
321 - B.G., III, 8, 1.
322 - Cf. notamment L. Dérobert, *Médecine légale*, Paris 1974, mise à jour 1980, p. 461 et 526.
323 - J.-L. Voisin, "Les Romains, chasseurs de tête", in *Du châtiment dans la cité*, Ecole Française de Rome, 1984, p. 241-293.
324 - Diodore, *op. cit.*, XIV, 115.
325 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
326 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 5.
327 - Properce, *Elégies*, IV, 10, 39.
328 - *Religions gauloises*, p. 194-5.
329 - C. Peyre, *op. cit.*, p. 108.
330 - Florus, *op. cit.*, I, 20, 5.
331 - Dans Diodore, *op. cit.*, V, 29.
332 - F. Hartog, *Le miroir d'Hérodote*, Paris, Editions Gallimard, 1980, p. 179.

333 - Polybe, *op. cit.*, III, 67, 3-4.
334 - B.G., V, 58, 6.
335 - Hérodote, *op. cit.*, IV, 64.
336 - Polybe, *op. cit.*, II, 28, 10.
337 - Tite-Live, *op. cit.*, XLIV, 26.
338 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
339 - Poseidonios dans Athénée, *op. cit.*, IV, 154, c ; fgt. 16 Jacoby, 68 Edelstein-Kidd. Cf. également mon analyse dans *Religions gauloises*, p. 214-5.
340 - Plutarque, *Moralia*, 203, A2.
341 - B.G., VI, 16.
342 - Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 5; C 198.
343 - Diodore, *op. cit.*, V, 32.
344 - On trouve de très belles illustrations de ces installations dans l'édition originale du récit de Hans Staden, reproduit dans H. Staden, *Nus, féroces et anthropophages*. Paris, 1979, Editions Métailié, et celles reproduites dans A. Métraux, *La religion des Tupinamba et ses rapports avec celle des autres Tupi-Guarani.* Paris, 1928, Librairie Ernest Leroux.
345 - Elien, *Hist. var.* XII, 23.
346 - J.-L. Durand, cf. supra, *op. cit.*
347 - La fouille a montré qu'à l'emplacement du bois sacré aucun sol, créé par la circulation humaine, ne s'était jamais formé. Les quelques vestiges d'armes qui y ont été découverts le confirment : ils sont en parfait état et n'ont pas été écrasés par le piétinement.
348 - B.G., V, 24, 1 ; 47, 2. Cicéron, *Correspondance*, *Ad Familiares*, VII, 12, 1 (C.U.F., tome III, CLXII, à Trébatius).
349 - G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, Editions Payot, 1974, p. 296.
350 - Ce n'est pas le cas de G. Sopena Genzor qui a consacré un chapitre entier à ces questions dans son ouvrage, *Etica y ritual. Aproximacion al estudio de la religioosidad de los pueblos celtibericos*, Saragosse, Université, 1995, p. 198-262.
351 - C'est pourquoi dans *Les religions gauloises* (p. 222) j'avais consacré une place à cette coutume, alors que les traces archéologiques n'en avaient pas encore été découvertes.
352 - Elien, *De natura animalium*, X, 22.
353 - Pausanias, *Périégèse*, X, 21, 6 et 7.
354 - F. Hartog, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre.*, Paris, Editions Gallimard, 1980.
355 - F. Marco Simon et V. Baldellou, El monumenti iberico de Binefar (Huesca), *Pyrenae*, 12, 1976, p. 91-116.
356 - Un choix de ces différents témoignages iconographiques se trouve dans l'ouvrage précédemment cité de Sopena Genzor.
357 - Il se trouve à l'Akademisches Kunstmuseum, il est figuré dans S. Moscati et almii, *I Celti*, (Catalogue de l'exposition de Venise, Milan Edizione Bompiani, 1991, p. 62).
358 - J.-L. Brunaux, Un lieu pour les héros à Ribemont. *L'archéologue*, n° 58, Fév.-Mars 2002, p. 47.
359 - La brièveté de cette période peut être déduite de l'examen de l'état de conservation des os humains qui sont restés dans un exceptionnel état de fraîcheur.
360 - Nos chiffres ne sont pas plus précis, parce qu'à ce jour la fouille du remplissage du fossé de fondation n'est toujours pas achevée.
361 - Les fibules sont très rares. Et il est de fait que les vêtements auraient été une gêne au traitement qui allait suivre.
362 - C'est, en effet, le temps nécessaire pour que le fer puisse s'oxyder au point de tacher les os et les pierres ; c'est également celui qu'indique la légère corrosion atmosphérique des os.
363 - Lucain, *La Pharsale*, I, vers 447-449, *"Vos quoque, qui fortes animas belloque peremptas laudibus in longum vates dimittis aeum, plurima securi fudistis carmina, bardi."*
364 - J.-P. Vernant, *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, Editions F. Maspéro, 1965, Tome II, p. 67.
365 - Le culte qui s'installe dans le sanctuaire à l'époque romaine est, de toute évidence, de nature publique et probablement impériale, comme sur la plupart de ces grands sanctuaires dits "ruraux". Cf. J.-L. Brunaux, *Gallia*, *op. cit.* ; Cf. également M. Fincker et F. Tassaux, Les grands sanctuaires "ruraux" d'Aquitaine et le culte impérial, *MEFRA*, n° 104, 1992, p. 41-76.

366 - Sur ce sujet, l'une des études les plus récentes et les plus complètes, P. Arcelin, B. Dedet et M. Schwaller, Espaces publics, espaces religieux protohistoriques en Gaule méridionale. *Documents d'Archéologie méridionale*, 15, 1992, p. 181-242.

367 - Cf. sur ce sujet et notamment sur la position curieuse des deux statues de Vix, J.-L. Brunaux, Les guerriers à la table des dieux. Les fragments de Poseidonios dans les Deipnosophistes d'Athénée, in P. Méniel et B. Lambot, *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule. Société archéologique champenoise*, Mémoire n° 16, p. 273-284.

368 - W. Kimmig, Eisenzeitliche Grabstelen in Mitteleuropa, *Fundberichte Baden-Würtemberg*, 12, 1987, p. 251-297. notamment la carte Abb. 23.

QUATRIÈME PARTIE
L'ÉMERGENCE DU POLITIQUE

L'apparition et le développement d'un pouvoir politique autonome, par opposition à celui du roi ou des prêtres par exemple, sont des phénomènes qui dans les civilisations antiques dépendent de causes multiples dont il est souvent difficile de faire la part de chacune. Chez les Gaulois, peut-être parce que la documentation est très incomplète et parce que, pour des raisons déjà évoquées, la littérature a fait la part belle à la guerre et aux guerriers, les choses paraissent relativement simples. Il ne s'agit certainement que d'une illusion mais qui s'inscrit dans la droite ligne de notre propos, puisque l'on a décidé d'observer la société gauloise sous l'angle de la religion et de la guerre.

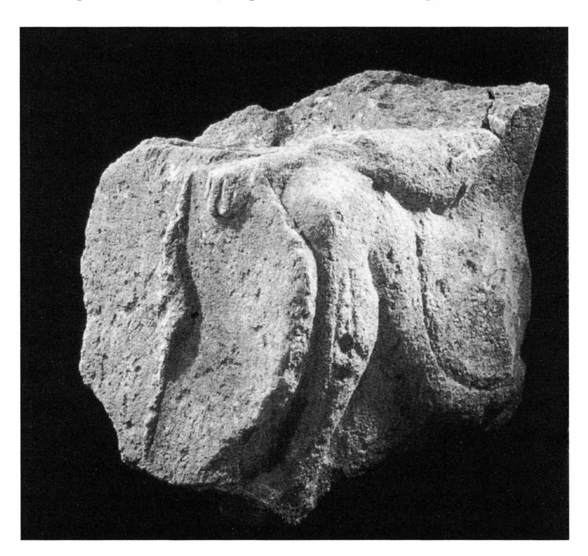
Comme on l'a vu au début de cet essai, c'est certainement la généralisation de la guerre pour des raisons économiques qui est à l'origine de la disparition de la royauté ou de son essoufflement. La multiplication des actions guerrières nécessita très tôt la délégation de leur conduite à des chefs qui, comme le roi, se réclamaient d'une origine noble. Le mode très archaïque du partage du butin et la hiérarchie, uniquement verticale, de l'aristocratie s'opposaient au développement harmonieux des nouveaux rapports de force. Il est probable que dans bien des cités s'installa un système de vassalité que les Gallo-Francs redécouvrirent quelques siècles plus tard et auquel ils empruntèrent le terme. Mais pour ce que ce système fût viable ou tout au moins stable il devait reposer sur une conception contraignante de la noblesse, validée notamment par un clergé bienveillant. Or ce n'était pas le cas. En Gaule, la noblesse était un concept flou qui n'avait pas la précision qu'il connaissait à Rome[369]. On le voit très bien, comme nous l'avons évoqué *supra*, avec les hésitations de César dans la qualification des grands hommes politiques gaulois. Il s'en sort généralement par un superlatif qui est bien la marque à la fois de l'inadaptation du terme (on est noble ou on ne l'est pas) et des contestations sur son attribution. Mais il fallait aussi que le clergé accepte la hiérarchie royale et lui donne une caution religieuse. Ce dut être le cas à époque ancienne et là où les royautés se sont perpétuées jusqu'à la conquête romaine. Mais ailleurs le développement du druidisme dont l'une des théories essentielles, si l'on en croit César, était une tendance à la théocratie, s'opposa au pouvoir royal.

L'institutionnalisation de la guerre, à la fois comme activité sociale et comme ressource économique, entre les Ve et IVe siècles, eut comme conséquence inéluctable la multiplication du nombre des aristocrates mais aussi leur organisation en un corps relativement soudé. Seuls les combats entre Celtes pouvaient s'accommoder de petites unités combattantes. La rencontre belliqueuse avec des peuples étrangers mieux organisés militairement (tels que les Grecs, les Etrusques, les Scythes, etc.) favorisa l'apparition de véritables armées celtiques qui jusqu'au IIe siècle ne furent que des réunions de petites troupes dirigées par des aristocrates indépendants. En ce sens, la guerre, qui avait été facteur de l'éclatement du pouvoir royal au profit de roitelets, devint le ciment d'Etats-peuplades, divisés en entités tribales et dirigés par des aristocrates, tous égaux de par leur participation à la guerre. Ainsi ces armées aristocratiques furent très certainement la première expression de l'unité des *civitates*, bien avant les premières assemblées constitutionnelles et l'établissement matérialisé d'un siège du pouvoir central (sanctuaire commun, métropole).

Cette nouvelle aristocratie diffère notablement de celle qu'avait connue le premier âge du Fer, une haute aristocratie, limitée à des personnages éminents, des "princes" dont le pouvoir reposait sur une richesse directement liée à un contact privilégié avec les grands Etats méditerranéens. Il s'agit désormais d'une authentique aristocratie, au sens littéral du mot, c'est-à-dire qu'elle repose sur des valeurs reconnues de tous et plus particulièrement de ceux qui les revendiquent. Ces valeurs sont essentiellement guerrières, même si elles ont des conséquences économiques et financières évidentes. La meilleure illustration de la nature de

cette aristocratie se trouve dans le livre XXIII des *Histoires* de Poseidonios où la description des guerriers, de leur mode de vie et de leurs rites devaient faire la matière d'un ou de plusieurs textes, si vivants et fascinants, qu'ils ont été compilés partiellement par Athénée ou résumés par Diodore et Strabon. Je ne reviendrai pas ici sur leurs rites sociaux les plus importants, hors de la période guerrière, les banquets, les échanges de dons, les duels, etc. Mais je m'attarderai seulement sur la définition que donne Poseidonios[370] du "κράτιστος" parmi ces guerriers, autrement dit de celui que tous les aristocrates reconnaissaient comme le premier parmi eux. "*Il se distingue des autres*, dit Poseidonios, *par son habileté à la guerre ou par sa naissance ou par sa richesse*." Ce texte, écrit dans les années 100, repose sur des données littéraires[371] remontant au IIIe siècle av. J.-C., comme on l'a vu à propos de la description des armes, et sur des faits plus récents, tels que la description de Luern à la fin du 3e quart du IIe siècle. C'est donc un monde en pleine mutation où la vertu au sens latin le cède à des valeurs moins morales. Les raisons données à la prééminence du "κράτιστος" se placent donc à la fois sur un plan hiérarchique et sur un plan chronologique. La vertu guerrière, l'"ἀρετή" des Grecs, avait été primitivement le principal critère de hiérarchie chez les aristocrates. Ce n'est qu'avec le temps qu'apparut une forme de noblesse de lignée, reposant sur la vertu cumulée des ancêtres ; ce "γένος" devint le second critère qui ne paraît s'être jamais imposé totalement, puisqu'au début du Ier siècle nombre de personnages importants sont des parvenus ou même des gens de la plèbe. Enfin le troisième critère, la richesse, existait depuis les temps les plus anciens et fonctionnait, sans valeur morale ou sociale reconnue, du simple fait qu'elle se traduisait par une force guerrière réelle (emploi de soldats et d'un riche armement), même si elle ne s'accompagnait pas d'une vertu personnelle.

Les banquets (fig. 59), si incroyablement hiérarchisés où la place de chacun exprimait son rang sur cette échelle de valeur aristocratique de nature guerrière, montrent bien que l'aristocratie celtique avait ses caractères propres, parmi lesquels on en repère deux qui lui semblent intrinsèques. Le premier est la fragilité du rang, sa remise en question permanente. Le second lui est directement lié, c'est la validation de ce rang par le consensus. Le banquet celtique - véritable institution - très largement pratiqué par les aristocrates, au-delà de sa fonction première, celle d'établir la convivialité entre les participants, avait pour mission essentielle de refonder sans cesse cette hiérarchie de la *virtus*. Il ne s'agissait donc nullement d'un droit du plus fort, que cette force repose sur la vertu guerrière, sur la richesse qui permet de tout acheter, ou sur le clien-



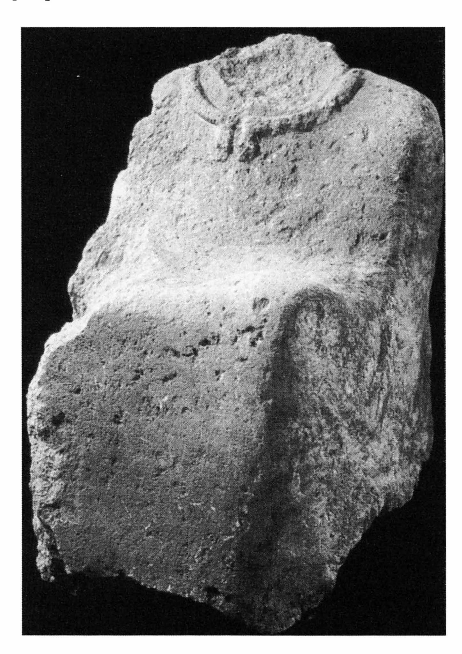


Fig. 59 - Ces deux personnages de Vix sont représentés dans la position des banqueteurs, telle que la décrit Poseidonios.

télisme. L'aristocratie celtique n'existait que par le jugement des pairs. Car la vertu guerrière ne pouvait s'acheter – même si certains essayaient de le faire avec les têtes coupées par exemple –, la richesse était rarement cumulable au point de devenir dangereuse car l'échange des dons fonctionnait comme un régulateur; enfin le clientélisme continuait à s'exercer sur des critères de vertus morales.

C'est cette fragilité consubstantielle de l'aristocratie, parce qu'elle ne s'accompagne pas d'une réelle conception de la noblesse, et la multiplication des guerres qui sont les véritables moteurs de la naissance de la politique, celle-ci s'exerçant, rappelons-le, en opposition aux druides et à leurs théories.

IV.1. La louange et le blâme

C'est le moment d'évoquer un troisième type de personnages, à côté des deux dont il a abondamment été question jusqu'ici, le druide et le guerrier, que ce dernier soit qualifié d'*eques* ou d'aristocrate. Cette troisième catégorie d'hommes importants est celle des bardes. Elle a posé beaucoup de problèmes aux historiens et géographes antiques mais plus encore aux historiens modernes qui se sont interrogés sur l'apparente contradiction entre les textes de Strabon, Ammien Marcellin, Diodore dans une moindre mesure, d'un côté et de César de l'autre. Les trois premiers font, en effet, la part belle aux bardes. Ammien Marcellin[372] les place au premier rang, comme Strabon[373] et Diodore[374]. Le premier identifie clairement sa source, c'est Timagène, et ne semble pas avoir directement lu Poseidonios. En revanche, on s'accorde généralement à voir dans l'ethnographie gauloise de Strabon le fruit d'une lecture directe de l'œuvre de Poseidonios[375]. On peut donc en conclure que, dans sa compilation, Timagène lui-même reproduisait très fidèlement l'ordre hiérarchique qui avait été donné par le grand ethnographe des Gaulois pour ces hommes que j'ai appelés les "faiseurs de sacré"[376]. On comprend donc d'autant moins pourquoi César, qui lui-même compile cette œuvre, non seulement ne recopie pas cette description hiérarchique qui avait paru si synthétique à ses pairs mais encore supprime les bardes et les *vates*.

La disparition de ces derniers dans la description de César ne trouve qu'une explication, c'est l'incompréhension par cet ethnographe de hasard d'une institution et de mœurs qui étaient devenues incompréhensibles à un Romain de la fin de la République. Il était plus facile pour César de faire silence sur une catégorie d'hommes dont il ne voyait pas de quelle manière ils participaient à la vie sociale plutôt que de se livrer à des descriptions exotiques et anachroniques comme l'ont fait les autres écrivains. On ne mesure bien cette incompréhension que si on se tourne vers les historiens modernes des Gaulois et des Celtes. Jullian, on le verra plus bas, exclut les bardes des "faiseurs de sacré". Hubert[377] qui pour une fois manque singulièrement de clairvoyance en fait des "*poètes de caractère populaire*", "*corporations anciennement subordonnées aux druides*". J. Vendryes[378] ne s'attarde guère que sur les druides qui représentent pour lui la quintessence du clergé et les bardes ne sont cités que comme une catégorie sacerdotale se confondant avec celle des *vates*. J. De Vries[379] adopte un point de vue assez similaire: chez ces deux auteurs le barde n'y apparaît guère distinct du *vate* et lui semble s'être retrouvé dans le *fili* irlandais.

L'explication à cette incompréhension est certainement donnée par Jullian[380] qui ne traite de ces hommes que dans un chapitre consacré à la vie intellectuelle. Les bardes y apparaissent comme des poètes et des musiciens mais sont soigneusement distingués des "bardes sacerdotaux". Il est le premier et le seul, semble-t-il, à employer cette expression, juste avant qu'il n'avoue que de ces derniers nous ne savons rien. La note en bas de page, toujours précieuse, chez l'auteur de l'*Histoire de la Gaule*, renvoie alors précisément au passage d'Athénée[381]. Et tout s'éclaire, si on examine ce passage attentivement. On comprend que la confusion a été introduite par Athénée lui-même qui a accolé deux textes de Poseidonios distincts, créant entre les deux un lien qui n'existait pas dans l'œuvre originale. Dans la première partie du texte il est, en effet, question des "compagnons de vie" des guerriers, ces "συμβιωτάς" dont il est dit que les Celtes les appelaient d'un nom équivalent au grec "parasites", autrement dit les "commensaux", formule en forme d'eu-

phémisme pour désigner ceux qu'on qualifierait mieux de "gitons". Il est évident que l'une des fonctions de ces derniers était de charmer leur maître par la parole, le chant, la musique. Et on comprend bien qu'il n'y a aucun rapport entre ces compagnons et les bardes que, par ailleurs, Poseidonios plaçait en premier dans la hiérarchie "institutionnelle" et sacerdotale. Athénée, parce qu'il ne comprenait pas le rôle de ces derniers, a cru qu'ils ne formaient qu'une catégorie, une variante des premiers. Jullian par pruderie a repris à son compte l'amalgame d'Athénée, sans s'interroger plus avant sur le sens de "συμβιωτάς". Il n'a, d'autre part, pas cherché à mettre en rapport les informations transmises par Athénée de celles qui le sont par Diodore[382] et qui sont les plus précises : *"Il y a chez eux*, dit-il, *des poètes lyriques qui accompagnent leurs chants au son de la lyre, et qui chantent tantôt des hymnes, tantôt des satires."* Cette mention des bardes est suivie par celle des druides qui sont décrits aussi brièvement puis par celles des devins qui sont probablement les *vates*. A l'évidence, les bardes apparaissent comme des personnages de la plus haute importance et qui précèdent même les druides. C'est ce que confirme Strabon en IV, 4, 4 qui rapporte une description plus brève et plus tronquée : ils sont qualifiés d'"ὑμνηταὶ" (panégyristes) et de "poètes" au lieu de "satiristes". Strabon, pas plus qu'Athénée, n'avait compris cette seconde fonction pourtant directement liée à la première.

La comparaison avec les aèdes grecs suffit à nous persuader que les bardes qui, comme eux, s'organisaient en confréries, sont des personnages de la plus haute importance qui entretenaient un rapport direct avec la souveraineté. Ce qui a été écrit par J.-P. Vernant et M. Détienne sur ces poètes et le pouvoir difficilement imaginable pour nous de leurs chants s'applique parfaitement aux bardes qui, à la différence d'Hésiode et d'Homère, ne pratiquaient qu'une littérature purement orale. Pindare dans sa deuxième Pythique[383] signale que : *"Chaque souverain a son poète qui compose pour lui l'hymne harmonieux, récompense de sa vertu."* L'anecdote du banquet du roi Luern auquel arrive trop tard un poète qui tout en courant au côté du roi compose une louange à celui-ci[384] témoigne peut-être d'une survivance, quelque peu dégénérée, de cet emploi premier du barde.

Le roi, plus encore que l'aristocrate, n'avait qu'une légitimité fragile et incertaine. Sa noblesse, on l'a vu, n'était confortée ni par une conception claire de celle-ci ni par des preuves tangibles, de celles que donne l'écriture, d'autant plus si elle est soigneusement conservée par un ordre ecclésiastique. Les Gaulois, comme les Grecs de l'époque archaïque, n'usaient pas de l'écriture. Chez eux la mémoire était aux mains de professionnels qui conservaient les généalogies, les récits mythiques et les épopées du peuple et d'un certain nombre de grands personnages. Ce sont là des fonctions que César attribue certainement arbitrairement aux seuls druides[385] : il est le seul à avoir trouvé ces renseignements dans l'œuvre de Poseidonios, alors que les autres compilateurs y ont lu autre chose et en ont restitué la part qui revenait aux bardes, celle qui vient d'être évoquée. A l'évidence, il s'agit une nouvelle fois du résultat de la synthèse simplificatrice exercée par le conquérant de la Gaule, en un domaine justement où un Romain, issu d'une cité où les archives écrites ont toujours été reines, n'avait que peu de chance de comprendre le rôle éminent dans la société et dans sa hiérarchie de l'aède. Un Grec, nourri dès l'enfance de la lecture d'Homère, d'Hésiode, de Pindare ou de Bacchylide, devant les faits gaulois, se trouvait au contraire en terrain ami, ou tout au moins connu. Et il faut croire que le Livre XXIII des *Histoires* de Poseidonios devait, à côté des druides, faire la part belle aux bardes dont tous les auteurs qui les évoquent se sont inspirés plus ou moins directement. Dans les temps anciens, ceux qui ont précédé de plusieurs siècles les observations de ce dernier, le barde était certainement, comme il le fut dans plusieurs civilisations méditerranéennes, *"un fonctionnaire de la souveraineté"*, pour reprendre cette qualification que lui donne Marcel Détienne[386]. En rattachant le roi à des généalogies héroïques, en exposant ses qualités dans un chant et avec une musique considérés par tous comme des expressions sacrées, il dessinait les contours de cette légitimité qu'il devait aussi entretenir régulièrement dans toutes les grandes manifestations, lors des visites à l'étranger ou lors des réceptions de tout hôte d'importance.

Les textes de Diodore, de Strabon, d'Ammien Marcellin et de Lucain indiquent sans ambiguïté que les bardes, comme les aèdes de la Grèce archaïque, avaient deux fonctions, celles qu'indique Théocrite[387] :

"*... c'est le soin constant des aèdes de célébrer les Immortels, de célébrer les exploits des hommes vaillants*". A cet égard les témoignages les plus clairs sont ceux d'Ammien Marcellin et de Lucain. Le premier écrit[388] : "*Les bardes chantaient aux doux accents de la lyre les actes les plus remarquables des hommes illustres.*" Le second[389] : "*Vous aussi bardes, vates, qui par vos louanges sélectionnez les âmes vaillantes de ceux qui périrent à la guerre pour les conduire à un séjour immortel, vous avez répandu sans crainte ces innombrables chants.*" Le poète épique, qu'on l'appelle "barde" chez les Gaulois ou "aède" chez les Grecs, paraît donc indissociablement lié au monde de la guerre. Pourquoi ? C'est ce qu'explique Marcel Détienne dans le texte déjà cité. D'après lui, dans ces civilisations de type agonistique paradoxalement l'homme ne se reconnaît pas directement dans ses actes et "*paraît comme obsédé par deux valeurs essentielles, Kléos et Kudos, deux aspects de la gloire. Kudos est la gloire qui illumine le vainqueur ; c'est une sorte de grâce divine, instantanée... Au contraire, Kleos est la gloire telle qu'elle se développe de bouche en bouche, de génération en génération.*" Ce sont bien de pareilles préoccupations qui animent le guerrier celte. Elles sont très clairement exposées dans un passage célèbre de Diodore[390] : "[Les Gaulois] *ont l'habitude, quand les troupes sont rangées en ordre de bataille, de sortir des rangs et de provoquer les plus braves de ceux qui leur font face en un combat singulier, tant en agitant leurs armes pour terroriser l'ennemi. Si l'un de ces derniers accepte le combat, ils célèbrent par des hymnes les prouesses de leurs ancêtres et font étalage de leur vertu guerrière.*" On voit bien ici que la parole a autant d'efficience que les armes. On constate même que la renommée (le κλέος des Grecs) prime sur l'ἀρετή. Comme je l'ai déjà écrit[391], ces rites précédant le duel ont aussi pour but de se choisir un adversaire à sa hauteur, l'évocation de la gloire des ancêtres, de ses propres prouesses devant susciter une réponse similaire, soit l'étalage d'une renommée équivalente, promesse d'un affrontement qui prendra une véritable couleur épique. On sent bien que d'emblée le guerrier ne s'engage pas dans un simple rapport de force individuel mais plutôt qu'il s'inscrit dans l'histoire de sa lignée dont il va écrire un nouvel épisode. Son combat est une forme d'écriture : ses armes ne sont là que pour faire parler les témoins pour l'éternité.

Le texte, privé de son contexte, celui du Livre XXIII des *Histoires* de Poseidonios, ne le dit pas expressément mais nous pouvons néanmoins en l'avoir la certitude par le vocabulaire employé ἐξυμνοῦσι : un ou plusieurs bardes sont auprès du guerrier et c'est évidemment à eux qu'ils revient de chanter ces hymnes qui s'accompagnent de la lyre. Nous verrons plus loin que leur rôle n'est pas seulement technique, en ce sens qu'eux seuls savent chanter et jouer de la musique ; leur rôle est aussi sacré et quasi juridique : eux seuls peuvent donner la caution indispensable à cette gloire revendiquée, qui autrement pourrait n'être que vantardise d'homme de guerre. Les bardes, à l'époque qu'on pourrait appeler "héroïque", celles des Ve-IIIe siècles où les guerriers aristocrates succèdent aux roitelets, ont donc, parmi d'autres tâches, celle de suivre les grands guerriers, de rattacher leurs exploits à ceux de leurs ancêtres. Lucain dans le passage qui a déjà été évoqué indique très clairement que cette surveillance du guerrier, le soin qui était pris de l'image de sa vertu guerrière allaient très loin, jusqu'au moment de la mort. A ce moment précis, le barde, certainement accompagné de sa confrérie, avait la difficile mission de trier parmi les âmes des morts celles qui grâce à la vertu de leur propriétaire pouvaient rejoindre le paradis des Immortels[392].

Un tel pouvoir, dans une société guerrière où les vertus agonistiques étaient les plus valorisées, primait sur tous les autres et l'on comprend que les rois, les guerriers les plus vaillants, les hommes les plus riches s'inclinaient devant le verdict des bardes. Ainsi s'explique la prééminence de ces personnages sur les devins ou les druides. Mais ce pouvoir, celui de la parole versifiée et du chant accompagné de musique – la voix des dieux sur la terre – ne peut s'exercer dans un sens unique, celui d'une louange systématique et largement dispensée qui perdrait dès lors toute force. Pour être efficient l'éloge doit pouvoir être parfois négatif. "*Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur.*" Grâce à Diodore[393] qui est le seul à conserver cette information poséidonienne ("*ils chantent avec des instruments semblables à la lyre des chants qui sont tantôt des hymnes, tantôt des satyres*"), nous savons que chez les bardes le Blâme était indissociable de la Louange. Les bardes n'exerçaient pas un simple suivi de l'action des guerriers, mais bien une surveillance avec tout ce que le mot sous-entend de critique potentielle. Le guerrier celte, comme le guerrier spartiate était toujours sur le

qui-vive, en butte aux exercices constants, aux duels ou faux-duels. Quelques témoignages de cet état d'esprit nous sont restés. Ephore[394] signale que chez les Celtes les jeunes gens trop gros étaient punis d'une amende et qu'il existait une ceinture qui servait en quelque sorte d'étalon pour cette mesure; c'est l'une des plus anciennes informations que l'on possède sur les Celtes, 1ère moitié du IVe siècle av. J.-C. César[395] rapporte ce curieux rite, certainement très ancien, consistant à punir de mort le dernier arrivé à un conseil armé. En fait, les Gaulois dans le désordre le plus complet, réalisaient quelques-uns des préceptes que Platon formulait pour sa cité idéale dans *Les Lois*[396]. Ce dernier imaginait qu'en temps de paix les citoyens devraient s'exercer constamment à la guerre, qu'il faudrait imaginer des cérémonies religieuses agrémentées de combats fictifs donnant lieu à des prix et à des récompenses et "*faire, des uns aux autres, l'éloge ou la critique, selon que chacun se comportera tant dans ces compétitions que dans le reste de sa vie, donner des distinctions à ceux qui se montrent les meilleurs et des blâmes aux autres*".

C'est ce rôle essentiel des bardes dans la société celtique que G. Dumézil a retenu dans une œuvre capitale, *Servius et la fortune*[397]. Il rappelle tout d'abord les prérogatives des bardes avec la concision qui lui est habituelle: "*Chefs d'école, dépositaires et administrateurs de la tradition épique... et sans doute d'une bonne part de la science juridique et morale, de la 'coutume', de la philosophie, juges du mérite et du démérite des vivants et des morts qu'ils fixent dans leurs chants, magiciens habiles aux bénédictions et aux malédictions, ils forment à côté des druides une corporation non moins prestigieuse et souvent rivale*". Il montre ensuite que ces bardes ont utilisé et continué de le faire, avec le plus grand équilibre, le mécanisme de l'"appréciation qualifiante", oscillant toujours entre les deux pôles opposés de la Louange et du Blâme, parce que les Celtes ont toujours tenu leur roi puis l'Etat en suspicion. Mais comme toujours chez Dumézil c'est la comparaison avec des faits similaires issus d'autres civilisations qui est la plus instructive. Utilisant l'évidence des faits celtiques, il redéfinit le sens de la racine latine *cens*: "*Le sens technique de censor et de census ne doit pas être un sens second, mais garder au contraire l'essentiel du sens premier. A l'origine, il faut sans doute poser une conception politico-religieuse telle que: situer* [un homme ou un acte ou une opinion, etc.] *à sa juste place hiérarchique, avec toutes les conséquences pratiques de cette situation, et cela pour une juste estimation publique, par un éloge ou un blâme solennel.*" Il montre, une fois de plus, que cette institution indo-européenne, en l'occurrence celle de l'"*appréciation qualifiante*", a pris à Rome une tournure juridique et que le "*censor n'a plus rien d'un poète*".

Cette comparaison avec le monde romain est suggestive et nous pouvons la retourner avec profit pour comprendre des faits gaulois qui nous ont posé jusqu'à présent problème, notamment le sens et la réalité de la noblesse et, par voie de conséquence, l'origine et la nature du sénat. Dumézil suppose qu'à date très haute un poète, de type barde ou aède, a précédé le *censor*. Il est dès lors loisible de se demander ce qu'il en est en milieu gaulois, si le barde lui-même n'a pas eu tendance à devenir autre et à se rapprocher de la figure du *censor*. Il faut noter tout d'abord que le barde élogieux et critique correspond à une description poséidonienne qui remonte pour le moins à la fin du IIe siècle mais dont on peut se demander si, comme pour beaucoup d'autres informations, elle n'est pas sensiblement antérieure. Ce type de barde, on l'a vu, est lié à la souveraineté royale et à l'aristocratie guerrière, un type de société qui précède de plusieurs décennies celle que l'on peut imaginer d'après les évènements guerriers et politiques décrits dans la *Guerre des Gaules*. Dans la première moitié du Ier siècle, chez les peuples les plus influents, on peut voir un fonctionnement très politique de la société. C'est chez les Eduens que celui-ci nous est le mieux connu par des informations qui nous sont livrées par César à propos des querelles entre Convictolitavis et Cotos[398], mais il faut imaginer que des institutions soit similaires soit proches existaient chez d'autres grands peuples, les Bellovaques, les Trévires, les Nerviens, etc. Ces peuples, les Eduens, les Nerviens et les Bellovaques se distinguent notamment par l'existence chez eux d'un puissant sénat qui jusqu'au milieu du Ier siècle demeure très près des affaires de la guerre, puisqu'à plusieurs reprises c'est l'ensemble de ses représentants qui se trouvent décimés dans des affrontements armés[399]. A l'évidence, les sénateurs mettaient un point d'honneur à combattre en première ligne et, vu le pourcentage des morts parmi leurs rangs, la mort au combat ne devait pas leur paraître anor-

male. Elle faisait peut-être partie du jeu[400]: combattre lors de chaque conflit, risquer chaque fois sa vie devaient être les contraintes d'une charge qui était la plus prestigieuse.

C'est là très certainement qu'intervenaient concrètement les bardes. Ils avaient peut-être la mission, comme les *censores* de l'époque républicaine, de recruter les sénateurs. Mais plus sûrement ils avaient la responsabilité de désigner les nobles parmi lesquels se ferait le choix des sénateurs. Cette noblesse dont on a vu qu'elle n'était ni héréditaire ni de droit divin, ne pouvait être que celle de l'âme, jaugée à la mesure des actes. Pour être noble, il fallait être bien né et continuer l'œuvre de ses ancêtres. Mais on pouvait sortir aussi de la plèbe par des actes d'un héroïsme exceptionnel. Il était plus facile de perdre sa noblesse que de la gagner ou même de simplement la conserver. Le pouvoir dans les temps anciens en revenait aux bardes. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur le rôle du sénat et de la noblesse.

Mais avant de quitter les bardes, il faut signaler qu'eux aussi subirent l'évolution du système social. Comme les institutions et l'ensemble des rapports sociaux dans le courant du IIe siècle, ils se politisèrent, même si leurs fonctions ne prirent jamais l'aspect juridique et administratif qu'avaient celles des censeurs de Rome. Comment se produisit cette évolution, il est difficile de le dire. Les bardes comme les druides formaient des corps fonctionnels extrêmement complexes et, faute de textes suffisamment nombreux, il est impossible de faire la part entre ce qui tient d'une position sur l'échelle de la hiérarchie fonctionnelle de ce qui serait dû à une dégénérescence des rôles et des compétences. Un bon exemple nous est donné par Poseidonios lui-même avec l'anecdote célèbre du roi Luern[401] : "*Une fois, alors qu'il avait fixé la date d'un festin bien à l'avance, un poète de chez ces Barbares y arriva trop tard et vint à sa rencontre. Il vanta la grandeur de Luern par un chant dans lequel il déplorait aussi d'être en retard. Luern, réjoui par ce chant, demanda qu'on lui donne une bourse et la jeta au poète qui courait à ses côtés. Ce dernier, l'ayant ramassé, reprit son chant, disant cette fois que les sillons sur la terre, là où il passait en char, faisaient naître pour les hommes de l'or et des bienfaits.*" Ce ménestrel opportuniste qui se précipite attiré par le moindre festin, courant à pied au côté du char de Luern, tout en chantant des louanges intéressées, n'a évidemment rien des bardes qui ont été évoqués plus haut. D'ailleurs, Poseidonios qui avait employé le terme celtique de "bardes" pour les premiers, terme qui nous a été transmis par Diodore[402], ne parle ici que d'un poète qu'il décrit non sans humour et avec une certaine affection comme un parasite sympathique. On a là encore un exemple de la richesse et de la précision des informations qui figuraient dans le Livre XXIII des *Histoires*. C'est l'ensemble de la société celtique, avec tous ses protagonistes et la description de leur rôle qui y était évoqué, souvent à l'aide d'anecdotes édifiantes. Sur l'échelle des acteurs sociaux, ce poète de fortune avait une place certainement similaire à celle des rhapsodes en Grèce, simples interprètes – même s'ils exerçaient avec le plus grand talent – de la parole quasi sacrée des aèdes. Comme Poseidonios a subtilement mêlé observations personnelles et compilations d'origine plus ancienne, il ne nous est pas possible de savoir si de tels chanteurs existaient à côté des bardes depuis les temps les plus anciens ou si, à la fin du IIe siècle, ils les avaient déjà remplacés.

IV.2. Noblesse, sénat et assemblée

Comprendre la nature de la noblesse gauloise, fixer sa place dans la société sont des clés essentielles à la compréhension du développement du politique. En effet, comme dans toutes les sociétés antiques, c'est la noblesse, la première, à exercer cette activité ou plus précisément c'est elle qui en déplaçant ses prérogatives particulières sur un plan institutionnel ouvre un champ à cette nouvelle activité sociale. Il est assez évident qu'à ce niveau le concept de "classe aristocratique" n'est plus opérant : il ne permet notamment pas d'analyser les précieuses informations sur la vie politique que nous ont laissées Poseidonios et César.

L'origine de la noblesse, comme on dit, se perd dans la nuit des temps, entre mythe et préhistoire. Aussi est-il illusoire de vouloir y remonter pour chercher des caractères qui lui seraient essentiels. D'autant que chez les Gaulois, cette origine fut diverse : il est impossible de comparer la noblesse des peuples d'origi-

ne autochtone de celle des peuples migrants. Nos informations les plus anciennes remontent au IIIe siècle. On les doit à Poseidonios qui lui-même les recueillit d'un ou de plusieurs auteurs plus anciens. Les textes en question sont ceux que nous avons déjà évoqués, ils se trouvent chez Athénée, Diodore, Strabon, Nicolas de Damas à l'état "brut" pourrait-on dire, et chez César sous une forme très remaniée. Les nobles y apparaissent comme de grands guerriers (fig. 60), des "chevaliers" en quelque sorte. Leur noblesse se révèle à travers des institutions et des coutumes bien connues chez les peuples contemporains, un certain décorum guerrier, des privilèges religieux, le clientélisme, la pratique des banquets, etc. Les compilateurs de Poseidonios ont retenu les passages les plus exotiques, ceux qui mettent en scène des hommes hauts en couleur, qu'ils soient revêtus d'armes étincelantes ou d'étoffes chamarrées non moins précieuses. Comme je l'ai déjà indiqué, cette couleur héroïque était au moins latente dans le texte initial où, à travers les Gaulois, Poseidonios évoquait un âge d'Or cher aux stoïciens. Les historiens de la fin de la République romaine, voire du Principat d'Auguste, ont accentué le décalage chronologique et réservé une part plus belle encore à ces seuls hommes. Une autre partie des informations poséidoniennes qui ne figurent que dans l'*excursus* du Livre VI du *Bellum Gallicum* permettent de rééquilibrer ce tableau.

Si, comme il a été noté plus haut, les *equites* sont bien signalés comme la deuxième catégorie d'hommes qui comptent et sont en honneur (*in omni Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore genera sunt duo*), rien quasiment n'est dit sur eux parce que les informations exotiques qui plaisaient tant à Diodore ne pouvaient raisonnablement figurer dans le contexte de la conquête où les anachronismes auraient été évidents. En revanche il est question des familles tant dans les dernières lignes de l'*excursus*[403] que dans le récit des conflits et de la conquête. Ces familles nobles ne font malheureusement pas l'objet d'une description propre. Mais elles apparaissent dans l'évocation de plusieurs thèmes. Le plus récurrent est celui des alliances matrimoniales. Un exemple édifiant est celui de Dumnorix[404]. Pour développer son influence, il n'avait pas hésité à marier sa mère à un personnage de la plus grande noblesse et de grande puissance chez les Bituriges, lui-même avait pris pour épouse une Helvète, enfin sa sœur et d'autres parents avaient été mariés par ses soins dans différentes autres cités. Dans de telles alliances les intérêts étaient réciproques: ainsi César nous avait déjà dit[405] que c'est Orgetorix lui-même qui, pour conforter l'alliance politique qu'il espérait nouer avec

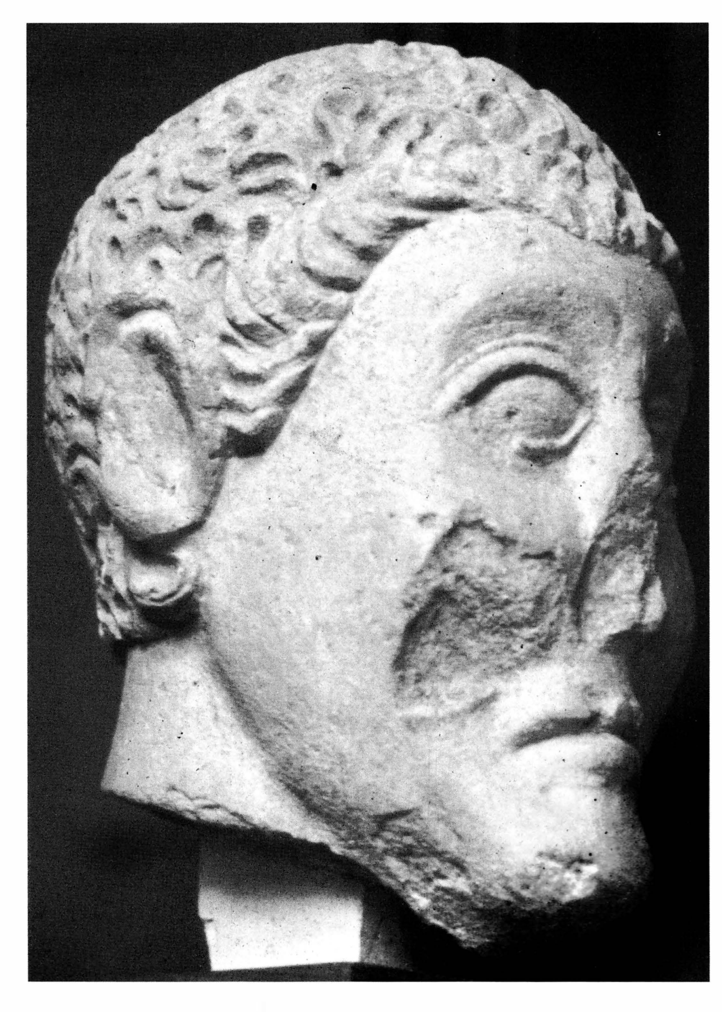


Fig. 60 - Tête d'un guerrier probablement noble provenant d'Entremont.

Dumnorix, lui avait donné sa fille. La pratique n'était ni exceptionnelle ni limitée aux Gaulois de la Celtique ni récente. Ainsi les Rèmes qui tentaient de se détacher des Belges étaient liés à la plupart de ces peuples par de tels liens matrimoniaux de leurs principales familles nobles[406]. Ces alliances se développaient même chez les peuples limitrophes, Ibères et Germains. C'est probablement un mythe d'origine gauloise qui expliquait de cette manière la proximité entre Celtes et Ibères: "*Anciennement ces deux peuples se firent la guerre pour la possession du pays; mais ils s'accordèrent ensuite pour l'habiter en commun; ils s'unirent même par des mariages, d'où un mélange auquel ils doivent leur nom.*"[407] Ces mariages entre familles nobles n'assuraient pas seulement des alliances diplomatiques mais déjà des liens politiques, des échanges de bons procédés. Comme il ne pouvait y avoir dans la plupart des sénats de ces différentes cités qu'un seul représentant par famille, il était intéressant et souvent nécessaire de compter sur des amis "politiques". Cette relation d'*adfinitas* s'étendait évidemment aux domaines et à la clientèle, soit à l'ensemble de la *familia* au sens latin. Aussi était-il nécessaire d'établir des contrats[408], c'est pourquoi aussi s'élevaient souvent des querelles d'héritage[409].

La famille noble s'affirme également dans ses références généalogiques. Les illustres personnages qu'évoque tour à tour César, quand ils sont qualifiés autrement que par référence à leur participation à un évènement, sont désignés soit par leur charge (roi, magistrat, premier chef, chef, commandant de cavalerie), soit par leur autorité ou leur noblesse. Il y a équivalence parfaite entre le qualificatif de "noble" assez rarement utilisé et la mention de l'extraction d'une grande "famille". Cette manière de qualifier paraît d'ailleurs plus précise parce qu'elle permet une hiérarchie. Il ne faut pas croire, comme certaines traductions pourraient le laisser supposer, que les expressions "noble", "de bonne naissance", etc. soient équivalentes. Vertico[410] est dit *loco natus honesto*, soit "issu d'une famille honorable". Critognatus[411] est qualifié de *summo in Arvernis ortus loco*, "issu d'une très haute famille en pays arverne". Lugotorix[412] apparaît comme un "chef noble". Litaviccus[413] et Piso[414] sont "issus d'une famille de la plus grande noblesse" (*amplissima familia* et *amplissima genere*), *amplius* paraît en effet l'équivalent de *nobilis*[415]. A côté des magistrats et de ces nobles, un certain nombre de personnages de premier plan ne sont désignés ni par rapport à leur famille ni par rapport à des charges qu'eux ou leurs ancêtres auraient obtenues. On en conclura que ces "hommes nouveaux" que les évènements de la conquête faisaient surgir dans chaque cité n'étaient pas des nobles mais des représentants de la plèbe.

Nous avons vu, à travers l'analyse de la fonction des bardes, que la noblesse chez les Gaulois reposait toute entière sur l'honneur à la fois de la lignée et de son représentant du moment, cet honneur étant régulièrement sanctionné par la louange ou le blâme. Nicolas de Damas[416] est le seul à avoir conservé une information précieuse qu'il a dû tirer de Poseidonios: selon elle, les Gaulois accordaient les plus grands honneurs aux chefs conquérants. Cette coutume qui pouvait fort bien encore exister à la fin du IIe siècle respire un certain archaïsme. Elle nous explique peut-être l'origine et le fonctionnement de la noblesse qui fut longtemps une noblesse guerrière. Les honneurs décernés, sous la forme des hymnes des bardes mais aussi certainement de symboles plus matériels, tels que des vêtements honorifiques voire des couronnes, montrent bien que la récompense des guerriers conquérants n'était pas l'appropriation pure et simple de la terre. Cette terre acquise donnait droit à un rang supérieur dans l'échelle des honneurs, l'équivalent d'un quartier de noblesse. Mais cela évidemment ne suffisait pas puisque le "chevalier" avait une *familia* et une clientèle à entretenir, ces gens qui eux-mêmes assuraient sa subsistance matérielle. Il devait obtenir une part du butin d'ensemble sur lequel les dieux opéraient déjà un prélèvement important. Cette part se constituait probablement de deux lots, des prisonniers dont il faisait ses esclaves, l'usufruit d'une part ou de la totalité des terres conquises ou de leur équivalent par la surface sur l'*ager publicus*.

Le sénat est l'assemblée représentative des familles nobles. Ce sont bien ces dernières en tant que telles qui siègent et non pas certains de leurs membres particulièrement brillants. Le passage[417] de César concernant le conflit entre Cotos et Convictolitavis est tout à fait explicite sur ce sujet: "... *les lois interdisaient que deux membres d'une même famille, l'un du vivant de l'autre, fussent non seulement nommés magistrats mais qu'ils puissent aussi siéger au sénat.*" Si l'on met en relation cette information avec celle de Nicolas de

Damas qui vient d'être évoquée, on peut en déduire que le sénat était constitué des grandes familles fondatrices de la *civitas*, et plus particulièrement de celles qui avaient agrandi son territoire. Le siège au sénat constituait certainement l'honneur principal qui leur était accordé. En mémoire de l'origine guerrière du sénat et parce qu'elles continuaient à revendiquer comme leurs les valeurs héroïques, les familles nobles déléguaient leur siège à leur membre le plus vaillant dont elles savaient qu'il défendrait l'honneur de la famille à chaque combat. C'est cette participation aux affaires de la guerre qui, même à l'époque tardive où l'aristocratie ne se fondait plus exclusivement sur la noblesse mais tout autant sur la richesse, justifiait encore l'existence du sénat face à des assemblées quasi démocratiques qui auraient dû entraîner sa disparition ou, tout au moins, le reléguer au second plan. L'engagement en première ligne dans chaque combat était une obligation du sénateur. Cette coutume causait souvent des désastres qui n'émouvaient pas particulièrement les peuples concernés : les Eduens avaient vu périr contre les Germains[418] tout leur sénat ainsi que l'ensemble de la noblesse qui formait la cavalerie ; en 57, les Nerviens[419] perdent contre César cette fois l'ensemble de leurs sénateurs, soit 597 de leurs 600 représentants. Le peuple voyait dans ce comportement courageux des sénateurs la contrepartie naturelle des efforts qu'eux-mêmes produisaient dans l'effort de guerre. C'est pourquoi certainement les Lexoviens et les Aulerques Eburovices ne supportèrent pas que leur sénat s'oppose à la guerre, ils en massacrèrent les membres les considérant comme indignes de siéger dans une telle assemblée[420].

Si l'on en croit encore Nicolas de Damas[421] qui dut également trouver son information dans la lecture de Poseidonios, les Gaulois "*traitaient des affaires publiques en armes*" (fig. 61). Autrement dit, les représentants qui siégeaient à l'assemblée se présentaient en armes. C'est une nouvelle confirmation du caractère guerrier du sénateur mais c'est aussi l'indication que l'activité politique n'a jamais pu en Gaule se déparer d'un aspect symbolique très fort où le décorum et la hiérarchie jouaient le plus grand rôle. Le meilleur exemple se trouve dans un texte de Poseidonios[422] reproduit par Strabon, la description d'une coutume qui, sortie de son contexte, et présentée à côté de la pratique de couper les crânes ou de procéder à de grands sacrifices humains, peut paraître comme une aberration supplémentaire. "*Il y avait*, dit-il, *une particularité à*



Fig. 61 - Suivant la coutume gauloise, c'est en armes que Diviciac s'adressa aux membres du sénat romain.

leurs assemblées. Si quelqu'un perturbait ou interrompait l'orateur, quelqu'un qui tenait lieu d'appariteur s'approchait de lui, l'épée retirée [de son fourreau] *et lui ordonnait de se taire en le menaçant. S'il ne cessait pas, l'appariteur répétait sa menace une deuxième puis une troisième fois. A la fin, il enlevait du sayon du perturbateur suffisamment de tissu pour que ce qu'il en reste ne soit plus utilisable.*" Cette présentation sèche des faits ôte presque tout intérêt à la coutume qui paraît comme une aberration, une fantaisie de ces "grands enfants" que paraissent être les Celtes. Or, le contexte ethnographique explicatif se trouvait chez Poseidonios et l'on en retrouve un fragment quelques lignes plus loin. "*Ceux qui occupent un haut rang portent des vêtements aux couleurs brillantes et brodés d'or.*" Il ne fait nul doute que ce sont parmi ces personnages que se recrutent les sénateurs. Et l'on doit croire que les membres de l'auguste assemblée se distinguaient par des vêtements particuliers, comme leurs équivalents à Rome qui revêtaient une toge pourvue d'une large bande pourpre et des chaussures particulières. Déchirer le vêtement d'un sénateur revenait à le déposséder de sa charge, ou, tout au moins, à le rejeter hors de l'assemblée. Une coutume tout à fait similaire avait cours peut-être dans la Grèce archaïque. On en trouve l'écho au début du deuxième chant de l'*Iliade*. Ulysse, pour calmer Thersite qui perturbe l'assemblée des chefs, lui promet de le dépouiller de ses vêtements et de lui faire quitter l'assemblée[423]. Je suis tout près de penser que cette comparaison homérique n'a rien de fortuit et ne doit rien au hasard de nos lectures. Elle se trouvait probablement déjà dans le texte original du Livre XXIII des *Histoires* de Poseidonios qui avait dû y développer à souhait ce parallèle[424] entre la société celtique archaïque et le "monde d'Ulysse", tous deux pour lui des témoignages de cet âge d'Or qui lui était cher. Diodore de Sicile, dans sa copie relativement servile de l'œuvre du stoïcien, a gardé quelques-unes de ces comparaisons. Strabon, comme on l'a déjà évoqué, plus soucieux de donner une géographie ethnographique d'actualité à l'époque d'Auguste, les a, au contraire, soigneusement effacées. Mais, d'une façon générale, pour un Gaulois qui se respectait, comme pour un Grec ou un Romain, la tenue vestimentaire était primordiale. Ammien Marcellin[425] avait trouvé dans ses lectures de Timagène et de Poseidonios cette information : "... [en Gaule] *on ne voit personne, même parmi les femmes, même dans une extrême pauvreté, traîner comme ailleurs de sordides haillons.*"

Ces coutumes archaïques de se représenter symboliquement et de tenir conseil suggèrent que le sénat avait une origine ancienne ; c'est ce que l'on peut déduire aussi de la lecture de César : le renouvellement des assemblées décimées par la guerre se faisait naturellement, comme un automatisme qui a déjà longtemps fonctionné. Comme à Rome, les sénats gaulois avaient pour mission première de représenter les familles patriciennes, ces entités humaines qui détenaient la richesse et l'usage des terres. Ils n'avaient pas mission à représenter l'ensemble du peuple. Et longtemps cette représentation fut inutile, tant que la guerre notamment n'exigeait aucun effort national. C'est, en effet, la multiplication des conflits et l'élargissement de la conscription qui sont à l'origine des premières assemblées populaires. Les conscrits issus de la plèbe ne pouvaient accepter cet incroyable effort qu'à la condition expresse de participer à la décision de l'engagement militaire, participation qui était en même temps un premier pas décisif dans la reconnaissance de leur état de citoyens. Deux faits cisalpins indiquent à la fois la chronologie des faits et témoignent des conflits qui surgirent entre les deux assemblées. Polybe[426] nous apprend qu'en 236 déjà les Boïens massacrèrent leurs chefs, parce que ceux-ci avaient secrètement ("*à l'insu du peuple*") fait appel aux Gaulois transalpins. En 200[427], des émissaires Cénomans (peut-être des sénateurs) expliquent au consul Cornélius que ce sont les *juvenes* seuls qui ont décidé la jonction avec les Insubres, et que cette décision a été prise sans l'accord du "conseil public". Les propos de Tite-Live, le choix de son vocabulaire et notamment l'opposition qu'il suggère entre *seniores et juvenes* font supposer que le sénat était exclusivement composé de *seniores* (à Rome, dans les premiers temps l'âge minimum était fixé à 46 ans), tandis que le Conseil Public comprenait *seniores et juvenes*.

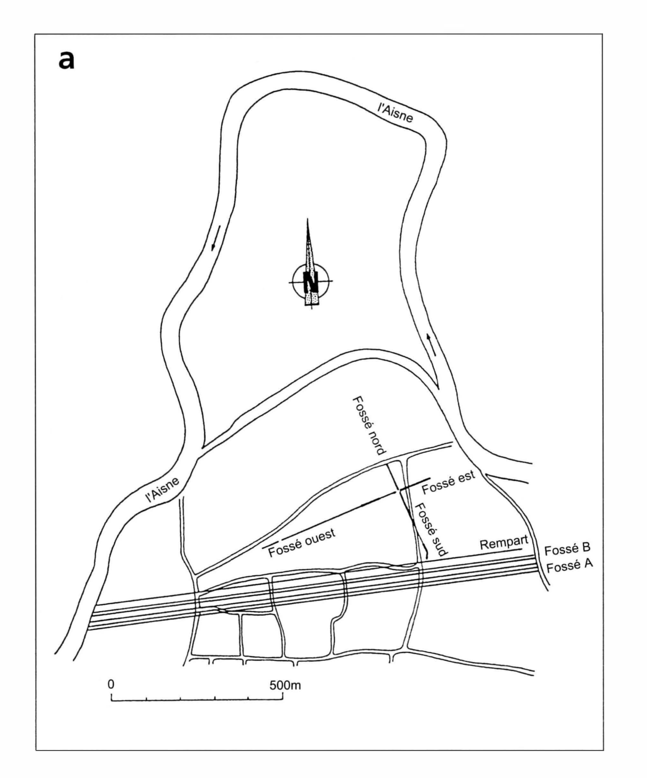
Le même Tite-Live nous a laissé une description[428] haute en couleurs de ces assemblées générales à une date assez précoce, puisqu'il s'agit des évènements de 218 av. J.-C. Ce témoignage est précieux, comme la plupart de ceux que nous livre l'historien romain, dans la mesure où il provient directement d'archives

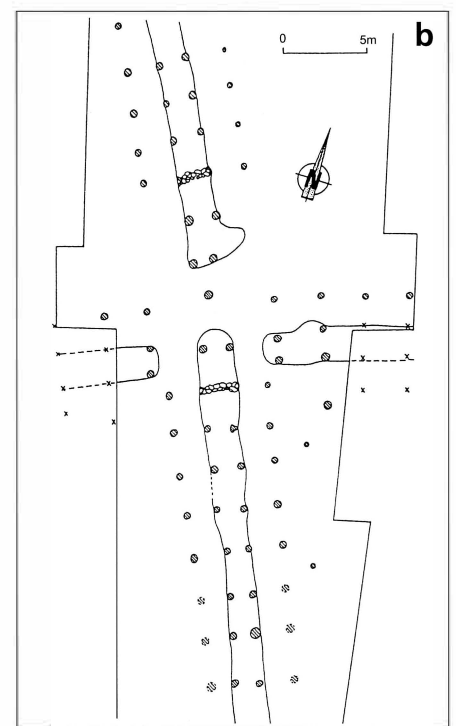
officielles, constituées au moment même des faits. Il s'agit, en effet, de la relation des ambassades que les Romains firent auprès des peuples d'Espagne puis de Gaule pour tenter de contrer les manœuvres diplomatiques d'Hannibal. "*Là* [en Gaule, et plus probablement chez les Volques Tectosages], *spectacle nouveau et effrayant pour eux, ce furent des gens en armes – telle était la coutume de cette nation – qui vinrent à l'assemblée. Comme les ambassadeurs exaltaient dans leur discours la gloire et la valeur du peuple romain ainsi que la grandeur de son empire, et qu'ils leur avaient demandé de ne pas laisser passer par leur territoire et à travers leurs villes le Punique qui allait faire la guerre contre l'Italie, éclatèrent, dit-on un si grand rire et un si grand vacarme que les magistrats et les hommes d'âge eurent de la peine à calmer les jeunes membres de l'assemblée… Une fois le vacarme apaisé… Les mêmes propos ou à peu près furent tenus et entendus dans toutes autres assemblées en Gaule…*"

Ces lignes sont précieuses parce qu'elles indiquent tout d'abord que de telles assemblées générales étaient courantes dans la seconde moitié du IIIe siècle chez tous les peuples bordant la Méditerranée entre Pyrénées et Alpes, peuples d'origines ethniques cependant fort diverses. Elles nous montrent par ailleurs que les coutumes et la symbolique utilisées dans les deux types d'assemblée (sénat et assemblée publique) différaient notablement. Les séances du sénat devaient se dérouler en un lieu fermé (c'est ce que suggère le texte de Poseidonios) et probablement à huis clos, entre des membres assez âgés qui s'entouraient d'un cérémonial pompeux, leur état de dignitaire étant notamment souligné par des vêtements luxueux. Le Conseil Public, au contraire, se tenait dans un espace ouvert qui pouvait accueillir des milliers de participants, de tous âges, et dont le seul signe distinctif était le port des armes. Enfin tous ces récits que Tite-Live reconstitue, à partir d'archives, et qui concernent les peuples gaulois entre le dernier quart du IIIe siècle et le début du second quart du IIe siècle, nous montrent des assemblées dont les ordres du jour sont toujours les mêmes : la déclaration d'une guerre, la participation à une guerre déjà commencée par d'autres peuples, les alliances diplomatiques à but guerrier ou migratoire.

A la lecture de tels récits, il paraît évident que ces assemblées sont nées de la guerre et longtemps – jusque dans le courant du IIe siècle – n'ont traité, pour l'essentiel, que des problèmes directement liés à elle. Le reste de la chose publique continua à être géré par le sénat, par les roitelets là où ils demeuraient encore, et surtout par les magistrats. Les affaires diplomatiques, dans le sens le plus large, étaient le privilège des conseils publics. Il n'y avait que dans ces instances que l'on pouvait débattre de ces questions, c'est-à-dire exposer une position, puis faire adopter une décision. C'est ce qui ressort très nettement du passage célèbre, bien que souvent mal compris, du livre 6 de César[429]. Il s'agit encore, sans l'ombre d'un doute, d'une compilation de l'œuvre de Poseidonios. "*On estime* [en Gaule] *que les cités qui gèrent au mieux la chose publique sont celles qui par des lois tiennent pour sacrée l'obligation qu'a quiconque ayant appris chez un peuple voisin une nouvelle concernant l'Etat* [dont il ressort], *d'en informer le magistrat sans la communiquer à quelque autre personne. Il est connu, en effet, que souvent des hommes irréfléchis et sans expérience, sur de fausses nouvelles, s'effraient, se portent à des extrémités et prennent des décisions sur les sujets les plus graves. Les magistrats informent le peuple de ce qu'ils jugent pouvoir lui être utile et tiennent secret le reste. Il n'est pas permis de parler des affaires publiques hors du conseil.*" La dernière phrase avec sa mention (*de re publica*) montre que César a buté sur un problème de traduction du texte grec : il a abusivement assimilé les affaires diplomatiques et guerrières avec la "chose publique" au sens le plus large. Tout le texte de la *Guerre des Gaules* contredit, en effet, cette affirmation. Même le début de l'*excursus* se pose en faux : les Gaulois adorent la politique, toutes les familles, les tribus, les peuples sont divisés en partis rivaux. De telles divisions, familiales notamment, ne pouvaient raisonnablement pas ne s'exprimer que dans l'aire du Conseil Public mais bien à tout instant dans la vie quotidienne.

Les archéologues jusqu'à présent n'ont guère cherché à découvrir l'écho matériel, en quelque sorte, de ces activités collectives qui se sont multipliées et se sont intensifiées au cours du IIe et surtout au début du Ier siècle. On peut s'en étonner. Les raisons en sont simples. C'est tout d'abord l'a priori misérabiliste qui baigne la conception que les archéologues se font des sociétés humaines de la protohistoire. Les relations entre hommes sont seulement ordonnées sur une échelle hiérarchique, qu'elle soit aristocratique ou guer-





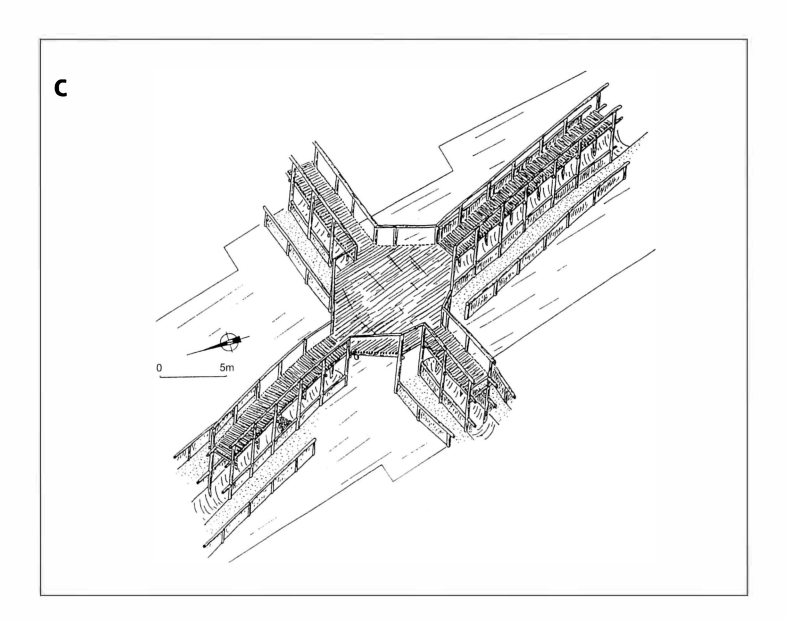


Fig. 62 - Villeneuve-St-Germain (Aisne). a : plan général de l'habitat ; b : intersection des fossés ; c : reconstitution.

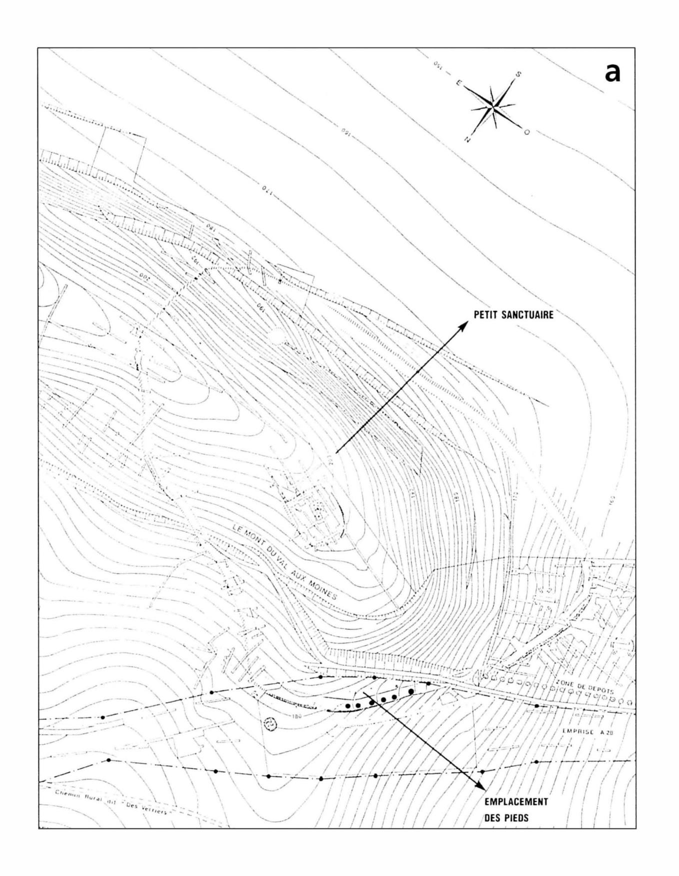
rière ou les deux à la fois. On voit même fleurir des analyses de la société gauloise où les *civitates* sont traduites en terme de tribus (au sens ethnographique du terme) et les relations de pouvoir en terme de chefferie[430]. La deuxième raison est propre à la pratique archéologique même : à ne travailler que sur des restes matériels on finit par devenir matérialiste et on oublie les préoccupations spirituelles de tous ordres qui animaient les populations que l'on étudie. C'est pourquoi non seulement les vestiges archéologiques qui peuvent se rapporter à la vie politique n'ont pas été recherchés mais encore n'ont pas été reconnus quand les fouilles les avaient pourtant partiellement mis en évidence.

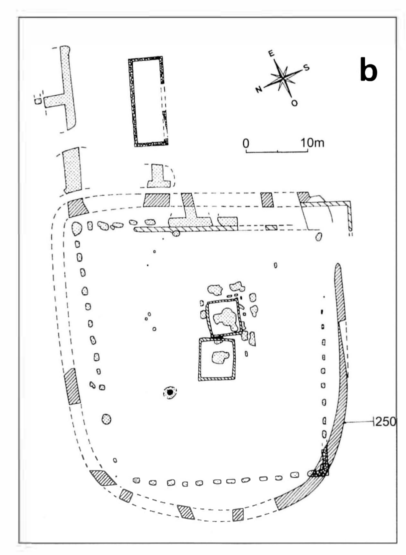
Le premier à s'être penché sur ces problèmes est Christian Peyre[431] qui a ingénieusement proposé d'interpréter le quadrillage par deux longs fossés d'une vaste aire de l'habitat de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) comme un système permettant le recensement et les élections (fig. 62). Il a mis en parallèle cet aménagement apparemment inexplicable avec le système d'enclos archaïque des Septae du Champ de Mars à Rome qui permettaient la répartition des électeurs par tribus, curies, ou centuries. Dans cette optique, les nombreuses monnaies et rouelles de différents modèles qui ont été découvertes par centaines dans les deux fossés sont considérées comme des jetons de vote, il est vrai que les rouelles avec ou sans axe sont assez proches des bulletins judiciaires grecs. Si cette hypothèse ne peut mieux être étayée, faute d'une fouille suffisamment vaste qui nous renseigne sur la nature des constructions périphériques, force est de reconnaître qu'elle est actuellement la meilleure explication à ce curieux aménagement.

Mais actuellement le site le plus remarquable à cet égard me paraît être l'enceinte de Fesques (Seine-Maritime) (fig. 63). J'en donne ici une interprétation qui m'est personnelle. Le site, un éperon en forme de colline, est une enceinte fort vaste, de 12 hectares, délimitée au IIe siècle av. J.-C. par un fossé plus symbolique que défensif. Ce serait plutôt une sorte de rigole, fort différente des fossés de clôture des sanctuaires. C'est pourtant en termes de lieu de culte que ce site a été interprété par son fouilleur[432]. Ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que le long du bord externe de ce petit fossé des restes humains ont été découverts en grand nombre, parce que quelques armes en fer et des restes de bovidés en d'énormes quantités ont été exhumés de ce même fossé, enfin parce que, plus tardivement sur le sommet de cette colline s'est installé un petit lieu de culte.

Ce qui retient surtout l'attention ce sont les restes humains. Il s'agit d'au moins vingt-six fosses (mais seules de petites portions de l'enceinte ont été fouillées, ce qui fait supposer qu'il a pu en exister peut-être une centaine) contenant chaque fois les parties basses d'individus qui, à l'évidence, avaient été exposés debout. Souvent des trous de poteaux bordent ces petites fosses et il est loisible d'imaginer que les corps avaient été suspendus soit à des portiques soit à de simples poteaux. Hormis la taille exceptionnelle de l'enceinte qui se distingue parfaitement des lieux de culte habituels, ce qui est remarquable c'est que ces corps aient été placés à l'extérieur, alors qu'ils étaient disposés de façon à "regarder" le centre de l'enclos. Par ailleurs, le mobilier du fossé témoigne plus d'immenses banquets collectifs que de sacrifices animaux réguliers. A côté de centaines de vases à boire en céramique, on y a surtout découvert des milliers d'os provenant de plusieurs centaines de bovidés, bovidés qui ont la particularité incroyable d'être tous très jeunes, entre un an et demi et deux ans, un âge où ces animaux ont leur pleine capacité à se reproduire ou à travailler. Le rejet des ces restes alimentaires s'est fait sur une courte période. Il faut donc croire que c'est un ou quelques gigantesques festins qui se sont déroulés ici. Ces derniers mettaient en présence une communauté territoriale fort vaste, celle d'un *pagus* par exemple, voire une tribu qui était à la tête de troupeaux nombreux que de telles hécatombes ne mettaient pas en péril.

Un rassemblement d'un ou de plusieurs milliers de personnes qui banquettent dans une enceinte symbolique de laquelle sont rejetés des individus dont les dépouilles restent exposées, cela fait plus penser à un aménagement civique à vocation politique et plus particulièrement judiciaire qu'à un authentique lieu de culte, même si de telles activités ne pouvaient se départir d'une caution religieuse. Aussi comprend-on que cette vaste aire ait été couronnée en quelque sorte par un autel, nous verrons plus bas qu'une situation similaire s'observe sur le site de Montmartin. Mais il est clair que la dizaine d'hectares de la colline de





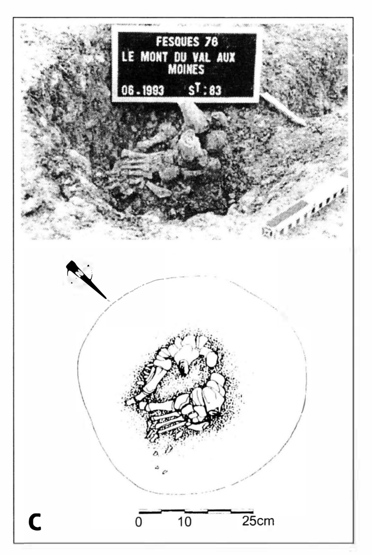


Fig. 63 - Fesques (Seine-Maritime).
a : plan général ; b : petit sanctuaire; c : vestiges humains.

Fesques n'avait pas seulement une fonction religieuse, elle permettait le rassemblement de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Ainsi l'enceinte de Fesques aurait pu parfaitement convenir par la taille à la tenue du tribunal, tel que celui qui avait jugé Orgétorix[433] et où ce dernier était arrivé avec toute sa *familia*, soit 10000 personnes. J'ai d'ailleurs pu comparer ce site avec la colline de la Pnyx à Athènes, une sorte de théâtre naturel convenant parfaitement bien aux vastes réunions civiques.

A côté de ces immenses aménagements, il en existait de plus exigus, inclus dans l'habitat. Le mieux connu est celui qui se trouve à l'intérieur de la résidence aristocratique de Montmartin[434] (fig. 64). L'espace ne mesure qu'un hectare mais l'enceinte elle-même est plus monumentale par son système de clôture. A la pointe d'une confluence, il s'agit d'un véritable éperon barré à l'aide d'un fossé quasi défensif et d'un véritable mur de bois et de torchis. L'enceinte pouvait recevoir quelques centaines d'individus et ne présentait, hormis sa clôture, qu'un seul aménagement architectural, un autel situé, en position décentrée, mais au sommet du plan incliné que formait l'enceinte.

Le plan de l'autel (fig. 65), véritable reproduction miniature de celui de Gournay, montre un caractère cultuel indéniable. Néanmoins, comme à Fesques, ce n'est pas le caractère religieux qui prime si l'on examine le matériel exhumé du fossé de clôture. Celui-ci indique une consommation de viande animale

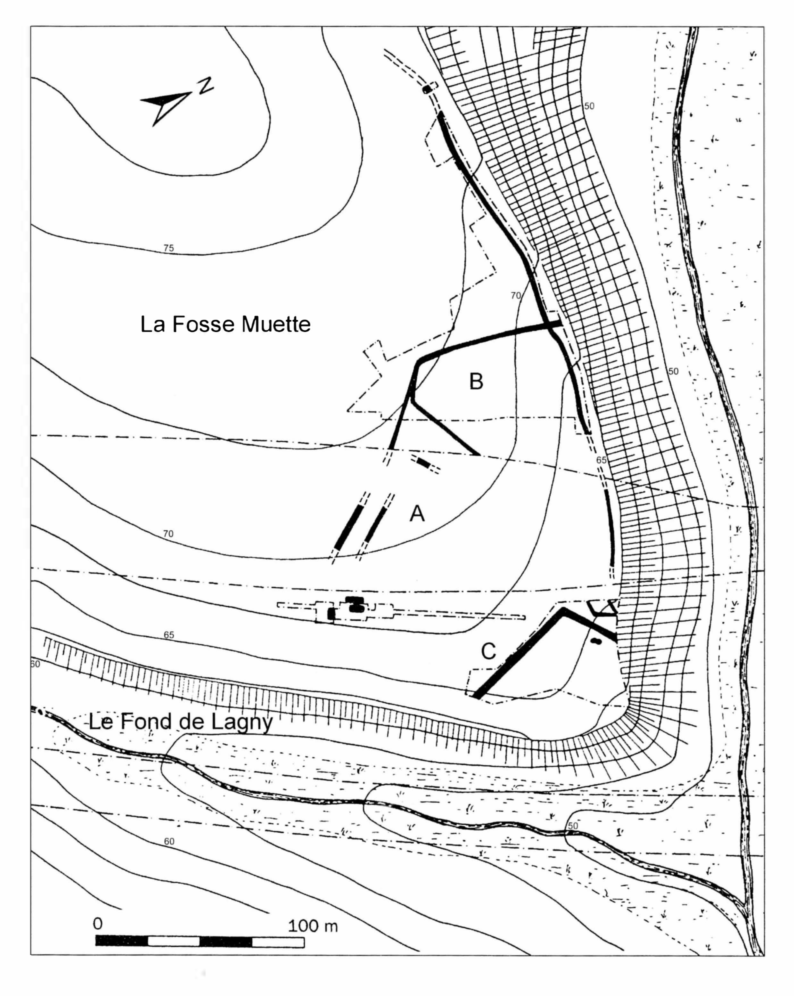


Fig. 64 - Plan général de l'habitat de Montmartin (Oise).



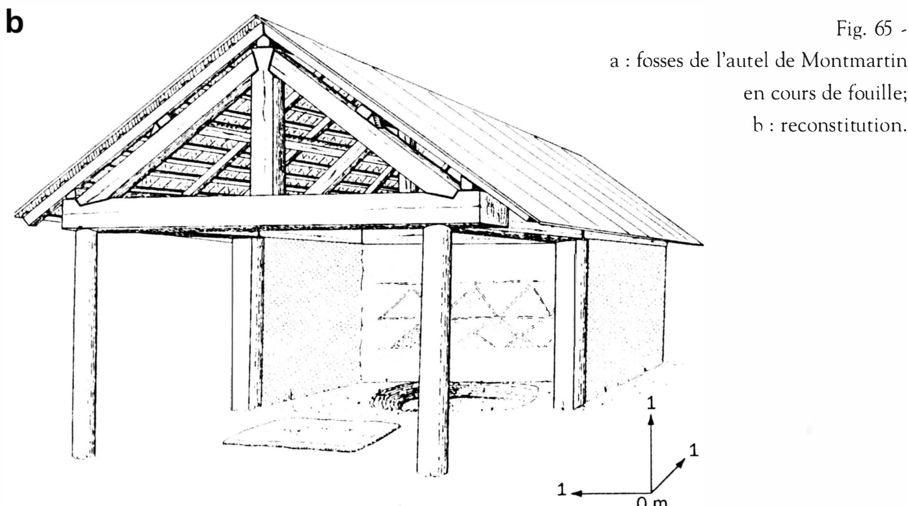


Fig. 65 -
a : fosses de l'autel de Montmartin
en cours de fouille;
b : reconstitution.

d'assez bonne qualité, variée et qui ne présente pas les caractères très sélectifs qui apparaissent dans le sanctuaire de Gournay. On a là notamment bon nombre de restes d'animaux sauvages, qu'on ne rencontre jamais dans les lieux de culte et seulement dans les habitats, qui témoignent d'un haut niveau de vie. La présence d'armes et de parures en quantité non négligeable révèle que la population qui fréquentait le lieu était de nature guerrière, elle était riche. Et le mur de clôture fut utilisé également pour recevoir un certain nombre de crânes coupés (cf. *supra* fig. 47). Ces éléments permettent d'entrevoir la nature des réunions qui se tenaient en ce lieu. Quelques dizaines ou centaines de guerriers nobles appartenant donc à une communauté limitée, *pagus* ou tribu, participaient à des banquets qui avaient une caution religieuse (les animaux qu'on allait consommer devaient être sacrifiés selon les règles et en présence de prêtres) mais le but des réunions n'étaient probablement pas seulement religieux: les guerriers y pratiquaient certainement des rites et des assemblées que la corporation à laquelle ils appartenaient exigeait d'eux.

IV.3. Justice et droit

L'apparition et le développement de l'Etat s'accompagnent d'une conception minimale du droit et de la justice. Nous savons que l'émergence d'un véritable Etat chez un certain nombre de peuples gaulois ne fut perceptible que dans le courant du IVe siècle et surtout à partir de la fin de ce même siècle, soit à l'époque où les premiers voyageurs phéniciens et grecs commençaient à découvrir les Celtes. Cependant les premiers géographes de la Gaule ne semblent guère avoir été intéressés par des faits qui faisaient ressembler les peuples qui l'habitaient à ceux qui bordaient la Méditerranée. Les premières règles du droit, la pratique hésitante de la justice n'avaient rien d'exotique et ne faisaient nullement ressembler les Gaulois au type du Barbare qu'avait définitivement fixé dans l'imaginaire des Grecs le père de l'Histoire, Hérodote.

Heureusement Poseidonios avait un esprit beaucoup plus ouvert. Mais on trouve encore un écho des préoccupations "touristiques" alors à la mode dans l'œuvre de ses compilateurs. Ainsi, si l'on recherche dans ces différents textes les informations d'ordre juridique, deux ensembles se distinguent. Le premier, représenté surtout par Diodore et, dans une moindre mesure, par Ammien Marcellin, ne livre aucun renseignement susceptible d'alimenter notre réflexion. Dans ces textes qui nous ont été fort utiles par la description des hommes, de leur habillement, de leur armement et de leurs mœurs les plus curieuses, ne se trouvent aucun exposé même succinct des institutions, du rôle de l'Etat et de ses représentants. Si nous ne considérions ces textes que de ce seul point de vue, nous pourrions croire qu'ils sont issus de sources totalement différentes de celles qui ont alimenté les textes du deuxième ensemble. Or, on a eu l'occasion de le dire et de le constater à de nombreuses reprises, ces textes ont, au moins, une source commune, l'œuvre fondatrice de Poseidonios, même si pour certains d'entre eux elle n'est pas directe mais a transité par Timagène. Le deuxième ensemble, constitué des textes ethnographiques de Strabon et de César, offre, au contraire, une documentation non négligeable sur la conception du droit et sur sa matérialisation institutionnelle en Gaule. Ainsi se révèlent une fois encore l'étendue de la description poséidonienne et la variété des thèmes abordés. On comprend qu'à la faveur de leurs goûts personnels certains y aient trouvé matière à un recueil de *mirabilia* et d'autres de quoi alimenter une ethnographie de bibliothèque.

Celle-ci se limite cependant au strict minimum. Strabon est le seul[435] à évoquer ce qui pourrait être la conception de la justice des Gaulois. Encore le fait-il de manière négative. "*Ils soutiennent ceux de leurs voisins qu'ils estiment victime d'une injustice.*" On pourrait en conclure que les Gaulois avaient surtout le sentiment de l'injustice, en quelque sorte qu'ils se contentaient de réagir émotionnellement et intempestivement à toute iniquité, attitude caractéristique voire caricaturale des Barbares. La suite du texte montre qu'il n'en est rien et que la notion de l'injuste s'accompagne d'une appréciation non moins sûre du juste. "*Les druides sont considérés comme les plus justes des hommes.*"[436] Cette affirmation est d'autant plus intéressante qu'elle n'est reproduite que par Strabon qui, de surcroît, donne la raison de cette place particulière des druides: "*Les druides pratiquent la philosophie morale.*"[437] Cette phrase précède l'appréciation du caractère juste de ces hommes. Il faut donc bien voir un lien entre les deux faits. C'est parce qu'ils sont experts en éthique que l'ensemble de la population s'accorde à les considérer comme les plus aptes à reconnaître ce qui est juste et surtout à traduire en faits cette justice. Ce développement sur la morale des Gaulois qui existait dans l'œuvre de Poseidonios est d'autant plus intéressant qu'il indique très clairement que les conceptions éthiques n'étaient pas seulement l'apanage des druides mais qu'elles étaient suffisamment diffusées chez l'ensemble de la population pour devenir le fondement d'une justice qui, comme on va le voir, était déjà très développée. En l'occurrence, les faits datent clairement du tout début du Ier siècle, ils traduisent une situation qui n'est pas nouvelle, qui sous-entend une longue tradition. Il faut croire que la conversion éthique des Gaulois par les druides a duré au moins deux siècles, avant d'aboutir au tableau d'une justice bien installée, tel qu'il nous est donné à voir.

Dans ce tableau le plus marquant est sans doute le pouvoir exorbitant des juges. Strabon[438] comme César[439] notent qu'ils ont la charge des conflits privés comme des conflits publics, César précise même qu'ils

jugent presque tous les différends *(fere de omnibus controuersiis)*. Qu'ils arbitrent les conflits entre Etats n'étonne guère. Mais qu'ils aient à dire le droit dans les affaires privées (meurtre, héritage notamment) surprend vraiment. On s'attendrait à retrouver ici quelques restes des habitudes traditionnelles, un droit familial et tribal, dans lequel le *pater familias* et les anciens garderaient tout pouvoir. Il n'en est rien. Presque aucun conflit de personne ne semble échapper à la juridiction des druides. Leurs compétences en ce domaine paraissent universelles puisqu'ils jugent des conflits entre Etats (Strabon précise qu'autrefois ils arbitraient les guerres, César évoque les conflits de frontières) aussi bien que ceux entre particuliers. Leur action ne se limite pas à déterminer qui est le coupable et qui est le lésé. Ils ont aussi le pouvoir immense de *praemia poenasque constituere*. Cette expression due à César[440] pose quelque problème de traduction. Jullian[441] veut voir dans le premier terme le dédommagement financier et dans le second le châtiment. Or il apparaît que *praemium* dont le sens premier désigne la part du butin ne peut avoir ici que le sens de "récompense". En revanche, *poena* ne peut être rendu que par "peine" ou "châtiment" au sens général ; rien n'autorise à y voir le sens particulier de "châtiment corporel".

César, à la suite de ces précisions, ajoute un détail qui n'est pas sans intérêt : "*Si une personne privée ou si un peuple ne se soumet pas à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices. C'est pour eux la peine la plus lourde de conséquences.*" On a là l'explication très claire du mécanisme qui a permis aux druides de constituer une machine judiciaire et d'en garder le monopole. C'est probablement leur don divinatoire, qui en faisant d'eux les seuls intermédiaires légitimes entre les dieux et les hommes, les autorisa à assurer une mainmise totale sur la pratique du sacrifice. Ce don de voyance qui s'accompagnait du privilège étonnant chez des peuples barbares de pratiquer une véritable philosophie éthique était le fondement d'un contrôle plus général de la société où il était normal que les notions de droit et de justice trouvent place. Une telle situation où la justice, une partie de l'activité politique et la diplomatie sont contrôlés par des philosophes - en l'occurence les druides - est exactement cet Etat idéal que Poseidonios appelait l'âge d'Or[442]. Et l'on comprend bien que ce grand philosophe, considéré comme le plus grand de son époque par Cicéron[443] lui-même, ait été fasciné par ces prêtres-philosophes. On peut craindre aussi qu'il ait eu une légère tendance à embellir la réalité de ces druides pour valoriser son propre message philosophique.

Ces prérogatives détenues par une seule catégorie de "fonctionnaires", même si ceux-ci avaient une légitimité religieuse suppose un consensus général, non seulement du peuple qui, d'une façon globale, n'avait qu'à s'en féliciter, mais surtout de ceux qui détenaient ou qui revendiquaient le pouvoir, les aristocrates de tous ordres, les dignitaires (sénateurs, magistrats, etc.) et qui, à un moment ou à un autre, eurent à déplorer la perte d'une partie de leurs prérogatives. Il est probable que ce consensus, de même que la reconnaissance générale des principes élémentaires du droit, ne s'établirent pas en un jour ni même en quelques décennies. Rien ne prouve d'ailleurs que cet état des choses ait, au début du Ier siècle, été généralisé à toute la Gaule. Je pense que Poseidonios a eu tendance à idéaliser son tableau de la Gaule et surtout à surfaire la place et l'importance des druides, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Cependant la copie de César nous permet d'apprécier un peu mieux la réalité de cette situation. Nous avons vu qu'il précise que les druides jugent aussi des conflits entre Etats et que ces derniers doivent se soumettre à leur verdict sous peine d'interdiction religieuse. Or, plus loin, il signale la très célèbre assemblée des druides chez les Carnutes[444] dont l'un des buts principaux était la tenue des institutions judiciaires qui viennent d'être évoquées. Cette assemblée de "*tous les druides*", à laquelle des plaignants venant de toutes parts (*undique*) pour leur exposer leurs différends, prouve que ces institutions judiciaires étaient partagées par un certain nombre de peuples qui s'en faisaient exactement les mêmes conceptions et acceptaient en outre que leurs conflits intérieurs soient jugés à une échelle supra-nationale, en dehors même du territoire. La seule évocation d'une telle assemblée, même si elle n'était commune qu'à une dizaine de *civitates* (il est, en effet, probable que seule la *Gallia celtica* ait été concernée), même si ces prérogatives étaient plus réduites qu'on nous le rapporte, par le fait qu'elle se soit tenue régulièrement (chaque année) nous est la preuve que ce système était très développé chez les peuples de la Celtique et largement en place dès la fin du IIe siècle.

Seul l'exercice de la justice a pu donner lieu à quelques témoignages archéologiques. Leur mise en évidence en est encore très peu avancée, pour la raison très simple que les archéologues ne les ont jamais recherchés. Aussi, lorsqu'ils en ont sous les yeux, ne les reconnaissent-ils pas. J'en veux pour preuve deux découvertes récentes qui ont été immédiatement mises au compte de l'activité religieuse, parce qu'après vingt-cinq années de travaux conduits sur les sanctuaires il est désormais admis que la religion laisse des traces matérielles. Il faudrait maintenant se convaincre que la pratique de la justice, tout comme celle de la politique, peuvent également laisser des vestiges, certainement plus discrets ou plus difficiles à lire.

La première de ces découvertes vient d'être évoquée, c'est celle de Fesques. Pour moi, les restes osseux des humains disposés tout autour et à l'extérieur de l'immense enceinte ne peuvent être considérés comme d'authentiques sacrifices. Les raisons en sont multiples. Il est assez inconcevable de laisser à l'abandon hors de l'espace sacré, c'est-à-dire loin de l'autel près duquel est censée se tenir la divinité, des victimes qui lui ont été consacrées. Par ailleurs, la divinité est réputée consommer cette offrande, soit qu'on brûle pour elle une partie du corps, soit qu'on enfouisse celle-ci dans le sol pour qu'elle y pourrisse. Hors ici, les dépouilles humaines sont restées au-dessus du sol pendant un temps fort long, sans jamais l'intervention de la main humaine. Ces actes si étranges qui ne s'inscrivent donc pas d'emblée dans une démarche sacrificielle présentent, au contraire, les plus grandes affinités avec le type de mise à mort judiciaire le plus commun en Grèce mais aussi à Rome. On y voit, en effet, des condamnés qui sont attachés à des poteaux ou suspendus à des portiques, mourant d'inanition à la vue de tous en des lieux publics, souvent aux portes de villes ou à l'extérieur de l'enceinte urbaine. Platon[445] dans sa cité idéale réserve ce type de peine pour les pilleurs de temple ; "*Les peines seront la peine de mort, la prison, le fouet, certaines postures humiliantes, assis, debout, exposés à la porte d'un temple sur les frontières du territoire.*" Il nous donne le sens d'une telle mise à mort, il s'agit d'une exposition humiliante.

La seconde découverte, celle d'Acy-Romance dans le département des Ardennes[446] présente les mêmes caractéristiques. Sur une place du village, au carrefour de deux voies, dix-neuf fosses contiennent les squelettes d'individus qui se sont desséchés en position accroupie. Les fosses, aussi peu profondes que celles de Fesques – il vaudrait mieux parler de petites cuvettes dans le sol – ont pu demeurer un long moment ouvertes. Les restes humains, comme ceux de Fesques, ne sont accompagnés d'aucun objet, notamment d'aucun accessoire vestimentaire ; il faut donc croire que les individus avaient été exposés nus. L'absence d'installation sacrificielle ou de représentation divine sur place[447], l'abandon prolongé de ces restes sur un lieu de passage nous invitent à formuler les mêmes conclusions que précédemment : il s'agit très certainement de mises à mort judiciaire. Le lieu de ces découvertes, un carrefour en plein centre de l'habitat, convient admirablement, en effet, pour un gibet.

De telles mises à mort en milieu profane et plus précisément dans l'espace civique n'excluent nullement la participation du corps sacerdotal. Il faut plutôt penser que telles sentences ne pouvaient être prononcées que par les druides qui avaient la charge des jugements concernant les affaires les plus graves. Par ailleurs, toute mise à mort publique, qu'elle soit humaine ou animal, requérait une caution religieuse. Néanmoins, il est inapproprié de parler à leur sujet, comme cela l'a été[448], de "sacrifice humain". La mise à mort judiciaire est tout le contraire d'un sacrifice où la victime possède un statut positif, celui de nourrir la divinité en finissant par se fondre avec elle. Ici, les humains reconnus coupables sont abandonnés à tout jamais des hommes et des dieux et leurs dépouilles ne trouvent jamais l'asile définitif que leur donnerait une sépulture.

Les restes osseux de Fesques et d'Acy-Romance se prêtent mal à la lecture de traces des coups qui pourraient révéler le mode de mise à mort. Bien des blessures mortelles dans l'abdomen, dans le thorax ou la gorge peuvent ne s'accompagner d'aucune trace sur l'os. Cependant la position des corps s'accompagnant d'un effet de momification naturelle suggère que le mode d'exposition a pu être aussi celui de la mort, autrement dit la suffocation. Nous le savons, essentiellement par les exemples grecs[449], l'exposition d'individus enchaînés à un poteau en position debout ou accroupie ou la suspension à un poteau ou à un portique étaient

parmi les modes d'exécution certainement les plus effroyables. L'individu ne succombait qu'après de longues journées d'agonie. Cette manière de tuer, comme celle consistant à précipiter un individu dans un gouffre, offrait un avantage incomparable à l'exécuteur: il n'avait pas à verser le sang, opération qui n'était autorisée que dans le cadre sacrificiel[450].

Je ne suis pas éloigné de penser que les Gaulois avaient à ce sujet des conceptions assez similaires. Dans une société où la pratique religieuse avait fini par être captée dans son intégralité par les druides qui veillaient surtout à contrôler au plus près l'activité sacrificielle, il ne fait nul doute que l'exécution capitale devait obéir à des règles strictes, être limitée dans son application et surtout devait se distinguer soigneusement du sacrifice. La philosophie morale qu'ils avaient diffusée s'accommodait certainement mal de meurtres, fussent-ils justifiés par des raisons juridiques. La peine capitale ne semble pas s'être généralisée mais paraît, au contraire, avoir été limitée à des crimes bien particuliers, très probablement les crimes religieux, vols d'objets sacrés notamment. Le Paradoxographe du Vatican[451] qui compile des sources grecques parmi les plus anciennes sur la Gaule note que chez les Gaulois le criminel pouvait être absous, s'il donnait (certainement à l'Etat) un cheval ou une trompette. Nicolas de Damas[452] qui tire certainement ses informations de Poseidonios est beaucoup plus précis: s'agissant de meurtriers, il indique que les Gaulois faisaient la distinction entre le meurtre d'un concitoyen qui était puni d'exil et le meurtre d'un étranger qui valait la mort à son auteur. Cette question avait probablement fait l'objet d'un développement particulier dans l'œuvre du savant grec car on en retrouve un autre écho chez Diodore[453], selon lequel une légende circulait en Gaule, attribuant à Héraclès l'interdiction du meurtre des étrangers. Ce mythe était associé à un autre, beaucoup plus célèbre encore, qui faisait des Gaulois, toujours par l'entremise des voyages d'Héraclès, d'authentiques philhellènes. Cette "philhellènie" était censée expliquer pourquoi le meurtre des étrangers était si sévèrement puni.

Ce qui est remarquable, en effet, dans ce barème très schématique, c'est la peine d'exil réservée au meurtrier d'un concitoyen. Un tel châtiment peut nous paraître excessivement indulgent. Or il est confirmé par deux ordres de faits. Le premier est celui qu'on trouve chez César et a déjà été cité[454]: "*Si une personne privée ou un peuple ne se soumet pas à leur décision* [le jugement des druides], *ils lui interdisent les sacrifices. Cette peine est chez eux la plus lourde de conséquences.*" La gravité de cette peine ne se révèle pas immédiatement à notre conscience d'hommes du XXIe siècle. Elle apparaît mieux, si on lui juxtapose le deuxième ordre de faits qui nous est suggéré par la législation grecque[455]. A chaque type de meurtre correspond un tribunal particulier qui est généralement lié à un sanctuaire, ainsi le Palladion qui dépendait du sanctuaire d'Athéna Pallas. Dans bien des cas, le meurtrier est condamné à un exil ou temporaire ou définitif qui se révèle comme une exclusion de la communauté sacrificielle. Le meurtrier, en faisant couler le sang sans respecter les règles sacrificielles, s'est, de fait, coupé de la communauté des co-sacrificateurs; la question est souvent de savoir au bout de combien de temps et comment il pourra la réintégrer. Or c'est bien d'une semblable communauté de co-sacrificateurs qu'il est question dans l'interdiction druidique. Et l'on comprend dès lors à quoi tient sa gravité: celui qui ne peut plus assister au sacrifice n'est plus un citoyen, il ne peut plus avoir aucune action sociale ou politique dans la *civitas* à laquelle il appartient. Auprès d'une telle peine, la mort peut paraître une sanction guère plus dure pour le coupable.

La justice n'est que la partie, normative et régulatrice, du droit. De ce dernier, dans sa généralité, nous savons fort peu de choses. Nous ne disposons d'aucun recueil de règlements, d'aucune archive judiciaire, pas plus que de discours politique ou de traité philosophique de la main même des Gaulois. Nos informations sont seulement indirectes. Le récit de la *Guerre des Gaules* laisse entendre à plusieurs reprises qu'il existe à côté du droit des citoyens qui vient d'être évoqué un droit international. Ainsi César précise que les Boïens, après leur défaite de 58, sont accueillis par les Eduens, lesquels leur accordent peu de temps après les mêmes conditions de droit et de liberté que celles dont ils jouissent. Les relations diplomatiques entre les peuples, une justice commune aux mains des druides dans les *civitates* de Celtique, contribuèrent largement à uniformiser le droit. Mais le droit gaulois fut aussi fortement influencé par celui des peuples méditerra-

néens. Le rôle de Marseille dut être, à cet égard, capital. Strabon[456] nous apprend que "*cette ville il y a peu encore servait d'école aux Barbares, qu'elle avait fait des Gaulois des philhellènes, au point qu'ils rédigeaient désormais leurs contrats en langue grecque*". L'installation, dès le IIe siècle de commerçants romains en Gaule, ne fut pas non plus sans conséquence dans le domaine judiciaire. Ceux-ci disposaient de véritables propriétés dont ils avaient souvent à faire valoir les droits: les incursions germaines, les conflits de la conquête romaine exacerbaient les revendications des uns et des autres. Aussi voit-on l'un des plus célèbres jurisconsultes romains, Trebatius Testa par exemple, exercer ses fonctions à Samarobriva[457].

On le voit, depuis le IIe siècle dans la plus grande partie de la Gaule, on est fort éloigné du droit du plus fort. Le guerrier n'est plus un homme qui s'accorde tous les droits. Si, en campagne et en des terres étrangères, le Gaulois demeure le soldat sans loi qu'on peut s'imaginer et qui nous est abondamment décrit par les littérateurs antiques, dans la cité il est un citoyen à part entière avec tous ses droits mais aussi tous ses devoirs.

IV.4. Monnaie et commerce

Le développement du commerce et l'usage de la monnaie au cours du Ier siècle av. J.-C. ont également joué un rôle déterminant dans l'émergence d'un pouvoir politique, en favorisant de nouveaux rapports de force et en suscitant de nouvelles fonctions administratives. Pour comprendre comment ces changements se sont produits, il faudrait disposer d'une vision cohérente de l'économie des peuples gaulois au second âge du Fer. Or, nous ne disposons pas d'un tel outil et nous ne sommes probablement pas prêts encore à le mettre au point. Il n'existe pas de théorie générale de l'économie des peuples protohistoriques occidentaux[458] et, d'une façon générale, archéologues et protohistoriens ne manifestent aucun intérêt pour les questions économiques, au mieux ils ne les évoquent qu'à travers le problème, autrement plus passionnant, de la stratification sociale[459]. La seule exception notable, on la doit aux spécialistes de la civilisation de Hallstatt qui mesurent bien l'importance du facteur économique mais qui pèchent par un excès de confiance dans les critères classiques de l'analyse économique, considérant comme des acquis la propriété plus ou moins généralisée de la terre, une production proto-industrielle, une large circulation des richesses et un commerce réciproque entre monde méditerranéen et "cercle hallstattien". Si ces mécanismes étaient en place à la fin du VIe siècle, on devrait en retrouver les vestiges, plus au moins identifiables, au cours du deuxième âge du Fer, or on ne les voit se mettre à fonctionner qu'au début du Ier siècle av. J.-C. dans le centre et le sud de la Gaule et seulement à la fin de ce même siècle dans les régions plus septentrionales.

Il faut donc reprendre la question à sa base, imaginer de nouveaux concepts qui rendent mieux compte d'une production, d'une circulation et d'une consommation des biens, qui, contrairement à ce à quoi nous sommes habitués, ne s'exerçaient pas sur une grande échelle et ne concernaient que de faibles quantités de produits en nombre limité. Il faut se demander quelles richesses étaient créées, comment et par qui elles l'étaient. La réponse à ces questions suppose la distinction entre biens de consommation directe et biens accumulés, véritable capital, outil de pouvoir économique. Il faudrait alors sur les habitats déterminer la part de ce qui a été produit et consommé sur place, celle des objets manufacturés de provenance extérieure et rechercher le lieu de production de ces derniers, puis procéder à des analyses croisées entre les habitats d'un même peuple puis de peuples voisins. Nous sommes encore très loin de ce type de recherches. Et actuellement nous ne pouvons que constater l'immensité du gouffre conceptuel qui sépare l'image habituelle que l'on se fait de l'économie autarcique des débuts de la Protohistoire de la perception plus ou moins nette d'une économie de marché, liée aux avancées de la conquête romaine.

Notre but n'étant pas d'entreprendre ici cette étude de l'économie qui s'impose, nous nous contenterons d'évaluer les conséquences de deux innovations dans le domaine économique qui sont plus ou moins aisément perceptibles, le commerce et la monnaie. Si peu ambitieux qu'il paraisse, cet examen est problé-

matique, parce qu'il ne peut se fonder seulement sur les réalités matérielles et qu'il se heurte à la double subjectivité des auteurs antiques et des archéologues modernes. Les premiers avaient intérêt à décrire la Gaule comme un éden commercial à défricher par les commerçants romains. Les seconds, on le sait, pèchent toujours par la valorisation outrancière de leur découverte et sont toujours prompts à voir en elle la preuve d'un lien régulier entre des peuples fort éloignés.

La description la plus synthétique qui nous soit donnée sur l'état général du commerce en Gaule au Ier siècle av. J.-C. se trouve évidemment chez César[460]. Il n'est pas indifférent qu'elle figure dans les premières lignes du *Bellum Gallicum*, à l'intérieur même de l'évocation générale des différentes populations occupant le pays. Deux informations majeures s'y trouvent. L'une est explicite : "*... les marchands ne vont pas souvent chez les peuples belges.*" L'autre est implicite et découle de la première : il faut supposer que les commerçants romains allaient plus régulièrement chez les peuples de la *Provincia*, de l'Aquitaine et de la Celtique. Mais s'agissait-il d'un commerce régulier, voire intense et surtout était-il de même nature dans les trois régions ? Le texte de César ne permet pas de répondre car ce que ce dernier a surtout voulu signifier c'est que les Belges, comme les Helvètes, étaient de farouches combattants, peu habitués à certains conforts et par conséquent difficilement corruptibles. D'emblée, on doit se demander si ces propos, apparaissant au début du Livre I qui concerne l'année 58, à un moment où le conquérant ne connaît visuellement ni les Belges ni leur pays, ne sont pas finalement que la reproduction d'informations figurant dans l'œuvre de Poseidonios. La comparaison avec les passages ethnographiques de Strabon et de Diodore, habituellement bénéfique pour repérer l'influence de Poseidonios, n'est ici d'aucun secours. Strabon et Diodore ne font aucune allusion au commerce, en termes généraux. Mais cette absence ne saurait valoir de preuve, puisque ces deux auteurs ont préférentiellement retenu de leur source principale ce qui se prêtait à des évocations exotiques. Dans le livre V, 26 et 27 de Diodore, la juxtaposition de deux passages, l'un consacré au commerce du vin en Gaule, l'autre à la production de l'or suggère, au contraire, que Poseidonios avait consacré dans son livre XXIII une partie à l'économie, telle qu'on la concevait alors, c'est-à-dire en termes de simple échange entre produits romains et richesses barbares.

Il n'est donc pas impossible que César ait également puisé ses maigres informations sur le commerce dans l'œuvre du néo-stoïcien. Parce que Diodore est le seul à avoir reproduit un peu de la substance des informations poséidoniennes, il n'est pas possible, comme cela l'a été pour les passages sur la religion des Gaulois, de tenter la reconstitution de l'éventuel chapitre perdu concernant l'économie. Néanmoins, nous verrons que les deux informations principales sur le vin et sur l'or devaient constituer le cœur même du texte initial. Sur le vin Diodore nous apprend que les Gaulois lui vouaient une passion incroyable, n'hésitant pas à dépenser des sommes considérables pour en acquérir ; l'exemple emblématique autant que caricatural des prix incroyables que les Gaulois acceptaient de payer étant l'échange d'un esclave contre une amphore. La convoitise de gains aussi importants avaient amené les marchands romains à organiser le transport de cette denrée par bateaux sur les voies navigables et par voitures là où le relief le permettait. Quant à l'or Diodore ne reproduit que le début d'un passage, certainement très développé, dont la suite se retrouve chez Strabon (c'est le célèbre passage sur l'or de Toulouse[461]). Il rapporte que l'or se trouvait naturellement en abondance en Gaule et nécessitait peu d'effort pour son extraction. C'est pourquoi les Gaulois aimaient exagérément ce métal précieux dont ils se paraient avec excès et dont ils gratifiaient aussi sans retenue leurs dieux.

L'archéologie donne ample confirmation aux propos sur le vin reproduits par Diodore. Les amphores constituent, de très loin, les premiers objets importés massivement en Gaule chevelue à partir de la fin du IIe siècle. Massivement est bien le terme qu'il faut employer puisqu'il est question ici de millions d'exemplaires[462], alors que les autres types d'objets (céramiques campaniennes, passoires en métal, etc.) n'atteignent jamais de telles quantités. Par ailleurs le peu de cas qui a été fait généralement de ces récipients (réutilisés pour le pavage, la constitution de drains ou tout simplement jetés) montre bien que c'est la consommation de la boisson qui était prisée plus que sa seule possession. Cette importation semble s'être développée dans la Gaule transalpine par à-coups. A partir du dernier quart du IIe siècle, elle connaît un formidable déve-

loppement en pays éduen et sur ses marges[463]. Chez les Belges occidentaux, le vin n'arrive en masse qu'au milieu du Ier siècle.

Sur l'or l'archéologie ne parvient pas à livrer des témoignages aussi probants, pour des raisons évidentes et assez diverses qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici. On se contentera des informations littéraires qui, même si elles sont excessives sur un tel sujet, reflètent à leur manière une certaine réalité : tous les auteurs qui parlent des Gaulois se plaisent à décrire leur folle passion pour l'or. Soit ils mentionnent le trait de caractère (ainsi Diodore que nous avons vu et Strabon[464]), soit ils décrivent leurs parures ou leurs vêtements, rehaussés d'or et d'argent. Mais ce qui nous intéressera ici ce sont les textes qui montrent que l'or était pour la plupart des Gaulois entre le IVe et le Ier siècle le moyen universel d'échange. L'un des textes les plus intéressants est évidemment le passage déjà cité de Tite-Live[465] décrivant les transactions entre Persée et les Gaulois qu'il veut employer comme mercenaires. Persée avait fait rassembler du blé, du vin et du bétail pour les soldats gaulois et avait préparé pour leurs chefs des chevaux, des harnais et des habits de guerre et seulement un peu d'or pour quelques chefs. Mais les Gaulois exigèrent seulement l'or promis, à raison de 5 pièces par fantassin, 10 par cavalier et mille pour leur chef. L'anecdote n'a rien d'exceptionnel, même si elle a suffisamment étonné les Romains pour figurer dans leurs annales. Polybe nous apprend, en effet, dans un passage[466] également célèbre que les Celtes d'Italie n'avaient pour tout bien que des troupeaux et de l'or *"parce que c'étaient les seules choses qu'ils pussent aisément transporter"*. La découverte de bourses d'or (fig. 66) sur les cadavres du trophée de Ribemont nous apprend que les guerriers gardaient cet or sur eux. Et l'on comprend qu'en 358, C. Sulpicius ait pu récupérer un poids considérable d'or sur les dépouilles des Gaulois qu'il consacra au Capitole dans un local muré de pierres de taille[467].

A travers les deux exemples de l'or et du vin, Poseidonios décrivait la partie apparente (et pour lui compréhensible) de l'économie gauloise à la fin du IIe siècle. En révélant le caractère universel d'unité d'échange que représentait l'or, il indique que l'économie gauloise était encore, selon la typologie de Max Weber[468], une *"économie naturelle"*. Les passages de Tite-Live et de Polybe que nous venons d'évoquer permettent de préciser encore cette appartenance typologique, celle d'une *"économie naturelle de troc avec quelques calculs monétaires"*. L'exemple des négociations avec Persée montre qu'il y avait des listes types de prestations en nature et que tous les produits et les prestations devaient être calculables soit en poids d'or, soit en pièces d'or d'une unité reconnue par tous. Même l'amphore de vin qui valait un esclave (ce qui devait amuser le lecteur grec ou romain) devait avoir son équivalent en or, surtout à l'époque de Poseidonios. En ce sens, on peut dire que l'économie gauloise au IIe siècle était de nature "pré-monétaire". Pour être réellement monétaire il ne manquait à la monnaie que son caractère fiduciaire. La description de l'importation du vin quant à elle résumait tout le commerce en Gaule chevelue, un échange régulier de produits entre des





Fig. 66 - L'une des monnaies d'or de Ribemont : hémistatère armoricain.

régions relativement éloignées. Pour les autres produits, il n’était pas possible de parler de réel commerce. En ce sens, la Gaule paraissait aussi de nature “pré-commerciale” : des voies étaient ouvertes, des réseaux d’échange étaient installés mais la circulation ne concernait que quelques produits.

Ce “pré-commerce” n’était pas apparu à la seule faveur de l’importation du vin. Il s’était installé sur un échange plus ancien – à partir du Ier âge du Fer – de cadeaux diplomatiques, de présents entre chefs. Cet échange aléatoire mais néanmoins régulier avait suffi à mettre en place des contacts solides qui ne demandaient qu’à se transformer en transactions lucratives. Il ne fait nul doute que c’est l’écoulement du butin de guerre qui est l’origine de ces premiers véritables échanges commerciaux. Les historiens de l’Antiquité sont assez diserts sur le sujet. Diodore de Sicile qui a disposé de bonnes sources d’information pour écrire l’histoire de l’invasion celte en Grèce nous décrit[469] ainsi l’armée de Brennus, forte de 150000 fantassins, 10000 cavaliers, elle-même suivie d’une seconde troupe de colporteurs et de commerçants, ainsi que de deux mille chariots. Une bonne partie de ces derniers devaient contenir les biens des soldats et les vivres nécessaires à l’expédition mais il est évident que leur fonction était aussi, au fur et à mesure que les viatiques étaient consommés, de se remplir du butin pris sur l’ennemi vaincu et des produits du pillage. Il est courant que les historiens mentionnent l’arrêt soudain de ces expéditions celtiques en Italie comme en Grèce, parce que les chefs estiment tout à coup qu’ils ont accumulé suffisamment de richesses, que celles-ci les encombrent et qu’à trop vouloir les accumuler ils risquent de toutes les perdre. Bien souvent, au moins aux Ve et IVe siècles, ces raids guerriers paraissent plus motivés par l’appât des gains matériels que par celui d’une domination sur un peuple et un territoire. Dès la généralisation de cette activité belliqueuse au cours du IVe siècle s’est donc posée à tous ces peuples la question de la transformation du butin. Celui-ci comprenait des biens de différentes natures : hommes, bétail et biens matériels. Les humains n’étaient capturés qu’en fonction de leur valeur “commerciale” : parmi les hommes n’étaient gardés que les chefs, des nobles, des personnalités qui pourraient par la suite être échangés contre rançon, les autres étaient tout simplement massacrés, parce qu’ils ne pouvaient faire de bons esclaves et parce que – prisonniers trop nombreux – ils étaient, à l’arrière de l’armée, une menace pour celle-ci. Les enfants et les femmes pouvaient être capturés pour servir d’esclaves mais on n’est pas sûr que la pratique en ait été très généralisée. Le bétail se répartissait en deux catégories : les chevaux et les bovidés qui pouvaient être ramenés au pays et les autres animaux qui serviraient à la consommation des troupes. Les biens matériels étaient évidemment plus divers mais là aussi divisibles en deux catégories, l’or et le reste. L’or devait être partagé entre les guerriers et leurs chefs sur une base certaine proche de celle évoquée plus haut, sur le témoignage de Tite-Live.

Chaque expédition guerrière rapportait donc au pays une masse de biens plus ou moins importante dont probablement la plus grande partie était répartie entre les différents acteurs et devait ensuite demeurer sur place. Il est probable que les simples fantassins et les simples guerriers devaient réinjecter cette manne dans l’économie familiale. Pour les chefs il en allait autrement. Même si on peut douter que le reste du butin n’était pas partagé sur le modèle de l’or (le chef aurait alors gagné cent fois plus que le cavalier et deux cents fois plus que le fantassin), il est sûr que sa part du butin était très importante et que, les butins s’ajoutant aux butins, il devait se trouver rapidement à la tête d’une foule de biens de nature extrêmement variée et dont il n’avait pas l’utilité. En revanche, il avait besoin de matières premières (telles que le fer) que la guerre ne lui rapportait pas. La solution la plus facile pour lui était de faire des cadeaux à des alliés politiques ou diplomatiques dont il savait qu’il pouvait attendre, en retour, tel ou tel produit. De l’attente à la commande amicale il n’y avait pas loin.

La description de l’armée de Brennus nous montre bien cet état de “pré-commerce” régnant dans l’orbite militaire. Les colporteurs, ces ἀγοραῖοι qui ont existé de tous temps y côtoient les authentiques commerçants (ἔμποροι). Aux IVe et IIIe siècles beaucoup de ces derniers étaient d’origine grecque, tandis que les colporteurs devaient être indigènes. L’utilisation de ces intermédiaires devaient être fort variée comme nous l’apprennent les témoignages plus récents que l’on trouve chez César. Les Nerviens ne laissaient pas pénétrer les commerçants chez eux (*BG*, II, 15, 4), ce qui suppose qu’ils devaient utiliser un peuple voisin comme

intermédiaire. Les Bellovaques faisaient appel aux Eduens pour l'acquisition des biens importés contre lesquels ils échangeaient avec ceux-ci des services, leur force militaire et leurs finances (*BG*, II, 14, 6). En revanche, les Suèves donnaient accès aux marchands "*plus pour leur vendre leur butin de guerre que pour leur acheter des marchandises*" (*BG*, IV, 2, 1). D'autres peuples, en revanche, laissaient les marchands étrangers – romains surtout – s'installer chez eux à demeure. Il devait se trouver de petites communautés de commerçants romains à Genabum (*BG*, VII, 17, 7), à Cavillonum (*BG*, VII, 42, 5), mais aussi chez les Trévires[470].

Comment cette situation a-t-elle évolué ? Comment est-on passé des marchands itinérants, payant des droits de passage, aux commerçants installés dans d'authentiques succursales, cependant encore peu nombreuses au milieu du Ier siècle ? Il est évidemment bien difficile de répondre d'autant que chaque peuple paraît avoir adopté sa propre solution, en fonction de ses traditions mais aussi de ses lois et de son régime politique. Ce qui nous intéressera ici ce sont les incidences sur la vie politique qu'ont inévitablement provoquées la place grandissante du commerce et l'apparition d'une nouvelle catégorie d'hommes puissants, les commerçants. Les riches commerçants qui sont évoqués, plus que précisément décrits, au milieu du Ier siècle peuvent être répartis en deux ensembles. Il y a, d'une part, ces citoyens romains installés dans les principaux centres commerciaux de la Gaule qui ont été cités plus haut. Il y a, d'autre part, des citoyens gaulois dont le métier n'était peut-être pas exclusivement celui du commerce mais qui en prospéraient largement. Les premiers n'ont pu s'établir de façon durable qu'à la faveur de l'aide efficace de la part des Gaulois qui sur place détenaient le pouvoir politique ou économique, voire les deux à la fois. Cette aide n'était évidemment pas gratuite, elle était même certainement monnayée cher et ceux qui l'apportaient recevaient non seulement un dividende pécuniaire important mais aussi un véritable instrument de pouvoir, de quoi s'offrir une clientèle, soudoyer des électeurs, voire entretenir une garde personnelle. Dumnorix[471] est le prototype de ces "commerçants indigènes" qui forment notre deuxième catégorie. Certains commerçaient peut-être eux-mêmes mais la plupart devaient profiter du commerce des autres, des Romains en particulier. Ainsi Dumnorix agit-il plus en financier qu'en commerçant ; sa puissance n'en était que plus grande. Car il semble qu'en Gaule, avant la conquête romaine, le commerce n'ait pas bénéficié d'une image très flatteuse auprès de la population. Si l'on en croit l'exemple – peut-être à valeur réduite, au moins au pays des Eduens – de Dumnorix, l'argent qui provenait certainement du commerce pour une part pouvait procurer un immense pouvoir.

Le pouvoir financier, nettement séparé du pouvoir politique, tel qu'on le voit chez les Eduens, commençait à susciter, avant l'arrivée de César, de nouvelles fonctions administratives. Ainsi Dumnorix fait-il figure de "Fermier Général"[472]. Cependant le témoignage de César ne nous permet pas de savoir si une telle fonction était devenue institutionnelle et bénéficiait d'une appellation qui lui fût propre. L'usage d'une monnaie propre à chaque cité dut aboutir tardivement aux mêmes résultats. Au milieu du Ier siècle, des légendes monétaires font état d'un titre, l'"*Arcantodan*" (littéralement le "juge-argentier") qui semble être celui d'un magistrat qui avait charge de la frappe de la monnaie[473]. Mais quelle était la fonction exacte de ce dernier ? Contrôlait-il le trésor de la cité ? S'agissait-il d'une charge purement politique ? Ou, au contraire, l'obtenait-il parce qu'il apportait la caution de sa fortune personnelle ? Nous n'avons aucune réponse à ces questions. Il est sûr en tout cas que de telles fonctions, comme celles que l'on reconnaît à Dumnorix, créaient de nouvelles formes de pouvoir qui concurrençaient nettement le pouvoir militaire.

IV.5. Déclin des valeurs guerrières

Cette véritable révolution politique et économique qui touche progressivement toutes les cités de la Gaule entre le début du Ier siècle av. J.-C. et la conquête romaine, trouve des échos dans la mentalité gauloise. Nous n'en examinerons qu'un aspect qui nous intéresse directement ici, celui des valeurs guerrières. Pour faire bonne mesure et par souci d'équilibre dans cet essai consacré autant à la religion qu'à la guerre, il

serait nécessaire de s'interroger sur la force de la piété et sur l'intensité de l'activité religieuse. Mais ni les témoins archéologiques ni les textes rédigés par des étrangers qui ne pratiquaient évidemment pas la religion gauloise ne peuvent nous être d'un quelconque secours. Les découvertes archéologiques indiquent seulement que le nord de la Gaule connaît à cette époque une multiplication sans pareille des lieux de culte. Pour autant on ne peut en conclure que la piété fut plus forte. Peut-être, tout simplement, fut-elle mieux partagée par l'ensemble des acteurs de la vie sociale qui pour exprimer leurs aspirations religieuses durent créer de nouveaux lieux, propres à leur condition et dans lesquels les offrandes reflètent leur activité professionnelle. La foi ne fut peut-être pas plus forte, le pouvoir des religieux, des druides ou de leurs descendants, pas plus grand. Il est possible qu'on assiste tout simplement à une plus grande matérialisation du culte : les offrandes sont plus nombreuses, elles prennent la forme d'objets de la vie courante. Mais tout cela ne témoigne pas forcément d'une emprise plus forte du pouvoir religieux.

On peut faire la même analyse des témoins archéologiques de l'activité guerrière. Leur plus grande abondance témoigne assurément du nombre accru des hommes impliqués dans cette activité, peut-être de conflits plus nombreux ou plus vastes. Mais il est évident que la découverte d'armes, de projectiles, d'aménagements défensifs ne nous apprend rien de la conception personnelle que se faisaient de la guerre ses acteurs. Pour en avoir une quelconque idée nous devons nous en remettre entièrement à la vision qu'en ont eue les deux grands témoins oculaires de cette époque, Poseidonios et César.

Poseidonios livre sur le sujet un témoignage très ambigu mais qui n'est pas dénué d'intérêt. On l'a vu précédemment à de nombreuses reprises, il a joué avec ses sources et la chronologie pour brosser un tableau idéal de la Gaule, dans lequel le guerrier occupe une place de choix. Ce dernier, toujours présenté comme un chevalier lourdement armé, est paré des sentiments guerriers les plus nobles. Sa vie paraît entièrement occupée par les choses de la guerre, les campagnes, l'entraînement et le décorum des honneurs et des privilèges liés à sa qualité de guerrier. Nous avons vu que cette description, haute en couleurs, n'était qu'une recomposition à partir de sources plus anciennes décrivant une réalité situable aux environs du IIIe siècle. Pourquoi Poseidonios a-t-il fait le choix de l'anachronisme ? Les raisons en sont multiples. On a évoqué[474] ses conceptions philosophiques qui l'amenaient naturellement à rêver d'un âge d'Or qu'il crut reconnaître dans la civilisation gauloise traditionnelle. Cette explication n'est probablement pas suffisante car Poseidonios possédait une véritable formation d'historien et, plus largement, de scientifique, formation qui lui interdisait de répandre des informations totalement fausses même si, à une époque quelque peu antérieure, elles étaient encore d'actualité. Il faut croire qu'il pensait que cette description ancienne avait encore une certaine réalité à la fin du IIe siècle, au moins dans la mentalité de certains Gaulois et plus sûrement chez ceux de la Gaule septentrionale qu'il ne rencontra probablement pas mais dont il dut entendre parler avec autant de démesure et d'affabulation que les Romains parlaient, à l'époque de Cicéron, des Gaulois de la *Provincia*. A sa manière, et dans un texte très généralisant, Poseidonios faisait état d'une Gaule coupée en deux, une Gaule du Centre et du Sud-Est, en proie à une romanisation rampante qu'il feignait d'ignorer, et une Gaule de l'Ouest et du Nord, figée dans son archaïsme de l'âge du Fer.

Cette position, quelque peu schizophrène, n'offre pas les meilleures chances de suivre l'évolution des mentalités, de repérer des mutations profondes. Pourtant, parmi les textes peu nombreux dont on dispose, il en est un très révélateur – un texte qui dépasse le projet de son créateur – ; c'est la fameuse description du banquet de Luern. Réutilisé par Athénée dans ses *Deipnosophistes* pour illustrer les manières de table des étrangers, il n'est pas seulement l'exemple caricatural (en 152 d-f) qui fait suite aux généralités (en 151 e) sur les mets, la façon de manger et le décorum, ainsi que l'a judicieusement mis en évidence P. Schmitt Pantel[475], il est l'exact contraire, par la chronologie, l'assistance et l'organisation, du banquet des guerriers. Alors que le premier n'était ouvert qu'aux seuls guerriers méritants et dans une scénographie illustrant une subtile hiérarchie guerrière, le second est ouvert à tous ceux dont un riche démagogue cherche à s'attirer la confiance puis à obtenir les suffrages, dans une forme de clientélisme particulièrement éhontée[476]. Bien que monté sur un char, Luern paraît ne pas être armé ; il ne revendique, en tout cas, nullement sa qualité de guer-

rier et n'exige de ses convives aucun titre militaire quelconque. Au contraire, il n'est présenté que comme un δημαγωγῶν, d'une richesse inouïe, passant son temps à distribuer de l'or, sensible à la poésie et non dénué d'humour. En voulant montrer le caractère paisible et débonnaire des hommes politiques, Poseidonios révèle aussi que ceux-ci ont perdu leur *virtus*. A part ce qualificatif dont on ignore s'il est valorisant ou non sous sa plume, Poseidonios ne nous dit pas quelle est la fonction ou la position hiérarchique de Luern, si ce n'est qu'il est le père de Bituit. Le même Bituit qui combattit les Romains en 121 était devenu roi (mais on ne peut être certain que Luern l'était déjà) et avait la même passion du luxe. Il combattait, nous dit Florus[477], sur un char d'argent avec des armes non moins ornementées mais il était entouré, nous dit Tite-Live[478], de 120 000 hommes qui auraient dû le faire gagner sans mal devant des troupes romaines beaucoup moins nombreuses. Contre Fabius et Domitius il ne livra pas un combat jusqu'à la mort, comme l'auraient fait ses ancêtres, mais chercha à négocier une paix qui lui fut fatale : Domitius en profita pour le capturer et le faire figurer dans son triomphe. Il échappa cependant à la mort et demeura en détention libre à Albe[479]. De toute évidence, Bituit avait hérité de son père le don des intrigues politiques et diplomatiques mais aussi un sens stratégique très faible.

Le témoignage de César sur le sujet est évidemment beaucoup plus consistant mais aussi plus difficile à utiliser. Contrairement à Poseidonios, le conquérant de la Gaule n'avait évidemment pas pour projet de louer en pure admiration les vertus militaires des Gaulois. Quand il le fait, c'est toujours avec l'arrière-pensée de faire valoir ses propres qualités de stratège face à un ennemi aussi belliqueux. C'est pourquoi les deux premiers livres du *Bellum Gallicum* sont comme traversés par le thème de la *virtus*. Dès les premières lignes, il apparaît à propos des Belges qui sont décrits comme les "plus forts" et dont on sait par d'autres auteurs – Tite-Live à travers Florus[480] – qu'ils causèrent les plus grandes difficultés à César. Dans ce même tableau initial des mentalités guerrières des Celtes, les Helvètes, cause de l'intervention du Romain, sont qualifiés de la même manière mais avec ce mot qui appartient à la description des plus hautes valeurs romaines, la *virtus* : "*reliquos Gallos virtute praecedunt*". Dans les deux cas, ce courage guerrier est associé directement, comme une cause autant qu'une conséquence, au fait que ces peuples ne jouissent pas du luxe et du confort méditerranéens que les autres Gaulois doivent au commerce. Il est plus que vraisemblable qu'il ne s'agit pas là d'une invention de César mais de la copie ou du prolongement d'une théorie de Poseidonios qu'il avait largement diffusée dans plusieurs de ses ouvrages : l'influence du climat sur les peuples et leur organisation sociale[481].

La suite du récit de César livre des exemples précis à ce qui aurait pu passer pour des banalités ou des lieux-communs exotiques. Ainsi lors de la bataille de Bibracte, les Helvètes opposent à la cavalerie romaine un front parfait et compact (*confertissima acie*), puis forment une véritable phalange pour monter à l'assaut[482]. Ces détails stratégiques passent généralement inaperçus des lecteurs peu habitués aux choses de la guerre, il n'est pourtant pas besoin de faire de gros efforts de réflexion pour constater qu'une telle attitude de la part de guerriers gaulois diffère totalement de celle que l'on observe généralement dans les descriptions des batailles du *Bellum Gallicum*, où il n'est question que de guet-apens, d'embuscades, de véritable guérilla[483]. La suite des évènements confirme cette *virtus* exceptionnelle : le combat dure tout l'après-midi et se prolonge même dans la nuit, période pendant laquelle "*personne ne put voir un ennemi tourner le dos*". César masque à peine son admiration. L'autre exemple de courage incroyable est donné par les Nerviens lors de la bataille de la Sambre[484]. Il n'est pas nécessaire de rappeler ce récit qui, une fois lu, demeure dans toutes les mémoires, tant on a le sentiment d'assister au combat interminable de Titans. Mais il faut citer les dernières lignes de César qui sont un véritable hommage à ses ennemis. Après avoir évoqué, en une belle description, leur dernière résistance (ils n'hésitent pas à monter sur les cadavres des leurs dont ils se servent à la fois de rempart et de position haute), il n'hésite pas à qualifier leur attitude de pur héroïsme : "*Rien ne semblait au dessus de leur courage*" (*quae facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat*).

De telles façons de combattre, de tels éloges décernés par celui qui affronte de tels guerriers rendent plus évident le contraste entre ces premières et l'attitude ambiguë de nombreux autres peuples qui

résistent à peine, souvent se rendent au premier contact guerrier ou négocient et pactisent. Les raisons de l'absence de résistance sont cependant diverses. Ainsi, lors de la première campagne contre les Belges, les peuples les plus puissants et les plus belliqueux, tels que les Bellovaques, ne croient pas aux vertus de l'alliance, préfèrent défendre leur propre territoire, négocier une reddition peu contraignante pour se préparer plus efficacement à une guerre future. Mais ce qui nous intéressera ici c'est l'attitude des peuples de la Gaule celtique et de leurs plus éminents représentants face à la guerre. L'un des épisodes les plus révélateurs est la première assemblée générale des Gaulois (de toute évidence seulement ceux de la Gaule Celtique) en présence de César[485]. Les chefs gaulois demandent alors à ce dernier de les défendre contre les Germains d'Arioviste. Cette demande qui paraît justifiée par l'effroi que causent les Germains est, en réalité, tout à fait étonnante de la part de Gaulois, généralement présentés comme des farouches guerriers fiers de se défendre sans aucune aide. Elle n'étonne cependant pas le général romain qui vient d'accomplir ce type de prestation contre les Helvètes. Il n'est cependant pas dupe : il avait déjà signifié précédemment à Diviciac et à Liscos[486] qu'il avait le sentiment de faire la guerre pour le compte des Eduens, autrement dit de jouer le rôle de mercenaire. Or justement cette curieuse façon de faire la guerre avec des intermédiaires que les Gaulois pratiquaient depuis près de trois siècles comme intermédiaires eux-mêmes, c'étaient maintenant les Gaulois de la Celtique qui l'utilisaient pour leur propre compte. Les Eduens accusent les Arvernes et les Séquanes d'utiliser des Germains comme mercenaires à leur solde[487]. Mais on apprend par d'autres sources, les Bellovaques en l'occurrence, que les Eduens se conduisaient pareillement, en faisant appel à leurs alliés et clients belges[488]. Ainsi, les cités les plus riches, par l'économie et la pratique du commerce et qui se disputaient une hégémonie de la Gaule avant tout commerciale, recouraient au mercenariat, déléguaient en quelque sorte leurs devoirs militaires, comme l'avaient fait avant eux les cités étrusques et bien des cités de Grande Grèce.

A lire le récit des évènements où sont impliqués les Eduens, on se rend facilement compte que cette délégation de la défense militaire est poussée chez eux beaucoup plus loin. Le chapitre 18 du livre I est à cet égard très instructif. Dans la description qui est faite à César de Dumnorix, cet arriviste dont nous avons déjà évoqué la figure ambiguë, il est indiqué qu'il possède sa propre cavalerie : *magnum numerum equitatus suo semptu semper alere*. Or, la fin du même chapitre nous apprend que Dumnorix commandait auprès de César la cavalerie auxiliaire des Eduens. Il ne fait guère de doute que cette cavalerie auxiliaire était en fait celle de Dumnorix lui-même dont il louait les services à sa cité. On ne saura évidemment jamais si cette pratique était occasionnelle et nécessitée par des évènements graves ou si elle était déjà courante. Il est sûr en tout cas que cette forme peut-être exceptionnelle de privatisation de l'armée témoigne d'un profond changement des mentalités. Les Gaulois de la Celtiques, Eduens, Arvernes, Séquanes, Bituriges peut-être, ne cherchent plus, comme leurs ancêtres ou leurs parents belges et Helvètes, à se présenter comme de valeureux guerriers.

Cette évolution est peut-être encore plus manifeste dans la description qui nous est faite des grands personnages de ces mêmes cités, nobles, magistrat et *homines nuovi*. Dumnorix, le premier, personnage peu sympathique, n'incarne aucune des vertus que revendiquent les nobles celtes : bravoure, témérité, sens de l'honneur, fidélité. César se complaît même à le présenter comme la figure inversée de ces valeurs. Ce qui lui vaut sa place dans la cité et sa popularité, ce sont le sens des affaires, la pratique du clientélisme, probablement la corruption. A l'opposé de Dumnorix, son frère Diviciac jouit d'une image plus valorisante au moins auprès des Romains : *summum in populum romanum studium, summam in se voluntatem, egregiam fidem, iustitiam, temperantiam*[489]. César n'a jamais brossé tableau plus flatteur d'un Gaulois. Pour autant, il est peu vraisemblable que des Gaulois des IVe et IIIe siècles av. J.-C. auraient reconnu en lui un chef parfait. Son sens aigu de la diplomatie, son voyage à Rome (cf. *supra* fig. 61), sa présence permanente à côté de César lors de ses expéditions chez des peuples frères n'auraient pas été de leur goût. On peut d'ailleurs se demander comment et à quel prix il avait échappé au massacre des sénateurs éduens et comment il avait pu gagner ensuite Rome. A l'évidence, l'esprit guerrier n'est plus représenté par la noblesse, notamment celle qui siège au Sénat. Il est probable d'ailleurs que la charge guerrière des sénateurs qui leur imposait traditionnellement

de mener leurs troupes au combat devait leur peser de plus en plus. C'est pourquoi peut-être ils rechignaient à la guerre, comme les sénateurs des Aulerques Eburovices et des Lexoviens qui se font massacrer par leur peuple, parce qu'ils sont hostiles à la guerre contre César[490]. Même le roi des Sotiates Adiatuanos[491], entouré de ces fameux "soldures", une garde prétorienne de clients qui lui sont attachés jusqu'à la mort, n'incarne plus l'image du Celte téméraire. Celui-ci, n'ayant peur de rien, même des phénomènes naturels, et n'hésitant pas à renoncer à la vie, incarnait la première évocation fabuleuse des habitants de l'extrême Occident qui était parvenue jusqu'à Athènes aux contemporains d'Aristote. Fascinés par la condition de ces "dévoués" (traduction du mot "soldure" ou "silodure"[492]) et leur attachement à leur maître, nous remarquons à peine la conclusion pernicieuse que donne César à ce tableau édifiant : Adiatuanos qui échappe à la mort au combat certainement grâce à l'aide que lui procurent ses soldures, finit par se rendre à Crassus et à obtenir de lui des conditions honorables. D'une manière générale, tous ces rois dont la plupart ont été par César mis sur un trône qu'il avait lui-même restauré, font figure de rois d'opérette. Ce sont des opportunistes qui ne doivent leur promotion qu'à leur soutien à la cause romaine. Ils n'ont souvent qu'une piètre autorité dans leur cité, surtout parce qu'il leur manque cette *virtus* que l'auteur du *Bellum Gallicum* a su si bien décrire au début de son œuvre, à propos des peuples du nord.

L'évolution de cette représentation de la *virtus* gauloise dans le *Bellum Gallicum* est à l'image de ce qu'elle était en Gaule au Ier siècle av. J.-C. Très présente dans les premiers chapitres, elle disparaît progressivement des portraits des grands personnages gaulois et de ceux de leurs peuples. Vercingétorix n'en est pas même paré. Quant aux nouveaux magistrats éduens, Cotos, Convictolitavis, Eporédorix, Viridomar, ils apparaissent tous comme des être veules, soucieux seulement du pouvoir politique.

NOTES

369 - Cf. notamment J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris 1963, p. 224-7 et 430-9.

370 - Dans Athénée, *Les Deipnosophistes*, IV 152 b.

371 - Cette source ancienne de Poseidonios est évidemment difficile à identifier. Dans l'état de nos connaissances, il me semble que Timée paraisse être l'inspirateur le plus probable de Poseidonios, en fonction des observations que nous avons faites (il fut l'observateur de guerriers celtes équipés d'un armement de la fin du IVe et du début du IIIe siècle av. J.-C.). Né au milieu du IVe, il est mort aux environs de 256 av. J.-C. Originaire de Sicile, il a pu y rencontrer des mercenaires celtes. Mais nous savons aussi par Polybe (*Histoires*, XII, 4) qui était pourtant très sévère à son encontre que Timée fit de grands efforts pour obtenir de la documentation sur les pays d'Occident et surtout les mœurs et les religions de ses habitants. Il a pu, pour cela, utiliser la documentation alors toute récente rassemblée par Pythéas sur les riverains de l'Océan atlantique et des mers du nord.

372 - Ammien Marcellin, *Histoire*, XV, 8.

373 - Strabon, *Géographie*, IV, 4, 4.

374 - Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 31.

375 - F. Lasserre (édit.), Strabon, *Géographie*, Livres III-IV, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 108-109.

376 - *Religions gauloises*, p. 30 sq.

377 - H. Hubert, *op. cit.*, p. 282.

378 - J. Vendryes, La religion des Celtes, in J. Vendryes, E. Tonnelat et B.-O. Ungebaun, *Les religions des Celtes, des Germains et des anciens Slaves*, Paris, PUF, 1948 (col. "Mana") p. 239-320.

379 - J. De Vries, *La religion des Celtes*, Paris, Payot, 1977. p. 212 et sq.

380 - C. Jullian, *op. cit.*, II, p. 383.

381 - Athénée, *op. cit.*, VI, 246 d.

382 - Diodore, *op. cit.*, V, 31.

383 - Pindare, *Pythiques*, II, vers 13-14.

384 - Poseidonios dans Athénée, *op. cit.*, IV, 152, e-f.
385 - B.G., VI, 14, 3-4.
386 - M. Détienne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, Paris, Agora 1994, p. 58.
387 - Théocrite, *Idylles*, (Edit. Ph.-E. Legrand), *Les Bucoliques grecs*, I, Paris, 1925, Editions Les Belles Lettres, XVI, vers 1-2, p. 131. Dans les vers suivants (3 et 4), Théocrite oppose, de façon intéressante le travail des aèdes à celui des Muses. Ces dernières célèbrent les dieux, les premiers s'occupent des mortels.
388 - Ammien Marcellin, *Histoire*, XV, 9, 8.
389 - Lucain, *op. cit.*, I, vers 447-449.
390 - Diodore, *op. cit.*, V, 29.
391 - *Religions gauloises*, p. 196.
392 - Lucain, *op. cit.*, I, vers 447-9, "*Vos quoque, qui fortes animas belloque peremptas laudibus in longum vates dimittis aeum, plurima securi fudistis carmina, bardi.*"
393 - Diodore, *op. cit.*, V, 31.
394 - Ephore, frgt. Jacoby 31.
395 - B.G., V, 56.
396 - Platon, *Les Lois*, 829 b-d
397 - G. Dumézil, *Servius et la Fortune*, Paris, Ed. Gallimard, 1943, p. 235 sq.
398 - B.G., VII, 33.
399 - B.G., I, 31, 6 et II, 28, 2.
400 - C. Jullian avait déjà noté le caractère guerrier de ces sénateurs (*op. cit.*, II, p. 50)
401 - Athénée, *Les Deipnosophistes*, IV, 152, e-f
402 - Diodore, *Bibliothèque historique*, V, 31.
403 - B.G., VI, 19.
404 - B.G., I, 18, 6-7.
405 - B.G., I, 3, 5.
406 - B.G., II, 4, 4.
407 - Diodore, *op. cit.*, V, 33.
408 - B.G., VI, 19, 1.
409 - B.G., VI, 13, 5.
410 - B.G., V, 45, 2.
411 - B.G., VII, 77, 2.
412 - B.G., V, 22, 2.
413 - B.G., VII, 37, 1.
414 - B.G., IV, 12, 4.
415 - J. Hellegouarc'h, *op. cit.*p. 230.
416 - *Recueil de mœurs extraordinaires*, Fr. 103 e de Jacoby: "*Ceux qu'ils honorent le plus, ce sont ceux qui ont agrandi par leurs conquêtes le territoire commun.*" (Τιμῶσι δέ μάλιστα τοὺς χώραν τῷ κοινῷ προσκτωμένους.)
417 - B.G., VII, 33, 3.
418 - B.G., I, 31, 6.
419 - B.G., II, 28, 2.
420 - B.G., III, 17.
421 - Nicolas de Damas, *Recueil de mœurs extraordinaires*, Fr. 1°3 e de Jacoby: "Κελτοὶ σιδηροφορῦντες τὰ κατὰ πόλιν πάντα πράττουσι."
422 - Chez Strabon, *op. cit.*, IV, 4, 3, C 197.
423 - *Iliade*, II, vers 261, 262: "*... si je ne te dépouille des vêtements qui te sont chers, ton manteau et ta tunique qui couvre ta virilité et ne te renvoie de l'assemblée...*"

424 - De la même manière, je pense que le *Sixième Cours de Littérature Celtique* de d'Arbois de Jubainville (H. d'Arbois de Jubainville, La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique. Paris, 1899. Réédition, Osnabrück, 1969, Otto Zeller Verlag.) doit moins au hasard d'une recherche linguistique commune entre le vieil irlandais et le grec archaïque, comme il l'explique dans sa préface, qu'à l'influence inconsciente que ne manquent pas de susciter les comparaisons homériques dans l'œuvre de Diodore, comparaisons extrêmement suggestives.

425 - Ammien Marcellin, *op. cit.*, XV, 12, 2.

426 - Polybe, *op. cit.*, II, 21, 4.

427 - Tite-Live, *op. cit.*, XXXII, 30 : "*non ex auctoritate seniorum juventutem in armis esse, nec publico consilio Insubrium defectioni Cenomanos se adjunxisse.*"

428 - Tite-Live, *op. cit.*, XXI, 20. : "*In his noua terribilisque species uisa est, quod armati – ita mos gentis est – in concilium uenerunt. Cum uerbis extollentes gloriam uirtutemque populi Romani ac magnitudinem imperii petissent ne Poeno bellum Italiae inferent per agros urbesque suas transitum darent, tantus cum fremitu risus dicitur ortus ut uix a magistratibus maioribusque natu iuuentus sedaretur ;... Sedato tandem fremitu... Eadem ferme in ceteris Galliae conciliis dicta auditaque...*"

429 - B.G., VI, 20.

430 - N. Roymans, *Tribal Societies in Northern Gaul*, Amsterdam 1990.

431 - C. Peyre, Documents sur l'organisation publique de l'espace dans la cité gauloise, in S. Verger (édit.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen*, Rome, Ecole française de Rome, 2000, (C.E.F.R. n° 276), p. 155-206.

432 - E. Mantel (dir.) *Le sanctuaire de Fesques (Seine-Maritime)*. Berck-sur-Mer, 1998, *Nord-Ouest Archéologie* N° 8.

433 - B.G., I, 4, 2.

434 - J.-L. Brunaux et P. Méniel, *La résidence aristocratique de Montmartin..., op. cit.*

435 - Strabon, *Géographie*, IV, 4, 2.

436 - Strabon, *id.*, IV, 4, 4: "δικαιότατοι δὲ νομίζονται."

437 - *Id.* IV, 4, 4 : "Δρυΐδαι...τὴν ἠθικὴν φιλοσοφίαν ἀσκοῦσι."

438 - Strabon, *id.*, IV, 4, 4 : "πιστεύονται τάς τε ἰδιωτικὰς κρίσεις καὶ τὰς κοινάς."

439 - B.G., VI, 13, 5 : "*Nam fere de omnibus controuersis publicis priuatisque constituunt.*"

440 - B.G., VI, 13, 5.

441 - C. Jullian, *op. cit.*, II, p. 9 et note 6.

442 - Cette conception de "l'âge d'Or" est reproduite par Sénèque, dans la lettre n° 90 à Lucillius. Cf. I. Edelstein et I.G. Kidd, *Posidonius. I. The Fragments*. Cambridge, 1972, Cambridge University Press, p. 248.

443 - Cicéron, *Tusculanes*, II, 61 : "*nobilissimum philosophum*", *Hortensius*, Fr. 18 : "*illum vel omnium maximum Stoicorum, Posidonium.*"

444 - B.G., VI, 13, 10.

445 - Platon, *Les Lois*, 855 c.

446 - B. Lambot et P. Méniel, Le centre communautaire et cultuel du village gaulois d'Acy-Romance dans son contexte régional, in S. Verger, *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000, (C.E.F.R., n° 276), p. 7-139.

447 - Je ne crois absolument pas que les huit édifices situés entre 30 et 150 m de distance de ces fosses soient des temples, parce qu'il n'a jamais été rencontré d'authentiques temples en Gaule du nord sur des sites antérieurs à la conquête et surtout parce que ces édifices ne s'inscrivent pas dans un péribole qui pourrait être celui d'un espace sacré. L'hypothèse du puits situé dans l'un de ces bâtiments comme lieu de pourrissement des cadavres me paraît également très aventureuse, parce qu'une telle cavité ne se prête pas à un dessèchement conservatoire des liens entre les os de ces squelettes (peau et ligaments), parce qu'à l'évidence, comme l'indique clairement la description du remplissage du puits, il s'agit d'un puits inachevé qui fut rebouché immédiatement avec les déchets de taille qui en avaient été extraits.

448 - *Id.*, p. 84

449 - E. Cantarella, *Les peines de mort en Grèce et à Rome*, Paris, Albin Michel, 2000, M. Halm-Tisserant, *Réalités et imaginaire des supplices en Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres, 1998, *Du châtiment dans la cité. Supplices corporels et peines de mort dans le monde antique*, Rome, Ecole française de Rome, 1984.

450 - W. R. Smith, *Lectures on the Religion of the Semites*, London, 1914, cité par J.-L. Durand, "La mort, les morts et le reste" *Systèmes de pensée en Afrique noire*, cahier 14, 1996, p. 39-56.
451 - Paradoxographe du Vatican, *Choses extraordinaires*, 44, 1.
452 - Nicolas de Damas, *Recueil d'histoires extraordinaires*, Jacoby, 103 e.
453 - Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, IV, 19.
454 - B.G., VI, 13, 6.
455 - D. M. Mac Dowell, *Athenian Homicide Law in the Age of the Orators*, Manchester, University Press, 1963.
456 - Strabon, *Géographie*, IV, 1, 5.
457 - Cicéron, *Ad Familiares*, VII, 16 puis chez les Trévires (Cicéron, *Ad Familiares*, VII, 13.
458 - Comme il existe pour les grandes civilisations de l'Antiquité (Weber, *Economie et société dans l'Antiquité*, Paris, La Découverte, 1998).
459 - Un bon exemple dans F. Audouze et O. Buchsenschütz, *Villes, villages et campagne de l'Europe celtique*, Paris, Hachette, 1989, p. 223-8.
460 - B.G., I, 1, 3.
461 - Strabon, *Géographie*, C 188.
462 - A. Tchernia, *Le vin de l'Italie romaine : essai d'histoire économique d'après les amphores*. Rome, Ecole Française de Rome, 1986.
463 - F. Olmer, Les aristocrates éduens et le commerce, in V. Guichard et F. Perrin, *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer*. Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray, 2002, p. 289-298.
464 - Strabon, *Géographie*, C 197.
465 - Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 26.
466 - Polybe, *Histoires*, II, 17, 11.
467 - Tite-Live, *Histoire romaine*, VII, 15, 8.
468 - Max Weber, *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, p. 100 et sq.
469 - Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXII, 9.
470 - Cicéron, *Ad Familiares*, VII, 13
471 - B.G., I, 18.
472 - B.G., I, 18, 3.
473 - L.-P. Delestrée, *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Paris, Errance, 1996, p. 118 et sq.
474 - *Religions gauloises*, p. 41-43.
475 - P. Schmitt Pantel, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Ecole française de Rome, 1997, p. 435 et sq.
476 - J'ai développé cette opposition dans "Les guerriers à la table des dieux". *op. cit.*
477 - Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, III, 2, "*rex ipse, Bituitus, discoloribus in armis, argenteoque carpento, qualis pugnaverat*".
478 - Tite-Live, *Histoire romaine*, Epitome du livre LXI. Orose (*Adversum Paganos*, V, 14) indique 180000 et Strabon (IV, 2, 3) donne 200000.
479 - Valère Maxime, *Actions et paroles mémorables*, IX, 6.
480 - Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, III, 10: "*Sequens longeque cruentior pugna Belgarum, quippe pro libertate pugnantium.*"
481 - K. Tründiger, *Studien zur Geschichte der griechisch-römischen Ethnographie*, Bâle, 1918.
482 - BG, I, 24, 5.
483 - A. Deyber, La guérilla gauloise pendant la guerre des Gaules (58-50 av. J.-C.), *Revue des études celtiques*, 24, 1987, p. 145-183.
484 - B.G., II, 16 à 27.
485 - B.G., I, 30-32.
486 - B.G., I, 16, 6.
487 - B.G., I, 31, 4.
488 - B.G., I, 14, 6.

489 - *B.G.*, I, 19, 2.
490 - *B.G.*, III, 17, 3.
491 - *B.G.*, III, 22.
492 - Nicolas de Damas, *Histoire universelle*, Livre CXVI, frgt. 80, in Athénée, *Les Deipnosophistes*, VI, 249 a.

CONCLUSION : POUR UNE ÉTUDE ETHNOGRAPHIQUE DE LA GAULE CELTIQUE

A-t-on réalisé notre projet initial, celui de commencer à entreprendre une anthropologie de la Gaule celtique ? A-t-on placé l'homme au cœur de notre réflexion ? Dans le cadre du sujet retenu (la guerre et la religion) et dans ses strictes limites, on peut répondre, semble-t-il, par l'affirmative. L'homme gaulois, grâce aux matériaux littéraires, a acquis une personnalité, ou tout au moins une épaisseur humaine. Et on a pu ensuite commencer à le mettre en scène dans un décor dont la matérialité doit, en revanche, beaucoup aux matériaux archéologiques. Ainsi s'est à nouveau confirmée une harmonie relative entre les témoignages historiques et littéraires, qui sont de l'ordre de l'imaginaire, et les traces matérielles, naturellement muettes, et dont le message doit tout, au contraire, à une investigation de nature policière. Si les premiers parlent d'eux-mêmes et peut-être trop, il faut, en effet, faire parler les secondes qui tempèrent aussi le discours des premiers.

Cependant on aurait tort de croire la partie gagnée par la révélation, issue de cette confrontation, d'un Gaulois sorti tout droit de son antiquité. Il faut, en effet, se demander quel est ce Gaulois, quelle est sa représentativité de l'humanité si diverse, à tous égards, qui peuplait la Gaule dans les derniers siècles précédant notre ère. Il faut reconnaître que seules deux catégories d'hommes (les guerriers et les représentants politiques et religieux de l'élite) se sont pliées à notre jeu et ont pu s'exprimer dans un étrange dialogue d'outre-tombe où les choses (mobilier, armes, ossements) ont parfois fait résonner une musique qui n'était pas moins signifiante que celle des écrits illustres de l'Antiquité, placés par des générations d'historiens au rang de livres quasi sacrés. On ne doit pas s'en étonner : le sujet, d'avance, privilégiait ces acteurs, eux-mêmes déjà bien illustrés par les auteurs grecs et latins, par une iconographie tant indigène qu'étrangère enfin par des biens matériels qui leur étaient propres et qui ont su traverser les siècles. Autrement dit, notre tâche était aisée. Il suffisait de faire appel à une documentation dispersée, relativement abondante, même si elle se présente sous une allure hétéroclite. La seule originalité était de l'interroger dans une perspective anthropologique. Mais là aussi ce travail nous était grandement facilité par l'illustre prédécesseur anthropologue que fut Poseidonios d'Apamée, sans lequel toute vision sociale des Celtes demeurerait inconcevable.

Hormis la sélection sociale évoquée ci-dessus, le seul écueil qui menace une telle recherche est celui qu'illustrent bien les essais d'Henri Hubert et de Camille Jullian, parce qu'ils s'y sont heurtés : c'est la recréation d'un monde statique. Dans leurs œuvres, la société celtique paraît figée et les Gaulois, hors des moments où ils interviennent en acteurs de l'histoire, sont comme hors du temps : le lointain Ve siècle ne se distingue pas radicalement du IIe siècle av. J.-C. au cours duquel le monde celtique avait déjà commencé à basculer dans l'orbite romaine. La faute en revient évidemment à celui qui nous a livré les clés pour commencer à comprendre ce monde, Poseidonios lui-même. En assemblant astucieusement observations directes, théories personnelles, descriptions littéraires plus anciennes, en gommant presque toute référence chronologique et géographique, comme pour épurer le tableau voué à l'éternité qu'il faisait des Celtes, il a fondu ces derniers dans l'airain d'une figure mythique dont il est quasi impossible de les faire sortir pour les animer et faire souffler sur eux le vent de l'histoire. Ma tentative, j'en suis bien conscient, peut paraître entachée d'un évolutionnisme social assez artificiel. C'est qu'il s'est agi ici de constituer une sorte de paradigme, un ensemble d'idéaltypes, au sens que Max Weber leur accorde, destinés à décrire la société celtique : des faits sélection-

nés moins pour leur historicité que pour leur rapport aux valeurs. Dans cette perspective, la région qui nous a livré les données matérielles, la Gaule du nord, peut être relativement limitée dans l'espace, puisqu'elle a valeur d'exemple. Mais il serait intéressant de tenter l'expérience dans d'autres régions aussi favorables, le Sud-Est et le Centre-Est de la Gaule, par exemple.

Cependant l'échec le plus décourageant de cet exercice réside dans l'impossibilité où nous sommes d'accéder à la réalité des autres catégories sociales. Certes le sujet ne se prête pas particulièrement à une telle approche. L'étude du milieu rural et celle des habitats marqués par une forte activité artisanale conviendraient mieux mais elles risquent aussi de sombrer dans l'analyse trop technique et dans une vision quelque peu réductive. Ici on aurait pu s'attendre à rencontrer d'autres hommes dont on sait que la vie était fort dépendante des guerriers et des aristocrates : leurs clients, leurs fermiers, leurs esclaves, les artisans qui travaillaient surtout pour eux. Ils sont demeurés dans une ombre incertaine sans véritable personnalité, sans état civil. Pour les faire revivre, il faut certainement faire appel à d'autres sciences ou plutôt à leur application encore hésitante au domaine archéologique : économie, démographie, géographie humaine. L'essai en a été tenté pour des petites régions où la documentation paraissait plus riche qu'ailleurs, le nord-ouest de la *civitas* des Bellovaques par exemple. Des résultats ont été obtenus dans le domaine économique, plus exactement dans celui de la production des richesses. Ils demanderaient à être affinés par une analyse détaillée des établissements agricoles qui donnerait une meilleure idée de l'exploitation des ressources naturelles. Mais toute recherche de ce type bute sur l'écueil démographique : les vestiges funéraires ne reflètent nullement la réalité du peuplement ; on se demande même de quelles classes sociales elles témoignent. Faut-il se résoudre à admettre que des portions entières de ces populations d'un passé relativement proche aient disparu sans nous léguer aucune trace de leur importance numérique et du rôle qu'elles jouaient dans la société ? Pour pallier cette carence des matériaux historiques il faudra certainement faire appel à des modèles construits sur l'observation d'autres sociétés.

C'est probablement une démarche similaire qui permettra également de progresser dans une recherche purement anthropologique. A la différence des essais tentés sur le monde grec, par exemple, et qui bénéficient de sources nombreuses et surtout variées (pas seulement historiques mais aussi purement littéraires et surtout administratives) et où l'homme du passé peut être interrogé à partir des seuls témoignages qu'il a laissés, l'anthropologie du monde celte atteint certainement ses limites dès qu'on quitte le domaine qui vient d'être évoqué, celui de la guerre et de la religion. Si on veut aborder les problèmes de société plus larges, il faut faire appel au comparatisme ethnographique. Il faut considérer que les Gaulois, comme les Germains, les Thraces ou les Scythes, sont des peuples qui n'ont pas encore connu une civilisation totalement institutionnelle, bâtie sur les modèles administratifs nés au Proche-Orient et largement diffusés sur les bords de la Méditerranée. Ce sont des peuples "barbares", au sens noble du terme, dont les règles de vie peuvent être communes, peuvent varier sous tel ou tel aspect, mais ne sont en tout cas jamais uniques et se retrouvent parfois à l'identique chez tel peuple indigène actuel ou récemment observé.

Annexes

BIBLIOGRAPHIE
(limitée aux ouvrages)

Sources anciennes

Manuels

W. Buchwald, A. Hoklweg et O. Prinz, *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Age*, Bruxelles, 1991, éd. Brepols, (trad. J.-D. Berger et J. Billen).

P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de langue grecque. Histoire des mots*, Paris, 1999, éd. Klincksieck.

P.-M. Duval, *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle*, Paris, 1971, éd. Picard, (Les sources de l'histoire de France des origines à la fin du XVe siècle), Tome Ier, 2 volumes.

A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*. Paris, 1939, éd. Klincsksieck.

L. Laurand et A. Lauras, *Manuel des Etudes grecques et latines*, Paris, 1966, 1968 et 1970, éd. Picard, 3 volumes.

Textes antiques

Ammien Marcellin, *Histoire*, Paris, 1968, éd. "Les Belles Lettres" (Collection des Universités de France), trad. E. Galletier.

Anonyme (attribué à César), *Bellum Hispaniense*, London 1988, éd. Harvard University Press (Loeb Classical Library).

Athénée, *Les Deipnosophistes*, Edition complète en allemand : Leipzig, 1887-1890, éd. Teubner. Edition complète en anglais avec traduction : London, 1923-1941, Harvard University Press (Loeb Classical Library). En français, seuls les livres I et II sont disponibles : Paris, 1956, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. A.-M. Desrousseaux et Ch. Astruc. Les fragments d'Athénée concernant les Celtes ont été réunis par Cougny (cf infra).

César, *Guerre des Gaules*, Paris, 1978, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. L.-A. Constans.

Cicéron, *Discours (Pour M. Fonteius, Pour A. Cecina, Sur les pouvoirs de Pompée)*, Paris 1929, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. A. Boulanger.

Id., *De divinatione, De fato, Timaeus*, Leizig, 1975, éd. Teubner. (trad. française : Paris, éd. Garnier, 1937, trad. Ch. Appuhn).

Id., *La République*, Paris, 1980, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. E. Breguet.

Id., *Traité des Lois*, Paris,1968, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. G. de Plinval.

Id, *Correspondance*, Paris, entre 1934 et 1996, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), 11 tomes, trad. L.-A. Constans, J. Bayet, J. Beaujeu.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, Edition complète en allemand, Leipzig, 1853, éd. Teubner, 2 volumes. Edition complète en anglais avec traduction, éd. Harvard University Press, (Loeb), 12 volumes. Fragments concernant les Celtes dans Cougny (cf infra).

Diogenes Laertius, *Lives of Eminent Philosophers*. London, 1925, Harvard University Press, (trad. R.D. Hicks).

Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*. Paris, 1833, éd. Panckoucke, (trad. F. Ragon).

Hérodote, *Histoires*. Livre IV. Paris, 1985, éd. "Les Belles Lettres", (trad. Ph.-E. Legrand).

Lucain, *La Pharsale*. Livres I-V. Paris, 1997, éd. "Les Belles Lettres", (trad. A. Bourgery).

Id., *La Pharsale*. Livres VI-X. Paris, 1993, éd. "Les Belles Lettres", (trad. A. Bourgery et M. Ponchont).

Orose, *Adversum Paganos*, Vienne, 1882, Acamédie Littéraire Royale de Vienne (édit. C. Zangemeister).

Paradoxographe du Vatican, *Admiranda*, 44, 1, *in* A. Giannini, *Paradoxographorum graecarum reliquiae*. Milano, 1966, p. 331-351.
Pausanias, *Description of Greece*. Book VIII-X. London, 1935, Harvard University Press, (trad. W.H.S. Jones).
Platon, *Les Lois*. Livres I et II. Paris, 1992, Paris, 1992, éd. "Les Belles Lettres", (trad. E. des Places, introduction de A. Diès et L. Gernet).
Id., *Les Lois*. Livres III-VI. Paris, 1951, éd. "Les Belles Lettres", (trad. E. des Places).
Id., *Les Lois*. Livres VII-X. Paris, éd. "Les Belles Lettres", (trad. A. Diès).
Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, Livre XVI, Paris, 1962, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. J. André.
Id, *Histoire naturelle*, Livre XXIX, Paris, 1962, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. A. Ernout.
Id. *Histoire naturelle*, Livre XXX, Paris, 1963, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. A. Ernout.
Plutarque, *Vies parallèles*.T. II. *Solon-Publicola. Thémistocle-Camille*. Paris, 1961, éd. "Les Belles Lettres", (trad. R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux)
Id., *Les Vies parallèles*. T. IX. *Alexandre-César*. Paris, 1975, éd. "Les Belles Lettres", (trad. R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux).
Id., *Moralia*. Vol. IV. London, 1936, Harvard University Press (Lob) (trad. Frank Cole Babbitt).
Polybe, *Histoires*. Livre II. Paris, 1970, éd. "Les Belles Lettres", (trad. P. Pédech).
Id., *Histoires*. Livre III, Paris, 1971, éd. "Les Belles Lettres", (trad. J. de Foucault).
Pomponius Mela, *Chorographie*, Paris, 1988, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. A. Silbermann.
Posidonius, *I, The Fragments*, Cambridge, 1972, Cambridge University Press, édit. Par L. Edelstein et I.G. Kidd.
Id., *III, The Translation of the Fragments*, Cambridge, 1999, Cambridge University Press, trad. I. G. Kidd.
Properce, *Elégies*. Paris, 1970, éd. "Les Belles Lettres", (trad. D. Paganelli).
Silius Italicus, *La guerre punique*. Paris, 1979, éd. "Les Belles Lettres", (trad. P. Miniconi et G. Devallet).
Strabon, *Géographie*, Livres III-IV, Paris, 1966, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. F. Lasserre.
Id., *Géographie*, Livre VII, Paris, 1989, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), trad. R. Baladié.
Tacite, *Annales*, Paris, 1974-1978, éd. "Les Belles Lettres" (C.U.F.), nouvelle édition, 4 tomes, trad. J. Hellegouarch et H. Le Bonniec.
Tacite, *La Germanie*. Paris, 1949, éd. "Les Belles Lettres", (trad. J. Perret).
Tite-Live, *Histoire romaine*. Livre V. Paris, 1954, éd. "Les Belles Lettres", (trad. J. Bayet et G. Baillet).
Id., *Histoire romaine*. Livre VII. Paris, 1968, éd. "Les Belles Lettres", (trad. J. Bayet et R. Bloch).
Id., *Histoire romaine*. Livres X, XXIV, XXII et XXXIII. Paris, 1850, éd. Garnier (trad. M. Nisard).
Id., *Histoire romaine*. Livre XXI. Paris, 1988, éd. "Les Belles Lettres", (trad. P. Jal).
Trogue Pompée, dans Justin, *Histoire universelle de Justin extraite de Trogue Pompée*, Paris, 1827, éd. Panckoucke, trad. J. Pierrot et E. Boitard.
Valère-Maxime, *Actions et paroles mémorables*, Paris, 1935, éd. Garnier, (trad. P. Constant).
Xénophon, *Helléniques*. Livres I-III. Paris, 1936, éd. "Les Belles Lettres", (trad. J. Hatzfeld).
Id., *Helléniques*. Livres IV-VII. Paris, 1939, éd. "Les Belles Lettres", (trad. J. Hatzfeld).

Etudes sur les auteurs

F. Hartog, *Le miroir d'Hérodote*, Paris, 1980, éd. Gallimard.
I.G. Kidd, *Posidonius*. Vol. II. *The Commentary*. Cambridge, 1988, Cambridge University Press.
A. Momigliano, *Sagesses barbares. Les limites de l'hellénisation*. Paris, 1979, éd. François Maspéro.
P. Pédech, *Trois historiens méconnus, Théopompe, Duris, Phylarque*. Paris, 1989, éd. "Les Belles Lettres".

Recueils généraux

E. Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, Paris, 1878-1892, Librairie Renouard, 6 volumes, textes et traduction.

F. Jacoby, *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Berlin et Leiden, 1923 à 1958, 12 volumes.

J. Zwicker, *Fontes historiae religionis celticae*, Berlin, 1934-1936, 3 volumes.

Généralités sur les Celtes et la Gaule

A.Bayet, *La morale des Gaulois*, Paris, 1930, éd. Félix Alcan, "Histoire de la morale en France", Tome 1.

E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*. Paris, 1969, éd. de Minuit.

J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, IV : Second âge du Fer ou époque de La Tène*, Paris, 1927, éd. A. Picard.

G. Dottin, *La langue gauloise*, Paris, 1918, éd. Klincksieck.

C. Goudineau, *Regards sur la Gaule*.Paris, 1998, éd. Errance.

C. Goudineau et C. Peyre, *Bibracte et les Eduens. A la découverte d'un peuple gaulois*. Paris, 1993, éd. Errance.

H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique*, Paris, 1932, éd. Albin Michel.

V. Kruta, *Les Celtes*, Paris, 1987 (4e éd.), Presses Universitaires de France (Col. "Que sais-je").

S. Moscati, *I Celti*, Milan, 1991, éd. Bompiani.

C. Peyre, *La Cisalpine gauloise du IIIè au Ier s. av. J.-C.*, Paris, 1979, Presses de l'Ecole Normale Supérieure.

Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, Paris, 1881 (10è édit.), Librairie académique Didier.

M. Walkenaer, *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, Paris, 1839, Librairie Dufart, 3 volumes.

Guerre

Généralités

P. Brulé et J. Oulhen (édit.), *La guerre en Grèce à l'époque classique*. Rennes, 1999, Presses universitaires de Rennes.

P. Brun (édit.), *Guerres et sociétés dans les mondes grecs (490-322)*. Paris, 1999, éd. du Temps.

P. Ducrey, *Guerre et guerriers dans la Grèce antique*. Paris, 1985, éd. Payot.

Y. Garlan, *La guerre dans l'Antiquité*. Paris, 1972, éd. Fernand Nathan.

Y. Garlan, *Guerre et économie en Grèce ancienne*. Paris, 1989, éd. La Découverte.

Guerres et sociétés dans les mondes grecs à l'époque classique. *Pallas*, n°51, 1999.

V.D. Hanson, *Le modèle occidental de la guerre*. Paris, 1990, éd. "Les Belles Lettres".

J. Keegan, *Histoire de la guerre*. Paris, 1996, éd. Dagorno.

R. Lonis, *Les usages de la guerre entre Grecs et Barbares*. Paris, 1969, éd. "Les Belles Lettres", (Annales littéraires de l'Université de Besançon, vol. 104).

R. Lonis, *Guerre et religion en Grèce à l'époque classique*. Paris, 1979, éd. "Les Belles Lettres", (Annales littéraires de l'Université de Besançon, vol . 238).

J.-P. Vernant (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*. Paris, 1999, éd. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

César et la conquête de la Gaule

T. Rice Holmes, *Caesar's Conquest of Gaul*, Oxford, 1911, Clarendon Press.

C. Jullian, *Vercingetorix*, Paris, 1908, Librairie Hachette.

M. Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, 1966, éd. "Les Belles Lettres".

E.G. Sihler, *Annals of Caesar, A Critical Biography a Survey of the Sources*, New York, 1911, G.E. Stechert and Co.

Vercingétorix et Alésia, Catalogue de l'exposition du Musée des Antiquités Nationales, 29 mars-18 juillet 1994, Paris, 1994, Réunion des Musées Nationaux.

Armement

P. R. von Bienkowski, *Die Darstellung der Gallier in der hellenistischen Kunst*, Vienne, 1908

J.-L. Brunaux et A. Rapin, *Gournay II. Boucliers et lances. Dépôts et trophées*. Paris, 1988, éd. Errance.

T. Lejars, *Gournay III. Les fourreaux d'épée*. Paris, 1994, éd. Errance.

Religion

Religions antiques

R. Bloch et alii, *Recherches sur les religions de l'Italie antique*, Genève, 1976, Librairie Droz.

P. Boyancé, *Etudes sur la religion romaine*. Rome, 1972, Ecole française de Rome (Col. de l'Ecole franç. de Rome n°11)

M. Casevitz, "Temples et sanctuaires : ce qu'apprend l'étude léxicographique", in G. Roux (dir.), *Temples et sanctuaires*, Lyon, 1984, Maison de l'Orient, p. 81-95.

G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, 1974 (2è édit.), édit. Payot.

O. de Cazanove et J. Scheid (éd.), *Les Bois sacrés*, Naples, 1993, Centre Jean Bérard (Col. du Centre Jean Bérard, n°10).

E.R. Dodds, *Les Grecs et l'irrationnel*. Paris, 1977, éd. Flammarion.

L. Gernet, *Anthropologie de la Grèce antique*. Paris, 1982, édit. Flammarion.

F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*. Paris, 1984, éd. La Découverte.

E. Rohde, *Psyché. Le culte de l'âme chez les Grecs et leur croyance en l'immortalité*. Paris, 1928, éd. Payot (trad. A. Reymond).

J. Rudhardt, *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique*, Paris, 1992 (2è édit.), édit. Picard.

J. Rudhardt et O. Reverdin (édit.), *Le sacrifice dans l'antiquité*, Vandœuvres-Genève, 1980, Fondation Hardt.

J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 1998, éd. Armand Colin.

Généralités sur la religion celtique

A. Bertrand, *La religion des Gaulois. Les druides et le druidisme*. Paris, 1897, éd. E. Leroux.

J.-L. Brunaux, *Les religions gauloises. Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*. Paris, 2000, (2è édit.), éd. Errance.

H.-U. Cain et S. Rieckhoff (édit.), *Fromm-fremd-barbarisch. Die Religion der Kelten*. Mainz am Rhein, 2002, Philipp von Zabern Verlag.

Ed. Chevrier, *De la religion des peuples qui ont habité la Gaule*, Bourg, 1880, Imprimerie Authier et Barbier.

S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, Paris, 1996, éd. Robert Laffont (Col. "Bouquins").

M.-L. Sjœstedt, *Dieux et héros des Celtes* , Paris, 1940, Presses Universitaires de France, (Col. "Mythes et religions").

J. De Vries, *La religion des Celtes*, Paris, 1977, éd. Payot.

P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 1976, éd. Payot.

G. Sopeña Genzor, *Etica y ritual. Aproximación al estudio de la religiosidad de los pueblos celtibéricos*. Saragosse, 1995, Université de Saragosse.

J. Vendryes, "La religion des Celtes", in A. Grenier, J. Vendryes, E. Tonnelat et B.-O. Unbegaun, *Les religions étrusque et romaine, Les religions des Celtes, des Germains et des anciens Slaves*, Paris, 1948, Presses Universitaires de France, (Col. "Mana. Introduction à l'histoire des Religions").

Lieux de culte celtiques

J.-L. Brunaux (édit.), *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen*. (Actes du colloque de Saint-Riquier, 8-11 novembre 1990), Paris, 1991, éd. Errance.

J.-L. Brunaux, P. Méniel et F. Poplin, *Gournay I. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum*. Numéro spécial de la *Revue archéologique de Picardie*, 1985.

A. Haffner (édit.), *Heiligtümer und Opferkulte der Kelten*. Stuttgart, 1995, Theiss Verlag.

E. Mantel et *alii*. *Le sanctuaire de Fesques (Seine-Maritime)*.Berck-sur-Mer, 1998, *Nord-Ouest Archéologie*, n°8.

G. Wieland (édit.), *Keltische Viereckschanzen. Einem Rätsel auf der Spur*. Stuttgart, 1999, Theiss Verlag.

Société

Territoire, habitat, funéraire

R. Agache, *La Somme pré-romaine et romaine*. Amiens, 1978, Société des Antiquaires de Picardie.

H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et romaine)*, Paris, 1890, éd. Ernest Thorin.

F. Audouze et O. Buchsenschutz, *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Paris, 1989, éd. Hachette.

J.-L. Brunaux, G. Leman-Delerive et C. Pommepuy (édit), *Les rites de la mort chez les Celtes du Nord.* Actes de la table-ronde de Ribemont-sur-Ancre 4-5 décembre 1997. *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, 1998.

J.-L. Brunaux (édit.), *Les enclos celtiques*. Actes de la table-ronde de Ribemont-sur-Ancre 9-10 décembre 1999. *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, 2000.

J.-L. Brunaux et P. Méniel, *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du IIIè au IIè s. av. J.-C.*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1997 (DAF n°64)

J.-P. Demoule, *Chronologies et sociétés dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne du VIè au IIIè avant notre ère*, *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial, 1999

G. Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, Tome 1, La ville antique, Paris, 1980, éd. Du Seuil.

Politique, justice, commerce

E. Cantarella, *Les peines de mort en Grèce et à Rome. Origines et fonctions des supplices capitaux dans l'Antiquité classique*. Paris, 2000, édit. Albin Michel.

Delestrée L.-P., *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*. Paris, 1996, éd. Errance.

Du châtiment dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique. (Table-ronde de l'Ecole française de Rome, 9-11 novembre 1982). Rome, 1984, Ecole française de Rome (Col. de l'Ecole fr. de Rome n° 79).

G. Dumézil, *Servius et la Fortune*, Paris, éd. Gallimard, 1943.

M. Finley, *L'invention de la politique*. Paris, 1985, éd. Flammarion.

L. Gernet, *Droit et institutions en Grèce antique*. Paris, 1982, édit. Flammarion.

L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce*. Paris, 2001, éd. Albin Michel (col. "L'évolution de l'humanité").

V. Guichard et F. Perrin (édit.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (du IIe s. av. J.-C. au Ier s. apr. J.-C.)*, Glux-en-Glenne, 2002, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray, (Col. "Bibracte" 5).

J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, éd. "Les Belles Lettres", 1963.

H.-P. Kuhnen, *Morituri. Menschenopfer, Todgeweihte, Strafgerichte*. Trier, 2000, Rheinisches Landesmuseum Trier.

C. Nicolet, *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*. Rome, Ecole Française de Rome, 2 volumes.

C. Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976 (2è édit.), édit. Gallimard.

P. Schmitt Pantel, La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques, Ecole française de Rome, 1997, p. 435 et sq.

S. Verger (édit.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen*, Rome, Ecole française de Rome, 2000, (Col. Ecole Franç. De Rome n°276), p. 155-206.

Max Weber, *Economie et société*, Paris, 1971, éd. Plon (trad. E. de Dampierre).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES